

I.S.S.N. 0750-1099



ASSOCIATION DES ANTIQUITES HISTORIQUES  
DU LIMOUSIN

**TRAVAUX  
D'ARCHEOLOGIE  
LIMOUSINE**

**1985**

**Volume 6**

*LIMOGES*

*1986*

**TRAVAUX  
D'ARCHEOLOGIE  
LIMOUSINE**

*Publiés avec le concours du Conseil régional du Limousin,  
des Conseils généraux de la Corrèze et de la Haute-Vienne*



ASSOCIATION DES ANTIQUITES HISTORIQUES DU LIMOUSIN

**TRAVAUX  
D'ARCHEOLOGIE  
LIMOUSINE**

**1985**

**Volume 6**

*LIMOGES*

*1986*



# SOMMAIRE

Annie BLANC et Claude LORENZ, Les Approvisionnements en matériaux calcaires d'édifices du premier millénaire en Limousin .....	7
Jean-Michel DESBORDES, Itinéraires et gués : l'exemple du Limousin .....	17
Marcel VILLOUTREIX, Toponymie et archéologie : noms de lieux de la Creuse (première partie) .....	21
François MOSER, La Céramique sigillée lisse trouvée à Brive .....	39
F. MOSER, M. PICON et J.-L. THILHARD, Etude préliminaire en laboratoire d'un nouveau groupe de céramiques sigillées gauloises (annexe) .....	55
Philippe COUANON, Aux Origines de Bort-les-Orgues : Etude d'un terroir de confins .....	57
Geneviève CANTIE, Le Château à motte du Dognon, siège de châtelainie .....	65
Marie-Françoise DIOT, Le Dognon : Premiers résultats de l'analyse pollinique (annexe) .....	84
Christian VALLET, La Motte de Châteauneuf (commune de Saint-Bonnet-de-Bellac, Haute-Vienne) ..	86
Jacques CAILLAUT, La Maison forte de Château-Morand, éléments d'une synthèse	89
NOTES ET TRAVAUX :	
Marie-Ange DOSTES, L'Ancienne voie de Clermont à Limoges : recherches à Saint-Agnant-près-Crocq (Creuse) .....	97
Jean-François PRIOT, Coupe d'une voie d'origine antique au nord de Compreignac (Haute-Vienne) .....	101
Pierre FREYTET, La Villa de la Vedrenne (commune de la Chapelle-Saint-Martial, Creuse) ....	105
François MASSICOT, Premières recherches sur les origines de Bellac .....	111
Patrice CONTE, Les Fosses médiévales de Montoume (Chéronnac, Haute-Vienne) .....	115
Bernadette BARRIERE, Eléments de statuaire retrouvés à Coyroux (Aubazine, Corrèze)	121
BULLETIN DE LIAISON :	
— Chronique des chantiers de fouilles (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne)	127
— Informations archéologiques .....	147



# LES APPROVISIONNEMENTS EN MATERIAUX CALCAIRES D'EDIFICES DU PREMIER MILLENAIRE EN LIMOUSIN

Annie BLANC \* et Claude LORENZ \*\*

La présente étude n'a pas la prétention d'offrir un tableau exhaustif des matériaux utilisés au premier millénaire dans le Limousin mais seulement de donner quelques repères reposant essentiellement sur des descriptions et des analyses. A l'aide de nos connaissances, malheureusement partielles, des terrains de la région on peut cependant proposer quelques hypothèses sur des approvisionnements en matériaux.

Les échantillons examinés nous ont été transmis par des archéologues et donc choisis selon l'intérêt de la pierre ou de l'objet dans son cadre archéologique ; ils n'ont pas été prélevés de manière systématique. Il est évident par ailleurs que les roches cristallines étant présumées d'origine locale n'ont pas été échantillonnées.

## I. — METHODES D'ETUDES

### — LES CALCAIRES

Afin de reconnaître si possible la région d'où fut extraite une pierre, la méthode la plus précise consiste à en prélever un très petit élément (un centimètre de côté sur quelques millimètres d'épaisseur). Cet échantillon est d'abord observé à la loupe et décrit. Puis dans la majorité des cas, une plaque mince est préparée. Ceci consiste à dresser une face par usure ou par sciage, face qui est ensuite collée sur une lame de verre. La roche ainsi préparée est alors usée sur des meules jusqu'à obtenir une pellicule épaisse de quelques centièmes de millimètres, pellicule toujours solidement collée à la plaque de verre. En l'observant par transparence au microscope, on en étudie les constituants minéraux et organiques ainsi que leur taille et leur agencement. On peut alors, par comparaison, regrouper les échantillons semblables et les rapporter à quelques types généraux.

### — LES « MARBRES » OU ROCHES POLIES

Les marbres ont été décrits et comparés aux échantillons de la collection du Centre de Recherche des Monuments Historiques, comprenant les principaux marbres exploités en France. Les marbres colorés sont pour la plupart des calcaires durs prenant le poli. Ils sont en principe faciles à reconnaître par simple comparaison avec les échantillons de référence.

Ici il existe quelques difficultés ; par exemple les tons sont atténués par l'altération des débris qui ont séjourné en terre, d'autre part la production actuelle n'exploite pas toujours les carrières antiques, ou bien l'avancement du front de taille ne permet pas de retrouver les mêmes variétés.

En ce qui concerne les marbres blancs et blancs veinés, les difficultés augmentent. Les marbres bien recristallisés ne peuvent provenir que de régions où le métamorphisme a été assez intense pour donner de vrais marbres. C'est le cas des zones pyrénéennes et alpines en France. Pour obtenir plus de précisions dans la recherche de la provenance des marbres blancs il faudrait avoir recours à des analyses isotopiques, ce qui n'a pas été fait dans le cadre de cette étude.

\* Centre de Recherche sur les Monuments Historiques, Palais de Chaillot, Place du Trocadéro, 75016 Paris.

\*\* Département de Géologie Structurale, tour 26, 4 place Jussieu, 75252 Paris Cédex 05.

## II. — GRANDES LIGNES DE LA GEOLOGIE REGIONALE (fig. 1)

Le Limousin forme un grand quadrilatère de roches éruptives et métamorphiques : granites et gneiss accompagnés d'amphibolites, de quartz... Il est entouré au n., à l'o. et au s.-o. par les terrains sédimentaires appartenant au sud du Bassin de Paris, au seuil du Poitou et à la bordure n.-e. du Bassin d'Aquitaine.

Ces terrains datent du Jurassique et reposent, en transgression, sur les roches anciennes. Ils sont recouverts à leur tour par les dépôts du Crétacé et localement par des épandages détritiques du Tertiaire. L'éventail des roches n'est pas très grand : il s'agit essentiellement — en dehors des argiles et des marnes — de calcaires de diverses natures, de dolomies et de grès (ces derniers développés vers la base de la série sédimentaire).

Vers l'e., les terrains anciens du Limousin se prolongent dans le Massif central vers les Limagnes et sont recouverts par des roches volcaniques du Tertiaire et surtout du Quaternaire (Mont-Dore et Chaîne des Puys).

## III. — DESCRIPTION DES MATERIAUX

Nous traiterons séparément les pierres d'ornement, marbres ou calcaires polis, en signalant ensuite quelques autres roches polies non carbonatées, et enfin les calcaires.

### A. — LES DIVERS MARBRES ET ROCHES ORNEMENTALES (tabl. 1)

Des échantillons de roches utilisées en décor proviennent de quatre sites du Limousin : à Limoges, place des Jacobins, à l'emplacement des anciens thermes ; à Uzerche dans un édifice paléochrétien ; à La Chapelle-Montbrandeix à la *villa* « Les Couvents » et à Ahun à la *villa* d'Ayen. Ce sont soit des marbres au sens strict, soit des calcaires durs prenant le poli, soit encore diverses roches éruptives comme des porphyres et des serpentines.

1. — *Les marbres blancs ou blancs veinés* se rencontrent sur les quatre sites et chaque échantillon présente des caractères différents : certains ont de gros cristaux de calcite et d'autres sont plus fins à aspect saccharoïde. Ils sont constitués de calcite entièrement recristallisée sous l'effet du métamorphisme et aucun indice dans leur aspect et composition ne permet, dans le cadre de cette étude, de les caractériser plus précisément.

2. — *Les marbres gris* ont été utilisés à Limoges, Uzerche et Ahun, ils présentent des veines noires et sont constitués de cristaux de calcite bien développés.

3. — *Les calcaires gris*. A Uzerche, certaines roches grises ne sont pas des marbres mais des calcaires plus ou moins dolomitiques à veines de calcite blanche.

4. — *Les calcaires noduleux ou amygdaloïdes* ont été trouvés à Limoges, Uzerche et Ahun, en grande quantité. Ce sont des roches où les nodules calcaires clairs, blanchâtres ou rosés, sont enrobés dans un réseau de calcaire chloriteux sombre, rougeâtre, verdâtre ou brunâtre.

5. — *La brèche jaune à éléments blancs* a été trouvée à Limoges, Ahun et La Chapelle-Montbrandeix, elle contient des éléments de marbre blanc dans une pâte calcaire jaune caramel.

6. — *La brèche noire et blanche* : un seul échantillon de cette roche a été prélevé à Uzerche, il est caractéristique de la brèche appelée « Grand Antique ».

7. — *Les marbres roses*. Trois échantillons de Limoges sont des calcaires marbriers roses dont l'origine est imprécise.

8. — *Les serpentines*. Deux échantillons de roches vertes ont été distingués : le premier, parmi les tesselles de mosaïques d'Ahun, est une roche proche d'une serpentine, le deuxième, trouvé à Uzerche, est de taille plus importante et doit provenir du décor.

9. — *Les porphyres*. Deux petits morceaux de porphyres ont été découverts à Uzerche : un de porphyre rouge antique et un de porphyre vert antique.

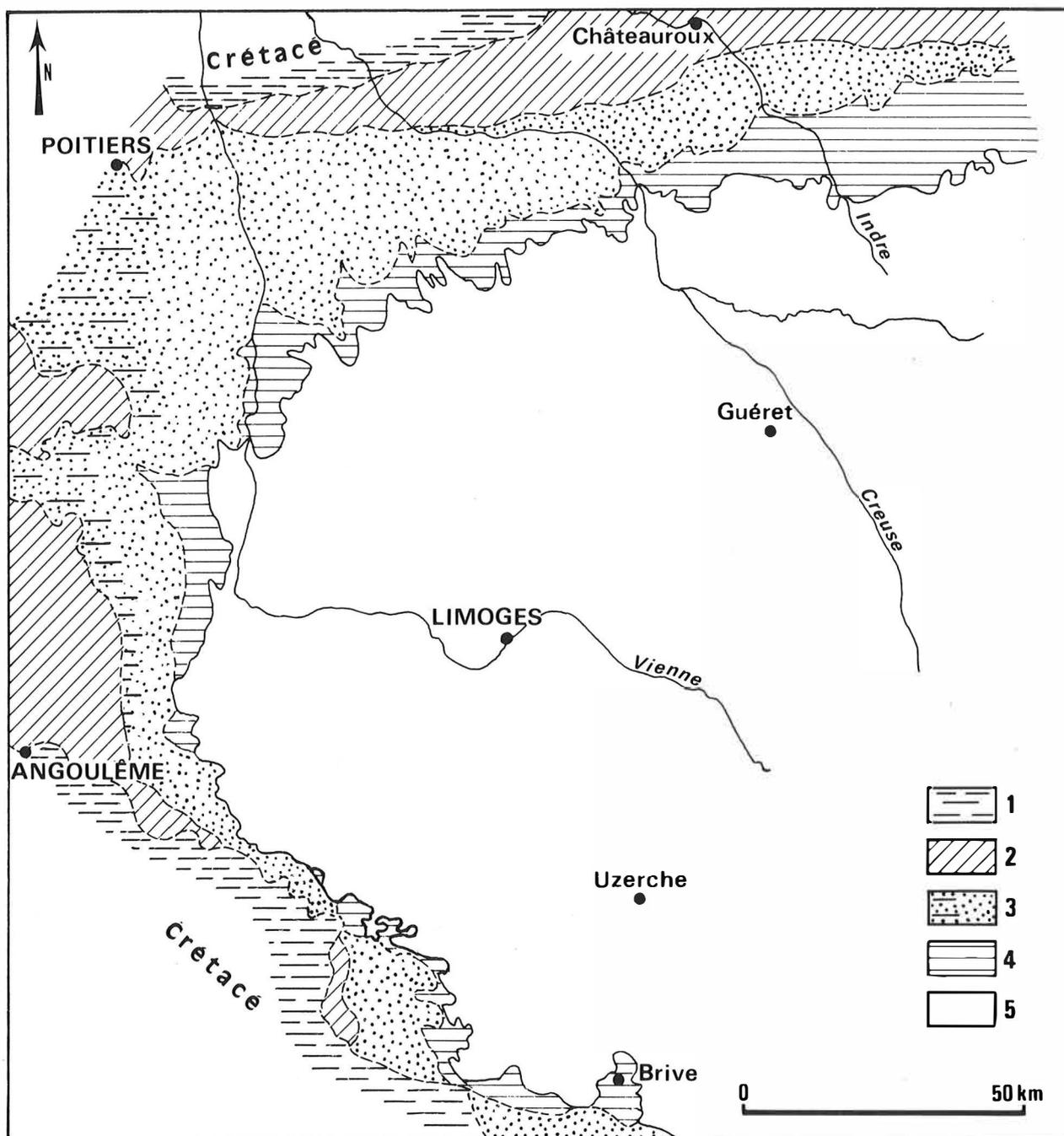


Fig. 1 : Carte géologique simplifiée des auréoles sédimentaires secondaires autour du Limousin.

1 : Crétacé ; 2 : Jurassique supérieur ou Malm : calcaires ; 3 : Jurassique moyen ou Dogger - partie supérieure : calcaires oolithiques et faciès associés ; vers l'o., faciès fins à Céphalopodes - partie inférieure : calcaires cristallins et organo-détritiques ; 4 : Jurassique inférieur ou Lias (et Trias de Brive) : dépôts détritiques et marneux ; 5 : socle du Limousin.

SITES « MARBRES »	LA CHAPELLE- MONT- BRANDEIX	LIMOGES	UZERCHE	AHUN
Marbre blanc ou blanc-gris des Pyrénées (Mésozoïque) . . . . .	+	+++	+++++	+
Brèche jaune et blanche (Mésozoïque) des Pyrénées . . . . .	+	++		+
Calcaire noduleux paléozoïque des Pyrénées		+++	+++++	+
Brèche noire et blanche « Grand Antique » .			+	
Marbres roses . . . . .		+++		
Calcaire gris dur . . . . .		++	+++	
Porphyre vert . . . . .			+	
Porphyre rouge . . . . .			+	
Serpentine . . . . .			+	+ (tesselles)

Tableau n° 1 — Fréquence des échantillons de « marbres »  
trouvés sur les 4 sites du Limousin.

## B. — LES CALCAIRES

Les divers calcaires peuvent être rapportés à 4 groupes :

- calcaires micritiques
- calcaires oolithiques
- calcaires à pellets
- calcaires à fossiles (bryozoaires, rudistes).

### 1. — Les calcaires micritiques

Ce sont des calcaires à pâte fine qui, à l'œil nu, paraissent homogènes et sont parfois d'aspect plus ou moins lithographique. Il s'agit d'un faciès banal mais parmi les divers échantillons on a pu en distinguer trois qui présentaient des traces de microfossiles et plus spécialement des filaments.

\* les calcaires micritiques à filaments (ph. 3 et 4) : trois échantillons appartiennent à ce groupe : AHL3 provenant de la *villa* de Brachaud à Limoges ; AHL11 de la Maison forte de Châteaumorand (1) à Saint-Junien (Haute-Vienne) et AHL26 de la *villa* d'Ayen à Ahun (Creuse).

Il s'agit de calcaires fins de couleur claire (blanc-grisâtre pour AHL3 et AHL26, blanc crème pour AHL11). Au microscope tous les trois correspondent à des biopelmicités à rares petits foraminifères, débris d'Echinodermes et surtout à « filaments ». Dans l'échantillon AHL11, on note de plus la présence de petites traces (en grains) ferrugineuses tandis que AHL3 présente des bioturbations ; les filaments y sont orientés autour des terriers. Enfin, les pellets sont toujours abondants.

Les filaments, qui doivent correspondre à des sections de valves de formes juvéniles de Lamellibranches, sont bien connus et caractéristiques du Bathonien-Callovien, c'est-à-dire du Jurassique moyen ou Dogger. En plus de l'indication d'âge pré-

(1) Bien que cette construction date du Moyen Age, il nous a paru utile de la citer pour illustrer l'origine des approvisionnements.

cise qu'ils nous fournissent, ils caractérisent également un milieu de sédimentation bien défini de mer ouverte, généralement à Céphalopodes (essentiellement à Ammonites).

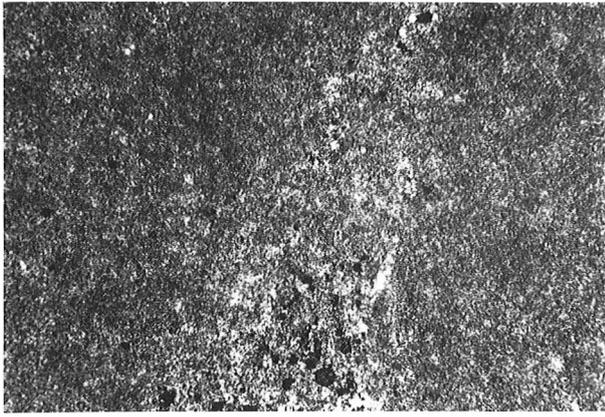
\* Les calcaires micritiques banaux (ph. 1 et 2). Ils sont malheureusement les plus nombreux : AHL2, *villa* de Brachaud à Limoges ; AHL7 et AHL8, site des Boins à Pageas près de Chalus (Haute-Vienne) ; AHL10, site du Bois de la Tourette à Blond (Haute-Vienne) ; AHL13, ruines du *vicus* de Blond (Haute-Vienne) ; AHL15, *villa* de Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne) ; AHL21 et AHL22, tesselles aux thermes des Jacobins à Limoges ; AHL24, dallage des thermes des Jacobins à Limoges ; AHL25, tesselle de la *villa* d'Ayen à Ahun (Creuse) ; U(84) 14 et 15, Uzerche, édifice paléochrétien.

Ces calcaires sont de couleur claire généralement blanc crème si ce n'est U(84) 14 de couleur blanc rosé et AHL13, blanc grisâtre ; AHL24 tire sur le beige clair.

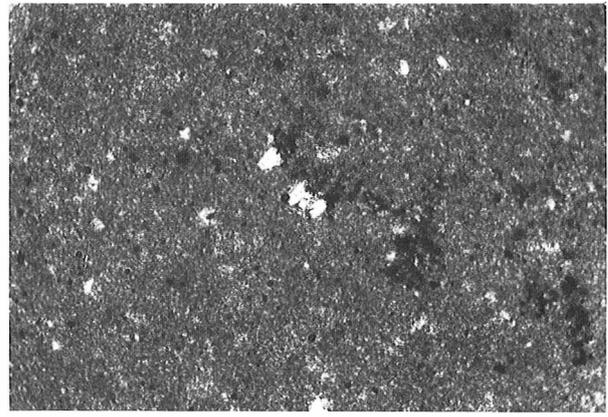
En microfaciès il s'agit d'une micrite banale à rares traces de fossiles. On observe assez souvent des bioturbations. De petits quartz (de 0,02 à 0,05 mm) sont présents dans la plupart des échantillons ainsi que de rares paillettes de micas dans AHL10 (Blond). Dans AHL7 on note des fantômes d'oolithes ainsi que la présence de traces ferrugineuses diffuses. De tels minéraux ferrugineux se remarquent également dans AHL8 (également de Pageas comme AHL7) et dans AHL2 (fosse à chaux de la *villa* de Brachaud à Limoges).

Que peut-on proposer pour un tel ensemble ? Il faut remarquer que AHL1, de caractère banal, mais à petites traces ferrugineuses, a été trouvé associé à un débris de calcaire à filaments (AHL3), dans une fosse à chaux de Limoges.

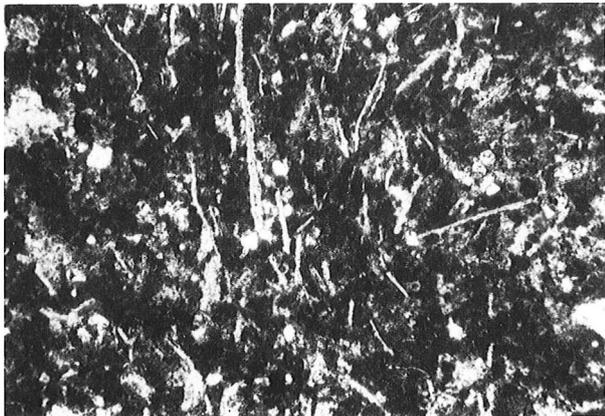
Par ailleurs un grand nombre montre des traces de bioturbations comme un calcaire à filaments (AHL2). De même AHL7 et AHL2 présentent, comme AHL2 associé à ce calcaire à filaments, des traces ferrugineu-



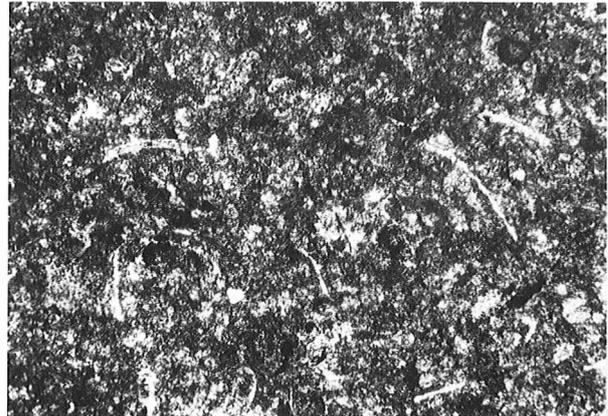
Ph. 1. — AHL2  $\times$  100, micrite à bioturbations.



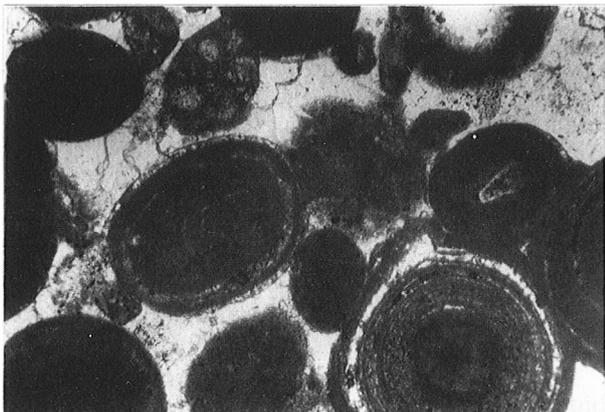
Ph. 2. — AHL13  $\times$  100, micrite avec minéraux ferrugineux.



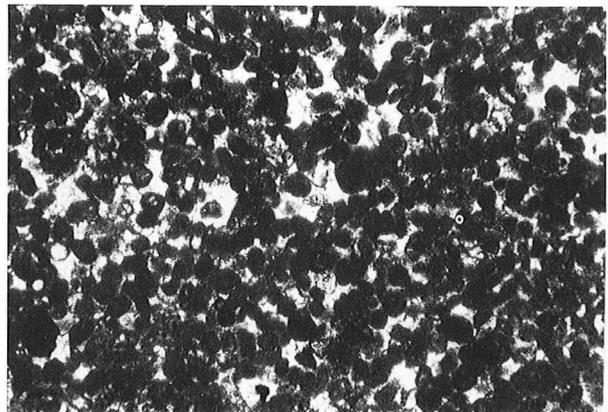
Ph. 3. — AHL3  $\times$  35, micrite à filaments.



Ph. 4. — AHL11  $\times$  35, micrite à filaments.



Ph. 5. — AHL6  $\times$  35, calcaire oolithique (oosparite).



Ph. 6. — AHL18  $\times$  35, calcaire à pellets (pelsparite)

ses. Bien que tous ces caractères soient très généraux, on peut être tenté de rassembler tous ces calcaires micritiques en un seul ensemble à titre d'hypothèse.

## 2. — *Les calcaires oolithiques (ph. 5).*

Les témoins de ces calcaires sont limités : un sarcophage mérovingien (AHL6) de Toulx-Sainte-Croix (Creuse), un autre (AHL27) d'Espartignac (Corrèze), une colonne des thermes des Jacobins à Limoges (AHL23), deux moellons (U(84)16 et 17) et une base de colonne (U(84)20) de l'édifice paléochrétien d'Uzerche.

Ce dernier calcaire oolithique blanchâtre (U(84)20) a un microfaciès d'oöpelbiosparite, c'est-à-dire que les oolithes sont associés à des pellets et à des débris organiques dans un ciment sparitique. Les oolithes micritisées sont parfois jointives et en agrégats. De plus elles sont déformées et de forme polygonale.

Les moellons, du même édifice (U(84)16 et U(84)17), en calcaire oolithique blanc à gros éléments, correspondent à une oöbiolithosparite dont les oolithes sont très altérées, micritisées, accompagnées de lithoclastes et de débris d'algues (Solénopores) et de tests de mollusques. A l'œil nu l'échantillon U(84)17 apparaît comme un calcaire blanc à petites vacuoles.

Le sarcophage d'Espartignac (AHL27) est creusé dans un calcaire finement oolithique blanc jaunâtre (oöbiosparite) dont les oolithes sont micritisées. On y observe quelques Foraminifères, des débris d'Echinodermes, de rares entroques et quelques débris roulés de tests de Lamellibranches.

La colonne des thermes des Jacobins (AHL23) contient, à côté des oolithes, de petits Foraminifères et des débris d'Echinodermes.

Enfin, le sarcophage de Toulx-Sainte-Croix (AHL6) est taillé dans un calcaire oolithique clair qui, au microscope, apparaît comme une oöbiosparite contenant des Bryozoaires ainsi que des entroques et des lithoclastes. C'est un microfaciès caractéristique du Bathonien.

## 3. — *Les calcaires à pellets (ph. 6).*

Ces calcaires sont représentés à la villa de La Chapelle-Montbrandeix (Haute-Vienne ; AHL18) ainsi que dans une statuette gallo-romaine trouvée sur le bord de la Vienne (AHL9).

Celui de la Chapelle-Montbrandeix (AHL18) est une pelsparite à débris d'Echinodermes avec des pellets dans un ciment sparitique.

La statuette (AHL9) est taillée dans un calcaire fin blanc, à pellets et débris d'Echinodermes, de tests de Lamellibranches et de Polypiers ; c'est un microfaciès assez bien individualisé.

## 4. — *Autres calcaires ou carbonates*

Cette dernière catégorie comprend quelques échantillons.

La statue de Saint-Laurent-sur-Gorre (AHL14) est taillée dans un calcaire fin blanc à débris de Rudistes.

Un chapiteau des thermes des Jacobins à Limoges (AHL28) provient d'un calcaire blanc très riche en Bryozoaires avec des débris d'Echinodermes.

Une plaque de la villa d'Ayen à Ahun (Creuse) (AHL30) est taillée dans un calcaire rougeâtre à Ostracodes probablement d'origine lacustre.

On signalera également une dolomie fine jaunâtre utilisée comme moellon (U(84)18) dans l'édifice paléochrétien d'Uzerche.

## IV. — ORIGINE DES MATERIAUX

Les marbres et les roches ornementales utilisés en petites quantités et représentant une grande valeur marchande ont généralement été importés d'assez loin alors qu'on doit rechercher une provenance plus proche pour les calcaires de construction (pierres et chaux).

### A. - LES MARBRES ET LES ROCHES ORNEMENTALES (fig. 2).

1. — *Les marbres blancs veinés* qui ont été trouvés sur les divers sites sont de type banal. En excluant les rares affleurements du n.-e. du Massif central et sans faire appel aux célèbres carrières de Carrare, la région la plus proche pouvant fournir des marbres blancs est la zone métamorphique des terrains du Mésozoïque des Pyrénées. De grandes carrières existent autour de Saint-Béat ; elles ont connu une exploitation très active du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>e</sup> s. et certaines étaient déjà utilisées à l'époque gallo-romaine.

2. — *Les marbres gris.* A Saint-Béat, un marbre gris dénommé « arabescato » a été exploité au début de ce siècle. Les échantillons de marbres gris récoltés dans le Limousin sont probablement d'origine pyrénéenne.

3. — *Les calcaires gris.* Ce « marbre » peut provenir des formations du Jurassique ou du Crétacé des Pyrénées dans lesquelles des carrières ont été ouvertes dans de nombreuses localités, par exemple : Héchettes (Hautes-Pyrénées), Seix (Ariège), Izaourt (Hautes-Pyrénées), Moulis (Ariège).

4. — *Les calcaires noduleux ou amygdaloïdes.* Des calcaires de ce type ont été exploités pour la marbrerie dans les Pyrénées, dans les formations du Paléozoïque. Des carrières sont encore connues à Campan (Hautes-Pyrénées), Sost (Hautes-Pyrénées), Seix (Ariège), Cierp (Haute-Garonne).

5. — *La brèche jaune.* Des brèches variées affleurent dans les terrains métamorphiques du Mésozoïque des Pyrénées. Certains échantillons de la collection du Centre de Recherche des Monuments Historiques, provenant de Lez (près de Saint-Béat) sont comparables aux débris trouvés en Limousin.

6. — *La brèche noire et blanche ou « Grand Antique ».* Une carrière de cette roche rare a été retrouvée à Aubert sur la commune de Moulis (Ariège). Il faut rappeler que le « Grand Antique » a été utilisé à Paris à l'époque gallo-romaine.

7. — *Les marbres roses.* Des calcaires roses décoratifs ont été extraits en France dans les Pyrénées (vallée de la Barousse vers Sost) dans le Conflent (Ria) ou dans le Minervois (Caunes). Aucun argument dans la composition ou la coloration des trois échantillons étudiés ne permet de leur attribuer une origine précise.

8. — *Les serpentines.* Ce sont des roches assez fréquentes dans le Massif Central. En ce qui concerne les tesselles d'Ahun on peut leur rechercher une origine locale. Il existe en effet des blocs épars de péridotites serpentinisées au s.-o. d'Ahun (carte géologique au 1/80 000 d'Aubusson).

Quant à la serpentine trouvée à Uzerche il faut noter que des affleurements en sont signalés entre Le Lonzac et Peyrissac à 15 ou 20 km à l'e. de la ville. L'exploitation de la serpentine est d'ailleurs signalée dès le Moyen Age à La Roche l'Abeille (2). Dans l'Aveyron, A. Boisse cite l'exploitation d'une carrière

(2) La chronique de Geoffroy de Vigeois (XII<sup>e</sup> siècle) indique le « marbre » de La Meize (près de la Roche l'Abeille). Information de M. R. Lombard que nous tenons à remercier.

de serpentine, vers 1850, près de Firmi. Une vasque romane de l'église de Conques est taillée dans une serpentine identique à celle de Firmi. Ces dernières remarques viendraient appuyer l'hypothèse d'une exploitation des matériaux locaux.

9. — *Les porphyres*. Ces roches précieuses étaient recherchées pour les pavements et la décoration en Italie, en Egypte et à Byzance depuis l'Antiquité. Le porphyre rouge venait d'Egypte et le porphyre vert, plus rare, avait plusieurs provenances autour de la Méditerranée, la plus courante étant la Grèce.

En conclusion, on peut rechercher pour les « marbres » (sens large) une provenance pyrénéenne, les quelques débris de porphyres proviennent de gisements de Méditerranée orientale ; quant aux serpentines, elles doivent être d'origine locale.

Une carte (fig. 2) indique les emplacements des carrières citées dans le texte. Ce sont les lieux d'extraction possible ou d'affleurement des roches ornementales déterminés sur les échantillons trouvés en fouil-

les. Les diverses roches reconnues pouvant avoir toutes, en dehors des porphyres, une origine pyrénéenne, cette conjonction de présomptions fait des carrières des Pyrénées la source des matériaux pour le décor des édifices étudiés dans le Limousin. Il faut cependant bien préciser qu'aucun élément dans cette étude ne permet d'avancer que les carrières citées étaient en activité à l'époque gallo-romaine.

#### B. — LES CALCAIRES DE CONSTRUCTION

Les divers types de calcaires observés affleurent dans les auréoles sédimentaires au pourtour du Limousin (voir chapitre II). Si nous avons une bonne connaissance des terrains du Berry et du Poitou par suite du lever de nombreuses cartes géologiques, nous n'avons pu effectuer que des reconnaissances sur la bordure o. et s.-o. du Limousin, complétées par la bibliographie.

##### 1. — *Les calcaires micritiques*

\*Les calcaires à filaments (fig. 3)

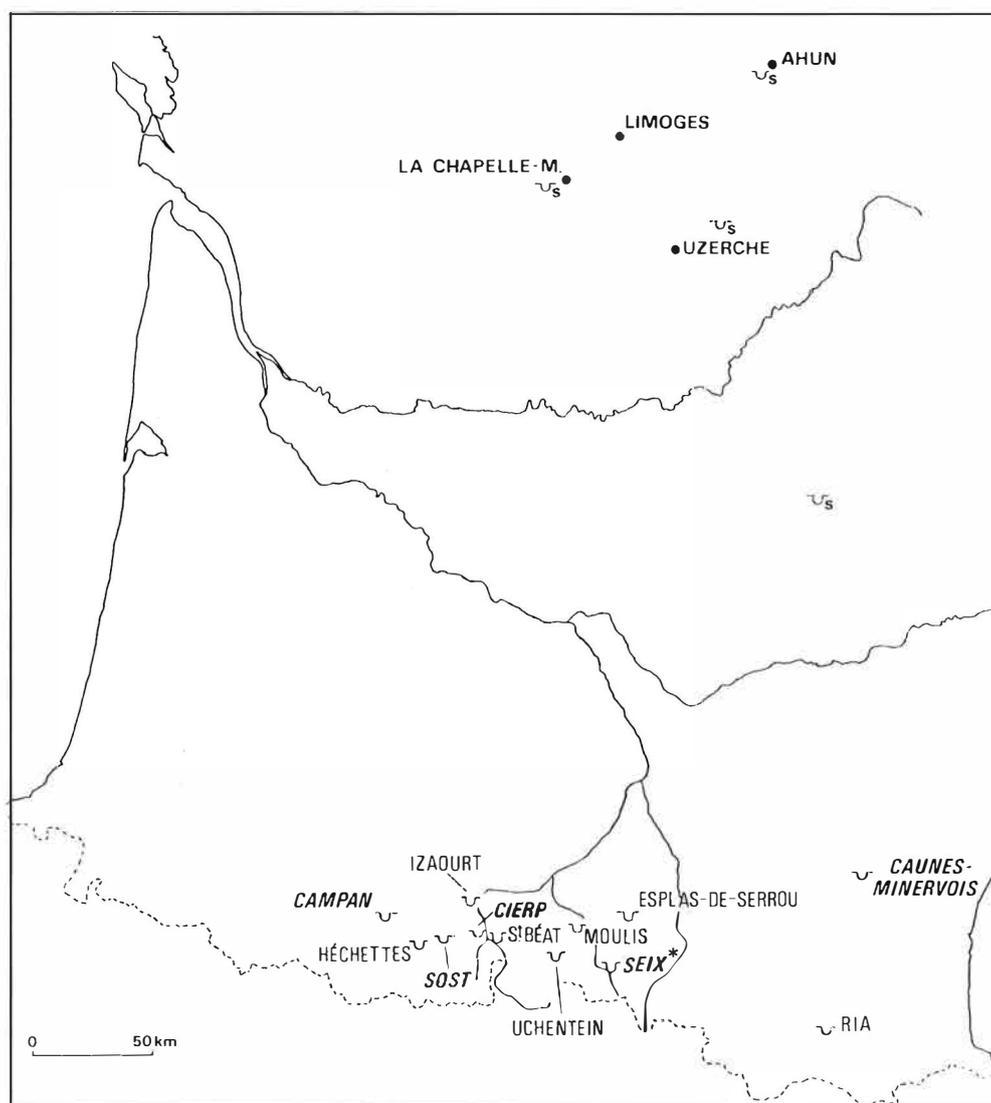


Fig. 2 : Marbres et pierres ornementales.

Dans le Limousin sont notés les sites archéologiques ayant livré ces matériaux (s = carrières de serpentines). Dans les Pyrénées, les noms en caractères obliques correspondent à des carrières ouvertes dans les terrains paléozoïques, les autres dans les terrains mésozoïques.

Le gisement de Seix marqué par \* comprend des terrains des deux ères.

Parmi ces témoins calcaires trouvés dans de nombreuses fouilles, les calcaires à filaments apportent des précisions importantes. D'ailleurs J.-P. Loustaud (1984) a déjà repris récemment nos analyses pour l'origine des calcaires à chaux de Limoges.

Le Jurassique moyen ou Dogger affleure autour du Limousin à une distance de 70 à 100 km de Limoges, tant au n. qu'à l'o. ou au s.-o. Une provenance septentrionale, c'est-à-dire du Berry ou du Poitou oriental, est exclue, car ce type de microfaciès est inconnu sur l'affleurement entre la Vienne et le Cher et n'a été observé que profondément en sondage au n. de l'accident o.n.o.-e.s.e. de Châteauroux. Une provenance occidentale est donc à rechercher. Les terrains en question dessinent une bande plus ou moins large orientée grossièrement n.-s. depuis Usson-du-Poitou (à l'o. de l'Isle-Jourdain) jusqu'à La Rochefoucauld.

Le Bathonien et le Callovien sont associés à

Champagne-Mouton, à l'o. de Saint-Claud et à partir de Chasseneuil jusqu'à l'o. de Nontron. D'après la carte géologique au 1/80 000, feuille de Rochechouart, une importante limite paléogéographique, bien mise en évidence par P. Glangeaud (1895), se situe (du Bajocien au Callovien) dans la région de La Rochefoucauld-Montbron, au s. de laquelle se développent essentiellement des faciès oolithiques. C'est donc au n. de La Rochefoucauld, zone de faciès à Ammonites, au cours du Dogger, qu'on devra rechercher la zone de provenance. On remarquera qu'une « tradition de carrières », à en juger par leur nombre, est observable aux environs de La Rochefoucauld, de Chasseneuil, et à l'o. de Saint-Claud.

C'est de cette bande de terrains située peu au n. de La Rochefoucauld que doit provenir le bloc de Châteaumorand à Saint-Junien, la pierre à chaux de Limoges, et, plus loin, les tesselles d'Ahun (fig. 3).

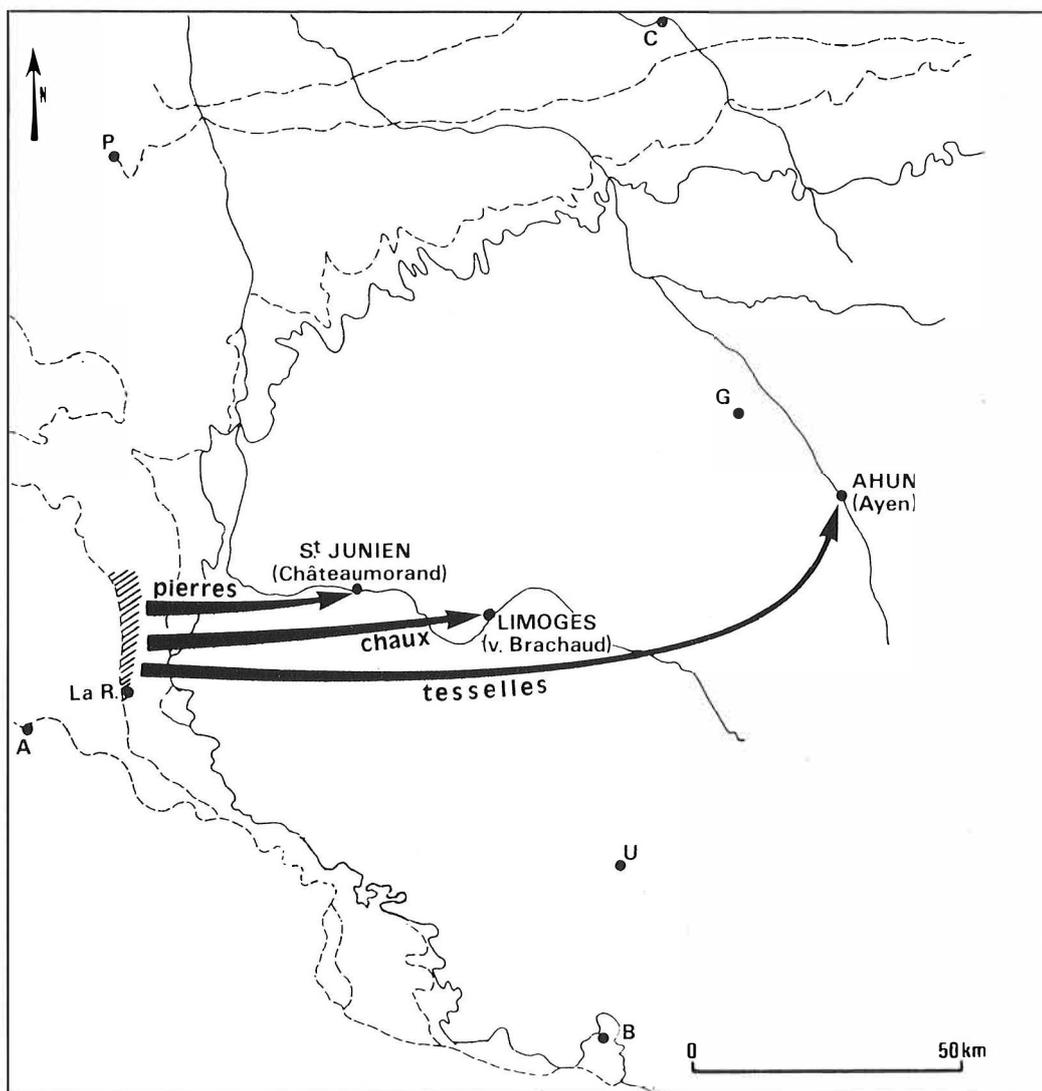


Fig. 3 : Répartition et provenances probables des calcaires micritiques à filaments du Dogger (La R. = La Rochefoucauld).

\* Les calcaires micritiques « banaux » (fig. 4).

On a noté que ces calcaires, tant à Limoges qu'à Ahun, étaient associés aux précédents et présentaient quelques caractères communs qui permettaient, en l'absence d'autres éléments, d'en faire un seul ensemble. Celui-ci pourrait donc provenir également de la

région de La Rochefoucauld, sauf à Uzerche, où la présence de mœllons impose de rechercher une origine plus proche. Celle-ci peut être trouvée dans les calcaires bathoniens situés au s. et au s.-o. de cette ville, entre 30 et 40 km (fig. 4).

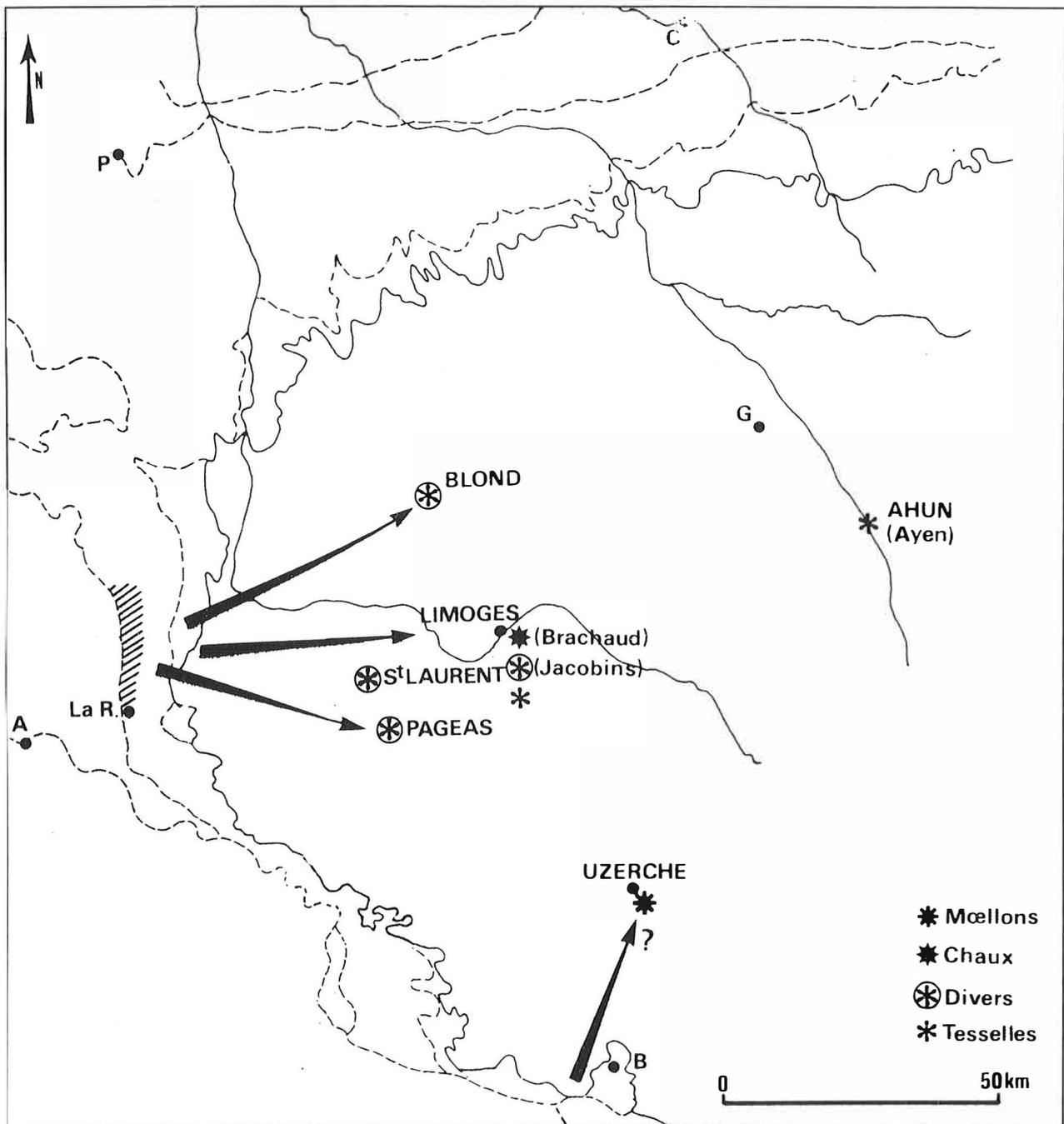


Fig. 4 : Répartition et provenances probables des calcaires micritiques (sans filaments) du Dogger (La R. = La Rochefoucauld).

## 2. — Les calcaires oolithiques (fig. 5).

Plusieurs de ces calcaires ont été reconnus et doivent être d'origine différente. Le calcaire du sarcophage de Toulx-Sainte-Croix, à oolithes et bryozoaires, est typique d'un niveau précis du Berry qui fut exploité à Ambrault (au n. de La Châtre) et à Bruère-Allichamps (au n. de Saint-Amand-Montrond).

Les calcaires oolithiques à Solénopores d'Uzerche sont à rechercher au s. de cette ville, vers le Lot ou le n.e. de la Dordogne, mais nous ne les avons pas encore reconnus sur le terrain dans cette région.

Quant aux calcaires oolithiques d'Espartignac et de Limoges, on ne peut en proposer d'origines précises, faute d'informations.

## 3. — Les calcaires à pellets

Il s'agit de calcaires jurassiques, probablement du Dogger, sans qu'on puisse préciser ni le niveau ni la région de provenance.

## 4. — Les autres calcaires ou carbonates (fig. 5).

L'origine du calcaire à Rudistes de Saint-Laurent-sur-Gorre est à rechercher dans les dépôts crétacés du n. du Périgord-Angoumois de même que celle du calcaire à Bryozoaires des Jacobins à Limoges.

Le calcaire rougeâtre, probablement lacustre, trouvé à Ahun pourrait provenir du Tertiaire du Bourbonnais. Enfin des dolomies jaunâtres comme celles d'Uzerche sont connues dans le Lias inférieur du s.-o. notamment sur le pourtour du bassin de Brive.

### CONCLUSIONS

Il apparaît, à la suite de ces quelques déterminations, que les apports de matériaux sont de deux types : des matériaux nobles, marbres ou pierres ornementales provenant essentiellement des Pyrénées et même de plus loin (porphyres de Méditerranée orientale). Les marbres auraient pu transiter le long de la voie de Toulouse.

Les serpentines ont été prises sur place, la carrière de La Roche-l'Abeille perpétuant ce type d'extraction au Moyen Age.

Enfin les calcaires, excepté le sarcophage de Toulx-Sainte-Croix provenant des confins de l'Indre et du Cher, n'ont pas été apportés du n., du Berry, mais de l'o. et du s., par les voies d'Angoulême (J.-P. Loustaud, 1984) et de Toulouse (3).

(3) Les auteurs remercient Mme J. Lorenz pour son aide dans les diagnoses des calcaires, ainsi que M. P. Saumande avec qui a été faite la reconnaissance des termes jurassiques de la région de Savignac (Dordogne).

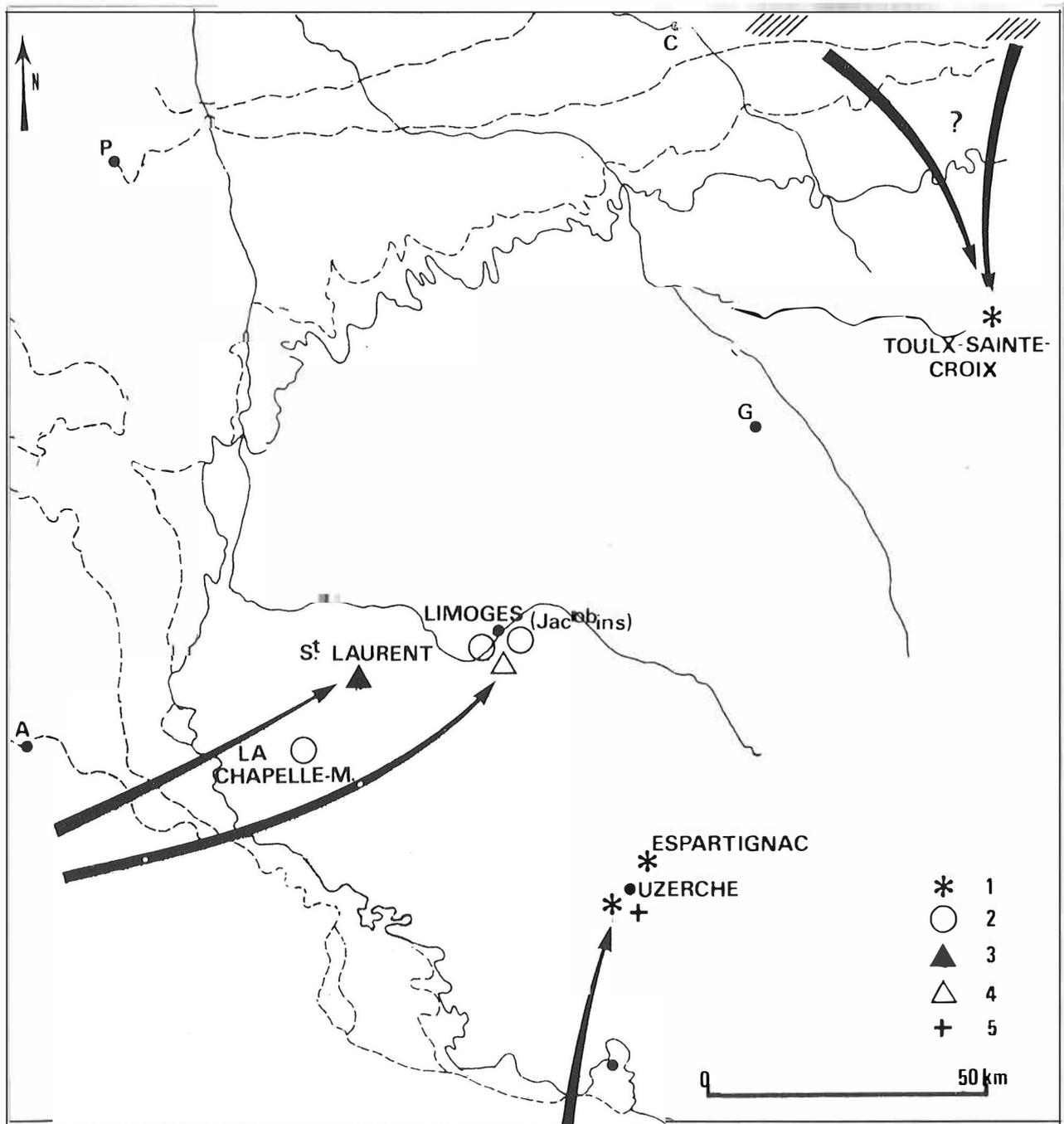


Fig. 5 : Répartition et provenances probables de divers calcaires ou carbonates.  
 1 : calcaire oolithique ; 2 : calcaire à pellets ; 3 : calcaire à Rudistes ; 4 : calcaire à Bryozoaires ; 5 : dolomie jaune.

## BIBLIOGRAPHIE

- L. HERICARD de THURY, Rapport fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale sur l'état actuel des carrières de marbre en France, Paris, *Annales des Mines*, t. 8, 1823, p. 3-93.
- A. BOISSE, *Esquisse géologique du département de l'Aveyron*, Paris, 1870.
- M. MUSSY, *Carte géologique et métallurgique du département de l'Ariège*, éd. Pomiés, Foix, 1870.
- A. LEYMERIE, *Description géologique et paléontologique de Haute-Garonne*, Toulouse, 1881.
- Répertoire des carrières de pierre de taille exploitées en 1889*, Ministère des Travaux Publics, Paris, 1890.
- P. GLANGEAUD, *Le Jurassique à l'ouest du Plateau Central : contribution à l'histoire des mers jurassiques dans le bassin d'Aquitaine*, libr. Polytechnique, Paris, 1895.
- B. SANCHOLLE-HENRAUX, *Marbres, pierres, grès, granits de France*, Mallez, Cambrai, 1928.
- J. RAVIER, Le métamorphisme des terrains secondaires des Pyrénées, *Mém. de la Soc. Géol. Fr.*, N° 86, 1957.
- J.-P. LOUSTAUD, Cuves à chaux gallo-romaines en Haut-Limousin, *Aquitania*, t. 1, 1983, p. 143-154.
- R. BEDON, *Les carrières et les carriers de la Gaule romaine*, Picard, Paris, 1984.

## CARTES GEOLOGIQUES

Cartes au 1/50 000 : feuille Ardentes (pour la carrière d'Ambrault), feuille Arreau

Cartes au 1/80 000 : feuilles Aubusson, Rochechouart, Périgueux et Tulle.

# ITINERAIRES ET GUES : L'EXEMPLE LIMOUSIN

Jean-Michel DESBORDES

Pays sans rivières navigables, le Limousin a dû multiplier ses voies de communication terrestres : lorsque les routes sont nombreuses et bien entretenues, les échanges économiques irriguent la région ; mais lorsque les routes cessent d'être viables, celle-ci devient un véritable maquis autarcique.

Le chevelu hydrographique du Limousin définit une topographie cloisonnée qui multiplie les interfluves. Le tracé des plus anciens itinéraires de long parcours est donc tributaire du relief (1).

Une première série de cheminements est guidée par les lignes de partage des eaux. Seules les rivières de quelque importance sont franchies, mais les plus petits ruisseaux, les mouillères et les étangs sont contournés avec soin. Ces itinéraires d'interfluve, tracés à l'économie sur la roche affleurante, sont désignés en Limousin sous les noms de *pouges*, *pouges*, *pouezes*, vocables qui désignent le tracé de hauteur de ces cheminements (2) ; les plus anciens documents archéologiques riverains sont d'origine préromaine. Une seconde série d'itinéraires est tracée au plus court, par monts et par vaux ; ce sont des chaussées édifiées avec soin, qui franchissent les rivières, petites et grandes, sans infléchir leur tracé ; ces axes sont désignés en Limousin sous les noms d'*estrade*, de *chaussade* ou de *chemin ferré*, vocables qui désignent le monument routier, et non plus le tracé de l'itinéraire (3). Les plus anciennes structures contiguës à ces cheminements peuvent être anticipées à la période gallo-romaine. Mais il est bien clair que l'une et l'autre série ont souvent continué à être en usage fort longtemps, parfois jusqu'à nos jours : l'échelonnement chronologique des documents riverains peut alors s'inscrire entre l'Age du Fer et le XX<sup>e</sup> siècle. Mais la contre-partie d'un usage prolongé dans le temps est, d'ordinaire, le déclassement de l'itinéraire : une grande route qui charrie un important trafic dans l'Antiquité peut se réduire, au fil des siècles, à un simple chemin de terre à l'usage des troupeaux et des cultivateurs. Toutefois, les reliques de son ancien faste s'inscrivent encore sur les plus anciens cadastres : demeurés chemins publics, ces itinéraires guident fréquemment les limites communales (naguère paroissiales) ou sectionnales.

\*  
\* \*

Le franchissement des principaux cours d'eau par ces itinéraires mérite une attention particulière. Alors qu'un simple ruisseau torrentueux aux berges rocheuses, bien encaissé, peut être franchi aisément, une rivière profonde, sujette aux crues périodiques, ne peut être traversée qu'à gué, c'est-à-dire sur une plate-forme rocheuse affleurant dans le lit du cours d'eau,

(1) Sur ces anciens itinéraires, voir en dernier lieu J.-M. Desbordes, La chronologie des vieux itinéraires en Limousin : proposition d'une méthode, *Revue Archéologique du Centre*, nos 71-72, juillet-décembre 1979, p. 115-122 ; B. Barrière et J.-M. Desbordes, Vieux itinéraires entre Limousin et Périgord, dans *Actes du 2<sup>e</sup> colloque international de Flaran*, L'homme et la route en Europe occidentale au Moyen-Age et aux temps modernes, Auch, 1982, p. 231-240 ; des mêmes, Les différents types de chemins anciens, dans *Les dossiers de l'Histoire et de l'Archéologie*, n° 67, oct. 1982, p. 34-37.

(2) M. Villoutreix, *Les noms de lieux de la Haute-Vienne*, C.R.D.P., Limoges, 1981, p. 98-99.

(3) *Id.*, p. 58 (pour estrade), p. 46 (pour chaussade) ; p. 47 (pour chemin ferré).

prolongée sur les berges, et aménagée de telle sorte que les troupeaux, les piétons, les cavaliers et les charrois puissent passer d'une rive à l'autre (4). Ces affleurements rocheux subaquatiques peuvent s'étendre sur une largeur de plusieurs centaines de mètres ; les franchissements sont alors multipliés sur les deux rives. Mais lorsque les affleurements sont ponctuels, tout le trafic doit transiter, d'une berge à l'autre, par d'étroits cheminements. Les rives des cours d'eau sont alors les lieux de rencontre des troupeaux, des charrois, des cavaliers et des piétons, tous réunis pour franchir la rivière : c'est donc au voisinage du gué, ou du pont qui lui fait suite, que s'édifieront nécropoles et lieux de culte, champs de foire, auberges, fortifications, équipements suscités par l'affluence des voyageurs et des marchandises sur les berges. Une toponymie spécifique s'est souvent cristallisée près des anciens passages à gué ou à pont : le *gô*, le *port*, la *planche*, le *pont*, *pont rompu*, *pont vieux* (5) ; souvent aussi, le tracé des itinéraires ou l'architecture des chaussées d'origine antique est évoquée par des toponymes tels que *pouge*, *treix*, *lestrade*, *chaussade*, *chemin ferré* (6).

Le déperchement des itinéraires jusqu'aux cours d'eau s'opère de deux manières : soit en empruntant le thalweg d'un ruisseau latéral, qui conflue près du gué ; soit en pratiquant, au prix d'importants terrassements, une tranchée dans le coteau dominant la rivière. Le premier cas de figure est privilégié avant la conquête romaine et dans les périodes de régression technique ; le second domine largement la période gallo-romaine (7). Démultipliés sur les plateaux, les itinéraires convergent peu à peu jusqu'aux gués ; le passage d'une rivière est alors un véritable « carrefour éclaté » puisque tout le trafic transite, sur le cours d'eau et à ses abords immédiats, par une seule et même section routière scindée, de part et d'autre, en plusieurs cheminements tracés en éventail dès que la topographie le permet. Il est donc logique de fixer limites paroissiales ou limites sectionnales sur le segment commun à tous ces itinéraires, c'est-à-dire au gué ou au pont.

\*  
\* \*

Les exemples limousins abondent. Trois ont été choisis dans le cadre de cette courte étude : l'un en Corrèze, le second en Creuse, le dernier en Haute-Vienne.

(4) Sur les gués, voir surtout P. Lebel, Gués et voies protohistoriques, *Revue Archéologique de l'Est*, t. IV, 1933, p. 343-358 ; P. Verdier de Pennery, Les gués de l'Yonne entre Auxerre et Montereau, *Actes du 29<sup>e</sup> Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés Savantes*, 1958, p. 36-50.

(5) M. Villoutreix, *ouvr. cit.*, p. 67 (pour le *gô*) ; p. 97 (pour la planche) ; p. 98 (pour le pont) ; le sens premier de port (latin : *portus*) est celui de passage.

(6) Cf. notes 2 et 3 ; pour le sens du mot *treix*, voir M. Villoutreix, *ouvr. cit.*, p. 119 (dérivé du latin *trajectus*, traversée, passage d'un cours d'eau).

(7) Un bel exemple de déperchement par décaissement du coteau dominant la rivière est celui de la voie antique reliant *Augustoritum* (Limoges) à *Argentomagus* (Saint-Marcel, Indre) : aux approches du *vicus*, « un voyageur venu d'Augustoritum (Limoges) utilisait la « tranchée de César » profondément creusée de main d'homme à travers l'escarpement calcaire et franchissait la Creuse sur un pont... doublant en amont le gué immémorial » (*Trente mille ans d'histoire : Argentomagus (Saint-Marcel)*, Argenton, 1980, p. 36).

Le plan d'assemblage de la commune de Cosnac (8), levé en 1823, distingue deux itinéraires de long parcours : l'un, dit route de Brive à Beaulieu, franchit la Loyre au pont de Cayre, près d'un ruisseau affluent ; le second, dit chemin de Brive à Meyssac, franchit la même rivière à gué (9). Or, dans l'un et l'autre cas, on observe la convergence des limites communales à proximité immédiate de ces deux passages : au pont de Cayre sont réunies les trois communes de Cosnac, La Chapelle-aux-Brocs (10) et Dampniat (11), tandis qu'au franchissement de la Loyre par le chemin de Brive à Meyssac sont réunies les trois communes de Cosnac, La Chapelle-aux-Brocs et Lanteuil (12). Plus encore : le dit chemin sépare, sur la rive gauche de la rivière, les sections A et C de la commune de Cosnac, de telle sorte qu'au total le passage sur la Loyre de la route de Brive à Meyssac a fixé la rencontre de quatre limites administratives ; quant à la route de Brive à Beaulieu, elle guide sur la rive droite de la rivière les limites des sections A et B sur la commune de La Chapelle-aux-Brocs (fig. 1).

(8) Commune du canton de Brive sud-est, arrondissement de Brive (Corrèze).

(9) La distance séparant, au plus court, Brive de Beaulieu-sur-Dordogne et de Meyssac couvre respectivement 31,5 et 16 km. Les deux itinéraires ne peuvent donc être confondus avec de simples chemins de desserte rurale.

(10) Commune du canton de Malemort, arrondissement de Brive (Corrèze).

(11) Commune du canton de Malemort, arrondissement de Brive (Corrèze).

(12) Commune du canton de Beynat, arrondissement de Brive (Corrèze).

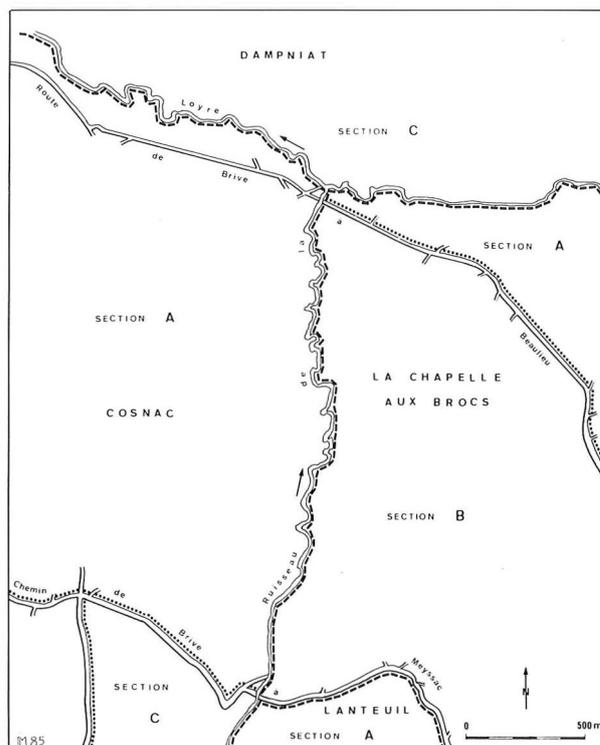


Fig. 1. — Les franchissements de la Loyre entre Cosnac et La Chapelle-aux-Brocs (Corrèze) - Extrait du cadastre de 1823.

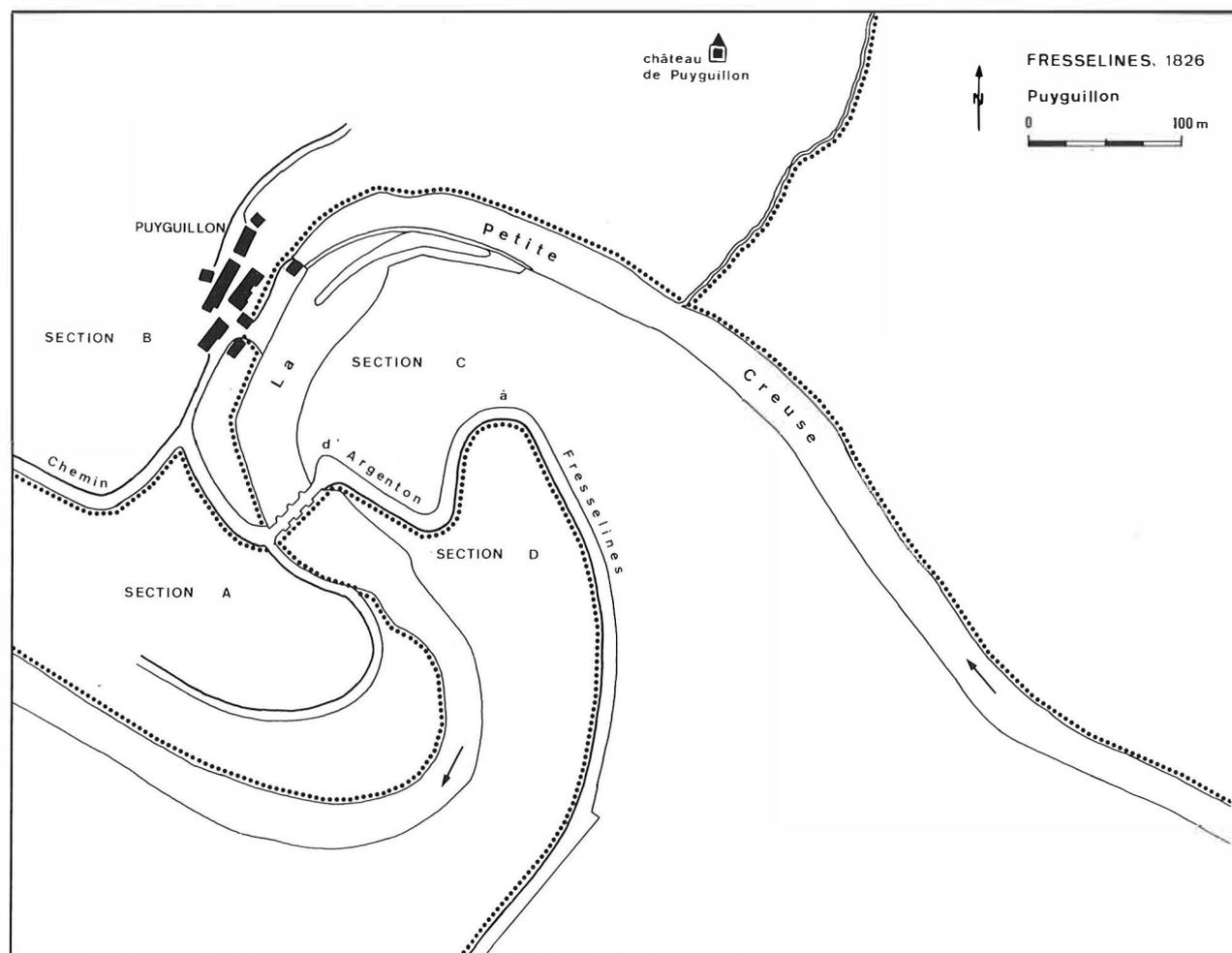


Fig. 2. — Le franchissement de la petite Creuse à Puyguillon (Creuse) Extrait du cadastre de 1826.

L'exemple de Fresselines (13) est aussi révélateur (fig. 2). Le bourg chef-lieu est édifié sur l'éperon de confluence des deux Creuses, petite et grande ; la ferme de Confolent, au n.-o. du bourg, évoque le nom latin de cette confluence. La commune est traversée par un itinéraire de long parcours, tracé sur l'interfluve séparant les bassins des deux Creuses, et joignant à grande distance la Combraille auvergnate à la région d'Argenton-sur-Creuse ; c'est à proximité immédiate de ce cheminement qu'a été mis au jour, en 1908, près du village de Marcellat (14), un trésor de 79 monnaies gauloises d'or et d'argent, aujourd'hui presque toutes attribuées aux Lemovices (15). L'itinéraire guide constamment les limites sectionnelles de la commune ; il est désigné sous le nom de *pouge* à l'e. du bourg. L'église paroissiale, titrée par saint Julien de Brioude (16), est contiguë au tracé de la route, nommée sur l'ancien cadastre de 1826 « chemin de Guéret à Fresselines » puis « chemin de Fresselines à Argenton ». L'itinéraire franchit la petite Creuse sur un ancien pont, aujourd'hui rompu, dont il subsiste les avants-becs et les culées. Le château de Puyguillon, attesté par les textes dès le XIV<sup>e</sup> siècle (17), domine à distance le passage à pont. Or, quatre sections de la commune de Fresselines y convergent, ce qui présume un franchissement de la rivière fort ancien et de longue durée ; le pont médiéval sur la Creuse a pu relayer un passage antérieur. Une plateforme guéable existe en effet en amont du pont, près d'une île, et a pu guider le cheminement primitif ; l'itinéraire qui conduit au pont se déperche, quant à lui, par des cavées pentues taillées dans le rocher, cas de figure privilégié à la période gallo-romaine. Dans cette hypothèse, la période médiévale n'aurait fait qu'aménager un passage plus ancien (fig. 2).

L'exemple du Vigen (18) est une variante du cas précédent (fig. 3). Au début du XIX<sup>e</sup> s., le bourg du Vigen groupait quelques maisons autour d'une église titrée de saint Mathurin, naguère de saint Eloi (19). Le nom du bourg, formé sur le latin *Vicanum (forum)* (20), suggère une ancienne place de marché aménagée sur la rive droite de la Briance, près d'un très ancien cheminement joignant en diagonale Bordeaux et Bourges, capitales successives de l'Aquitaine antique (21). Le passage sur la Briance de cet axe routier important a pu fixer, de fait, un entrepôt ou un mar-

(13) Commune du canton de Dun-le-Palestel, arrondissement de Guéret (Creuse).

(14) Village de la commune de Jalesches, canton de Châtelus-Malvaleix, arrondissement de Guéret (Creuse).

(15) Sur ce trésor, voir en dernier lieu le *Corpus des Trésors monétaires antiques de la France*, t. 1, Poitou-Charentes et Limousin, Paris, Soc. Française de Numismatique, 1982, p. 89-90 (J.-P. Bost, département de la Creuse, n° 13).

(16) Sur l'ancienneté du culte de Julien de Brioude en Limousin, voir M. Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, Institut d'Études du Massif Central, Clermont-Ferrand, 1981, p. 263-269. Cf. p. 263 : « C'est assurément le vocable le plus répandu parmi les martyrs gaulois en Limousin... Au VI<sup>e</sup> s., Aredius en était un fidèle fervent, comme le rapporte Grégoire de Tours... ».

(17) A. Lecler, *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse*, Limoges, 1902, Laffitte reprints, Marseille, 1979, p. 287.

(18) Commune du canton de Limoges-Condât, arrondissement de Limoges (Haute-Vienne).

(19) A. Lecler, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, Limoges, 1920-1926, Laffitte reprints, Marseille, 1976, p. 814 (cite le Pouillé de J. Nadaud, 1775).

(20) M. Villoutreix, *ouvr. cit.*, p. 125.

(21) Sur cet itinéraire diagonal, voir J.-M. Desbordes, l'équipement culturel des vieux itinéraires : l'exemple du Haut-Limousin, *Bull. Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. 106, 1979, p. 53-56 ; cf. aussi note 1.

ché, *horreum*, du fisc impérial à la période gallo-romaine, puis du fisc royal à l'époque mérovingienne, stockant et négociant les denrées produites sur le domaine de *Solemniacum*, nom qui désignait la *villa regia* donnée en 631 par le roi Dagobert à saint Eloi pour y établir le siège d'une puissante abbaye (22). La tradition situe à l'emplacement de l'église du bourg, riveraine de l'ancien itinéraire, l'ermitage de saint Théau, captif saxon racheté par Eloi (23). Si tel fut le cas, Théau avait choisi pour retraite un lieu contigu à l'une des plus grandes routes de l'Antiquité, animée d'un trafic important, près d'un passage à gué ou à pont (24). La rencontre, près de ce gué ou de ce pont, d'un grand axe routier, d'un marché agricole et d'un soit-disant ermite invite à vérifier de près la véritable identité du saint, peut-être en relation avec le franchissement de la Briance et les phénomènes induits de ce franchissement. L'étude du plus ancien cadastre atteste en tous cas la convergence de quatre sections communales à un pont ancien, mentionné dès le XIII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui disparu et relayé, à quelques mètres en amont, par un nouveau pont édifié en 1879 (25). De part et d'autre de l'ancien pont, les limites sectionnelles sont guidées par l'axe routier (fig. 3). La topographie suggère les franchissements successifs de la Briance par l'itinéraire diagonal reliant Bourges à Bordeaux : dans un premier temps, un passage à gué sur la rivière a sans doute relié un cheminement déperché des plateaux par deux vallons affluents ; le tracé

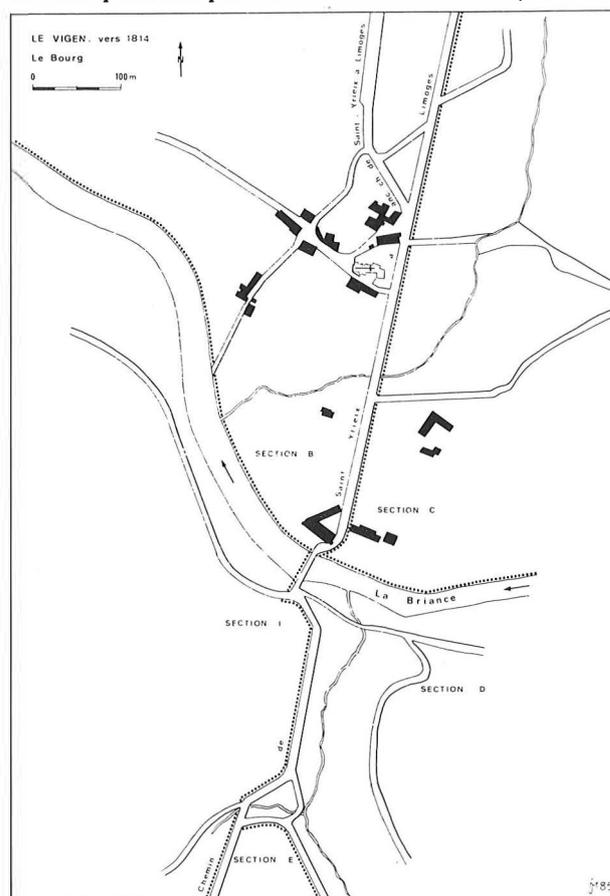


Fig. 3. — Le franchissement de la Briance au Vigen (Haute-Vienne) - Extrait du cadastre début XIX<sup>e</sup> s.

(22) Sur cette donation, voir en dernier lieu M. Aubrun, *ouvr. cit.*, p. 115-117.

(23) *Id.*, p. 117.

(24) Cf. note 21.

(25) J. Perrier et L. Bonnaud, Recherches sur les ponts du Moyen-Âge en Haute-Vienne, *102<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes*, Limoges, 1977, *Archéologie*, p. 192-193.

a dû contourner la dorsale topographique entre ruisseau du Vigen et Briance. Dans un second temps, les progrès techniques ont brisé cet obstacle en reliant les deux rives au plus court par une tranchée ouverte dans la roche au travers de la dorsale et prolongée par un pont sur la rivière, peut-être dès l'Antiquité (26).

Bien d'autres exemples pourraient être cités, surtout en Limousin (27). Mais nous voudrions, en concluant, rompre le cadre étroit de cette étude et souligner l'intérêt de la méthode suivie pour les recherches sur l'occupation du sol en Limousin, tant au Moyen Âge qu'à la période antique. Situer, en tout premier lieu, la trame des plus anciennes voies de communication ; établir ensuite la chronologie absolue des documents archéologiques riverains des tracés routiers ; identifier enfin, de part et d'autre de ceux-ci, les noyaux de peuplement induits par les cheminements

ces trois démarches successives peuvent faire progresser la recherche avec fruit.

---

(26) Le nom de la rivière Briance est formé sur le gaulois *briva* (= pont) et sur le suffixe hydronymique *-antia* ; « le mot signifie donc : la rivière du pont, ou des ponts » (M. Vilouteix, *ouvr. cit.*, p. 37).

(27) Retenons seulement trois autres exemples : en Corrèze, le pont et le gué du Saillant, au pied d'un château d'origine médiévale, réunissent quatre sections : les sections L et M de la commune d'Allasac (cadastre de 1810) et les sections C et D de la commune de Voutezac (cadastre de 1839) ; en Creuse, le passage du ruisseau de la Betoulle par la voie d'origine antique reliant Ahun à Poitiers réunit les communes de La Saunière, Sainte-Feyre et Saint-Laurent ; en Haute-Vienne, le passage de la Couze, par la voie d'origine antique reliant Limoges à Châteauponsac, est le point de rencontre des communes de Compreignac, Razès et Saint-Pardoux.

# TOPONYMIE ET ARCHEOLOGIE : NOMS DE LIEUX DE LA CREUSE (Première partie)

Marcel VILLOUTREIX

Le département de la Creuse offre à la recherche toponymique une abondante et riche matière. Dans le cadre d'un travail consacré à la toponymie dans ses rapports avec l'archéologie, il importe de bien délimiter le champ de cette recherche. Une première partie présentée ici sera chronologique : elle sera consacrée aux toponymes creusois les plus anciens, ceux dont la formation s'échelonne de la protohistoire à la fin de l'époque franque. La seconde partie sera présentée dans le prochain volume de *Travaux d'Archéologie Limousine* et s'organisera autour de quelques grands thèmes relatifs à l'occupation du sol, tels que l'archéologie du paysage rural, des axes routiers, des ouvrages défensifs, des rites funéraires.

Pour étudier la toponymie de la Creuse, l'on dispose de bons répertoires de formes anciennes. Le dépouillement des sources écrites avait été entrepris par Auguste Bosvieux, dont les notes manuscrites ont été utilisées par le chanoine Lecler et publiées dans son *Dictionnaire de la Creuse*. Ce travail, poursuivi par Antoine Thomas, a été achevé par Henri Hemmer, dont le *Dictionnaire topographique* rassemble et complète les relevés antérieurs. Ces ouvrages donnent toutes les références, dont la mention aurait, sans intérêt véritable, alourdi notre texte ; nous prions le lecteur de bien vouloir s'y reporter.

La connaissance des formes les plus anciennes des noms de lieux est en effet indispensable. A l'origine, la signification de chacun de ces noms était perçue par tout le monde. Mais il est arrivé, au cours des siècles, que la langue dans laquelle ils avaient été formés a cessé d'être parlée ou s'est transformée au point d'apparaître comme une langue nouvelle : le gaulois s'est éteint, et les dialectes nés du latin ne sont plus du latin. Rattaché par ses origines à une langue disparue, le nom de lieu a cessé d'être compris, il s'est en quelque sorte fossilisé. N'étant plus un élément vivant de la langue vivante, un élément bien intégré en elle et porté par elle, il devient plus fragile, parce qu'il est isolé et paraît un corps étranger. Il est désormais exposé à toutes sortes d'accidents qui peuvent aller jusqu'à le défigurer. Des toponymes ont été victimes d'une mauvaise coupure des termes de l'énoncé. C'est, par exemple, l'amputation de la syllabe initiale prise à tort pour un article ou une préposition (aphérèse) : *Naillat* était anciennement *Analiac* et *Hem* (Bourg-d'Hem) était *Ahent*. Inversement, ce peut être aussi l'addition d'un article ou d'une préposition (agglutination) : *Lourdoueix* provient de *oratorium* et la première syllabe de *Lafat* n'est autre que l'article. Il peut y avoir soudure d'éléments séparés comme dans *Pontarion* (Pont à Riom) et *Cherdon*, commune des Mars (Cher Redon), ou au contraire dédoublement : c'est ainsi que *Symphorianus* est devenu *Saint-Affeyre* au XVI<sup>e</sup> siècle, puis a été féminisé en *Sainte-Feyre*. Un phénomène très courant est l'attraction paronymique : le toponyme, nom devenu obscur, est confondu avec un nom bien connu qui lui ressemble, qui en est le paronyme, c'est-à-dire presque l'homonyme ; par le jeu de l'analogie, on tente de ramener ainsi l'inconnu au connu. Le vieux toponyme gaulois *Bonneuil* est noté sous la forme *Bonus oculus*, bon œil, dans une charte de 1447. Pour *Pontarion*, il n'a pas suffi d'effacer par la soudure des éléments le souvenir de l'ancien toponyme, *Riom* : l'attraction

du nom de la rivière, le *Taurion*, ne pouvait pas manquer d'être très forte, d'où un *Ponthauryon* en 1620. Ajoutons enfin que les variations et les fantaisies de l'orthographe ont encore compliqué les choses, surtout à partir de la Renaissance, qui a multiplié les lettres inutiles, comme par exemple le *x* final de *Toulx*. D'autre part, même si le nom de lieu n'a pas été déformé par un de ces accidents et qu'il ait simplement connu une évolution normale, il demeure important de disposer de formes aussi anciennes que possible : plus on se rapproche de l'origine, plus les risques d'erreurs d'interprétation sont réduits.

En conséquence, dans la première partie de la présente étude, seuls ont été retenus les toponymes dont il existe des formes anciennes ; quelques rares exceptions ont été faites pour des noms se rattachant manifestement à une série dont les autres représentants creusois sont bien attestés. Dans la seconde partie, la même règle a été appliquée pour les lieux habités, mais les simples lieux-dits ont été tirés des documents cadastraux, à défaut d'attestations plus anciennes.

A partir de ces formes anciennes bien établies, il devient possible d'étudier un toponyme. Mais il y faut beaucoup de rigueur. Est-il nécessaire de rappeler à quel point, dans le passé, la toponymie a été l'objet de spéculations hasardeuses fondées sur des rapprochements arbitraires et des idées *a priori* ? La toponymie est une branche de la linguistique. L'étymologie d'un nom de lieu ne se devine pas : elle est l'aboutissement d'une recherche tenant compte des lois de la phonétique historique et de la sémantique pour tenter de découvrir la signification de ce nom dans la langue qui a servi à sa formation. L'interprétation d'un nom de lieu est donc d'abord un problème linguistique. Mais la toponymie ne peut se passer de l'apport d'autres disciplines. Les toponymes désignent des lieux qui sont situés dans l'espace et dans le temps : pour bien les interpréter, la connaissance du contexte géographique, archéologique et historique est indispensable. C'est la raison pour laquelle, à propos des toponymes à valeur descriptive, on trouvera ici quelques indications d'ordre géographique pour justifier l'explication proposée. D'autre part, pour toutes les formations attribuées aux époques les plus anciennes, une confirmation archéologique a été recherchée. Les sources où ont été puisées ces indications sont mentionnées. Un répertoire commode a été cité fréquemment : la *Carte archéologique de la Creuse romaine*, établie par Dominique Dussot, qui a rassemblé une abondante documentation avec toutes les références nécessaires ; il n'a pas paru utile, en le citant, de rappeler dans chaque cas que les vestiges mentionnés sont gallo-romains ou présumés tels par les auteurs qui les ont signalés. Enfin, lorsqu'il s'agit d'une paroisse, les données de l'*hagiotoponymie* ont été également prises en compte. Les travaux de Michel Roblin sur les terroirs de Paris et de l'Oise, ceux de Michel Aubrun sur l'ancien diocèse de Limoges, ont mis en évidence tout l'intérêt d'une méthode qui permet d'établir une chronologie des lieux de culte à partir de l'époque paléochrétienne d'après l'étude de la titulature des églises. Les plus anciennes paroisses sont généralement titrées du Sauveur, de saint Jean-Baptiste, de saint Etienne, de saint Pierre, de saint Martin et de quelques autres saints ou martyrs dont le culte était en vogue à l'époque mérovingienne.

Toutes ces indications, mentionnées sommairement à côté de l'étude purement linguistique des toponymes, ont pour seul but de faire apparaître, chaque fois que la chose est possible, une convergence pluridisciplinaire associant étroitement toponymie et archéologie.

## SOURCES UTILISEES

### FORMES ANCIENNES DES NOMS DE LIEUX HABITES

BOSVIEUX (Auguste), *Essai de dictionnaire topographique de la Creuse*, manuscrit conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne.

LECLER (André), *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse*, Limoges, 1902 ; réimpression, Marseille, 1979.

HEMMER (Henri), *Dictionnaire topographique du département de la Creuse*, comprenant les noms anciens et modernes (rédigé d'après les fiches d'Antoine Thomas). A paraître dans la collection des *Dictionnaires topographiques de la France*, Paris, Imprimerie nationale. Exemplaire dactylographié conservé aux Archives départementales de la Creuse.

### MICROTOPONYMES

Fichier toponymique conservé à la Direction des Antiquités historiques du Limousin (dépouillement des Etats de sections des plus anciens cadastres des communes de la Creuse).

Etats de sections et plans parcellaires des anciens cadastres de la Creuse.

### ANTHROPONYMIE GAULOISE, GALLO-ROMAINE ET FRANQUE

*Corpus inscriptionum latinarum*, publié par l'Académie de Berlin. Dans chaque tome, un index des anthroponymes donne les références.

Tome XII. *Inscriptiones Galliae Narbonensis*, 1888.

Tome XIII. *Inscriptiones trium Galliarum*, 1899-1916.

HOLDER (Alfred), *Alt-Celtischer Sprachschatz*, 3 vol., Leipzig, 1891 ; 1904 ; 1907.

MORLET (Marie-Thérèse), *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*.

Tome I. Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques, Paris, 1971.

Tome II. Les noms latins ou transmis par le latin, Paris, 1972.

### LANGUE GAULOISE ET LATIN DU MOYEN AGE

DOTTIN (G.), *La langue gauloise*, Paris, 1920 (et surtout le Glossaire gaulois, p. 223-301 du même ouvrage).

DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Nouveau tirage, Paris, 1938, 10 vol.

### DIALECTOLOGIE

LEVY (Emil), *Petit dictionnaire provençal-français*, 5<sup>e</sup> éd., Heidelberg, 1973.

QUEYRAT (Louis), *Contribution à l'étude du parler de la Creuse. Le patois de la région de Chavanat*, Guéret, 1927.

WARTBURG (Walter von), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Tübingen, Bâle, 1948-1978.

### CARTE ARCHEOLOGIQUE DE LA CREUSE

DUSSOT (Dominique), *Carte archéologique de la Creuse romaine*. Mémoire présenté à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (1984). Deux fascicules dactylographiés.

Fichiers conservés à la Direction des Antiquités Historiques du Limousin.

LECLER (André), *Dictionnaire* (voir ci-dessus).

*Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*.

*Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*.

*Travaux d'Archéologie Limousine*.

## EPIGRAPHIE ET NUMISMATIQUE

ESPERANDIEU (E.), *Inscriptions de la cité des Lemovices*, 1891.

BLANCHET (Adrien), *Manuel de numismatique française*, Paris, 1912.

PROU (M.), *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale ; les monnaies mérovingiennes*, 1892.

## HAGIOTOPONYMIE

*Pouillés de la province de Bourges*, publiés par Jacques de Font-Réaulx, Paris, 1962.

*Pouillé historique du diocèse de Limoges*. Manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud, publié par A. Lecler, Limoges, 1903.

AUBRUN (Michel), *L'ancien diocèse de Limoges, des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, 1981.

## ABREVIATIONS ET SIGLES

A D L : M. Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges*

A o c : Ancien occitan

B S A H L *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*

C A C R : D. Dussot, *Carte archéologique de la Creuse romaine*

C I L : *Corpus inscriptionum latinarum*

D A H : Fichiers de la Direction des Antiquités Historiques

FEW : W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*

L e c l e r : *Dictionnaire*

M C R : *Mémoires de la Société... de la Creuse*

N P A G : M.-T. Morlet, *Noms de personne de l'ancienne Gaule*

P N : *Pouillé* de Nadaud

S . d . : Sans date

T A L : *Travaux d'Archéologie Limousine*

\* : L'astérisque indique des formes conjecturales

## I — TOPONYMIE GAULOISE

Les migrations des Celtes venus s'installer en Gaule se sont surtout développées aux Ages du Fer, dits de Hallstatt, puis de La Tène. Mais il y avait déjà des populations sédentaires avant eux. Dans la Creuse, on connaît un grand nombre de sites du néolithique récent et final, puis de l'âge du bronze et ce n'est guère qu'après — 550 que semble s'être produite la pénétration celtique (P. Léger, MCR, 1980, p. 480-483). On note alors des influences diverses et une grande variété de rites funéraires (art. cité, p. 483), ce qui semble dénoter un brassage de populations.

Lorsqu'on étudie les couches les plus anciennes de la toponymie, on rencontre des noms de lieux qui ne s'expliquent ni par le latin, ni par le gaulois. On est ainsi amené à formuler l'hypothèse de formations antérieures au gaulois, dans une langue parlée avant l'arrivée des Celtes. Cette hypothèse a été confirmée par des recherches de linguistique comparée qui ont permis de dégager un certain nombre d'éléments appelés préceltiques ou « bases » pré-indo-européennes (le gaulois, comme le latin, étant une langue indo-européenne). Ce fonds très ancien se retrouve surtout dans des noms de montagnes (*oronymes*) et des noms de cours d'eau (*hydronymes*). D'autre part, on distingue en toponymie, par souci de rigueur, des formations dites celtiques ou gauloises et des formations qualifiées seulement de prélatines, parce qu'on sait qu'elles sont antérieures à la romanisation de la Gaule, sans qu'on soit en mesure de leur attribuer une origine plus précise.

Toutes ces distinctions, qui ont un intérêt linguistique certain, sont difficilement utilisables pour établir l'histoire de l'occupation du sol. C'est en effet grâce au gaulois que nous connaissons les noms de lieux les plus anciens et nous ignorons naturellement l'époque de leur formation. S'agit-il de toponymes existant

déjà à l'arrivée des Celtes et adoptés par eux ? C'est vraisemblable pour les noms de montagnes et les noms de rivières dérivés de « bases » pré-indo-européennes : les oronymes et les hydronymes désignant des réalités géographiques immuables sont, comme on l'a constaté, fort peu affectés par les grandes mutations de populations. S'agit-il au contraire de toponymes formés par les Celtes, mais en utilisant des éléments empruntés aux langues parlées avant eux ? Il y avait eu, nous l'avons vu, après leur arrivée, des brassages de populations. Et l'on sait à quel point une langue indigène résiste à l'élimination ; un parler supplanté par un autre ne disparaît jamais tout à fait : il en reste toujours quelques vestiges dans celui qui l'a remplacé. Ajoutons enfin que la langue celtique parlée en Gaule nous est connue de manière insuffisante. Les Gaulois n'écrivaient pas, et nous ne disposons d'aucun texte suivi ; il nous reste seulement un certain nombre d'inscriptions en caractères grecs ou latins qui nous livrent plusieurs milliers de mots gaulois. Nous ne tenterons donc pas de répartir en couches successives le fonds toponymique antérieur à la pénétration du latin. Dans ce chapitre consacré à la toponymie gauloise seront regroupés tous les noms qui nous ont été transmis par le véhicule de la langue gauloise, même si leur origine n'apparaît pas véritablement celtique, ce qui sera naturellement signalé le cas échéant, à toutes fins utiles.

A quelle époque la toponymie gauloise a-t-elle cessé d'être productive ? La question est d'importance pour la recherche archéologique. Nul n'imagine que le latin ait pu supplanter le gaulois dès les années qui ont suivi la conquête : il n'y a jamais en histoire de rupture brutale. Pourtant le latin bénéficiait d'avantages exceptionnels : c'était non seulement la langue de l'administration et de l'armée, mais aussi celle du commerce et des affaires, une véritable langue internationale utilisée dans toutes les provinces d'un immense empire, partout enseignée dans des écoles, à la fois une langue d'utilité pratique et une langue de culture. La connaissance du latin avait assez d'intérêt pour dispenser Rome d'en imposer l'usage. Mais cet intérêt n'était pas le même pour tous et partout : il était plus grand pour un riche propriétaire ou un commerçant que pour un paysan et l'on a parlé latin beaucoup plus tôt dans les villes que dans les campagnes d'accès difficile. De plus, avant d'abandonner l'usage de leur langue, les populations de la Gaule sont devenues bilingues. Un certain nombre de témoignages permettent d'affirmer que le gaulois a résisté à la pression du latin pendant plusieurs siècles. C'est ainsi qu'à Bordeaux, un médecin, le père du poète Ausone, parlait encore le gaulois mieux que le latin au IV<sup>e</sup> siècle, et l'on sait qu'en Helvétie, région montagneuse, le gaulois était encore vivant au V<sup>e</sup> siècle. La victoire définitive du latin sera liée aux progrès de la christianisation de la Gaule.

La toponymie gauloise, telle qu'elle a été définie, a donc pu être productive non seulement à l'époque où la Gaule était indépendante mais aussi pendant toute l'époque gallo-romaine.

#### Noms de rivières et noms de lieux habités tirés des hydronymes

- BANIZE (La) : Radical hydron. prélatin *ban* et suffixe prélatin.
- CHER (Le) : *Cares*, VI<sup>e</sup> siècle. Racine préceltique \* *car*.
- CREUSE (La) : *Chrosa*, 730 ; *Crosa*, 936. Forme féminine du gaulois *Croso*, creux, c'est-à-dire : rivière dont la vallée est encaissée.
- GARTEMPE (La) : *Vuartimpa*, 825. Même racine gauloise que le *Gard* ; second élément obscur, mais prélatin.

GOZE (La) : *Goza*, 1392. Type hydron. prélatin *cosa*.

SEDELLE (La) : Racine hydron. prélatine.

TARDES (La) : Hydron. prélatin *tar* avec élargissement en - *d* -.

VOUEIZE (La) : fluvium *Wulsie*, 636. Origine obscure mais certainement prélatine.

Deux étymologies sont possibles pour :

TAURION (Le) : Prélatin *tauro*, hauteur (la rivière prend sa source à une altitude de 832 m). Le nom pourrait être aussi d'origine latine : *taurus*, taureau (métaphore ou divinité éponyme). Forme ancienne : *Taurionis fluvii*, X<sup>e</sup> s.

Des noms de lieux habités ont été tirés de ces hydronymes. Mais il faut insister sur le fait qu'ils ne sauraient être crédités de la même ancienneté que les hydronymes eux-mêmes.

CHARD (commune du canton d'Auzances) : de *Caro*, 1264 ; *Char*, 1261 (le *d* final n'apparaît qu'au XVII<sup>e</sup> s.). La localité doit son nom au voisinage des sources du Cher. Un trésor de monnaies gauloises a été signalé dans la commune, ainsi qu'une structure au bord de la rivière (CACR).

CROZANT (commune du canton de Dun) : *Crosenc*, 1019, 1200, 1248 ; *Crozent*, XII<sup>e</sup> s. Dérivé du nom de la Creuse avec suffixe prélatin et gaulois - *inc* -. Eperon granitique naturel au confluent de la Creuse et de la Sédelle, le site a été occupé aux époques du Bronze moyen, du Bronze final et au premier Age du Fer, puis, de manière moins dense, à l'époque gallo-romaine (Prospections et fouilles de B. Lasnier, cf. *Crozant*, ouvrage collectif, Guéret, 1985). Toponyme incontestablement gaulois.

GARTEMPE (commune du canton de Saint-Vaury) : *Gartempa*, vers 1080, 1107, 1144.

Les toponymes suivants sont des noms de paroisses carolingiennes, mais il est vraisemblable que les lieux étaient habités auparavant :

BANIZE (commune du canton de Saint-Sulpices-Champs) : *Bannisa*, 998.

CROZE (commune du canton de Felletin) : *Crosa*, 1157. Sur la rive droite de la Creuse.

TARDES (commune du canton de Chambon) : *Tarda*, 1150. Ce toponyme est aussi le nom d'un autre lieu habité :

TARDES (Lupersat) : Près du village, sur la rive droite de la rivière, un four à briques et à tuiles a été fouillé (CACR).

Enfin un dernier toponyme pose un problème particulier :

AUZANCES (chef-lieu de canton) : *Auzanciam*, 1185 ; *Ausancia*, 1209. Structure du côté ouest du bourg (CACR). Le suffixe — *antia* est prélatin et sert surtout à former des noms de rivières. L'*Auzance* est un nom de cours d'eau dans la Vienne, la Vendée et la Loire-Atlantique. Selon toute vraisemblance on peut présumer qu'il s'agit ici du nom ancien de l'affluent du Cher qui passe à Auzances. De même, *Sèvres* était à l'origine le nom du ruisseau du Val de Sèvres, qui a perdu ce nom à l'époque mérovingienne, une *villa* l'ayant adopté (M. Roblin, *Le terroir de Paris*, 2<sup>e</sup> éd., 1971, p. 33 et 273).

#### Noms désignant des hauteurs

De même que les hydronymes, les oronymes ne sont pas par eux-mêmes les indices d'une occupation du sol par des populations sédentaires dès l'époque où ils ont

été formés : ce sont de très anciennes appellations qui ont été adoptées par le gaulois et qui ont été utilisées pour désigner un lieu habité à une époque qu'il appartient à la recherche archéologique de déterminer.

**AYEN (Ahun) :** *Ahent*, 1333. Hauteur dominant la Creuse. Vestiges importants (grande construction, dallage, mosaïque, enduits peints, mobilier, monnaies) ; près du village, une trentaine de coffres funéraires (CACR). Le second élément est le suffixe gaulois *-entum*. Le premier élément est le même que pour Eymoutiers, en Haute-Vienne (*Agentum*, 958 ; *Ahentensis*, 1267 ; *Aentimonasterium*, s.d., PN) ; il s'agit vraisemblablement d'une racine *ag* — qu'on retrouve dans le mot gaulois *agaunum*, rocher.

Même étymologie pour le suivant :

**AYEN (Evaux) :** de *Ayento*, 1430. Hauteur dominant les boucles de la Tardes.

**BRIONNE (La)** (commune du canton de Saint-Vaury) : La *Breona*, 1207. Probablement gaulois *briga*, hauteur, avec le suffixe prélatin *-onna* (l'article a dû être ajouté au Moyen Âge). Le relief justifie l'étymologie.

**CHANTAUD (Saint-Martial-le-Mont) :** de *Cantale*, 1182. Sur une hauteur dominant la vallée de la Creuse (alt. 473 m). Importante *villa* ; très nombreux puits funéraires dont certains ont été fouillés ; très riche mobilier ; nombreuses monnaies (CACR). Même étymologie que pour le mont du Cantal : base oronymique \* *can-*, avec élargissement *-t-* et suffixe gaulois *-allo*.

**CROCQ (chef-lieu de canton) :** *Croc*, 1249, 1256 ; *Croco*, 1261. La localité est perchée sur une hauteur dont elle occupe la partie méridionale (alt. 768 m). Le long de l'itinéraire antique passant près du bourg, découverte de coffres funéraires et autres vestiges (CACR). A. Dauzat, (*La toponymie française*, Paris, 1939, p. 89) propose de rattacher le toponyme au préceltique \* *car*, rocher, sous la forme réduite \* *cr-*, avec le suffixe prélatin *-occu*.

**HEM (Bourg-d'Hem, commune du canton de Bénévent) :** à *Hent*, vers 1256 ; de *Ahento*, 1282. Eperon de confluence sur la Creuse. Trésor monétaire d'environ 300 monnaies échelonnées de Faustine l'Ancienne à Postume (CACR). L'étymologie est la même que pour *Ayen* (voir ci-dessus).

**ISSOUDUN (commune du canton de Chénérailles) :** *Exolduni*, XII<sup>e</sup> siècle ; *Esoudun*, 1201. Sur une hauteur qui domine, à plus de 550 m., la vallée de la Creuse. Une sépulture à incinération et trois cippes dans le bourg (CACR). Le toponyme, qu'on retrouve dans l'Indre et les Deux-Sèvres (*Exuldnus*, 872, Deux-Sèvres) est formé de l'adjectif gaulois *uxelo*, élevé, et *dunum*, mot gaulois traduit par *montem* dans le Glossaire de Vienne, et par une expression grecque signifiant « lieu élevé, éminence », dans le Pseudo-Plutarque (cités par Dotin, p. 254).

**MERINCHAL (commune du canton de Crocq) :** *Mairenchalm*, vers 1150, 1221 ; *Mayrenchalm*, 1231. Paroisse titrée de saint Pierre et appartenant au diocèse de Clermont jusqu'en 1801. Commune limitrophe du Puy-de-Dôme ; altitude de 683 à 762 m. Le second élément du toponyme, *chalm*, est un mot d'origine préceltique, repris par le gaulois, puis par le latin et les dialectes, qui signifie : « haut plateau dénudé, lande », ce qui convient bien ici, mais ne peut fournir aucune indication chronologique. Le premier élément pourrait être une racine oronymique prélatine \* *matr-*, avec le suffixe gaulois *-ennu*.

**SARDENT (commune du canton de Pontarion) :** *Sardenus* (variante *Seredinnus*), *Sardeno*, VIII<sup>e</sup> s. (vie de saint Pardoux, dans laquelle Sardent est qualifié de *vicus* ou de *mons*) ; *Sarden*, XII<sup>e</sup> s. ; *Sardent*, XIV<sup>e</sup> s. Il y a un mont de Sardent (alt. 680 m). Dans le bourg, monnaies aux effigies de Claude, Néron, Marc-Aurèle ; sépulture à incinération ; demi-borne leugaire épigraphe du III<sup>e</sup> s. (CACR). Paroisse ancienne, titrée de saint Martin. Formation gauloise avec le suffixe *-ennu* ; le premier élément est probablement une racine oronymique \* *sar-*, avec élargissement *-d-*.

**SAVENAS (Cressat) :** *Cevenas*, 1350 ; *Cevenis*, 1373.

**SAVENAS (Saint-Martin-Sainte-Catherine) :** *Sevena*, XII<sup>e</sup> s.

**SAVENNES (commune du canton de Guéret) :** *Savennas*, 1447. Les trois toponymes paraissent représenter le terme oronymique gaulois *ceb-enna*, hauteur (étymologie justifiée par le relief).

**THAURON (commune du canton de Pontarion) :** *Tauron*, *Taurunt*, XII<sup>e</sup> s. Altitude 623 m. Une enceinte à murs vitrifiés n'a pas été fouillée et sa chronologie demeure incertaine. Nombreux vestiges (CACR). Eglise titrée de saint Pierre. Base préindo-européenne \* *taur*, montagne, avec suffixe prélatin *-one* ou *-ont*.

**TOULX (commune du canton de Boussac) :** de *Tullo*, de *Tol*, XII<sup>e</sup> s. ; *Tulli*, 1158 ; *Tullum*, 1174. Monnaies mérovingiennes : *Tullo castro* (Prou, n° 2015). Cette position exceptionnelle d'où l'on découvre un vaste panorama passait pour un oppidum gaulois (Lecler). Mais en fait aucun vestige datant de La Tène n'a pu y être découvert : les plus anciens datent de la période gallo-romaine et paléochrétienne ; des recherches récentes ont confirmé la tradition qui plaçait là le premier séjour de saint Martial en Limousin (TAL, vol. 5, p. 86-87). Base préindo-européenne \* *tol-*, \* *tul-*, hauteur, sans suffixe.

**TRAIN (Saint-Marc-à-Loubaud) :** *Trenc*, 1506. Altitude 671 m. Le toponyme pourrait provenir de la racine préceltique \* *tor-*, hauteur, sous la forme réduite \* *tr-*, avec le suffixe gaulois *-inc*.

### Sites fortifiés

Le mot gaulois *dunum* (cf. ci-dessus *Issoudun*) était l'équivalent du latin *montem*, montagne, lieu élevé. Mais, par une évolution sémantique bien attestée en toponymie, on est passé du sens de *hauteur* à celui de *site fortifié* (c'est le sens dominant à l'époque gallo-romaine).

**AHUN (chef-lieu de canton) :** *Acitodunum*, III<sup>e</sup> s. ; *vico Agiduno*, 997 ; *Ahun*, 1200. Le « Camp de César » est un éperon barré de 3 hectares environ, occupé de La Tène finale à l'époque gallo-romaine ; cette enceinte est voisine d'un itinéraire préromain et contrôle les ruptures de charge au passage à gué sur la Creuse (J.-M. Desbordes, *Gallia*, 1985, t. 43, fasc. 1, p. 31-32). Beaucoup de noms en *-dunum* désignent un oppidum commandant une voie antique. Ainsi, on lit dans César (B.G., VII, 12) : « César avait entrepris d'assiéger un oppidum des Bituriges établi sur la route (d'Orléans à Bourges), Noviodunum ». Dans le cas d'Ahun, le premier élément du toponyme est obscur, mais certainement antérieur au latin (peut-être le gaulois *Agedo*, terme attesté de nom propre, cf. A. Holder, I).

**DUN (Dun-le-Palestel, chef-lieu de canton) :** *Idunum*, vers 506 ; *Dunus*, 987 ; de *Duno*, vers 1095. Le toponyme se rattache manifestement au gaulois

*dunum*, mais il pose un problème. Le sens de *hauteur* est exclu par la topographie. Celui de *site fortifié* serait entièrement justifié par le passage de la *Vita Eptadii (Monumenta Germaniae historica, t. III, 1896, p. 190)* qui mentionne ce toponyme : il s'agit d'un *castrum* en Limousin (*castro provincie Lemovicine, Idunum nomine*), détruit au début du VI<sup>e</sup> siècle. L'identification est-elle certaine ? Toujours est-il qu'aucun vestige gaulois ni gallo-romain n'a été signalé à Dun, qui d'ailleurs n'est pas une paroisse ancienne. Il y a là un problème archéologique qui reste à élucider.

## Noms relatifs à l'eau et à l'hydrographie

### 1) La source : prélatin *borna*

BORD-SAINT-GEORGES (Commune du canton de Boussac) : *Born*, XIV<sup>e</sup> s. ; le diminutif roman *Bornet*, dans la même commune, confirme l'existence du *n* final et est attesté au XII<sup>e</sup> s. Puits funéraire ; sépultures à inhumation (CACR). Eglise ancienne, titrée de saint Georges.

BORD (Mourioux) : *Born*, 1687. Il y a d'autres noms de lieux homonymes (communes de Bussière-Dunoise, Chambon-sur-Voueize, Evaux, Ladapeyre, Saint-Pardoux-Lavaud), mais sans formes anciennes permettant de les rattacher avec certitude à la série des *Born*.

### 2) La vallée : gaulois *glann*, rive

GLENIC (commune du canton de Guéret) : *Glanic* 1150, 1184, etc. ; la forme avec *e* n'apparaît qu'au XIV<sup>e</sup> s. (de *Glenico*, 1332). Le bourg domine la vallée de la Creuse. Dans le bourg, sépulture à incinération ; section de voie antique près de l'ancien pont (CACR). Suffixe prélatin *-iccu*.

GLANE (Saint-Sulpice-le-Guébécois) : *Glane*, 1417 ; *Glana*, 1427. Vallée d'un affluent de la Creuse dont le confluent est à Glénic. Découverte de deux monnaies aux effigies de Claude et de Julius Crispus (CACR).

### 3) Le confluent : gaulois *condate*

CONDAT (Grand-Bourg) : pas de formes anciennes. Confluent de ruisseaux. Une sépulture à incinération fouillée (CACR).

### 4) Le méandre : gaulois *cambo*

Le mot gaulois *cambo*, courbe, méandre, est passé en roman. Il est donc difficile de dater les toponymes qui en sont issus et qui peuvent n'avoir été formés que vers la fin du premier millénaire.

CHAMBON-SUR-VOUEIZE (chef-lieu de canton) : *Cambonense monasterium*, XI<sup>e</sup> s. ; *Cambonium*, 1141. Nombreux méandres de la Voueize et de la Tardes, dont c'est le confluent. Pas de traces d'occupation à l'époque de La Tène, mais des vestiges gallo-romains (CACR).

CHAMBON (Champsanglard) : boucles de la Creuse. Une dizaine de coffres funéraires (CACR).

CHAMBON-SAINTE-CROIX (commune du canton de Bonnat) : *Cambonium*, vers 1085 ; *Cambonensis*, 1097-1120. Méandres très prononcés de la Petite Creuse.

CHAMBON (Genouillac) : méandres de la Petite Creuse.

CHAMBONCHARD (commune du canton d'Evau) : *Camboncare*, XI<sup>e</sup> s. ; de *Cambonio-Caro*, XIV<sup>e</sup> s. Sur une boucle du Cher (la dernière syllabe est le nom de la rivière).

Le mot a survécu dans les dialectes. Les toponymes précédés de l'article sont sans doute des formations

du Moyen Age (par exemple *Les Chambons*, commune de Saint-Martial-le-Mont).

### 5) Une divinité gauloise des eaux : *Ivaos*

EVAUX (chef-lieu de canton) : *vicus Evaunensis*, VI<sup>e</sup> s. ; *Evaunum*, XI<sup>e</sup> s. Monnaies mérovingiennes : *Evaunu*, *Evauno vici* (Prou, n° 1982). Sources thermales exploitées à l'époque gallo-romaine. Bâtiment thermal antique. D'après les monnaies qui y ont été recueillies, occupation et utilisation du début du 1<sup>er</sup> s. à la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. Qualifié de *vicus* au VI<sup>e</sup> s. Eglise ancienne, titrée de saint Pierre. Formation gauloise : suffixe *-auno*. Le premier élément est le nom de la divinité des eaux *Ivaos*, vénérée en ce lieu.

### Espaces défrichés

L'élément gaulois *-ialo* désignait un espace découvert, une clairière. On le rencontre en toponymie dans des noms composés dans lesquels, précédé d'un *o* de liaison, il sert de suffixe. La finale *-oialo*, accentuée sur le *o* de liaison, est devenu *-ogilo*, puis *-euil* en français, *-ejol*, *-ejoux* en Auvergne et dans le Midi, avec des variantes locales. Le féminin, assez rare, est attesté sous la forme *-oille*.

BONNEUIL (Noth) : malgré l'absence de formes anciennes, le toponyme peut être considéré comme appartenant à une série assez répandue de noms identiques. L'existence d'une structure du Bas-Empire justifie l'hypothèse d'une origine antique. Il n'y a pas accord entre les toponymistes pour l'explication du premier élément.

BOUZOGLE (Bourganeuf) : *Bozogla*, 1195 ; *Bosochle*, *Bosogle*, XII<sup>e</sup> s. ; *Bouzoilles*, s.d., PN. Quelques traces d'occupation (CACR). Eglise titrée de saint Rémi, protecteur de la dynastie mérovingienne. *Bouzogle* est une forme savante conservée par la tradition : c'est la finale *-oille* qui correspond à l'évolution phonétique. Le premier élément pourrait être le latin *buxus*, buis, ce qui en ferait une formation gallo-latine et constituerait un indice archéologique intéressant.

MOURIOUX (commune du canton de Bénévent) : *Moriogilo*, vers 1080 et en 1125 ; *Moriolo*, vers 1080 ; *Morol*, XII<sup>e</sup> s. Paroisse probablement mérovingienne, titrée de saint Rémi. Il peut s'agir d'un défrichement dans un espace forestier, le bois de Mourioux. Pour le premier élément, A. Thomas a proposé le latin *morus*, mûrier ; on peut noter que, dès le latin classique, *morum* désignait aussi la mère sauvage, fruit de la ronce.

VENTEJOUX (Magnat), non loin de la limite du Puy-de-Dôme, est une forme auvergnate. Le toponyme, représenté aussi dans le Cantal, n'a pas reçu d'interprétation convaincante.

Un toponyme qui n'appartient pas à la série précédente, mais dont le sens en est assez proche, est aussi représenté dans la Creuse. C'est le mot gaulois *novientos*, dérivé de l'adjectif *novio*, nouveau, avec le suffixe *-ento*. Il désigne, de manière un peu vague, une nouvelle occupation du sol. La limite méridionale de son aire d'extension est constituée par le Berry, le nord-est de la Creuse et l'Allier. On le rencontre en France sous les formes *Nogent*, *Nohant*, *Nouans* et quelques autres.

NOUHANT (commune du canton de Chambon) : *Noent*, 1171, 1190, 1212, 1230, 1245 ; *Nouhent*, 1303 ; *Nohento*, 1393. Paroisse présumée ancienne : une église titrée de saint Julien de Brioude, une autre de saint Martin, et un autel de saint Jean-Baptiste.

NOYEN (Saint-Sulpice-le-Guébécois) : *Noyant*, 1420 ; *Noyento*, 1447.

## Lieux de marchés

Les noms composés gaulois dont le second élément est *-magos* désignent des lieux où se tenaient des marchés (TAL, 1980, vol. 1, p. 91-100). Ces lieux de marchés se sont établis sur des itinéraires de long parcours, le plus souvent à un carrefour ou à une rupture de charges à proximité d'un franchissement de rivière. A défaut de formes remontant au premier millénaire, on reconnaît ces toponymes à leur finale en *-om* dans les formes anciennes : c'est le terme de l'évolution phonétique pour *-o-mago*, dont le *o* était la syllabe accentuée, ce qui a entraîné la chute des syllabes suivantes. Par la suite, la finale *-om* ancienne a pu être modifiée de diverses manières.

GOUZON (commune du canton de Jarnages) : *Gosom*, vers 1150, 1206 ; *Guosomio*, 1230 ; *Gozomio*, 1323. Nombreux vestiges ; une sépulture (CACR). Une fontaine consacrée à saint Martin près du point de franchissement de la Goze. Paroisse ancienne, titrée de saint Martin de Tours, ce qui correspond souvent à des lieux de culte situés sur des axes routiers pour les gens de passage (à quoi s'ajoute la christianisation d'un ancien culte païen de la fontaine salubre). Le sens du toponyme est : « le marché de la Goze ».

NEOUX (commune du canton d'Aubusson) : *Neomio*, 1157, 1268, 1282, 1427. Dans le bourg, sépulture à incinération ; des coffres dans l'église ; monnaies d'Hadrien (CACR). Un itinéraire présumé d'origine préromaine, venant de l'est, passait par Néoux pour se diriger vers Aubusson (TAL, vol. 4, p. 101). Le toponyme appartient à la série bien attestée des *Novio-magos* (Noyon, Nyons et plusieurs Nouvion). Le sens en est : « le nouveau marché ».

PONTARION (chef-lieu de canton) : *Riom*, XII<sup>e</sup> s., 1209 ; de *Ponte ariom*, 1229 ; de *ponte Riomi*, 1343, 1399. Vestiges gallo-romains : statuette en bronze représentant un taureau, peut-être le dieu gaulois Tarvos ; temple dédié à Priape, détruit en 1820 ; nécropole du Bas-Empire : 15 sépultures à incinération (CACR). Rupture de charges sur un axe routier d'origine antique, à proximité du franchissement du Taurion. Le toponyme ancien est *Riom*, qui représente le gaulois *Rig-o-magos*, le marché du roi. Il y a au moins 14 exemples connus de ce toponyme en Gaule. La forme moderne, attestée dès 1242, a été constituée par soudure d'éléments séparés : *Pont-à-Riom* (comme *Pont-à-la-Daube*, commune d'Ajain).

## Quelques dérivés paraissant formés avec des suffixes gaulois

ANZEME (commune du canton de Saint-Vaury) : *Ancesime*, 1031-1033 ; *Anzismensi ecclesia*, 1108 (une autre forme, datée de 833, est tirée d'un diplôme considéré comme un faux fabriqué par les moines de Saint-Martial, cf. BSAHL, t. 73, p. 492). Suffixe gaulois *-isama*, à valeur de superlatif. Le premier élément pourrait être le radical celtique *anco*, recourbé : le site se trouve sur un éperon de confluence, non loin des gorges de la Creuse et de méandres très prononcés.

On retrouve, semble-t-il, le même suffixe dans les noms suivants :

ALESME (Auriat) : *Alesma*, 1096.

ALESME (Morterolles) : *Alesme*, XII<sup>e</sup> s.

MONISME (Saint-Christophe) : *Monime*, 1398 ; *Monisme*, 1400. Sur la place du village, une statue qui pourrait être celle d'une déesse-mère (CACR). Le bois de Monisme est sur un sommet qui domine

les alentours (alt. 582 m.) : peut-être racine prélatine *mon-*, hauteur.

Avec le suffixe gaulois *-ento* paraît avoir été formé :

SOUMANS (commune du canton de Boussac) : *Solmant*, 1194. Vestiges signalés (CACR). Paroisse ancienne, titrée de saint Martin. A la limite de l'Auvergne, sur un éperon de confluence (alt. 459 m.). Premier élément obscur.

## Autres noms paraissant d'origine gauloise

Le mot gaulois *juris*, hauteur boisée, peut être considéré comme l'étymologie de certains noms de lieux ou oronymes. Mais il est difficile de les distinguer avec quelque certitude des noms représentant le latin *Jovem*, Jupiter. En l'absence de tout vestige archéologique signalé, c'est ici que, sous toutes réserves, seront mentionnés les noms des lieux de la Creuse qui peuvent s'expliquer par l'étymologie gauloise :

GIOUX (commune du canton de Gentioux) : *Jeou*, 1157 ; *Jou*, 1276 ; *Jeu*, 1318. Alt. 791 m.

Une localité du même nom, dans la Haute-Vienne (commune de la Roche-l'Abeille) a livré une statue en granit de Jupiter, ce qui justifie l'étymologie latine. Il n'en est pas de même ici.

GIOUX (Serre-Bussière-Vieille) : *Jou*, 1171. Alt. 500 m., sur le même interfluve que *Haute-Serre*.

JOUX (Gentioux) : *Jeu*, 1506. Hauteur boisée.

JOUX (Saint-Chabrais) : *Joux*, 1249. Sur un interfluve.

Le nom suivant a été très déformé, à la fois par aphérèse de la syllabe initiale et par adjonction, à la finale, de lettres postiches. Il semble cependant pouvoir se rattacher à la toponymie gauloise.

NOTH (commune du canton de La Souterraine) : *Erno*, vers 1090 ; *Anho*, *Nho*, de *Nave*, XII<sup>e</sup> s. ; de *No*, XIV<sup>e</sup> s. La forme la plus ancienne pourrait se rattacher à un élément *ern-*, syllabe initiale de plusieurs noms propres gaulois (Holder, I, p. 1464), avec le suffixe gaulois *-avum*, d'où une finale diphthonguée en *-au* qui permettrait l'analogie au XII<sup>e</sup> s. avec le mot *nau* (navire, nef, en ancien occitan), ce qui expliquerait de *Nave*. Mais ce n'est qu'une hypothèse, car les formes du XII<sup>e</sup> s. s'accordent mal avec celles du XI<sup>e</sup> s.. Dans le bourg, un cippe pyramidal (CACR), Leclerc signale aussi (p. 487) qu'en 1884, à quelques mètres du bourg, en défrichant un tertre, on a trouvé des vases en terre samienne et une statue en terre très fine, peut-être d'Epona. Eglise titrée de saint Pierre.

Enfin un toponyme dont l'origine gauloise est certaine, mais dont la signification exacte dans son contexte reste à établir.

JARJAVALY (Royère) : *Gabregaballo*, 626 ; *Jurgavailh*, 1489. Les deux éléments sont gaulois : *gabro*, chèvre ; *gabalus*, croix, potence.

## II — FORMATIONS LATINES OU ROMANES

A partir de la conquête romaine apparaît une toponymie latine. Elle n'élimine pas la toponymie gauloise, puisque, comme nous l'avons vu, le gaulois a continué d'être parlé pendant l'époque gallo-romaine. Il y a donc encore formation de noms de lieux entièrement gaulois ; on voit aussi apparaître des hybrides gallo-latins, tels qu'*Augusto-ritum*, formé du nom de l'empereur romain et du nom gaulois du gué. Mais il va de soi que c'est la toponymie latine qui est, de beaucoup, la plus productive.

Après les infiltrations successives de peuplades ger-

maniques, la fin de l'empire d'Occident en 476 et l'établissement de la suprématie des Francs, c'est une période nouvelle qui commence et qui va durer jusqu'au déclin des carolingiens. Au point de vue linguistique, la fin de l'Empire romain et la domination des Germains ne marque nullement une rupture. Sans doute, les écoles ont disparu ; les communications sont coupées avec l'Italie ; les envahisseurs parlent une langue germanique. Mais le latin n'est abandonné, ni comme langue parlée, ni comme langue officielle pour la rédaction des divers documents, lois ou diplômes. Et surtout c'est la langue de l'Eglise dont l'implantation se développera pendant toute cette période. Mais la langue latine va subir une évolution rapide, maintenant qu'ont disparu les freins de la tradition et de l'école, et qu'elle est soumise à des influences germaniques. Ce n'est plus tout-à-fait le même latin, et ce n'est pas encore une langue nouvelle. On l'appelle *lingua romana rustica*, ou *roman*.

En toponymie, il faut parler pour cette période de *formations romanes*. Cependant, dans la pratique, il n'est pas facile, à l'aide de critères purement linguistiques, de distinguer les noms de lieux formés avant la fin de l'Empire romain d'avec ceux qui l'ont été seulement à l'époque franque. Ces *formations latines ou romanes* peuvent s'échelonner pendant tout le premier millénaire. Dans ce cadre trop large, c'est à l'archéologie qu'il appartient d'établir une chronologie plus serrée en essayant de délimiter les périodes d'occupation des sites.

Les transformations linguistiques et les tendances à la différenciation régionale qui étaient à l'œuvre depuis la dislocation de l'Empire romain aboutissent au X<sup>e</sup> siècle à un véritable morcellement. Le roman se fragmente en dialectes dans lesquels vont s'accroître jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle les traits régionaux : ce sont les parlers de langue d'oïl et les parlers de langue d'oc ou occitans. La formation des noms de lieux n'est plus latine ou romane, mais *dialectale*.

En toponymie, pour distinguer ce qui a été formé jusque vers le X<sup>e</sup> siècle de ce qui a été formé plus tard, l'absence ou la présence de l'article défini peut être un bon critère. C'est en effet au X<sup>e</sup> siècle que l'on constate son apparition dans des textes. Toutefois, il faut se garder d'accorder à ce critère une valeur trop absolue. L'emploi de l'article ne s'est pas généralisé tout de suite, et il y a encore quelques formations médiévales sans article, comme *Bourganeuf*. Inversement, dans certains cas, l'article a été ajouté au Moyen Age à des noms plus anciens qui en étaient dépourvus. Compte tenu de ces réserves, il reste qu'on peut accorder une présomption de plus grande ancienneté à la plupart des toponymes qui ne sont pas précédés de l'article. Mais l'essentiel, là encore, demeure la recherche d'indices convergents qui soient à la fois d'ordre linguistique et d'ordre historique et archéologique.

Les formations dialectales n'entrent pas dans le cadre de la première partie de cette étude, dont la limite extrême est en effet la fin de l'époque franque. Les formations latines ou romanes étudiées ici seront réparties entre quatre catégories : les noms en *-ac* ; les dérivés formés avec d'autres suffixes ; les noms de personnes employés seuls ; les noms descriptifs.

En ce qui concerne les noms de personnes ou anthroponymes proposés comme étymologies de certains noms de lieux, on s'est fait une règle de ne pas recourir à la solution consistant à les reconstituer de manière conjecturale. On a jugé qu'il valait mieux, dans les cas les plus difficiles, laisser la voie ouverte à d'autres recherches, en ne proposant pas d'étymologie, plutôt que de donner pour explication un anthroponyme hypothétique, même précédé d'un astérisque.

Du point de vue de la recherche archéologique, ce n'est d'ailleurs pas tel ou tel anthroponyme peu connu qui livre un renseignement intéressant et exploitable : c'est plutôt qu'il s'agisse d'une formation latine ou romane, ce qui est une donnée chronologique. Pour l'époque gallo-romaine, à l'exception de quelques noms latins bien connus, et de quelques autres cités par Holder, tous les noms de personnes ont été puisés dans le *Corpus* des inscriptions latines, volumes XII et XIII. Pour l'époque franque, ils ont été tirés du répertoire des noms de personnes latins ou transmis par le latin, établi par M.-T. Morlet. Tous les anthroponymes cités sont donc attestés.

#### A — LES NOMS EN -AC

Ce sont des dérivés formés à l'aide d'un suffixe d'origine gauloise *-acos*, qui a été conservé par la Gaule romaine et latinisé en *-acum*. Ce suffixe a servi à la formation de noms de lieux, peut-être dès l'époque de l'indépendance dans certaines régions fortement celtisées, ce qui ne semble pas être le cas de la Creuse, en tout cas certainement après la conquête, et la productivité de ce type de dérivation a été particulièrement grande pendant toute la période gallo-romaine. Mais, sur ce point encore, il faut éviter les conceptions trop rigides. Certains toponymes en *-ac* ont pour premier élément un nom germanique : le suffixe était donc encore utilisé à l'époque franque. Par conséquent, rien n'interdit de penser que, même avec un premier élément d'origine latine, il s'agit peut-être d'une formation romane et non proprement gallo-romaine.

Dans le département de la Creuse, les formes en *-ac* sont, comme dans le Puy-de-Dôme, concurrentes dès le XII<sup>e</sup> siècle par des formes en *-at*. Ce *t* final ne se prononçait pas : il s'agit là d'une simple graphie régionale.

On a longtemps pensé, à la suite de d'Arbois de Jubainville, que le suffixe *-acum* s'ajoutait dans tous les cas à un nom de personne qui était un gentilice en *-ius*, c'est-à-dire le nom de famille latin d'un colon romain ou bien le nom gallo-latin d'un gaulois romanisé. Selon cette théorie, les noms en *-ac* désigneraient exclusivement des domaines gallo-romains, dont la toponymie permettrait ainsi à elle seule d'établir la cartographie. Des travaux plus récents, et surtout ceux de Michel Roblin (*Le terroir de Paris*, 1971 ; *Le terroir de l'Oise*, 1978), ont montré que la réalité était plus complexe.

Les dérivés en *-acum* avaient en fait valeur d'adjectifs. Dans les textes de César, ils peuvent désigner une peuplade (*Bellovacii*) ou personne (*Divitiacus*) ; le latin populaire a formé des mots comme *veracus*, vrai, *ebriaca*, ivraie, où l'on reconnaît le suffixe *-acus* ; *Parisiacus* est aussi attesté comme adjectif, employé au féminin avec *civitas* ou *ecclesia*. Il est donc difficile d'admettre qu'en toponymie ces dérivés en *-ac* désignent partout et toujours le grand domaine d'un riche propriétaire. Le nombre très important de ces toponymes dans bien des régions et notamment dans la Creuse rend d'ailleurs l'hypothèse peu vraisemblable.

La théorie de d'Arbois postulait dans tous les cas, comme premier élément, un gentilice en *-ius*. Ce gentilice n'étant pas toujours attesté, il était tiré du toponyme lui-même, et l'on a eu tendance à faire abusivement appel à des formes hypothétiques précédées d'un astérisque. On reconnaît aujourd'hui que dès l'époque romaine le suffixe pouvait être *-iacum*, aussi bien que *-acum*, ce qui laisse la possibilité d'un premier élément dont la finale ne soit pas *-ius*. D'ailleurs, il est admis maintenant que, dans de nombreux cas, ce premier élément n'est pas un nom de personne, mais un nom commun.

Il faut aussi se demander quel était le nom sous-entendu après cet adjectif qu'était, lors de sa formation, le toponyme en *-ac*. Sans doute, dans bien des cas, le mot *fundus*, fonds, désignant un grand domaine. Mais le nom sous-entendu peut être aussi bien *mansus*, qui s'applique à une exploitation agricole plus modeste ou même *locus*, lieu, terme à valeur assez imprécise. Le suffixe se rencontre aussi, plus rarement, au féminin. On peut alors sous-entendre non seulement *villa*, mais aussi des mots comme *casa*, *terra* ou *silva* : ce dernier est attesté dans le Cartulaire d'Aureil (*Aureliaca silva*, vers 1070).

Les noms en *-ac* ont à coup sûr un grand intérêt archéologique : ils sont les témoins d'une occupation du sol à l'époque gallo-romaine ou à l'époque franque. Mais chacun des lieux qu'ils désignent doit être l'objet d'une étude particulière, sans idée préconçue, pour tenter de déterminer les modalités de cette occupation. La sitologie des structures agricoles gallo-romaines dans la Haute-Marche répond à un certain nombre de conditions qui ont fait l'objet de recherches récentes (J.-M. Desbordes, MCR, 1980, p. 503-510 et surtout dans les *Mélanges Hemmer*, Guéret, 1979, p. 100-104).

ALLEYRAT (commune du canton d'Aubusson) : *Alayraco*, 1281, 1286 ; *Alairaco*, 1301. Nom d'h. latin *Hilarius* (CIL XII) + *acum*. Forme méridionale avec *■* initial.

ARDILLAT (Saint-Fiel) : *Ardillacum*, 1447 ; sans article jusqu'au XVII<sup>e</sup> s. Probablement latin *argilla*, argile + *iacum*.

AUBIGNAC (Saint-Sébastien) : *Albinicum*, vers 1090 ; *Albinicensi*, 1201. Nom d'h. latin *Albinus* (CIL XIII) + *acum*.

AURIAT (commune du canton de Bourgueuf) : *Auriac*, vers 1115 ; *Auriacensis*, 1240. Nom d'h. latin *Aurius* + *acum*. Paroisse ancienne, titrée de saint Pierre.

AZAT (commune du canton de Bénévent) : *Azac*, *Azat*, XII<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Ateius* (CIL XII, cf. *Esperandieu*, p. 144) + *acum*.

AZAT (Cressat) : *Azac*, 1472. Le *c* final est corroboré par le diminutif médiéval *Azaget*. Latin *Ateius*. Il existe encore deux autres toponymes identiques, mais sans formes en *-ac* attestées : AZAT (Mourioux) et AZAT (Naillat).

BAGNAT (Roches) : *Banac*, 1194-1200 ; *Baynac*, 1261. Peut-être nom d'homme *Baneius* (CIL XIII) + *acum*.

BANASSAT (Sainte-Feyre) : de *Banassaco*, 1459. Il y a un *Banassac* en Lozère attesté par une inscription de 628-631 (*Bannaciaco*). Peut-être un nom commun ou un nom de personne dérivé de la racine gauloise *ban-*, pointe. De même pour le suivant :

BANASSAT (Saint-Sulpice-le-Guéretois) : *Benassac*, 1470.

BARRIAT (Grand-Bourg) : de *Barriaco*, vers 1100. Nom d'h. latin *Barrus* + *iacum*. Sépulture à incinération (2<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> siècle).

BAUBIAT (Banize) : *Balbiac*, 1229. Nom d'h. latin *Balbus* + *iacum*.

BAZELAT (commune du canton de La Souterraine) : de *Balazaco*, vers 1080 ; *Bazalacum*, 1149 ; *Balazac*, 1257. Pas d'anthroponyme attesté. Peut-être un dérivé de la base oronymique *bal-*, hauteur.

BEISSAT (commune du canton de La Courtine) : *Baissac*, 1353 ; *Beissac*, 1451. Nom d'h. latin *Basus* (CIL XII et XIII) + *iacum*.

BERTIGNAT (Saint-Pardoux-les-Cardes) : mansus de *Bertinac*, 1180, 1184, 1206 ; *Bertinhac*, 1346. Le toponyme est attesté ailleurs depuis le V<sup>e</sup> siècle (*villa de Bertiniaco*, 475, Holder, I, p. 408). Peut-être un rapport avec le radical prélatin *bart-* désignant un petit bois.

BIGNAT (Moutier-Rozeille) : *Benhac*, 1157 ; *Daubinhac*, XIII<sup>e</sup> s. ; dou *Bignac*, 1357 ; du *Bignat*, XV<sup>e</sup> s. Peut-être nom d'h. latin *Albinus* (CIL XIII) + *acum* (*Aubignac* ayant été amputé de sa première syllabe prise pour la préposition contractée avec l'article).

BLESSAC (commune du canton d'Aubusson) : *Blatzac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Blaciaco*, 1229 ; *Bleciaci*, 1229 ; *Blasat*, 1510. Nom d'h. latin *Blattius* (CIL XII).

BLESSAC (Sardent) : *Blessac*, 1460. Même étymologie. Sépulture à incinération (CACR).

BONNAT (canton) : de *Bonaco*, 1158 ; de *Bonnaco*, 1287. Nom d'h. latin *Bonus* + *acum*. Vestiges gallo-romains : pierre tumulaire avec inscription ; pierre tumulaire sculptée ; autel à la sortie du bourg (DAH).

BOUGNAT (Saint-Marien) : *Boniac* 1121-1151 ; *Boniicum*, 1206. Nom d'h. latin *Bonus* + *iacum*.

BOURLAT (Saint-Pardoux-les-Cardes) : *Bulirat*, 1232 ; *Bourlac*, 1557. Le nom d'h. *Borillus* (CIL XII et XIII) + *acum* ne conviendrait que si la forme de 1232 était due à une métathèse.

BOURLIAT (Lourdoueix-Saint-Pierre) : *Brohlaco*, 1261 ; *Broillath*, 1273. Dérivé d'un mot d'origine gauloise, mais conservé par le latin : *brogilus*, bois, avec le suffixe *-iacum*.

BOUSSAC-BOURG (canton) : *Buciacum*, vers 1000, vers 1006 ; *Bociaco*, 1095. Nom d'h. latin *Buccius* (CIL XII). Paroisse ancienne (église dédiée à saint Martin).

CESSAC (La Celle-Dunoise) : *Cessac*, 1437. Nom d'h. gallo-romain *Cissus* (CIL XIII) + *acum*.

CEYVAT (La Rochette) : *Sailvac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Selvac*, vers 1167. Vaste *villa* avec hypocauste (Renseignement : Mlle Sabourin). Probablement, avec *acum*, nom d'h. *Silvus*, dont la forme fém. *Silva* est attestée par une inscription de Bourges (CIL XIII).

CHAMPAGNAT (commune du canton de Bellegarde) : *Campaniacum cum ecclesia*, 631 ; *Champaniac*, vers 1150, 1209, 1227 ; de *Campaniaco*, 1208. Nom d'h. latin *Campanus* (CIL XII et XIII, attesté dans des inscriptions du III<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle) + *iacum*. Un *fanum* découvert dans le bourg (datation proposée : du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle), et aussi un coffre funéraire (CACR). La *villa* de Champagnat fut donnée à saint Denis par Dagobert. Eglise titrée de saint Martial.

CHARNHAC (Saint-Martin-de-), ancien nom de la paroisse de Saint-Martin-Sainte-Catherine : de *Charniaco*, 1109. Nom d'h. gallo-romain *Carnius* (Holder t. I) + *acum*. Paroisse ancienne, titrée de saint Martin.

CHARSAT (Sainte-Feyre) : *Charzac*, 1151. Nom d'h. gallo-romain *Carisius* (CIL XII) + *acum*. Des *tegulae* sont signalées (CACR).

CHAVANAT (commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs) : *Chavanac*, vers 1137. Nom d'h. gaulois *Cavannus* (Holder t. I) + *acum*. Relative présomption d'ancienneté de la paroisse, titrée de saint Jean-Baptiste (M. Aubrun, p. 296). Même étymologie pour les suivants :

CHAVANAT (Saint-Fiel) : *Chavanac*, 1420 ; *Chavanacum*, 1447 ; *Chavanac*, 1500, 1510. Sépulture à incinération (CACR).

- CHAVANAT (Saint-Frion) : *Chavanac*, 1319, 1340, 1557 ; *Chavanat*, 1330.
- CHAVANAT (Toulx-Sainte-Croix) : *Chavanac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Chavanat*, XII<sup>e</sup> s.
- CHERIGNAT (Saint-Pierre-Chérignat) : *Charnac*, fin du XII<sup>e</sup> s. ; de *Chargnaco*, 1431. Chérignac n'apparaît qu'en 1769. Il s'agit du même toponyme que pour Saint-Martin-de-Charnhac (les deux communes sont limitrophes, dans le canton de Bourganef). Paroisse ancienne, titrée de saint Pierre.
- CHIGNAT (Soubrebost) : de *Chinhaco*, XV<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Canius* (CIL XIII) + *acum*. Vestiges gallo-romains : nécropole à incinération ; vestiges d'une *villa* ; autre structure (CACR).
- CHIGNAVIEUX (Anzème) : *Chinac*, vers 1150-1184 ; *Chignacum*, 1447 ; *Chignat Vieulx*, 1591. Dans la même commune, CHIGNAROCHE : *Chignac-Roche*. 1420. Nom d'h. latin *Canius*. Dans la dernière localité, une base de coffre funéraire sert de support à une croix (Lecler).
- CHIRAT (Néoux) : *Chirat*, 1358. Nom d'h. gallo-romain *Carus* (CIL XII) + *acum*. De même pour les suivants, bien que les formes en *-ac* ne soient pas attestées.
- CHIRAT (Saint-Frion) : *Chirat*, 1477.
- CHIRAT, ancien nom de lieu-dit (Saint-Chabrais) : *Chirat*, 1209.
- CHISSAC (Gioux) : *Chissac*, 1157, 1276, 1349. Nom d'h. latin *Cassius* (CIL XII et XIII) + *acum*.
- CHISSAC (Leyrat) : *Chissac*, 1446. Lat. *Cassius*.
- CLERAT (Anzème) : *Clairac*, 1031. Nom d'h. latin *Clarus* (CIL XII et XIII) + *iacum*.
- CLUGNAT (commune du canton de Châtelus-Malvaleix) : de *Cluniaco* 1158 ; *Clunac*, 1300. C'est le même toponyme que *Cluny* (Saône-et-Loire). Quelques *tegulae* et des tuiles courbes ; dans la commune, coffre funéraire. Paroisse paraissant très ancienne : une église titrée de saint Jean-Baptiste.
- CONGOUSSAT (Néoux) : *Cougoussac*, XV<sup>e</sup> s. (Holder I, p. 1100) cite le nom d'un Biturige appelé *Congonetiacus* (CIL XIII).
- CORNAC (Saint-Dizier-Leyrenne) : *Cornac*, 1696. Dans le village, une colonnette ; non loin du village, des vestiges de murs, des dalles en brique, des tuiles (CACR). Le nom d'h. *Cornus* n'est attesté qu'en dehors de la Gaule (CIL III).
- COURGEAT (Roches) : *Corgac*, 1261.
- COUSSAT (Bonnat) : pas de formes anciennes, mais, dans la même commune, le diminutif d'époque médiévale *Coussaget* (*Cozeget* fin XII<sup>e</sup> s.) postule nécessairement une ancienne finale en *-ac*. Nom d'homme *Cotto* ou *Cottus* (CIL XII) + *iacum*. Non loin du village, nécropole à incinérations (CACR).
- CRABANAT (Féniers) : *Corbanac*, 1423 ; *Crabanac*, *Crebanac*, 1438.
- CRESSAT (commune du canton d'Ahun) : *Creissac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Cressac*, 1279 ; *Creyssaco*, 1324. Nom d'h. gaulois *Crixsus*, *Crixus* (Tite-Live et CIL XIII) + *iacum*, ou gallo-latin *Crixsius* (CIL XIII) + *acum*. Un autel romain (Lecler). Paroisse ancienne, titrée de sainte Marguerite, vierge et martyre du III<sup>e</sup> s. (ADL p. 255).
- DOUSSAT (La Cellette) : pas de formes anciennes. Mais le diminutif médiéval *Doussaget*, dans la même commune, postule un ancien *Doussac*. Nom d'h. latin *Doccius* (CIL XIII) + *acum*.
- DURAZAT (Fransèches) : *Dorazac*, 1195. Nom d'h. gaulois *Duratio*, attesté dans César (B.G. VIII, 26,1) + *acum*.
- EPAGNAT (Vallièrre) : *Espainnac*, vers 1100 ; *Espannac*, vers 1200 ; *Espagnaco*, 1385. Nom d'h. latin *Spanius* + *acum*.
- FLAYAT (commune du canton de Crocq) : *Flaiac*, 1178 ; *Flaiaco*, 1309 ; *Flayac*, 1357 ; *Flaiaco*, 1404 ; *Fléat*, 1431 ; *Fliac*, 1451. Nom d'h. latin *Flavius* + *acum*. Paroisse ancienne, titrée de saint Martin (fêté en son *ordinatio*, le 4 juillet, ce qui est une présomption supplémentaire d'ancienneté, ADL, p. 276). On a pu constater que les églises martinienues étaient souvent des lieux de culte destinés aux gens de passage, sur des itinéraires de long parcours : Flayat est à la limite de la cité des Lémovices et, selon G. Janicaud (MCR, 1946, p. 600), la voie romaine de Lyon à Saintes traversait la commune et passait notamment aux *Chausades*.
- FLEURAT (commune du canton de Grand-Bourg) : de *Floiraco*, 1011, vers 1087. Nom d'h. latin *Florus* (CIL XIII) + *iacum*. Non loin du bourg, un champ couvert de *tegulae* (MCR, 1861, p. 340).
- FLEURAT (Saint-Loup) : *Flurat*, 1606. Le diminutif médiéval *Fleuraget* (*Floiraget*, XII<sup>e</sup> s.), dans la même commune, atteste l'ancienneté du *c* final. Nom d'h. latin *Florus*. Même étymologie pour le suivant :
- FLEURAT (Domeyrot) : *Floyrat*, 1426 ; *Fleurat*, 1430.
- FURSAC (Saint-Etienne-de-) : *Ferruciaco*, *Firrucciaco* (monnaies mérov.) ; vicaria *Firciacense*, 960 ; de *Firciaco*, vers 1090 ; de *Fursac*, 1250 ; *Fursat*, 1282 ; de *Fursato* 1330. Saint-Pierre-de-Fursac : de *Fursiaco*, vers 1125. Le bourg de Saint-Etienne-de-Fursac serait situé à l'endroit où la voie de Bordeaux à Bourges franchit la Gartempe (Janicaud, MCR, 1946, p. 606). Eglise ancienne dédiée à saint Etienne (ADL, p. 241). Nom d'h. latin, avec suffixe *-acum* : *Furicius*, attesté en 626, dans un partage de terres à Royère.
- GENOUILLAC (commune du canton de Châtelus-Malvaleix) : *Genuliacum*, 833 ; *Janoilac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Genollac* 1212 ; *Janailhac*, XIV<sup>e</sup> s. Paroisse ancienne, titrée de saint Pierre-ès-liens. Peut-être dérivé de *geno*, terme gaulois de nom propre (Dot-tin).
- GLATIGNAT (Azérables) : *glatiniaco*, 1451. Selon M. Roblin (*Terroir de Paris*, p. 56), *Glatigny* désignerait un terroir argileux.
- GOUZOUNGAT (commune du canton de Jarnages) : *Gosonhac*, 1336 ; de *Gosomphaco*, XIV<sup>e</sup> s. Nom de rivière : la *Goze* (*Goza*, 1392) + suffixe prélatin et latin *-one-* + suff. *iacum*. Pierre engagée dans le mur extérieur de l'église et portant une inscription (Espérandieu, p. 25). Lieu de culte ancien, titré de saint Pierre-ès-liens.
- JALLAGNAT (Faux-la-Montagne) : *Jalanhac*, 1407. Peut-être nom d'h. latin *Gallanus* (Holder I, p. 1638) + *iacum*.
- JANAILLAT (commune du canton de Pontarion) : *Janalac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Janalhac*, XIV<sup>e</sup> s. ; *Janalhaco*, 1400. Près du bourg, deux sépultures à incinération (CACR). Paroisse probablement ancienne, titrée de saint Saturnin (vénéré au VI<sup>e</sup> siècle, selon

- Grégoire de Tours). Peut-être nom d'h. latin. *Genialis* (CIL XII et XIII) ou *Genialius* (CIL XIII) + *acum*.
- JAYAT (Bord-Saint-Georges) : *Gaiac*, 1180 ; *Jayaco*, 1295. Nom d'h. latin *Gaius* (CIL XIII) + *acum*.
- JOUILLAT (commune du canton de Guéret) : *Ajuliaco*, 1019 ; *Joellac* XI<sup>e</sup> s. ; *Joulac*, 1202 ; *Joulhac*, XIV<sup>e</sup> s. Lion de granit dans le bourg ; deux coffres funéraires (CACR). Agglutination de la préposition dans la première forme. Peut-être un dérivé en *-ilius* de *Jovius* (CIL XII) + *acum*.
- JUGNAT (Toulx-Sainte-Croix) : *Jungnac*, 1428 ; *Juignac*, 1434. Nom d'h. latin *Junius* (CIL XII et XIII) + *acum*. Deux sépultures à incinération ; nombreux tessons (CACR).
- JUILLAT (La Celle-Dunoise) : *Jullac*, 1227. Nom d'h. latin *Julius* (CIL XII et XIII) + *acum*.
- LABASSAT (Saint-Junien-la-Bregère) : *Labatzac*, vers 1100 ; *Labaciac*, vers 1100.
- LEYRAT (commune du canton de Boussac) : *Aleiraco*, 1158 ; *Alayrac*, 1334. Les formes avec ou sans *a* initial alternent de 1362 à 1749, où *Alleyrat* est encore attesté. Nom d'h. latin *Hilarius* (comme pour *Alleyrat*, commune du canton d'Aubusson).
- LEYZAT (La Souterraine) : *Leyssaco*, 1453. Nom d'h. gallo-romain *Lascius* (CIL XII) + *acum*.
- LICHAT (Peyrat-la-Nonière) : *Lechiac*, vers 1120, vers 1150, 1205. Nom d'h. *Lippo* (CIL XIII) + *iacum*.
- LIGNAT (Azéables) : *Lignac*, 1490, 1547. Nom d'h. latin *Linus* (CIL XII) + *iacum*.
- LIGNAT (Châtelus-le-Marcheix) : *Lignac*, 1778. Même étymologie que pour le précédent.
- LIVERGNAT (Grand-Bourg). *Livernac*, vers 1198. Peut-être un dérivé en *-inus* de *Liber* + *iacum* (le féminin *Liberina* est attesté, CIL XIII).
- LUCHAT (Saint-Sulpice-les-Champs) : *Lopchac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Luchacum*, 1392. Nom d'h. latin *Lupus* (cognomen très fréquent), + *iacum*.
- LUCHAT (Tardes) : *Lopchac*, 1180, 1199, 1219 ; *Lupchaco*, 1421. Même étymologie que pour le précédent.
- LUPERSAT (commune du canton de Bellegarde) : *Loberzac* vers 1150, 1187, 1201. Nom d'h. latin *Lupercus* (CIL XII et XIII) + *iacum*. Lion de pierre dans le bourg ; vestiges d'habitat près du bourg (CACR). Paroisse présumée ancienne (ADL, p. 273).
- LURAT (Grand-Bourg) : *Lurac* vers 1192 ; *Lurat* vers 1128.
- LUSSAT (commune du canton de Chambon) : *Luzac*, 1182 ; *Luciacum*, s.d. ; *Luchiac*, 1195 ; *Lucac*, 1200 ; *Luzac*, 1217 ; *Lussac*, XIV<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Lucius* (CIL XII) + *acum*. Paroisse ancienne, titrée de saint Martin.
- MAGNAT (commune du canton de la Courtine) : *Mainac*, *Magniac*, *Maigniac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Magnacum* 1212. Nom d'h. latin *Magnus* + *iacum*. Même étymologie pour les suivants :
- MAGNAT (Jarnages) : *Manhacum*, 1432.
- MAGNAT (Montboucher) : *Manniac*, vers 1100-1120 ; *Mainac*, 1150 ; *Manac*, vers 1180.
- MAINSAT (commune du canton de Bellegarde) : *Maencact*, 1165 ; *Maenchagt*, 1195 ; *Maenchac*, 1199 ; *Manciaci*, 1208 ; *Mahensat*, 1295. Nom d'h. latin *Magentius* (NPAG) + *acum*.
- MANDREZAT (Azéables) : *Mandrazac*, 1183, 1388, 1408 ; *Mandrezac*, 1385.
- MANSAT (commune du canton de Bourgneuf) : *Mansac*, vers 1175. Nom d'h. latin *Mantius* (CIL XII) ou *Mancius* (inscription de Gaule, dans Holder).
- MARCILLAT (Jalesches) : *Marcilhac*, 1432. Nom d'homme latin *Marcilius* + *acum*. Trésor de 79 monnaies d'or gauloises découvert en 1908 (*Corpus des Trésors monétaires antiques de la France*, t. 1, 1982, 89-90). Même étymologie pour les suivants :
- MARCILLAT (Les Mars) : *Marcilhac*, 1283-1324. Sépulture à incinération ; céramique sigillée et commune ; lampe (DAH).
- MARCILLAT (Rougnat) : *Marcillac*, 1404 ; *Marcilhac*, 1504. Vestiges de constructions signalés (CACR).
- MARCILLAT (Saint-Georges-la-Pouge) : *Marcilac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Marcillac*, 1510.
- MARGNAT (Sainte-Feyre-la-Montagne) : *Marnhac*, 1157 ; *Marnhaco*, 1300. Nom d'h. latin *Marinus* (CIL XII et XIII) + *iacum*. Même étymologie pour le suivant ;
- MARGNAT (Saint-Pardoux-les-Cardes) : *Marnach*, 1207 ; *Marnac* 1237.
- MARLHAC (Saint-Martin-Sainte-Catherine) : *Marlhacum*, XV<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Marillius* (Holder) + *acum*.
- MARSAC (commune du canton de Bénévent) : *Marciaco* (monn. mérovingienne, Prou, n° 1991) ; *Marciaco*, vers 1080-1125 ; *Marciaci*, 1264. Nom d'h. latin *Marcus* + *acum*. Atelier monétaire mérovingien. Eglise titrée de saint Pierre.
- MARSAT (Chambon-sur-Voueize) : *Marsac*, 1404. Latin *Marcus* ou *Martius*. De même pour le suivant :
- MARSAT (Parsac) : *Marsac*, 1428, 1472 ; *Marsaco*, 1430.
- MAZAT (Le Chauchet) : *Mazac*, 1352, 1353 ; de *Mazaco*, 1519. Nom d'h. gallo-romain *Matius*, variante de *Mattius* (CIL XII et XIII) + *acum*.
- MAZEIRAT (commune du canton d'Ahun) : *Mazeraco*, 1398. Latin *maceria*, ruines, + *acum*. Vestiges d'occupation antique : coffres funéraires, cavités cinéraires, poteries, céramiques sigillées, monnaie de Marc Aurèle, potin gaulois, tuiles (CACR). Tradition locale d'une « ville » gauloise (Lecler). Paroisse titrée de saint Pierre-ès-Liens. Même étymologie pour les suivants :
- MAZEIRAT (Tardes) : *Mazeirac*, 1209 ; de *Maseras*, 1249 ; de *Mazeriis*, 1388. Les deux dernières formes montrent que la signification du toponyme était encore comprise au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, et elles confirment l'étymologie proposée.
- MAZEIRAC (lieu disparu, près de Roches) : *Mazairac* 1194-1200.
- MERIGNAT (Masbaraud-Mérignat) : *Marinnac*, vers 1100 ; *Mairinac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Mérignac*, 1346 ; *Meyrignac*, 1543. Nom d'h. latin *Matrinus* (CIL XIII) + *acum*.
- MONTIGNAT (Parsac) : *Montinhac*, 1402, 1404 ; *Montinhacum*, 1414. Grande villa signalée non loin du village (MCR, 1928, p. 73). Probablement latin *montinus* (dérivé de *mons*, montagne, hauteur) + *iacum* (plutôt que le nom d'h. latin *Monti-*

- nius*, CIL XIII, mais rarement attesté). La localité domine un cours d'eau encaissé.
- MONTIGNAT (Saint-Alpinien) : *Montinhat*, 1157. Est aussi sur une hauteur. Peut être rattaché à la série des *Montiniacum*, malgré l'absence de formes en *-ac*.
- MORNAT (Saint-Pardoux-les-Cardes) : *Mornac*, 1336. Nom d'h. latin *Maurinus* (NPAG) + *acum*.
- NAILLAT (commune du canton de Dun) : *Analiaco* (monnaies mérovingiennes) ; *Analac*, vers 1150 ; *Analiac*, XI<sup>e</sup> s. ; *Analhaco*, 1250. Aphérèse du *a* initial au XIV<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Annalis* (auteurs latins et CIL XIII) + *acum*. Autel probable dans le cimetière (CACR). Atelier monétaire mérovingien (Prou, n° 1953).
- NAT (Le), (commune de Peyrat-la-Nonière) : *El Nat*, 1151-1174 ; *Aunat*, 1200 ; *Le Nac*, 1557. Nom d'h. *Aunus* (CIL XII) + *acum*, avec aphérèse de la syllabe initiale.
- NEYRAT (Chamborand) : *Neyrac*, 1539. Nom d'h. *Nerius* + *acum*. Bronze du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. (DAH et MCR, 1919, LXXIV).
- NEYRAT (Saint-Etienne-de-Fursac) : *Neyrac*, 1539. Même étymologie que pour le précédent.
- ORGNAT (Saint-Dizier-la-Tour) : *Ornhaco*, 1357, 1359 ; *Orgnac*, 1506. Nom d'h. *Orinus* (inscription en Gaule, Holder) + *iacum*.
- PARNAC (Chambon-Sainte-Croix) : *Paarnac*, vers 1200. Nom d'h. latin *Paternus* (CIL XII et XIII) + *acum*. C'est un *cognomen* assez bien représenté dans les inscriptions. L'effacement du *t* entre les voyelles est un fait de langue d'oïl : la commune est voisine du Berry.
- PARSAC (commune du canton de Jarnages) : *Patriacum*, variante possible (A. Thomas, *Annales du Midi*, VI, 1894, p. 99) *Parciacum*, dans la fausse donation de Dagobert à Saint-Denis ; de *Parciaco*, 1158, 1193 ; *Parcac*, 1193. Probablement forme contractée de *Patriacum* : *Patricius* est un nom d'h. latin qui apparaît dans les inscriptions à partir du IV<sup>e</sup> s. (NPAG). Cipe épigraphe dans le bourg (CACR). Près de l'église, structures enfouies : *tegulae*, céramique commune, fusaïole, anneau de bronze, base de colonne. Près d'une fontaine Saint-Martin : *tegulae*, céramique commune (DAH). Paroisse ancienne, titrée de l'*ordinatio* de saint Martin. Mêmes toponymes ci-après :
- PARSAC (Chavanat) : *Parcac*, 1344 ; *Parsac*, 1557.
- (SOUS-)PARSAT (commune du canton de Saint-Sulpice) : Sos *Parsat*, 1282 ; Subtus *Parciacum*, 1432. Dans le bourg, un cipe sert de support à une croix.
- PAULHAC (Saint-Etienne-de-Fursac) : *Pauliac*, 1248 ; *Paulhac*, 1282, 1308 ; *Paulhaco*, s.d. Nom d'h. latin *Paulus* + *iacum*. *Paulus* est attesté dans les inscriptions (CIL XII et XIII) ; inscr. de La Souterraine, Espérandieu, p. 93). Des vestiges de constructions sont signalés (CACR).
- PAYSAT (Genouillat) : *Paisac*, 1460. Nom d'h. latin *Paesius* (CIL XII) + *acum*.
- PERISSAT (Moutier-Rozeille) : *Périssat*, 1330 ; *Peyrissat*, 1477. Appartient à une série représentée notamment en Corrèze (*Peyrissac* et *Peyrissaguet*). Nom d'h. latin *Patricius* + *acum*.
- PERPESAT (Pierrefitte) : *Perperac*, 1201, 1245 ; *Peperzac*, 1246 ; *Perpessat*, 1503.
- PETILLAT (Peyrabout) : *Peytillac*, 1565. Nom d'h. latin *Pistillus* (CIL XII et XIII) + *iacum*. Même étymologie pour le suivant.
- PETILLAT (Saint-Sulpice-les-Champs) : *Peystilhac*, 1504.
- PEYRAT (Peyrat-la-Nonière, commune du canton de Chénérailles) : *Patriacus* (donation attribuée à Dagobert) ; *Pairiac*, 1158 ; *Pairac*, XII<sup>e</sup> s. La forme la plus ancienne postule *Patrius* + *acum* ; mais *patrius* est un adjectif latin qui n'est pas attesté comme nom de personne. Des vestiges signalés non loin du bourg ; un lion de pierre. Paroisse ancienne, titrée du Sauveur.
- PEYRAT (Glénic) : *Pairac*, vers 1150 ; 1213.
- PIGNAT (Le), (commune de Banize) : *Alpigniac*, 1423 ; *Pignac*, 1564. Peut-être nom d'h. latin *Alpinus* (CIL XII et XIII) + *iacum*, avec aphérèse de la syllabe initiale.
- PIONNAT (commune du canton d'Ahun) : *Pionac*, XII<sup>e</sup> s., 1308 ; de *Pionaco*, 1312, 1485. Nom d'h. latin *Pedo*, *-onis* (CIL XII) + *acum* (*Pedonacum*). Coffre funéraire dans le bourg, (CACR). Paroisse ancienne, titrée de saint-Martin.
- POGNAT (Sous-Parsat) : *Pugnac*, vers 1150. Peut-être nom d'h. latin *Pugnus* (CIL XIII) + *iacum*. Important trésor (J.-P. Bost, *Corpus des trésors...* 1982, p. 83) ; grand nombre de coffres en granit ; traces d'une voie (CACR).
- POMPIGNAT (Banize) : *Pompinac*, XV<sup>e</sup> s. L'existence du *c* final est confirmée par le diminutif médiéval *Pompignaguet* dans la même commune.
- QUINSAT (Mansat) : *Quinzac*, 1134 ; de *Quinsaco*, 1195 ; *Quinsac*, 1207. Nom d'h. latin *Quinctius* + *acum*. Même étymologie pour le suivant :
- QUINSAT (Saint-Priest-la-Plaine) : de *Quinciaquo*, XI<sup>e</sup> s.
- RAPISSAT (Saint-Dizier-Leyrenne) : *Ruspizac*, *Respizac*, *Respissac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Rapissac*, 1778. Sépulture à incinération (MCR, 1981, p. 62).
- RAVAYAT (Peyrat-la-Nonière) : *Ravajac*, 1195, 1202, 1217 ; *Ravaac* 1232.
- REJAT (Guéret) : *Regacum*, *Rigacum*, 1447. Pourrait représenter le gaulois *Rigo-*, terme de nom propre (Dottin) + *acum*.
- RISSAC (Saint-Maurice-la-Souterraine) : *Rissaco*, XV<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Riccus* (CIL XII) ou *Rittius* (CIL XIII) + *acum*. Fragments de mosaïque, tessons, substructions (CACR).
- RIZAT (Ladapeyre) : *Rizac*, 1623.
- ROUGNAT (commune du canton d'Auzances) : *Ruinac*, 1106, 1217 ; de *Runiaco*, 1158 ; *Rugnac*, 1249 ; *Ruygnac*, 1285 ; *Roignac*, 1294 ; *Rugnat*, 1441. Nom d'h. gallo-romain *Runius* ou *Runnius* (CIL XII). Paroisse ancienne, la plus grande de la région, titrée de saint Laurent (ADL, p. 260).
- ROUGNAT (Ajain) : *Roignac*, 1575. Même étymologie.
- SADOURNAT (Tardes) : *Sadurnac*, vers 1150, 1228. Le diminutif médiéval *Sadornaget*, 1448, 1606, dans la même commune, atteste l'ancienneté du *c* final. Probablement latin *Saturnus* (CIL XIII) + *acum*.
- SAGNAT (commune du canton de Dun) : *Saniac*, 1185 ; *Seniac*, 1216. Nom d'h. gallo-romain *Senno* (CIL XII), *Sennus* (CIL XIII) + *iacum*, ou *Sennius* (CIL XII et XIII) + *acum*, avec possible attraction du nom commun roman *sania*, terrain bourbeux, pour le *a* initial. Paroisse titrée de saint Pierre-ès-liens.
- SALAGNAC (Grand-Bourg) : *Salaignac*, 997, vers 1100 ; *Sallaniacensis*, XI<sup>e</sup> s. ; *Salaniaco*, 1265. Nom d'h. latin *Salanius* (CIL V, Gaule cisalpine) + *acum*. Fronton de temple épigraphe. Retranché-

- ment considéré comme camp romain (CACR). Eglise ancienne, titrée de saint Etienne.
- SALONGNAT (Tardes) : *mansus de Salongnac*, s.d. ; *Salongnat*, 1448. Nom d'h. latin souvent attesté (et notamment CIL XII) *Salonius + acum*.
- SANNAT (commune du canton d'Evau) : de *Sennaco*, 1352, 1353 ; *Sannac*, 1357. Nom d'h. gallo-romain *Senno* ou *Sennus* (CIL XII et XIII) + *acum*. Vestiges signalés au bourg (CACR). Paroisse ancienne, titrée de saint Martin. « Une fontaine Saint-Martin, où l'on a trouvé des pièces de monnaies antiques, est alimentée par un aqueduc gallo-romain... (Cela) correspond particulièrement bien au rôle de Martin, consécuteur des sources païennes au culte chrétien » (ADL, p. 279).
- SARGNAT (Montboucher) : *Sarnhaco*, XV<sup>e</sup> s. Nom d'h. *Sarranus* (CIL XII) + *iacum*. Traces de constructions antiques près du village (MCR, 1981, p. 67).
- SATAGNAT (La Rochette) : *Sataignac*, XII<sup>e</sup> s. Peut-être nom d'h. *Sattonius* (CIL XIII) + *acum*. Coffre funéraire (Rensegnement : Mlle Sabourin).
- SAURIAT (Faux-Mazuras) : *Soulriac*, 1578 ; *Sauriat*, 1583. Nom d'h. *Salarus* (CIL XII et XIII) + *iacum*. Plusieurs sépultures à incinération (MCR, 1981, p. 68).
- SAVIGNAT (Sannat) : *Savignac*, 1500. Nom d'h. latin *Sabinus* (CIL XII et XIII) + *iacum*. Structure signalée (CACR). Même étymologie pour les suivants :
- SAVIGNAT (Issoudun) : *Saviniac*, 1223.
- SAVIGNAT (Lizières) : *Savignac*, 1510.
- SAZEIRAT (Arrênes) : *Sazairacum*, vers 1085. Vestiges d'occupation parmi lesquels une inscription votive latino-gauloise (Espérandieu, p. 5-10) ; plusieurs sépultures ; trois coffres contenant des urnes cinéraires en verre (CACR). Probablement, comme pour Serzat (voir ci-après) : nom d'h. latin *Caesarius* (NPAG) + *acum*.
- SECONDAT (Le Compas) : *Secundac*, 1202 ; *Segunzac*, 1204 ; *Segondac*, 1208, 1357. Nom d'h. latin *Secundus* + *acum* ou *iacum*. Même étymologie pour le suivant :
- SECONDAT (Sardent) : *Segunzac*, XII<sup>e</sup> s. Peut-être faut-il ranger dans la même série :
- SEGONZAT (Malleret-la-Courtine) : *Segonzat*, 1652 (pas de forme en -ac).
- SERZAT (Viersat) : *Cesairac*, XII<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Caesarius* (NPAG) + *acum*.
- SUSSAC (La Pouge) : *Sussat*, 1576 ; *Sussac*, 1623, 1778. Les formes ne sont pas très anciennes, mais le toponyme est aussi le nom, attesté au XI<sup>e</sup> s., d'une commune de la Haute-Vienne. Nom d'h. latin *Succius* (CIL XIII) + *acum*.
- TERCILLAT (commune du canton de Châtelus) : *Tercillac*, 1144 ; *Tersilhac*, 1313. Devant l'église, coffre funéraire en granit (CACR). Eglise titrée de saint Sulpice de Bourges. Peut-être nom d'h. dérivée de *Tarcius* (CIL XII) + *acum*.
- TEYRAT (Saint-Laurent) : *Theirac*, 1395 ; *Teyracum*, 1407. Nom d'h. gaulois *Tarus* (CIL XIII) + *iacum* ou *Tarius* (CIL XII) + *acum*.
- VAUPIILLAT (Grand-Bourg) : *Voulpilhac*, 1439. Lat. pop. *vulpiculus*, renard, employé comme nom commun ou comme nom propre, avec le suffixe *iacum*.
- VEDIGNAT (Ars) : *Vidignat*, 1412 ; *Vidignac*, 1557. Nom d'h. latin *Vetinius* (CIL XIII) + *acum*. Ruines d'une villa ; sépulture datée de la fin du premier siècle ou du début du second (CACR).
- VENTENAT (Anzème) : *Ventenac*, 1206. Peut-être nom d'h. latin *Ventinus* (CIL II, non attesté en Gaule) + *acum*. De même pour les suivants :
- VENTENAT (Saint-Sulpice-les-Champs) : *Ventenac*, 1319, 1504, 1558 ; *Venthenac*, 1556.
- VENTENAT (Toulx-Sainte-Croix) : *Ventenac* 1206, 1217.
- VERSILLAT (Saint-Agnant-de-Versillat) : *Versilhac*, vers 1080 ; *Vercilhac*, 1251, 1330 ; *Vercillac* 1269, 1346 ; *Vercilhacum*, 1485. Nom d'h. latin *Vercillus* (CIL XII) + *iacum* ou *Vercellius* (CIL XII) + *acum*. Sépultures à incinération (CACR). La petite paroisse Saint-Etienne-de-Versillat, disparue et réunie à Saint-Agnant, est peut-être ancienne (titrée du premier martyr).
- VIDAILLAT (commune du canton de Pontarion) : *Vidalhac*, 1182, 1311 ; *Vidalhaco*, 1344. Nom d'h. latin *Vitalius* (CIL XII et XIII) + *acum*. Paroisse ancienne, titrée de saint Pierre-ès-liens.
- VIERSAT (commune du canton de Chambon) : *Virzac*, vers 1150 ; *Virchac*, 1196 ; *Vircac*, 1200 ; *Virciaco*, 1310 ; *Viersac*, 1404. Nom d'h. gallo-romain *Viricius* (CIL XII) + *acum*. On a signalé, au bourg, les restes d'un temple de plan carré (CACR).
- VITRAT (Saint-Maurice-la-Souterraine) : *Vitrac*, 1277, 1411. Nom d'h. latin *Victor* + *acum*. Sépulture à incinération avec monnaie à l'effigie d'Antonin (CACR). Même étymologie pour les suivants :
- VITRAT (Crozant) : *Vitrac*, 1332.
- VITRAC (Saint-Marc-à-Frongier) : *Vitract*, 1557. Et vraisemblablement aussi :
- VITRAT (Villard) : pas de formes anciennes en -ac.
- Noms en -ac disparus**
- BILAC (Auriat) : ancien nom de borderie, près d'Auriat : *la bordaria de Bilac*, avant 1184. Nom d'h. *Billo* (CIL XII) + *acum*.
- CHATUNAC (Néoux) : *in perochia de Nehoio... a Chatunac*, 1357. Nom d'h. *Catunius* (inscr. Gaule, Holder, I, p. 858) + *acum*.
- CILHAC (Saint-Quentin) : *Sillac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Scillac*, 1349 ; *Cilhac*, 1357. Nom d'h. latin *Silius* (CIL XIII) + *acum*.
- COPIAC (La Souterraine) : *Copiac*, 1281, 1292, 1314, 1390, « Château détruit, joignant à celui de Bridiers » (Lecler). Nom d'h. *Coppus* (CIL XIII) + *iacum*.
- ESCOPIAC (Noth) : *Escopiac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Copiach*, 1245, 1276. Importants vestiges à 4 km à l'est de Bridiers (G. Janicaud, MCR, 1947, p. 19-20). Le toponyme est le même que le précédent (avec agglutination de la particule *es*, qui est l'équivalent de *a*).
- FAUGAIRAC (Thauron) : *Faugairac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Faugairach*, vers 1160. Manse disparu. Latin *filicaria*, fougère, + *acum*.
- LAMAINAC (Blessac) : *Lamainac*, XII<sup>e</sup> s. Lieu disparu près du ruisseau qui arrose Blessac et se jette dans la Creuse.
- LOPIAC (Peyrat-la-Nonière) : *Lopiac*, vers 1150, 1182, 1193. Habitat disparu, près de Lichiat. Dérivé en -*iacum* du nom d'h. latin *Lupus*, *cogno-*

*men* très fréquent, sous la forme attestée (CIL XIII) *Luppus* (double consonne nécessaire pour le maintien du *p* entre voyelles).

MESERAC (Thauron) : *Meserac*, XII<sup>e</sup> s.

NOVALIACUM (Saint-Georges-la-Pouge) : l'existence de cet ancien toponyme est postulée par son diminutif médiéval Nouaillaguet (même commune) : *Nealguet*, 1510 ; *Noualiaguet*, 1727. Latin *novalia*, terres nouvellement défrichées, + *acum*.

PAONAC (Grand-Bourg) : attesté vers 1204. Dans la même commune, Pognagot (*Pougnagot*, 1727) et Lavaud-de-Pognat. Peut-être nom d'h. latin *Paulinus* + *iacum*. La graphie *-ao-* représente une diphongue dont le second élément doit être un *l* vocalisé.

RIGNAC (indéterminé) : *Rinac*, XII<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Rinnius* (CIL XII) + *acum*.

SARSENAC (Clairavaux) : attesté en 1679.

TANCONIAC (Saint-Pierre-de-Fursac) : *mansus Tanconiac*, XII<sup>e</sup> s. Manse disparu, mais, dans la même commune, à *Tancognaguet*, diminutif médiéval, on a signalé des vestiges de constructions (CACR).

VERCILHAC (Saint-Germain-Beaupré), ancien nom de la forêt de Saint-Germain : *Vercilhac*, 1245 (MCR, VIII, p. 80). Nom d'h. latin *Vercillus* ou *Vercellius* (CIL XII) + *iacum* ou *-acum*.

#### Formes en -ec

Elles sont assez rares, et on ne les trouve que dans des régions de parler marchois, ou près des limites de l'Allier et du Puy-de-Dôme. La finale en *-ec* n'a pas été conservée (substitution de suffixe).

CHANET (Champagnat) : *Chaunec*, 1206.

CHENIERS (commune du canton de Bonnat) : *Chamnech*, 1147-1189 ; *Chamniaco*, 1163 ; *Chan-  
niec*, 1194 ; *Champnet*, 1266 ; *Champniers*, 1393. La forme *Chamniaco* postule à l'origine un *Campaniacum* (comme *Champagnat*, mais avec une syncope du second *a* qui n'est pas accentué ; les formations syncopées sont en principe plus anciennes). Nom d'h. latin *Campanus* + *-iacum*. Le *c* ayant disparu dans la prononciation, la graphie *-et* a été substituée à *-ec* ; puis l'attraction du suffixe très répandu *-ier* a joué au XIV<sup>e</sup> s. Non loin du bourg, des fragments de *tegulae* et des haies de buis arborescent, anomalie botanique signalant généralement des ruines antiques (CACR). Paroisse ancienne, titrée de saint Martin.

MANALY (La Celle-sous-Gouzon) : *Manalec*, 1121-1151 ; *Manaly*, 1657.

MEYRAT (Sainte-Feyre) : *Mairec*, XII<sup>e</sup> s. ; *Mairac*, XII<sup>e</sup> s. ; *Meyracum*, 1448. Nom d'h. latin *Marius* + *acum*.

SAURAZEC (Serre-Bussière-Vieille), nom disparu, près de Thauray : terra de *Saurazec*, XII<sup>e</sup> s. Peut-être est-ce le même toponyme que : *Saurazac*, 1215, et *Saurozech*, 1198, 1204, non identifiés. De même La Charaise (Mainsat) : *Saurozech*, 1198-1201 ; deu *Saurazec*, 1214.

#### Formes féminines du suffixe (-aca)

Le suffixe *-acum* est surtout connu par la très nombreuse série des noms en *-ac*. Mais des exemples isolés de son emploi au féminin se rencontrent aussi : on peut en relever deux dans la Creuse. L'un d'entre eux (*Jarnages*) sera étudié avec les autres toponymes germano-latins.

VERNEIGES (commune du canton de Chambon) : *Vernega*, 1189, 1193 ; *Verneja*, 1162 ; de *Verne-*

*giis*, 1249. Formation latine ou romane : nom d'origine gauloise (mais adopté par le latin et passé dans les dialectes), *verno*, aulne, et suffixe *-aca* (au singulier ; le pluriel n'apparaît qu'au XIII<sup>e</sup> s.) ; dans cette région proche de l'Allier, traitement non occitan du *a* accentué qui devient *e*.

#### Noms en -at

Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, les finales en *-at* alternent dans les manuscrits avec les finales en *-ac*, et même, avec certaines écritures, il est parfois difficile de les distinguer. Il a donc pu arriver que des toponymes formés avec le suffixe *-acum* nous aient été transmis uniquement par des formes en *-at*. On peut, semble-t-il, ranger dans cette catégorie les suivants, parce qu'ils s'expliquent par des noms bien attestés dans les inscriptions de la Gaule romaine ; de plus, certains d'entre eux désignent des lieux où ont été signalés des vestiges gallo-romains.

BARBEYRAT (Chambon) : *Barbeyrat*, 1404, 1448. Nom d'h. latin *Barbarius* (CIL XII) + *acum*.

CHASSAT (Budelière) : *Chassat*, 1496. Nom d'h. *Cattus* (CIL XIII) + *iacum*.

COULIGNAT (Flayat) : *Coulignat*, 1677. Une forme ancienne en *-ac* est postulée par le diminutif médiéval *Colomnaget*, 1462 (aujourd'hui *Couliniège*, dans la même commune).

CREPIAT (Saint-Etienne-de-Fursac) : *Crespiat*, 1539. Vestiges d'occupation (CACR). Nom d'h. latin *Crispus* (CIL XIII) + *iacum*. Même étymologie pour le suivant :

CREPIAT (Mas-d'Artige) : *Crespiat*, 1428.

DOUGNAT (Saint-Aignant-près-Crocq) : *Dougnat*, 1452, 1580. Nom d'h. *Donnius* (CIL XII et XIII) + *acum*.

HUILLAT (Auge) : *Ulhat*, 1448. Nom d'h. *Ulius* (CIL XII) + *acum*.

LECHORGNAT (Bussière-Dunoise) : *Eschorgnat*, 1557. Nom d'h. *Scaurinus* (CIL XIII) + *iacum*, avec agglutination de l'article pour la forme moderne. Un lieu appelé *Scauriniacum* figure dans le testament de saint Yrieix, rédigé en 572.

LUZIGNAT (Domérot) : *Lezignat*, 1426. Nom d'h. latin *Licinius*, très courant (CIL XII et XIII) + *acum*.

MALLIAT (Beissat) : *Masliat*, 1727. Nom d'h. latin *Mallius* (CIL XIII) + *acum*.

MARLAT (Fransèches) : *Marlat*, 1556. Nom d'h. *Marullus* (CIL XII) + *acum*.

REILLAT (Savennes) : *Relliat*, 1631. Vestiges d'une importante *villa* ; nécropole (CACR). Nom d'h. latin *Regulius* (CIL XIII) + *acum* ou *Regillus* (CIL XII) + *iacum*.

SEGONZAT (Malleret-La-Courtine) : *Segonzat*, 1652. Nom d'h. latin *Secundius* + *acum*, ou *Secundus* + *iacum*. L'un et l'autre sont abondamment attestés dans les inscriptions (CIL XII et XIII).

SOLIGNAT (Magnat) : *Solomphat*, 1452. Sépulture à incinération (MCR, 1954, p. 13). Nom d'h. latin *Sollemnis* (CIL XII et XIII), ou *Sollemnius* (CIL XIII) + *acum*.

Malgré le manque de formes anciennes, on peut ajouter peut-être :

PONSAT (Saint-Georges-la-Pouge). Stèle funéraire anépigraphie (CACR). Nom d'h. latin *Pontius* (CIL XII et XIII) + *acum*.

#### B — DERIVES FORMES AVEC D'AUTRES SUFFIXES

Le nombre imposant des toponymes en *-ac* ne doit

pas détourner l'attention d'autres types de dérivation, moins abondamment représentés sans doute, mais tout aussi intéressants du point de vue de la recherche archéologique. Comme pour les noms en *-ac*, ces autres suffixes s'ajoutent le plus souvent à des noms de personnes, mais aussi parfois à des noms communs. De la même manière aussi, ils ont valeur d'adjectifs, et tout ce qui a été dit ci-dessus sur les divers noms qui peuvent être sous-entendus s'applique également à eux : ils peuvent avoir les mêmes significations que les noms en *-ac*. Quant à la période pendant laquelle le suffixe a été productif, elle varie quelque peu et sera indiquée à propos de chacun d'entre eux.

#### Dérivés en *-onem* ou *-ionem*

Ce suffixe était commun au gaulois et au latin. Mais tous les exemples suivants appartiennent à la toponymie latine ou romane, le premier élément étant latin (un dérivé ne peut pas être plus ancien que son élément le plus récent).

AUBUSSON (chef-lieu de canton) : *Albusiensis*, 936 ; *Albuzo*, 1048 ; *Albuconii castrum*, *Albuconensis ecclesia*, 1070. Nom d'h. latin (CIL XII, très courant) *Albucius* + *onem*. Vestiges d'une occupation gallo-romaine, contemporaine ou postérieure à la conquête ; possibilité d'un édifice baptismal paléochrétien (TAL, vol. 4, p. 103).

AULON (commune du canton de Bénévent) : *Aulon*, 1192 ; *Olo*, XII<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin (CIL XIII) *Aulus* + *onem*. Plusieurs coffres funéraires et cippe dans le bourg (CACR).

CEYROUX (commune du canton de Bénévent) : *Apero*, *Acerone*, vers 1097 ; *Serro*, vers 1170 ; *Ceiro*, vers 1185. Nom d'h. *Sero* ou *Serro* (CIL XIII) + *ionem*. Agglutination de la préposition *a* pour les formes du XI<sup>e</sup> s.

CHARRON (commune du canton d'Evaux) : *Charonno vico* (monn. mérov. Prou, n° 1969) ; *Charoms*, 1357 ; *Charront*, 1359. La finale a été mal orthographiée au XIV<sup>e</sup> s. Le *n* final est attesté par la monnaie mérovingienne et confirmé par le diminutif Charonnet, dans la même commune : *Charonet*, 1359. Eglise ancienne, titrée de saint Martin. Nom d'h. latin *Carus* (CIL XII) + *onem*.

COURSON (Vidaillat) : *Corpso*, 1052 ; *Corso*, 1128 ; *Corconnio*, 1281 ; *Corsonio*, 1299. Nom d'h. latin *Curtius* (CIL XII) + *onem*.

MASSENON (Ahun) : *Massenont*, 1343 ; *Massenon*, 1482. Dépendances d'une villa fouillée ; datation proposée : fin du premier siècle et second siècle (CACR). Nom d'h. latin *Macianus* (cognomen romain, dérivé du nom de la gens *Macia*) + *onem*.

#### Dérivés en *-anum*, *-anas*

Le suffixe *-anum* est proprement latin : déjà les *villae* de Cicéron s'appelaient *Formianum*, *Tusculanum*. Ce type de dérivation, dans la Creuse, se rencontre presque exclusivement au féminin pluriel (le masculin singulier, fréquent dans le sud de la Gaule, n'est représenté ici que par un seul exemple, de formation germano-latine, *Domeyrot*).

ANSANNES (Saint-Etienne-de-Fursac) : *Ansannes*, 1540. Nom d'h. latin *Antius*. Des excavations considérées comme des restes d'extractions minières, peut-être d'or (CACR).

ARDANNES (Grand-Bourg) : *Arzanas*, 1280. Peut-être nom d'h. gallo-latin *Artius* (CIL V), du gaulois *artos*, ours.

COLONDANNES (commune du canton de Dun) : *Colonzanas*, vers 1080 ; *Colonzanes*, vers 1112 ; *Columbanis*, 1330. Camp retranché ; substructions (CACR).

CONSTANSANAS, village disparu, probablement paroisse de Blessac : *Contensanas*, et *Constansa-*

*nas*, XII<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin fréquent dans les inscriptions, *Constantius* (CIL XIII).

DOURDANNES (Auriat) : *Ourdanas*, 1295, 1561. Peut-être radical gaulois de sens obscur, comme *Ourdan* (Dauzat).

ETANSANNES (Saint-Chabrais) : de *Lastensanas*, XII<sup>e</sup> s. ; *apud Lestensanas*, 1301 ; *de Estansanis*, 1353 ; *de Stangnis Sanis*, 1396. Bel exemple de déformation d'un toponyme par attraction paronymique (analogie de *stagnum*, étang). Il faut vraisemblablement admettre que, le sens n'étant plus compris, l'article est agglutiné au nom dès le XII<sup>e</sup> siècle. La forme primitive serait alors *Tensanas*, dont l'étymologie serait le nom d'h. latin *Tincius* (CIL XII).

JANSANAS (Royère) : *de Gensanis* 1458 (Diminutif *Gensanetes*, 1555, dans la même paroisse). Nom d'h. latin *Gentius* (CIL XIII).

JEANSANNES (Grand-Bourg) : *Joenzanas*, vers 1080. Nom d'h. latin *Juentius*, variante attestée de *Juventius*. Un autre toponyme de même formation a dû exister dans la paroisse de Saint-Médard, où nous trouvons les diminutifs *Janczaneth lo sotra*, 1249 ; *Jehansanet*, 1554.

MARLIANES (Saint-Etienne-de-Fursac) : *Marlhannes*, 1539. Nom d'h. latin *Marillus* (insc. Gaule, dans Holder).

SERMENSANNES (Saint-Domet) : *Sarmenzanas*, 1141 ; *Sermenzanas*, XII<sup>e</sup> s.

SERVEILLANNES (Saint-Etienne-de-Fursac) : *Serveillanes*, 1539. Nom d'h. latin *Servilius* (CIL XII et XIII).

#### Dérivés en *-anicum*, *-anicas*

Le suffixe *-anicum* est un sous-dérivé du suffixe *-anum*. Mais il est plus tardif. Sa productivité s'étend de l'époque du Bas-Empire à la fin de la période franque. Dans le Limousin et la Marche, ce type de dérivation a abouti, en règle générale, à des finales en *-anges*, qui représentent *-anicas*, au féminin pluriel. Cependant, dans la partie orientale de la Creuse, on rencontre sporadiquement quelques formes auvergnates en *-ergue*. Les toponymes dont le premier élément apparaît comme d'origine germanique seront étudiés dans la troisième section. On trouvera ici ceux pour lesquels est proposée une étymologie latine et aussi quelques noms plus obscurs dont la chronologie demeure incertaine.

BIDANGES (Sainte-Feyre) : *Biadangas*, 1157 ; *Bidanjas*, 1349. Nom d'h. latin *Beatus*, *Biatus* (NPAG).

CHAMASSERGUE (Rougat) : *Chamassergue*, 1496. Structure avec aqueduc signalée (CACR).

LAUMANGES (Cressat) : *Lumbanges*, 1321 ; *Lombanges*, 1334.

MARLANGES (Saint-Chabrais) : *Molanjas*, 1208 ; *Molenga*, 1207 ; *Mallaynges*, 1278.

MEMANGES (Néoux) : *Meymange*, 1575, 1593. Nom d'h. latin *Maximus*.

MERVERANGES (Boussac-Bourg) : *Mervéranges*, 1428.

ORSANGES (Dontreix) : pas de formes anciennes. Pourrait être un dérivé du nom d'h. latin *Ursus* (NPAG).

PELLANGES (Saint-Yrieix-la-Montagne) : *Pellanges*, 1305 ; *Peylangas*, 1447. Chapiteau gallo-romain ; structure signalée (CACR).

PELLETANGES (Saint-Marc-à-Loubaud) : *Pelhatonges*, 1434 ; *Peletangis*, 1458. *Tegulae* ; tessons

de poteries (CACR). La forme de 1434 semble avoir subi l'attraction du mot occitan très courant *pelha*. Nom d'h. latin *Pellitus* (NPAG).

POUSSANGES (commune du canton de Felletin) : *Pousengas*, *Poussanjas* XII<sup>e</sup> s. ; *Pocengiis*, 1157.

POUSSANGES (Clugnat) : pas de formes anciennes.

SERTILLANGES (Mérinchal) : *Sertillange*, 1725. Peut-être nom d'h. latin *Sertullius* (CIL XII).

SOUMERANGES (Châtelus-Malvaleix) : *Souveranges*, 1623. Nom d'h. latin *Superus* (NPAG).

SOURLANGES (Bussière-Saint-Georges) : pas de formes anciennes.

VALLANSANGES (Puy-Malsignat) : *Valensanges*, 1406, 1473, 1561. Nom d'h. latin *Valentius*.

#### C — NOMS DE PERSONNES SANS SUFFIXE

Ce type de formation latine ou romane est attesté dans toute la France, mais il n'a fourni qu'une faible proportion de toponymes. Les noms de personnes étaient à l'origine des gentilices en *-ius*, qui avaient valeur d'adjectifs : on sous-entendait un substantif, comme pour les noms en *-ac*. Des noms autres que les gentilices ont été employés ensuite de la même manière.

AJAIN (commune du canton de Guéret) : *Agan*, env. 1150, 1184, 1150-1195 env. ; *Ajain*, XII<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Acanius* (CIL XII) : *Acanium* (fundum).

ARCISSAT (Bosmoreau) : *Arcissas*, 1140 et XIII<sup>e</sup> s. Peut-être nom d'h. *Arcessus* (CIL XII) au féminin pluriel.

GENTIOUX (chef-lieu de canton) : *Gensils*, 1225 ; *Gensilo*, 1225 ; *Gensil*, 1281 ; *Gensieux*, XIV<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Gentilis* (CIL XII). La finale *-il* aboutit normalement à *-iou* dans la Creuse (par ex. Le Courtioux, commune de Saint-Amand : lo *cortil*, 1157, aoc. *cortil*, enclos).

LANGEAS (Ajain) : *Langas*, vers 1150 ; *Lanjas*, XII<sup>e</sup> s. Nom d'h. gaulois *Langos* (CIL XII) au féminin pluriel.

MAREILLES (Sous-Parsat) : *Mareilles*, vers 1250 ; *Maretha*, XIV<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Marillius* (Holder) au fém. pl.

MAUTES (commune du canton de Bellegarde) : *Mautis*, 1247 ; *Mautes*, 1357. Peut-être nom d'h. *Mavetus* (CIL XIII) au fém. pl.

POULIGNAT (Naillat) : *Pohinhas*, 1250. Peut-être nom d'h. latin *Paulinus* ou *Paullinus* (CIL XIII, et inscr. de La Souterraine, Espérandieu, p. 96). Prémotion de *villa* : *tegulae* et poteries (CACR).

SEGONSOLAS (ancien nom de Bénévent) : *Segonsolas*, 1080 ; *Secundelas*, vers 1090. Nom d'h. latin très courant *Secundus* avec suffixe diminutif *-ellas* ou *-olas*. Dans le bourg, trésors monétaires (*Corpus des Trésors...*, op. cit., p. 85-86).

#### D - DERIVES AVEC SUFFIXES DIVERS

Ces suffixes, d'un emploi beaucoup moins fréquent, ont été ajoutés en règle générale à des noms communs ou à des noms géographiques pour former des toponymes à valeur descriptive. Leur utilisation avec un nom de personne est très rare : dans ce cas seulement il s'agit d'un domaine ou d'une partie de domaine.

##### Suffixe *-inas* (fém. pl.)

BALZINES (Saint-Chabrais) : *Balazinas*, 1357. Sépulture à incinération ; as de Nîmes enterré dans du sable (CACR).

CESSINAS (Saint-Marc-à-Loubaud) : *Sessinas*, 1157. Nom d'h. gallo-romain *Cissus* (CIL XIII) + *inas*.

CHASSELINES (Saint-Michel-de-Veisse) : *Chassaigninis*, 1323 ; *Chasseninis*, 1352. Gaulois *cassanos*, chêne, mot adopté par le latin populaire.

FRESSELINES (commune du canton de Dun) : *Fraxelinis*, 1162-1176 ; *Fraexeninis*, 1163 ; *Fraiseines*, vers 1200. Dans le bourg, monnaies à l'effigie d'Hadrien et de Trajan (CACR). Paroisse présumée ancienne, titrée de saint Julien de Brioude. Latin *fraxinus*, frêne.

NOUZERINES (commune du canton de Boussac) : *Nozerines*, 1192, 1201 ; de *Nozerinis*, 1201. Latin populaire *nucarius*, noyer.

Les trois derniers toponymes, désignant des lieux plantés de chênes, de frênes et de noyers, appartiennent à un type de formation assez fréquent dans le Massif Central pour des noms collectifs d'arbres.

##### Suffixe *-arium*, *-aria*

BRIDIERS (La Souterraine) : les formes les plus anciennes sont de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> s. (*Chronique* de Geoffroi de Vigeois) : *de Briderio*, *Brideriense castrum*, mais aussi *Brigunderium castrum*. Cette dernière forme semble avoir subi une influence germanique et, du point de vue phonétique, elle est archaïsante par rapport aux deux autres. L'élément initial paraît bien être le gaulois *briga*, hauteur : le site est en effet sur une ligne d'interfluve. L'élément final est le suffixe latin *-arium*. Il s'agit donc d'un hybride gallo-latin, qui pourrait d'ailleurs n'être que la latinisation d'un toponyme gaulois antérieur. L'élément central pourrait être le suffixe gaulois *-ate* (hypothèse déjà émise par R. Calinaud, *Pages sostraniennes*, Guéret, 1982, p. 14). Selon M. Roblin (*Terroir de Paris*, p. 33), les noms en *-ate* semblent avoir désigné des *vici*. Le site a été occupé dans l'Antiquité, comme en témoignent deux nécropoles à incinération et de nombreux vestiges, ainsi que les deux itinéraires d'origine antique qui forment un carrefour (cf. Jean Marquaire, *Le vicus dans la civitas Lemovicum*, mémoire de maîtrise, Limoges, 1985).

ROYERE (chef-lieu de canton) : *Rovaria* monasterio, 626 ; *Roeria*, 1027. Latin *robur*, *roboris*, chêne. Le toponyme désigne une chênaie. Le monastère de Royère est la plus ancienne présence chrétienne attestée dans la région (ADL, p. 118).

VALLIERES (commune du canton de Felletin) : *Vallariense*, *Vallarense*, 626 ; in vicaria *Vallarense*, 998 ; *Valeria*, 1086-1096 ; *Valleria*, 1096. Un lion de pierre gallo-romain près de l'église. Atelier monétaire mérovingien (*Vallaria vico*, Prou, n° 421). Paroisse ancienne, titrée de saint Martin. Latin *vallis*, vallée + suffixe *-aria* (le *s* final n'apparaît qu'en 1681). La vallée est celle de la Banize.

##### Suffixe *-ica* (avec *i* bref non accentué)

COLONGES (Grand-Bourg) : *Colonges*, XII<sup>e</sup> s. Dérivé, avec *-ica*, du latin *colonus*, colon, paysan libre à l'époque franque. Désignait la terre qu'il cultivait. Ce toponyme se rencontre dans toute la France.

FRESSANGES (Guéret) : *Fressenges*, 1426 ; *Fressanges*, 1472. Latin *fraxinum*, frêne : *fraxin-icas*, frênaie. Même étymologie pour les suivants :

FRESSANGES (Saint-Quentin) : *Freyssanges*, 1474, 1477.

FRESSANGES (Vallières) : la forme de 1281 *Fran-seigeas* paraît altérée par attraction paronymique.

FRESSANGES (Saint-Maurice-La-Souterraine) : pas de formes anciennes.

MAUQUES (Glénic) : *Melche, Melcam*, vers 1150 ; *Meuche*, 1212 ; *Meoquis*, 1447. Sur un éperon de confluence. Peut-être gaulois *melo*, hauteur, avec le suffixe latin *-ica* (hybride gallo-latin). Altération de la finale avant le milieu du XV<sup>e</sup> s.

SELONGE (Saint-Frion) : *Senonges*, 1557. Nom d'h. *Senno* (CIL XII et XIII) : *Sennon-icas*.

**Suffixe -ilias** (fém. pl.)

CHENERAILLES (chef-lieu de canton) : *Chenera las*, XII<sup>e</sup> s. ; *Chanalelhas*, 1221, 1232 ; de *Canalicis*, 1301. Latin *canal-ilias*, dérivé de *canalis*, canal conduite d'eau. Il y a eu dissimilation du premier *l*, changé en *r* avant le XII<sup>e</sup> s.

VAREILLES (commune du canton de la Souterraine) : *Valeles*, 1245 ; *Vareilhe*, 1346. Latin *vall-ilias*, dérivé de *vallis*, vallée. Le pluriel est justifié par l'existence de plusieurs ruisseaux. Il y a eu dissimilation du premier *l* entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle.

**Suffixe gaulois -ialo**

CHATENEUIL (Saint-Agnant-de-Versillat) : *Chasteneulh*, 1496 ; *Chasteneuil*, 1633. Hybride gallo-latin : le suffixe gaulois *-ialo*, espace découvert, a été ajouté au mot latin *castaneum*, châtaignier.

E — AUTRES TOPONYMES

**Vestiges de la religion romaine**

FO (Champagnat) : *de Fano*, avant 1554, PN. Chapelle où existait une vicairie (Lecler, p. 124). Si la forme du XVI<sup>e</sup> s. remonte bien à l'origine, il s'agit du latin *fanum*, temple.

JOUHET (Grand-Bourg) : *terra Jovis*, vers 1090 ; de *Jove*, vers 1110 ; *Jous*, 1333. Les formes les plus anciennes représentent le nom de *Jupiter* au génitif et à l'ablatif.

JOUER (Puy de Jouer, commune de Saint-Goussaud) : sur les découvertes archéologiques de l'époque gallo-romaine, voir J.-P. Bost, MCR, 1977, p. 686. L'étymologie latine (*Jovem*, Jupiter), est possible, mais le relief rend possible une étymologie gauloise (*juris*, hauteur), v. Gioux.

**Noms relatifs à des mégalithes**

LADAPEYRE (commune du canton de Guéret) : *Latapetra*, 1150, 1158, 1180, 1192 ; *Ladapeira*, 1206. Latin *petra lata*, pierre large, désignation d'un dolmen aujourd'hui disparu. Même étymologie pour les suivants :

NADAPEYRAS (Soubrebost) : *Latas petras*, 1137, 1218.

PEYRELADAS (Ars) : *Peyras ladas*, 1557.

PEYRELADES (Vallières) : pas de formes anciennes.

PIERRE-PLATE (Champagnat) : *La Peyrelade*, 1790.

PIERREFITTE (commune du canton de Jarnages) : *Petra ficta, villa sita super fluvium Wulsie* (la Voueize), 636. Paroisse ancienne, titrée de saint Martin. Latin *petra ficta* (au lieu de *fixa*, forme du latin classique), pierre fichée en terre (verbe *figo*). C'est la désignation d'un menhir ou d'une pierre sacrée, objet d'un culte. Le patronage de saint Martin peut évoquer ici la christianisation d'un culte païen de la pierre sacrée. Même étymologie pour les toponymes suivants :

PIERREFITTE (Ahun) : *Perafitta*, 1314 ; *Petra-fitta*, 1360.

PIERREFITTE (Janaillat) : *Petrafitte*, vers 1085 ; *Petram fictam*, 1447.

PIERREFITTE (Poussanges) : *Pairafita*, XII<sup>e</sup> s.

PIERREFITTE (communes de Saint-Germain-Beaupré et de Saint-Merd-la-Breuille) : pas de formes anciennes.

**Noms divers**

CONFOLENT (Banize) : *Cofolent*, 1229. Latin *confluentes*, confluent. Il s'agit ici du confluent de la Banize et du Taurion. Même étymologie pour les suivants :

CONFOLENT (Fresselines) : *Confoullant*, 1656. Confluent de la Petite Creuse et de la Creuse.

CONFOLENT (Moutier-Rozeille) : *Coffolent*, 1430. Confluent de la Rozeille et de la Creuse.

CONFOLENT (Saint-Sylvain-Montaigut) : *Confolent*, 1599. Confluent de la Gartempe et d'un affluent.

CONFOLENT (Village disparu, commune d'Alleyrat) : *Confolent*, 1301. Confluent de la Creuse et d'un affluent.

FEIX (Royère) : du *Feix*, 1615, 1619. Le latin *fiscus* a désigné à l'époque mérovingienne un domaine appartenant au roi ou parfois à une église.

FELINAS (Ahun) : *Felinas*, XII<sup>e</sup> s. ; de *Felhinis*, 1325. Latin *figulina*, atelier de potier (au pluriel). Le même toponyme existe, sans formes anciennes, dans la commune de Bonnat.

MEASNES (commune du canton de Bonnat) : *Meantias*, vers 1163 ; *Meanis*, vers 1185, 1211, 1216. Quelques vestiges d'occupation au bourg. Probablement *medianas (villas)*, le domaine du milieu, du latin *medianus*, qui est au milieu. Même étymologie pour les suivants :

MEANAS (Serre-Bussière-Vieille) : de *Meanis*, 1182, 1191 ; de *Meanas*, 1221.

MEANAS (Néoux) : *Meanas*, 1627.

MEANAS (Mautes) : ancien nom de manse, attesté vers 1106.

SERMUR (commune du canton d'Auzances) : *Sermur*, 1185 ; *Sermurii*, 1231 ; de *Sinemuro*, 1250-1263. Selon A. Dauzat, le toponyme est formé d'une très ancienne racine oronymique *Sen-*, associée au latin *murus*, mur. Cet hybride gallo-latin, dont il existe en France plusieurs exemples (et notamment *Semur-en-Auxois*) désignerait ainsi un site défensif naturel qui aurait été fortifié. A *Sermur*, l'altitude est de 721 m.

### III — TOPONYMIE GERMANIQUE

Un certain nombre de toponymes sont d'origine germanique, ou bien, plus fréquemment, sont des hybrides germano-latins. Leur formation ne peut donc pas être antérieure au V<sup>e</sup> siècle.

Comme dans la section précédente, tous les noms de personnes cités sont attestés : leurs références sont indiquées par M.-T. Morlet, dans son répertoire des noms issus du germanique continental et des noms gallo-germaniques (NPAG).

#### A — DERIVES FORMES D'UN NOM GERMANIQUE AVEC UN SUFFIXE LATIN

La chronologie de ces toponymes se situe à l'intérieur de la période franque, car la productivité des

suffixes latins utilisés n'a guère dépassé la fin de cette période.

### Noms en -ac avec premier élément d'origine germanique

BRUGNAT (Sainte-Feyre) : *Brunhacum*, 1447. Nom d'h. germanique *Brun* (NPAG) + *iacum*.

ECURAT (Saint-Pardoux-les-Cardes) : *Descurac*, XII<sup>e</sup> s. ; d'*Ecurac*, 1237. Germanique *skur*, grange + *acum*.

GOUZAT (Champagnat) : *Gozac*, vers 1150, 1258 ; *Gozaco*, 1505. Nom d'h. germanique (NPAG) *Goza* ou *Gozzo* + *acum*. Coffre funéraire (CACR).

JARNAGES (chef-lieu de canton) : *Garnaga*, 1180 ; *Jarnaja*, 1196, 1199. Nom d'h. germanique (NPAG) *Garno*, avec le suffixe féminin *-aca* (le pluriel n'apparaît qu'au XVI<sup>e</sup> s.). Paroisse créée après l'époque franque.

LUYAT (Bêtète) : *Loiac*, 1162 ; *Louyat*, 1622. Nom d'h. germanique *Laudo* (NPAG) + *iacum*.

### Noms d'hommes germaniques avec d'autres suffixes latins

AMILANGE (Peyrat-la-Nonière) : *Amilange*, 1171. Ancien nom de manse. Nom d'h. germanique *Amilo* (NPAG) + *-anicam*.

CHARLANGES (Châtelus-Malvaleix) : suffixe *-anicas* avec le nom d'h. *Carolus*.

DOMEYROT (commune du canton de Jarnages) : *Domairano*, 1158 ; *Domairac*, 1285 ; *Domeyrat*, 1447. La forme la plus ancienne a pour élément final le suffixe *-anum* au masc. sing. Lorsque les consonnes finales n'ont plus été prononcées, cette formation, qui était exceptionnelle, a été refaite en *-ac* ou en *-at*, mais on rencontre encore *Domeyrano* en 1430 et 1449. Nom de personne germanique *Dotmarius* (NPAG).

DOMERANGES (Clugnat) : *Doméranges*, 1428, 1449. Nom d'h. germ. *Dotmarius* + suffixe *-anicas* (fém. pl.).

FELLETIN (chef-lieu de canton) : *Filitin*, 1096-1108 ; *Phylitini*, 1157 ; *Feletin*, *Felletin*, *Felleti*, XII<sup>e</sup> s. Nom d'h. germanique *Filisteus* (NPAG) + suffixe latin *-inum*.

LOUZELERGUE (Clairavaux) : *Lazelergue*, 1468 ; *Lozelergue*, 1480. Peut-être nom d'h. germanique *Azela* (NPAG) + suffixe latin *-anicam* (devenu *-ergue* dans une région voisine de l'Auvergne). Agglutination de l'article.

MILLEMILANGES (Saint-Goussaud) : *Villamilongas*, 1314, 1332. Fouilles anciennes considérées comme antiques prospections minières. Latin *villa* suivi d'un toponyme formé du nom d'h. germanique *Milo* (NPAG) + suffixe *-anicas*.

### B — DERIVES FORMES AVEC LE SUFFIXE GERMANIQUE -ISC

A l'époque franque, le suffixe germanique *-isc* a été adopté par la langue romane issue du latin. Marquant l'appartenance, l'origine, la qualité, il a servi à former des adjectifs et des noms de lieux. Mais, en toponymie, il peut être confondu avec un suffixe homonyme d'origine prélatine et adopté par le gaulois : pour éviter tout risque de confusion, il suffit de s'assurer que le premier élément ne peut pas être un radical prélatin ou gaulois. Ce suffixe est devenu, au masculin, *-esc*, puis *-eys* (orthographié *-eix* dans les dialectes du Limousin et de la Marche, avec un x final qui n'a jamais été prononcé) ; au féminin, *-esca*, et, dans notre région, *-escha*, puis *-eycha*.

Après l'éclatement du roman en dialectes, ce suffixe a été conservé dans les parlers occitans et est resté productif au cours du Moyen Age. De plus, en Limousin et dans la Marche, la finale *-eix* peut représenter aussi d'autres suffixes. Il faut donc se garder d'attribuer systématiquement à l'époque franque toutes les formations dont la finale semble se rattacher au suffixe germanique *-isc*. Les noms de lieux suivants peuvent cependant être considérés comme appartenant à la toponymie germanique de l'époque franque.

### Masculin singulier

BLAUDEIX (commune du canton de Jarnages) : *Blaudes*, 1242 ; *Bloudeys*, 1282. *Tegulae* près du bourg (CACR). Peut-être nom d'h. germanique *Belaldus* (NPAG).

GOUDOUNEIX (Les Mars) : non attesté à date ancienne. Voir plus loin *Goudenèches*, forme féminine du toponyme.

LIOREIX (La Rochette) : *Lyoureiz*, 1504 ; *Lioureys*, 1556. On a découvert dans le village un statère gaulois et des vestiges gallo-romains (J.-P. Bost, G. Lintz, J. Perrier, BSAHL CVIII, 1981, p. 25).

RIMONDEIX (commune du canton de Jarnages) : *Rimondeys*, 1282 ; *Rimondois*, 1226. Nom d'h. germanique *Rigmundus* ou *Ricmundus* (NPAG).

RONTEIX (Gioux) : *Rontes*, 1157 ; *Ronteys*, XV<sup>e</sup> s.

### Féminin pluriel

FRANSECHES (commune du canton de Saint-Sulpice) : *Franceschas*, vers 1150, 1182 ; de *Franceschiis*, 1357. Restes de constructions (CACR). Paroisse titrée de saint Pierre. Nom d'h. germanique *Franco* ou *Francus* (NPAG).

GOUDENECHES (Bonnat) : *Godoneschas*, vers 1100. Ce toponyme désigne peut-être un établissement de Goths, ou plus exactement de Wisigoths, appelés aussi *Gothi* : *Gothoniscas (terras)*, (cf. MCR, t. 27, p. 8). Mais il peut aussi représenter simplement un nom d'h. d'origine germanique *Godó*, bien attesté à partir du VII<sup>e</sup> s. (NPAG). La même interprétation vaut pour la forme masculine *Goudouneix*. Peut-être d'autres toponymes se rattachent-ils à cette série, mais, à défaut de formes anciennes, la prudence s'impose.

JALESCHES (commune du canton de Châtelus) : *Jalesches*, 1370 ; *Jaleschas*, *Jaleychas*, XIV<sup>e</sup> s. Nom d'h. latin *Gallus*, très fréquemment attesté (NPAG).

NALECHE (Moutier-Rozeille) : *Analechas*, 1249 ; *Nalesche*, 1432. Nom d'h. germanique *Analo*, *Analus* (NPAG) ou nom d'h. latin *Annalis* (comme *Naillat*).

### C — AUTRES TOPONYMES D'ORIGINE GERMANIQUE

AUGE (commune du canton de Chambon) : *Auga*, 1206 ; *Augia*, 1331. Prob. gallo-germanique *augia*, prairie humide (P. Lebel, *Principes et méthodes d'hydronymie française*, Paris, 1956, p. 379) ou : pâturage voisin d'un cours d'eau (Du Cange).

AUGERES (commune du canton de Bénévent) : *Augeras*, vers 1100 ; de *Augeriis*, 1352. Dérivé avec le suffixe latin *-arias* du gallo-germanique *augia* (cf. le précédent).

FRONGIER (Aubusson) : *Frungier*, 1157 ; *villa Frongeria*, XII<sup>e</sup> s. Enceinte circulaire appelée « Tente de César » sur un mamelon : armes antiques, monnaies romaines, urnes cinéraires (Lecler). Nom d'h. germanique attesté (NPAG), *Frunger*, employé sans suffixe.

GUERET : *locus qui vocatur Waractus*, VIII<sup>e</sup> s. ; *Garait*, 1121-1141, 1150 ; *Garag*, 1140. Plusieurs

points de peuplement gallo-romain dans la ville et un assez grand nombre de monnaies romaines (CACR). Monastère fondé vers la fin du VII<sup>e</sup> s. Latin *vervactum*, jachère, avec influence germanique sur l'initiale (la chute du second *v* est inexplicée).

LAMANT (Banize) : de *Allamando*, XV<sup>e</sup> s. ; *Allamant*, 1555. Structure révélée par *tegulae*, briques, ruines de murs (CACR). Nom d'h. germanique *Alamanus* (NPAG) avec aphérèse de la première syllabe (le *d* ou le *t* à la fin du mot sont analogiques).

Au terme de cette première partie, il convient de rappeler qu'elle ne constitue pas un inventaire complet des noms de lieux de la Creuse dont la formation s'échelonne de l'époque de la Gaule indépendante à la fin de l'époque franque. Certains toponymes ont dû être écartés parce que le manque de formes anciennes rendait leur interprétation trop aléatoire, d'autres parce qu'ils avaient pu être formés aussi bien au Moyen Âge qu'avant la fin du premier millénaire. Parmi ces derniers, ceux qui présentent un intérêt particulier pour la recherche archéologique trouveront leur place dans la seconde partie.

# LA CERAMIQUE SIGILLEE LISSE

## TROUVEE A BRIVE (Corrèze)

par François MOSER

Dessins de C. LACOUT, F. MOSER, L. TEREYGEOL

Cette analyse fait suite à la publication d'un premier lot de figurines gallo-romaines en terre cuite et de la céramique sigillée ornée parue dans *Travaux d'Archéologie Limousine* n° 2, 1982, et *Travaux d'Archéologie Limousine* n° 4, 1984 ; les numéros qui désignent les couches stratigraphiques sont empruntés à ces deux articles. Il paraît nécessaire de rappeler que toutes les fouilles effectuées depuis 1979 en prévision des travaux d'urbanisation l'ont été à l'initiative conjointe de la Direction des Antiquités Historiques du Limousin et de la Municipalité de Brive, qui ont largement contribué à leur réalisation.

Le hasard a voulu que des travaux de rénovation urbaine concernent la zone occupée préférentiellement à l'époque gallo-romaine : il s'agit d'un promontoire pénétrant profondément dans les zones marécageuses du lit de la Corrèze et qui servit de support à un axe s.-n. traversant la rivière à gué, à l'emplacement d'un pont à treize arches qui ne fut construit qu'à la fin du Moyen-Age. Un grand nombre de vieux chemins encaissés, partant de la rive droite, escaladent les collines en direction du nord.

Plusieurs arguments militent en faveur de l'existence d'un atelier de potiers à Brive à la fin du I<sup>er</sup> s. de notre ère, ou au premier quart du second :

— La situation topographique, comparable à celle de Lezoux par exemple : sur une terrasse alluviale longeant une rivière et parcourue par des ruisseaux, dont deux auraient pu facilement être détournés pour alimenter les ateliers ; au carrefour de deux itinéraires : l'un joignait Bordeaux à Lyon, l'autre Toulouse à Limoges.

— La géologie est aussi favorable : la terrasse alluviale contient un banc d'argile et des affleurements de glaise sont abondants à une quinzaine de kilomètres au sud.

Enfin, les analyses en cours (cf. note annexe) révèlent une grande originalité dans la composition des pâtes.

Le plan suivi dans cette étude suit l'ordre descriptif de Félix Oswald et T. Davies Price dans leur ouvrage *An introduction to the study of terra sigillata* (1920, rééd. 1966), mais les formes décrites par ces auteurs ne sont pas toutes présentes à Brive.

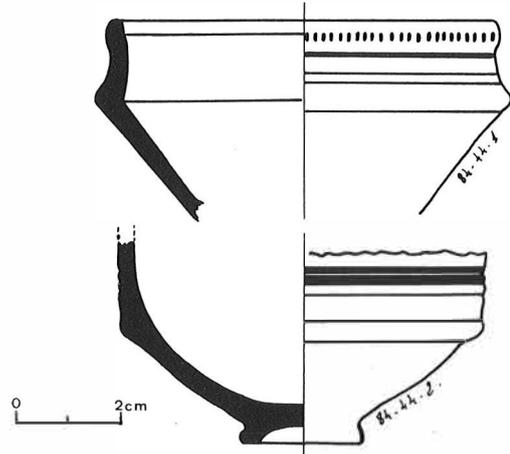
\*  
\* \*

**Forme Ritterling 5 :** Elle n'est représentée à Brive que par un seul exemplaire (84. 44. 1) (1) en pâte brun rosé à couverte brun orangé assez brillante, trouvée hors stratigraphie dans les marais. La jonction entre la panse conique et le bord cylindrique se fait extérieurement par une forte carène soulignée de sillons. La lèvre est moletée. La forme générale rappelle les productions de la période Claudienne, mais le moletage de la lèvre suggère une chronologie plus précoce.

On serait tenté d'associer à cette forme un tesson (84. 44. 2) au profil extérieur comparable, au moletage près, mais à profil interne régulièrement concave.

(1) Numéro d'enregistrement dans l'inventaire du Musée de Brive.

Sa pâte est brun rouge à points blancs ; sa couverte, brun rouge également, est très brillante. Il a été recueilli hors stratigraphie dans les marais.



**Forme Ritterling 9 :** Cette forme est représentée par deux moitiés de vase et un tesson, tous trouvés dans les marais ; l'un d'eux était associé à des bols de Roanne, l'autre à des figurines en terre cuite.

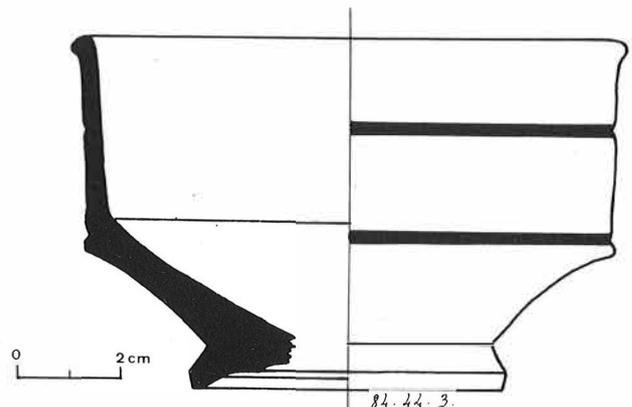
Le premier (84. 44. 3) a une pâte brun rosé clair, un peu grumeleuse, contenant des impuretés : empreintes de paille, gros grains blanchâtres ; la couverte est brun orangé assez brillante (dimensions : Ø maxi : 10,8 cm ; au pied : 6 cm ; h. : 6,6 cm).

Le second a une pâte plus fine, plus orangée, la couverte plus brillante est plus orangée (dimensions : Ø maxi : 11 cm ; Ø du pied : 6 cm environ ; h. : 5,4 cm).

Un troisième tesson provenant des anciens marais est identique.

Selon Oswald, cette forme n'aurait pas survécu à la dynastie des Flaviens.

Cinq tessons, appartenant à 3 vases au moins, ont été récemment découverts dans la couche à figurines de la parcelle BL 62, au s. de la place Saint-Pierre : tous sont brûlés et ne permettent pas de déterminer la forme du pied. Ils ont tous 10 cm de diamètre.



*Formes Dragendorff 24-25* : Elle sont représentées à Brive par un vase presque entier (84. 44. 4) signé, trouvé hors stratigraphie dans les marais ; des dépôts de sulfate de cuivre permettent cependant de l'associer aux couches les plus anciennes.

Ce vase est en terre très fine, brun rouge, non micacée, sa couverte est orange, mate ; sa facture est exceptionnellement soignée pour Brive.

La signature peut se lire *CAPTIV F.*, et c'est le même poinçon qui a été utilisé à Carrade (2). *Capitus* travaillait à Carrade sous les règnes de Claude et de Néron.

Ce vase ovalisé mesure 12,3 cm de grand axe, 11,8 cm de petit axe ; son pied à section carrée a un diamètre de 5,7 cm et 5,3 cm de hauteur.

Un autre tessou (84. 44. 5) permet de reconstituer un autre vase plus petit, mais aux mêmes caractéristiques techniques, y compris la largeur de la molette qui sert au décor ; Ø maxi : 7,5 cm ; Ø du pied : 3,6 cm ; h. : 3,4 cm.

D'autres tessons sont simplement l'indice de la présence d'autres vases de même forme dans les marais.

Notons la présence d'un tessou (84. 44. 6 bis) en pâte savonneuse rayable à l'ongle, très micacée, lustrée. La présence est attestée sur le Puy Saint-Pierre

(2) René Pauk, Les Céramiques sigillées rouges de Carrade, commune de Cajac (Lot), *Bull. Soc. Etudes du Lot*, n° 93, fasc. 2, Cahors, 1972, p. 1 à 49 (et 10 p.h.-t.).

par un tessou en pâte beige rosé à couverte violacée de 12 cm de Ø, et sur le rebord de la colline par un petit fragment en terre couleur brique à couverte brun orangé satinée.

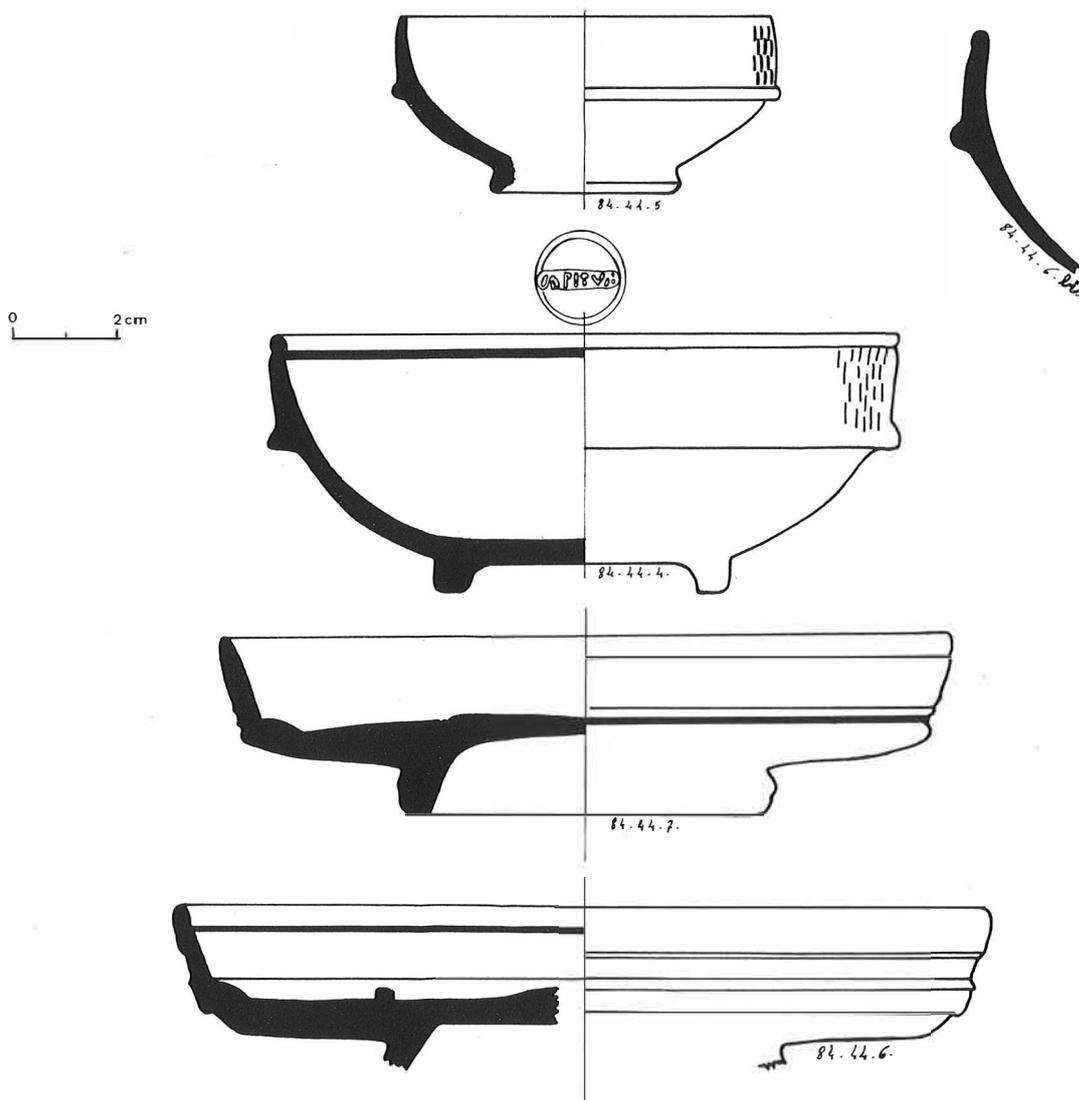
*Forme Dragendorff 15-17* : 15 fragments représentant 13 vases ont été recueillis sur l'ensemble des fouilles à Brive ; tous ces fragments sont caractérisés par un profil interne en quart de cercle à la limite de la paroi et du fond. Un seul a été retrouvé en stratigraphie (couche 6 des anciens marais) ; un vase provient du rebord du Puy Saint-Pierre, les autres des marais.

Tous les profils sont sensiblement différents, seuls deux vases ont un profil complet.

Le premier (84. 44. 6) est en pâte très dure rouge violacé, avec de nombreux micro-points blancs ; la couverte, très brillante, est localement boursouflée et éclatée ; sur la face supérieure, des fragments du pied d'un autre vase sont restés collés, tandis que le pied de notre coupe a été martelé : il pourrait donc s'agir d'un rebut de cuisson.

Le second (84. 44. 7) a le même profil, à quelques nuances près au niveau des cannelures de la face externe de la paroi, mais la pâte, elle aussi très dure, mouchetée de blanc, est brun orangé, la couverte brun rouge ; le pied a un profil rectangulaire.

Le seul tessou trouvé dans la couche 6 des anciens marais est un fragment de paroi qui présente les mêmes caractères.



Les deux tessons presque complets et le fond d'un troisième portaient un double anneau sur la face visible à l'aplomb du pied.

D'autres tessons ont une pâte rouge brique (ils ont dans ce cas une paroi verticale plus ou moins cannelée) ou orangé clair (la paroi est alors lisse, comme pour le fragment 84. 44. 8).

Les formes les plus complètes, tout à fait comparables à la fig. 17, pl. XLII, de l'ouvrage de F. Oswald pourraient être datées des règnes de Tibère et de Claude.

Les exemplaires en pâte plus claire, à la paroi légèrement inclinée, pourraient dater des règnes de Domitien et de Trajan.

*Forme Ritterling 1* : Quatre tessons de la forme *Ritt. 1* ont été retrouvés au cours de travaux dans les anciens marais, mais aucun profil n'est complet.

Trois sont en terre brun rosé à couverte brun rouge assez brillante (84. 44. 10).

Le quatrième est en pâte rose orangé à couverte orangée (84. 44. 9).

Un cinquième tesson de panse, trouvé dans la couche 6 des anciens marais, peut se rapporter à cette forme qui, selon Oswald, n'aurait guère survécu aux Flaviens.

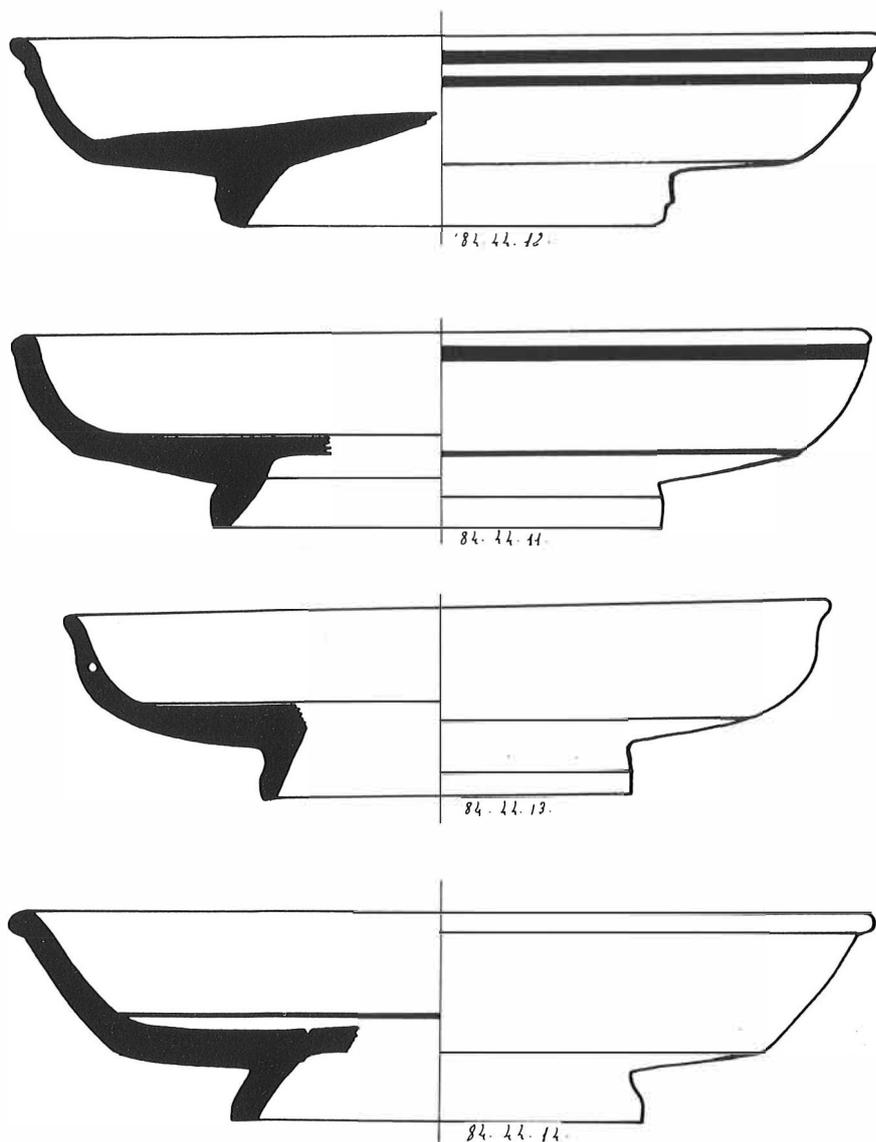


*Forme Dragendorff 18-31* : Elle est bien représentée par plus de 11 tessons, dont 5 seulement permettent de reconstituer le profil complet du vase. On passe progressivement d'un vase à parois peu élevées à la forme F2 de La Graufesenque par le développement de la paroi de celle-ci et l'inflexion de la lèvre.

Aucun vase archéologiquement complet n'a été retrouvé en stratigraphie ; deux sont en pâte brun rouge clair, sonore, non micacée, à couverte orangée, assez brillante (84. 44. 11 et 84. 44. 13). Un autre est en pâte rose orangé, riche en bulles d'air, non sonore ; l'engobe est en grande partie détruit (84. 44. 12).

Un dernier est en pâte orangée, micacée, feuilletée à couverte brun orangé, satinée (84. 44. 14).

Les autres tessons, fragments de panse ou de bord, sont pour la plupart du même type que les trois premiers.



*Forme Dragendorff 18-31 : dimensions en cm*

maxi	Ø du pied	hauteur	
17	8,8	3,6	84. 44. 11
17	8,8	3,7	84. 44. 12
15	7,3	3,7	84. 44. 13
16,5	8,5	3,9	
16	8	4	84. 44. 14

Pour les formes présentes à Brive, les datations s'échelonnent du règne de Néron au règne de Domitien.

3 vases portent des graffites : *SIRTAX*, rétrograde sur le 84. 44. 11 ; *NV* ou *AN* sur le 84. 44. 12 ; *IVLIA* ou *VITAI (...)* sur le 84. 44. 13.

*Forme Dragendorff 31* : La forme n'est représentée avec certitude que par deux vases ; le profil ne peut être restitué que pour un seul : il est en pâte rosée à couverte brun orangé très brillante et porte un anneau strié au diamètre légèrement inférieur à celui du pied ; la section de la lèvre est circulaire.

Ø maxi : 23 cm ; Ø du pied : 13 cm ; h. : 6,4 cm (84. 44. 15).

Il provient de la couche supérieure sous la rue M.-R. Guillot (ancienne rue de l'Imprimerie) et semble associé aux figurines en terre cuite.

Un autre, à la pâte brun rosé et à l'engobe brun rosé satiné, provient des anciens marais.

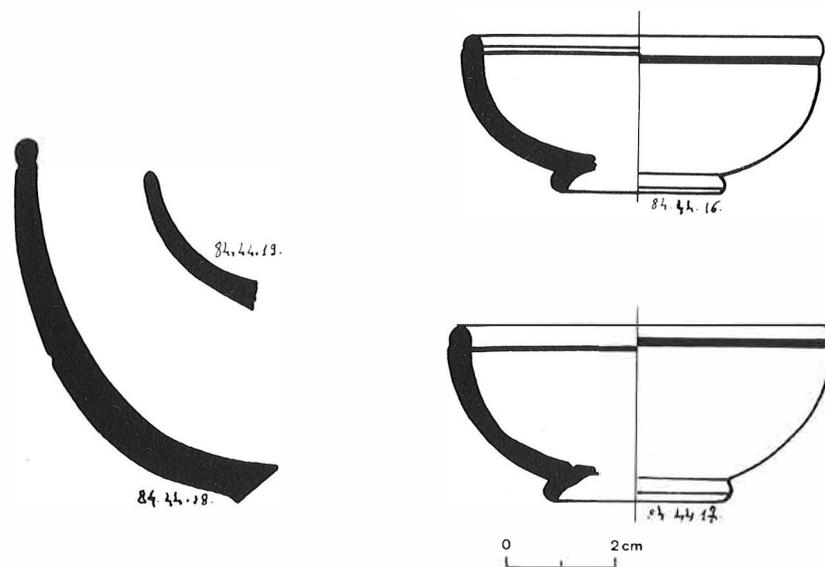
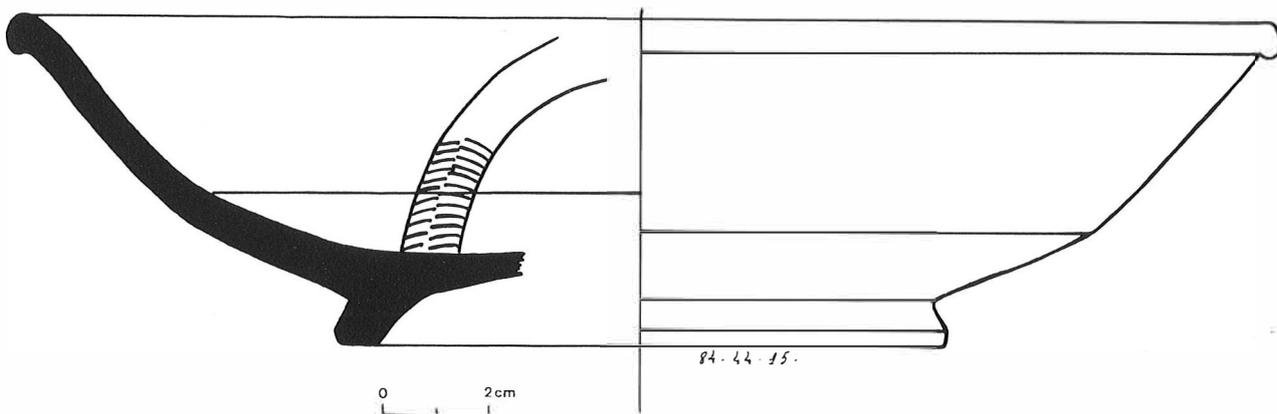
*Forme Ritterling 8* : Elle est représentée à Brive par un fragment de panse provenant de la couche 4 caractérisant la première occupation du Puy Saint-Pierre. En terre brun rouge clair, non micacée, à la couverte orangée rouge très brillante, son diamètre maximum atteint 15 cm ; un fin sillon souligne la lèvre à section circulaire, à l'intérieur comme à l'extérieur ; un autre à mi-hauteur de la panse.

10 tessons ont été retrouvés hors stratigraphie ; deux permettent de déterminer le profil des vases : ils sont en pâte rose orangé à couverte plus foncée, satinée pour l'un, brillante pour l'autre ; Ø maxi. : 7,5 cm ; du pied : 3,6 cm ; h. : 3,3 cm (84. 44. 17). Ø maxi. : 7 cm ; du pied : 3,4 cm ; h. : 3 cm (84. 44. 16).

5 autres tessons ont les mêmes caractéristiques (diamètres : 10 cm, 18 cm, 18 cm, 9,5 cm et 6 cm).

Un autre est en pâte très fine beige rosé, à couverte brun orangé mate ; un autre, de même matière, a une couverte brun rougeâtre (Ø maxi. : 9 cm) ; un autre, de même couleur, mais dont la pâte se raye facilement à l'ongle, a une couverte brun clair mate.

Un seul tesson a été retrouvé en stratigraphie dans la couche 6 des marais : il est en terre rosée à couverte brun orangé satinée ; son Ø maximum est de 7 cm. La présence d'un seul pied bas, d'un anneau creusé sous le pied, et, dans une moindre mesure, la petitesse des échantillons en feraient, selon Oswald, des productions préflaviennes.



*Forme Dragendorff 27* : La forme 27 est représentée à Brive par 24 tessons, mais un seul permet de reconstituer complètement la forme. On les retrouve aussi bien sur le Puy Saint-Pierre que dans toutes les couches des marais. L'exemplaire le plus complet (84. 44. 20) appartient aux couches 5 et 6 ; il est en terre beige rosé à couverte brun orangé, satinée. Sa lèvre, séparée de la panse par un sillon interne, est plate ( $\varnothing$  maxi. : 7,75 cm ;  $\varnothing$  pied : 3,4 cm ; h. : 3,6 cm). Le pied, assez haut, largement éversé, porte un profond sillon.

Un autre exemplaire (84. 44. 21), dont le pied manque, provient de la couche d'argile verte tassée sous la couche 6, la lèvre circulaire est légèrement éversée et soulignée par des sillons internes et externes. Sa pâte est fine, beige rosé, l'engobe brun orangé, satiné.

Un autre (84. 44. 22) de même technique, a une lèvre triangulaire ( $\varnothing$  maxi. : 11 cm) ; 6 tessons brûlés (84. 44. 24) d'un même vase ont été retrouvés associés aux figurines sur le Puy Saint-Pierre. La pâte serrée contient des impuretés (grains blancs et bulles d'air). La lèvre, assez éversée, subcirculaire, a un méplat dirigé vers l'extérieur : cet exemplaire mesure 11,8 cm de  $\varnothing$ .

D'autres échantillons, trouvés hors stratigraphie dans les marais, dont les pâtes vont du beige rosé au brique foncé, ont des lèvres semi-circulaires ou des lèvres à méplats horizontaux ou inclinés.

Il faut faire une mention particulière pour un tesson (84. 44. 23) de petit vase ( $\varnothing$  : 7 cm) en pâte orangé clair et couverte jaune orangé, satinée, à la lèvre triangulaire, et pour un autre (84. 44. 25) en pâte beige micacée rayable à l'ongle et à couverte rouge pompeïen ; sa lèvre a une section circulaire.

Oswald considère que le sillon interne et externe associé à une lèvre triangulaire est caractéristique d'une production préflavienne, tandis que la lèvre à section circulaire serait contemporaine des Flaviens et de Trajan.

*Formes Dragendorff 22-23* : Elles sont représentées

par une trentaine de vases, mais trois seulement peuvent être reconstitués.

La plupart ont un fond parfaitement plat, mais trois d'entre eux sont convexes.

Le premier a un fond en terre blanche, grisâtre, à couverte mate, brun foncé à noir ; un bourrelet réunissait le pied à la paroi qui a disparu ( $\varnothing$  : 11 cm). Un autre fragment de fond est en pâte couleur brique à engobe rouge orangé très brillant. Ces deux exemplaires proviennent des couches inférieures des marais. Le troisième (84. 44. 26), complet, provient de la première phase d'occupation du Puy Saint-Pierre (couche 4) ; sa pâte est couleur brique, très fine, mais avec quelques bulles d'air ; la couverte est rouge orangé, très brillante ( $\varnothing$  maxi. : 13,2 cm ; à la base : 12,3 à 2,3 cm).

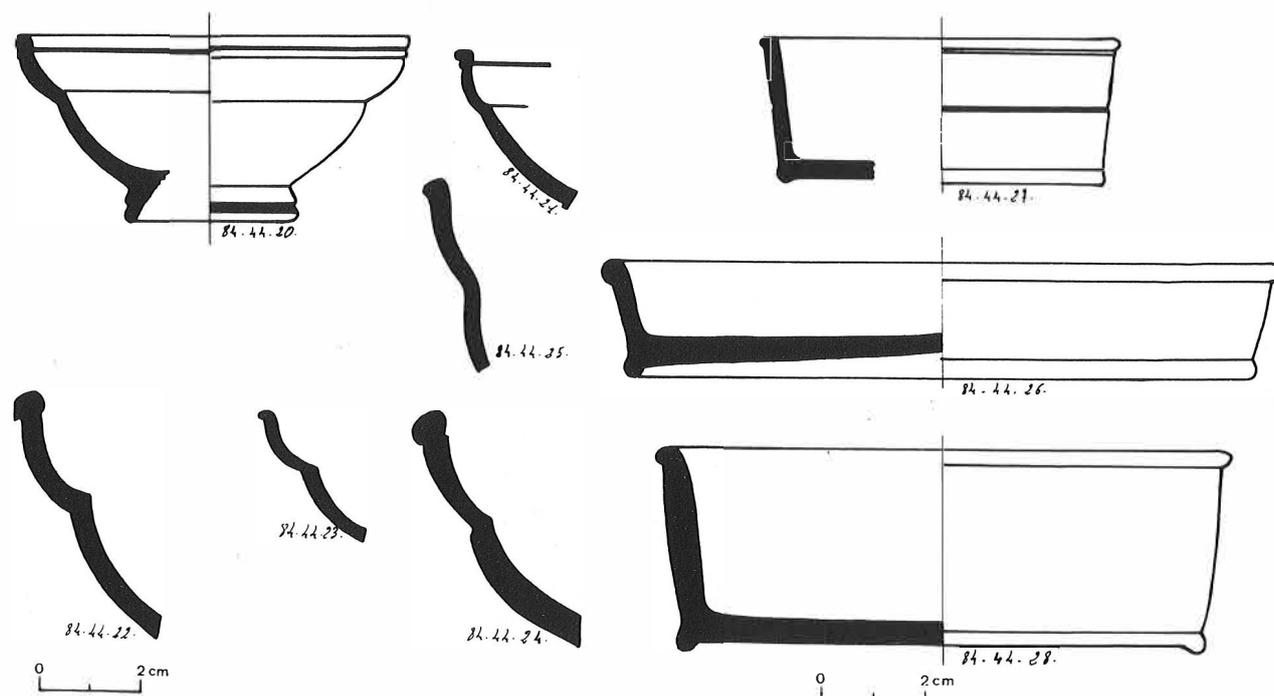
Les autres vases ont un fond plat : la grande majorité provient des marais, mais deux tessons proviennent du Puy Saint-Pierre ; un exemplaire complet (84. 44. 27) est en pâte brun rouge, à points blancs, à couverte brun violacé, sa base mesure 7 cm de  $\varnothing$  et sa hauteur 2,8 cm ; un sillon parcourt la panse à mi-hauteur.

Un fragment de fond de 9,5 cm de  $\varnothing$  procède des mêmes techniques ; on pourrait l'associer à un fragment de paroi portant la hauteur du vase à 4 cm.

Les autres tessons sont tous en pâte brun rosé à couverte brun orangé, satinée ou brillante ; un seul exemplaire est complet et mesure 11,1 cm de  $\varnothing$  et 3,9 cm de h. ; sa panse est légèrement bombée, la lèvre à section ovale légèrement éversée. Il est possible de relever le  $\varnothing$  d'autres vases : 11,5 cm, 14 cm, 10 cm, 13,5 cm, 6,5 cm, 9,5 cm, 11 cm.

Deux autres fragments permettent de suggérer la forme du vase ( $\varnothing$  maxi. : 8,2 cm ;  $\varnothing$  du fond : 7,7 cm ; h. : 2,8 cm ; et  $\varnothing$  maxi. : 8 cm ;  $\varnothing$  du fond : 7,7 cm ; h. : 2,9 cm).

Comparé avec les descriptions d'Oswald, l'exemplaire de la couche 4 du Puy Saint-Pierre pourrait dater du règne de Claude, les autres formes étant antérieures au II<sup>e</sup> siècle.



*Forme Dragendorff 33* : Elle est représentée par une seule forme complète et par une vingtaine de tessons aux pâtes les plus variées, allant du brun foncé au beige rosé pâle ; certains sont micacés.

Tous ont un profil légèrement concave à l'extérieur, quelques uns ont la lèvre soulignée par deux sillons, l'un externe, l'autre interne, ce dernier quelquefois seul.

Ces caractéristiques permettent d'envisager la charnière chronologique du I<sup>er</sup> au II<sup>e</sup> siècle.

Quatre de ces vases, brûlés (ex : 84. 44. 31), ont été trouvés hors stratigraphie sur le Puy Saint-Pierre, deux sur le rebord de celui-ci, les autres dans les anciens marais : en pâte beige rosé, peu micacée mais riche en quartz, à couverte orangée, dans la couche 1 ; en pâte brun rouge à même couverte, satinée, dans la couche 4 (84. 44. 30) ; les autres hors stratigraphie, en particulier l'exemplaire signé « *ATTIL* (ou *U*) » (84. 44. 29), en pâte beige rosé, riche en bulles d'air, à couverte brun orangé, assez brillante.

*Formes Dragendorff 33-46* : Elles pourraient être représentées par 4 tessons appartenant à deux vases au moins, l'un en pâte brun rouge, mouchetée de points blancs et de petites bulles d'air, appartenant aux couches 5-6 des marais (son profil est identique à la figure 4 de la planche LV d'Oswald) ; l'autre a la lèvre moins éversée, une pâte un peu claire et un vernis plus brillant ; il provient de la couche 3 située sous les figurines du Puy Saint-Pierre.

Ces tessons, voisins des formes 33 et 46, ont un profil convexo-concave en forme de cloche, mais le pied n'a pas été retrouvé (Ø : 12 cm, et, pour le 84. 44. 33, 8 cm).

Les éléments de comparaison sont trop distincts pour situer la chronologie.

*Forme Dragendorff 46* : Deux groupes ont pu être individualisés selon que la lèvre est pendante ou semi-circulaire.

1) Quatre tessons pouvant appartenir à un (84. 44. 34) ou deux vases, provenant tous de la couche à figurines du Puy Saint-Pierre, ont une lèvre semi-circulaire très proche des figures 6 et 15 de la planche d'Oswald. Ils ont tous subi l'action du feu et leur pâte varie du brun gris au brun rose ; leur engobe extrêmement brillant, quelquefois boursoufflé, va du brun orangé au noir, leur Ø est de 12,5 cm. La période de fabrication pourrait couvrir les règnes de Domitien, Trajan et Hadrien.

2) Le groupe à la lèvre pendante est représenté par trois vases au moins, dont l'un est complet (84. 44. 35), frappé en son centre d'une rosette à 8 pétales, en pâte rose, faiblement micacée et à couverte brun rouge assez brillante (Ø maxi. : 13,0 cm ; Ø au pied : 5,4 cm ; h. : 5,8 cm).

Un autre vase en pâte couleur brique faiblement micacée, riche en bulles d'air, a une couverte brun orangé très brillante, son diamètre atteint 19 cm ; un autre de même pâte, mais à couverte satinée, ne mesure que 12 cm de Ø.

Les fouilles récentes de la parcelle BL 62, au sud de la place Saint-Pierre, ont permis la découverte de trois autres vases :

- L'un, carbonisé, provenant de la couche à figurines, s'apparente par sa lèvre éversée vers le haut à la figure 15, pl. LV d'Oswald, forme courante sous les règnes de Trajan et d'Hadrien.

- L'autre, non carbonisé, trouvé dans les couches supérieures, est tout à fait comparable, y compris

pour l'estampille, avec les échantillons provenant des anciens marais et que l'on peut dater du règne des Antonins.

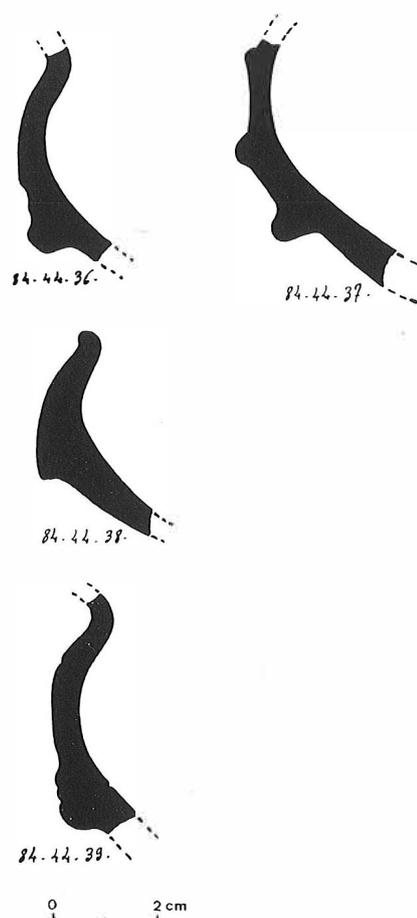
- Le dernier enfin, très usé, à paroi très fine, s'écaillant, a une pâte et une couverte orangées.

La présence enfin de la rosette et la forme générale de ces vases permettraient de les dater de la période des Antonins.

*Formes Dragendorff 44 (et voisines)* : 4 tessons en pâte de couleur brique ou brun rosé, à couverte très brillante, représentent des vases au bord rentrant ; deux d'entre-eux (84. 44. 36 et 84. 44. 37) proviennent de la couche 2 des marais, un autre des marais, hors stratigraphie (84. 44. 39).

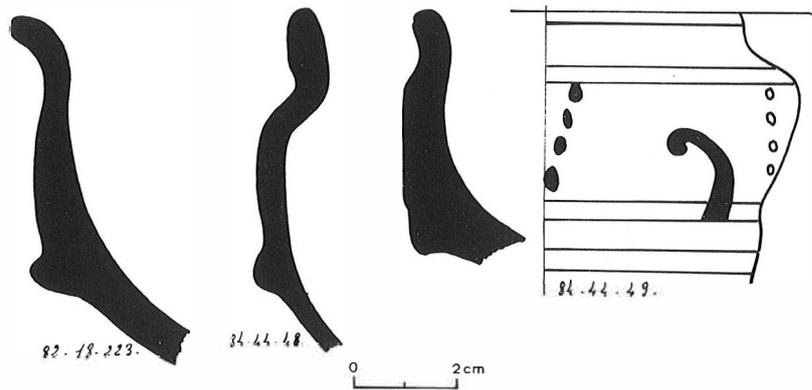
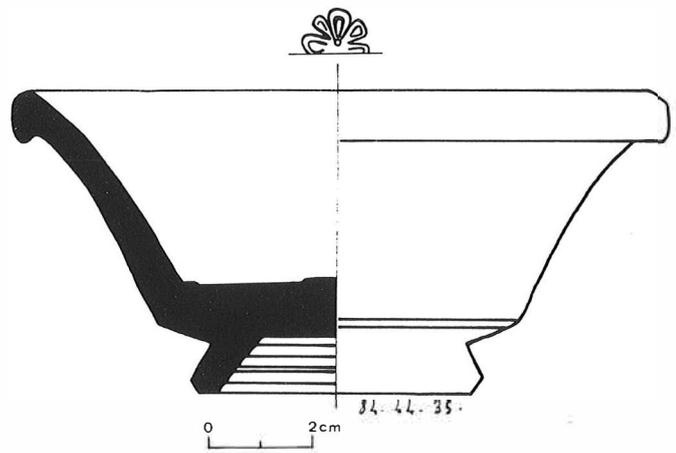
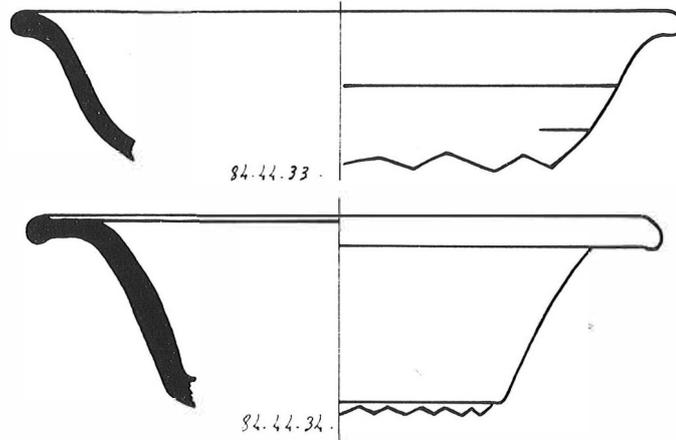
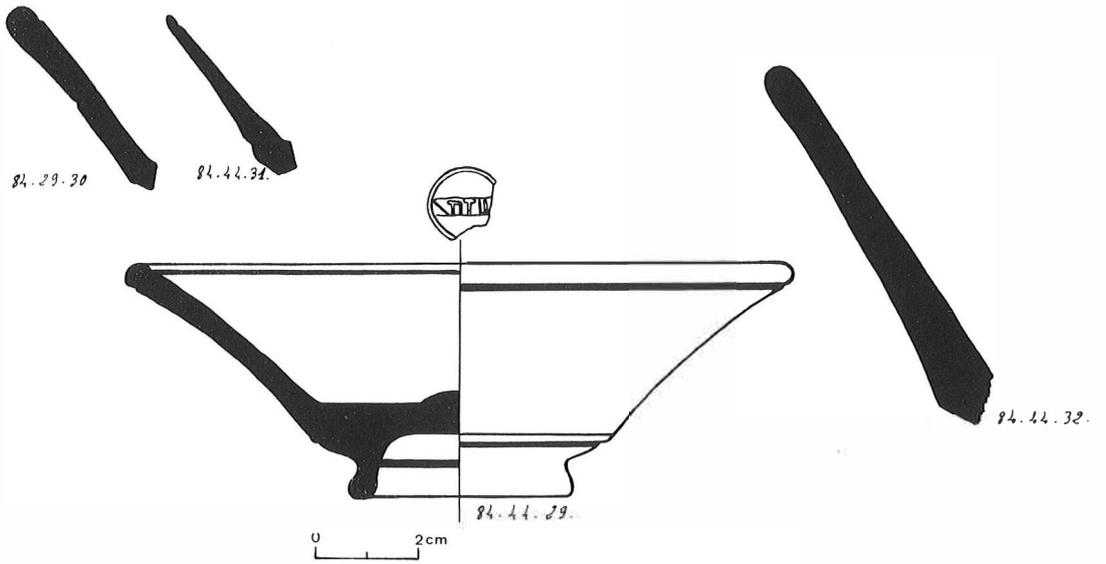
Ces formes, sans être identiques, rappellent les formes Drag. 44 et Walter 81 (Ø maximum : 18, 18, 16 et 10 cm).

Selon Oswald, ces céramiques auraient été fabriquées sous la dynastie des Antonins.



*Formes Dragendorff 44/Walter 81 sigillée claire* : Quatre vases en sigillée claire rappellent, sans toutefois pouvoir être confondues, les formes Drag. 44 et Walter 81 (82. 18. 223 et 84. 44. 48).

La panse se referme nettement et se termine par une lèvre verticale ou légèrement éversée : les pâtes rayables à l'ongle rappellent la terre à brique avec des fragments de terre cuite pilée, des grains de quartz roulés, des bulles d'air. Les surfaces sont soigneusement lissées et couvertes d'un enduit orangé mat, faiblement micacé, parfois satiné. Un exemplaire est décoré à la barbotine de virgules et de lignes pointillées (84. 44. 49) ; un autre provient du rebord du Puy Saint-Pierre, d'autres enfin des marais (Ø maximum pour 84. 44. 49 : 19,5 cm ; de la lèvre : 18,4 cm).



**Forme Ritterling 12 :** Les tessons de huit vases ont été mis au jour, mais tous hors stratigraphie.

Ce sont tous des fragments de rebords, parfois encore liés à la panse, mais aucun vase ne peut être reconstitué ; trois d'entre eux portent le bec verseur, limité par des coulis de barbotine.

Deux vases sont en terre brun orangé avec d'assez nombreuses bulles d'air. L'engobe est brun rouge, très brillant (84. 44. 40).

Le troisième a une terre plus pâle et une couverte plus mate, avec un rebord à section rectangulaire ( $\varnothing$  des rebords : 25 cm, 22 cm, 18 cm ; larg. du rebord : 1,8, 1 et 1,2 cm.

Un autre exemplaire (84. 44. 41) en pâte rose à couverte brun rouge clair, a un rebord large de 2,8 cm pour un  $\varnothing$  de 24,5 cm ; il est orné d'une cannelure à la face supérieure.

Un troisième type avait un rebord à section nettement triangulaire ; son  $\varnothing$  était voisin de 25 cm, la largeur du rebord ne dépassait pas 1,2 cm.

Un neuvième tesson, brûlé, a été trouvé au-dessus de la couche à figurines de la parcelle BL 62, au sud de la place Saint-Pierre. Le diamètre de la lèvre atteint 17 cm.

Ce type n'aurait pas été fabriqué après le I<sup>er</sup> siècle, selon Oswald.

**Formes Ritterling 12 et Curle 11 :** Plusieurs tessons marquent le passage progressif entre la forme *Ritt 12* et la forme *Curle 11* : le rebord se courbe progressivement et devient presque parallèle à la panse.

Ces formes sont connues non seulement par des fragments de rebord, mais aussi par la moitié d'un vase en pâte brique claire à couverte orangée, assez brillante (84. 44. 42).

Les exemplaires trouvés dans les marais proviennent des couches 3, 5, et 6 ; ceux du Puy Saint-Pierre étaient associés aux figurines.

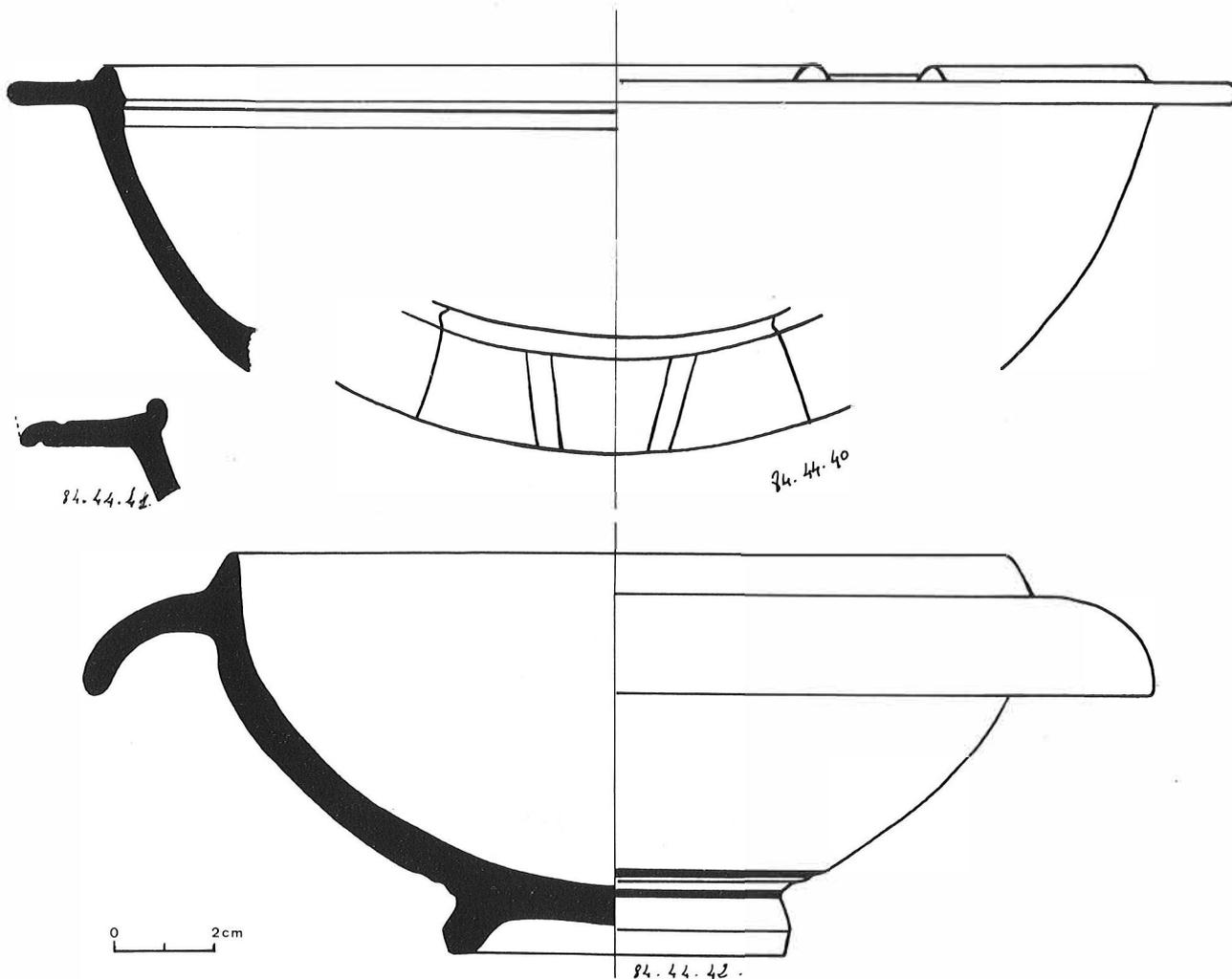
La forme *Curle 11* proprement dite, avec son décor de feuilles d'eau, n'est représentée que par 9 tessons, un seul ayant la feuille à droite de la queue, un autre à deux feuilles superposées ; 4 proviennent du Puy Saint-Pierre (dont deux carbonisés), les autres des marais (l'un d'eux a été découvert dans la couche 4).

Notons la présence d'un exemplaire en pâte rose orangé à couverte orangée, retrouvé dans la couche 6, et celle d'un exemplaire à pâte rouge sombre à points blancs et couverte rouge sombre mate, orné de feuilles à gauche et de points (84. 44. 43).

5 tessons représentant 3 vases au moins ont été mis au jour au sud de la place Saint-Pierre : la collerette de l'un d'eux, associé à des figurines, porte deux rangs de feuilles d'eau, queue à droite de la feuille.

Un autre échantillon non carbonisé, à la couverte rouge brique foncé, très brillante, à la pâte non mica-cée très serrée, pourvue d'un très fin dégraissant blanc, porte des feuilles d'eau sur deux rangs, la feuille à droite de la queue, et provient d'une couche discontinue comprise entre les alluvions de la Corrèze et la base de la couche à figurines.

Oswald date les rebords non décorés de la dynastie des Flaviens, les formes avec fortes courbes des rebords des règnes de Trajan à Hadrien.



**Forme Dragendroff 38 :** Les couches supérieures (1 et 2) des marais ont livré les restes de 6 vases de cette forme, l'un d'eux est presque complet (82. 18. 209) mais très affecté par le gel ; sa pâte est de couleur brique clair, grumeleuse, faiblement micacée ; sa fabrication laisse quelque peu à désirer car le pied n'est pas dans l'axe de symétrie de la panse, ce qui provoque un basculement de la pièce ; l'engobe est brun orangé ; trop épais, il s'est craquelé dans le fond.

Les autres exemplaires sont incomplets mais présentent les mêmes caractéristiques de pâte ; l'un d'eux a manifestement servi de mortier (84. 44. 50). Un autre fragment provenant du rebord du Puy Saint-Pierre est constitué de la même pâte, mais son engobe est franchement marron (84. 44. 51).

Ces formes, apparues sous les Antonins, ne disparaîtront qu'au V<sup>e</sup> siècle. Leur facture rappelle la fin du II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle et ils s'inscrivent donc parmi les plus récents témoignages de la période gallo-romaine à Brive. A cette série aux parois minces, il faut ajouter 4 tessons de même facture.

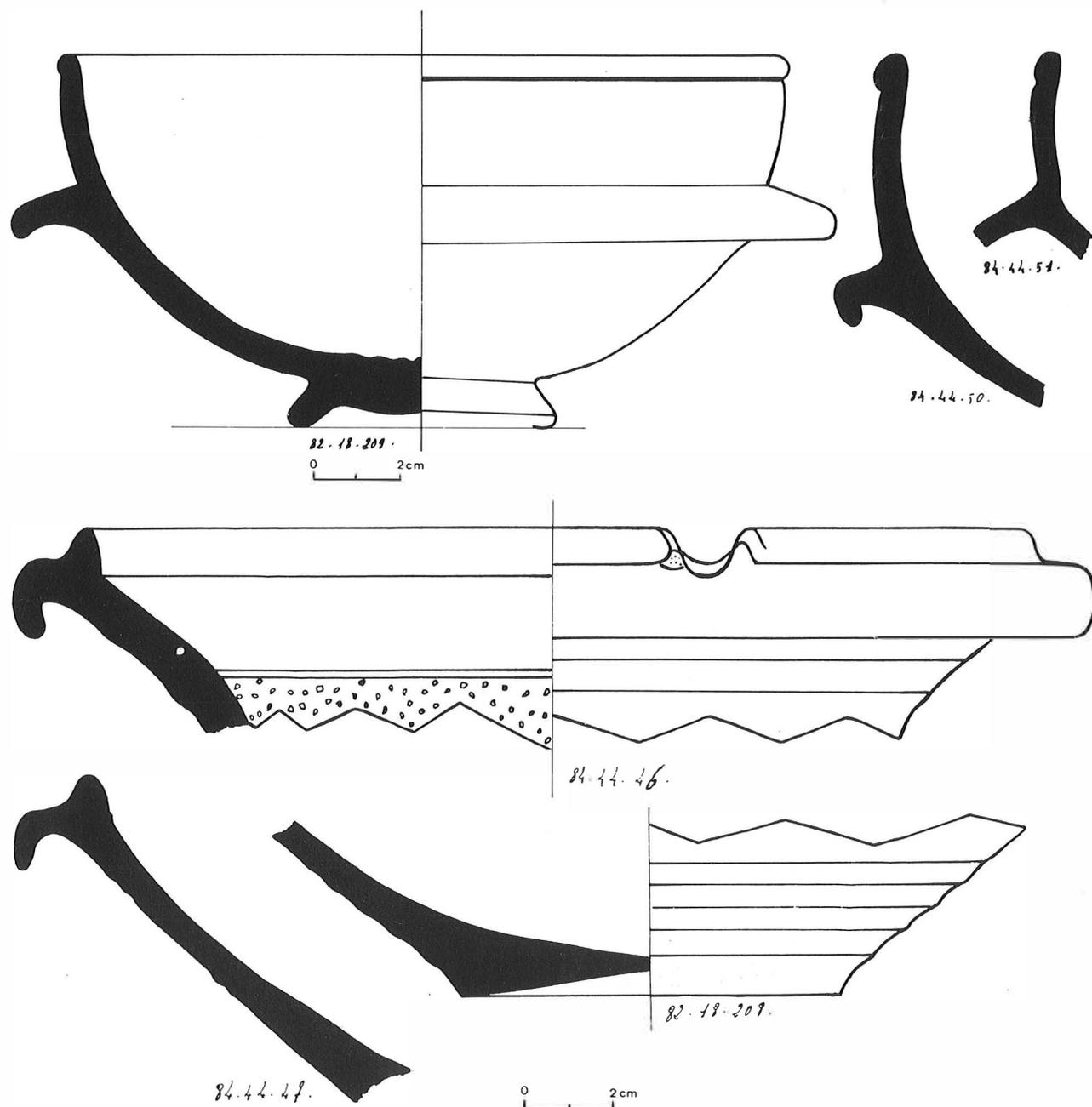
**Forme Curle 21 :** Ont été assimilés à cette forme

tous les fragments de mortiers cannelés horizontalement. 9 vases sont représentés, mais aucun n'est complet ; 2 seulement ont une pâte et une couverte caractéristique de la sigillée : une pâte dure brun rouge, non micacée, sonore, à engobe brun rouge très brillant ; les autres ont une pâte orangée et un engobe brun orangé à jaune orangé ; l'un d'eux (84. 44. 47) porte des traces de carbonisation.

Selon les échantillons, les cannelures couvrent tout ou partie de la face externe ; elles sont alors soit groupées à la base, soit groupées par trois ; un seul tesson porte sur la face interne une application de grains de quartz. La seule base conservée (82. 18. 208) n'a pas de pied, mais est simplement concave. L'un des rebords conservés (84. 44. 46) porte un déversoir ; dans tous les cas, le rebord est en gouttière et la lèvre tombe jusqu'à être verticale.

Un seul tesson provient de la rue de l'Imprimerie, les autres des marais (deux ont été trouvés en stratigraphie dans la couche 1 et dans la couche 2).

Cette forme est datée par Oswald de la fin du II<sup>e</sup> siècle et pendant tout le III<sup>e</sup> siècle.



**Forme Dragendorff 45 :** Les mortiers sont représentés par un grand nombre de tessons, souvent très usés et portant des incrustations de grains de quartz.

La forme Dragendorff 45 est représentée par les tessons de 13 mortiers au moins ; la grande majorité provient des couches supérieures du rebord du Puy Saint-Pierre. Aucun n'est associé aux figurines et 3 exemplaires repérés en stratigraphie appartiennent aux couches 1 et 2 des anciens marais sur un fragment de paroi et de panse subsiste la trace d'un mufler de lion encadré de croisillons gravés avant cuisson ; la pâte brun orangé a une couverture brun rouge peu brillante.

Parmi ces vases, il faut noter un petit mortier (84. 44. 45) complet, mais brisé et éclaté ; sa pâte est orangé clair, micacée, avec de nombreuses bulles d'air ; la couverture est brun orangé clair ; le mufler de lion, qui a disparu, était entouré non de croisillons, mais de lignes divergentes, le pied assez haut a un profil anguleux, son diamètre maximum est de 14,5 cm pour une hauteur de 8 cm, le Ø maxi. du pied est de 7,1 cm, la hauteur de la paroi est de 3 cm.

Oswald considère que cette forme est postérieure aux Antonins.

**Service A de La Graufesenque (3) :** c'est le mieux représenté à Brive (plus de trente kgs de tessons).

L'étude d'un premier lot, publié en 1981 (4), mettait en évidence certaines affinités avec les produits de La Graufesenque, mais aussi certaines originalités : feuilles d'eau orientées différemment, coupes et coupelles plus petites à Brive qu'à La Graufesenque.

Les formes découvertes dans les marais sont aussi bien des échantillons fabriqués à Brive qu'importés :

(3) Alain Vernhet, Création flavienne de six services de vaisselle à La Graufesenque, *Figlina*, 1, 1976, p. 13-27.

(4) Claire Moser-Gautrand et François Moser, Les figurines gallo-romaines en terre cuite de Brive, *Travaux d'Archéologie Limousine*, 1981, vol. 2, 1982, p. 17-58.

il est vrai que dans cette zone la collecte n'a pas toujours été faite dans de bonnes conditions et la stratigraphie n'a pas toujours pu être prise en considération.

La couche à figurines de la parcelle BL 62, fouillée en août 1985, a livré 55 fragments, tous carbonisés, dont les séries s'apparentent davantage à celles de la rue Charles Teyssier qu'aux séries de La Graufesenque.

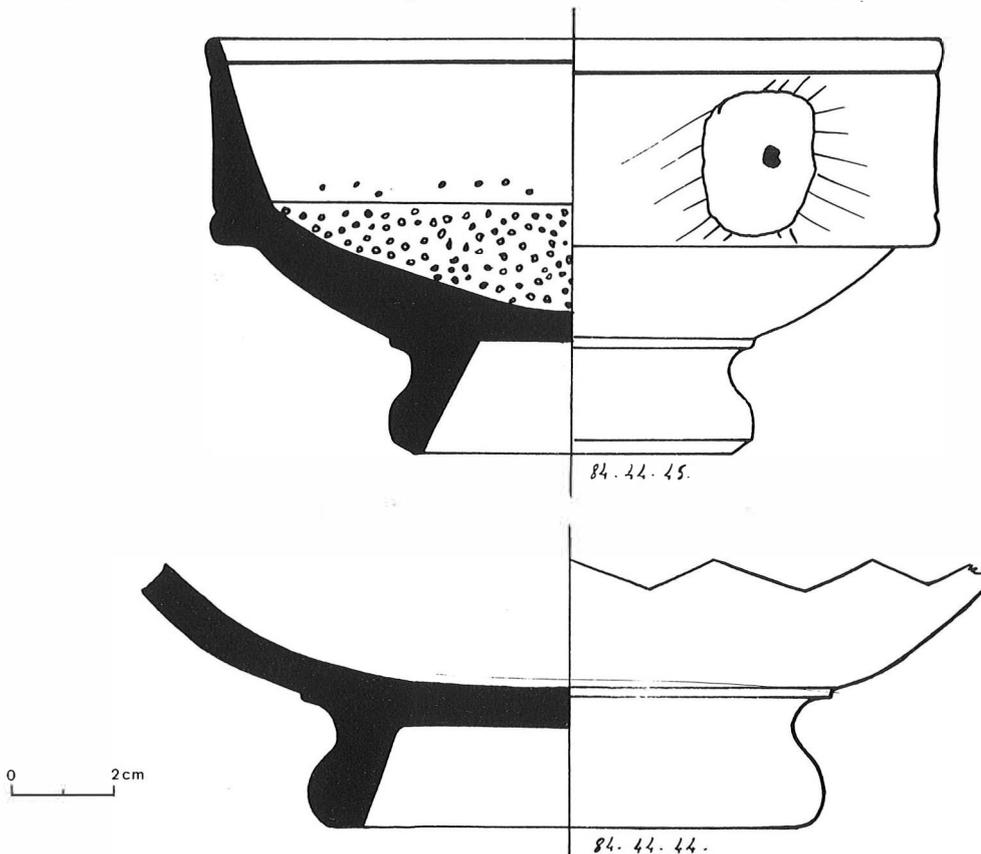
En somme, il paraît évident qu'il y a eu un atelier ayant produit des formes *Drag. 35/36*, et sans doute d'autres, concurremment aux implantations de la Gaule du sud.

**Service B de La Graufesenque :** Les échantillons de ce groupe appartiennent-ils vraiment au service B, au service A ou au service D de La Graufesenque ?

Aucun tesson ne permet de reconstituer un vase, mais un tesson carbonisé provenant du Puy Saint-Pierre présente l'angulation du fond du service B et le marli courbe de *Drag. 35* avec 6 feuilles d'eau à gauche (84. 44. 53 ; Ø : 11,00) ; un autre (84. 44. 52) a le même profil, mais est dépourvu de feuille (Ø : 13 cm) ; un autre provenant des marais semble mieux correspondre à la définition du service B donnée par Vernhet, avec la rainure caractéristique, et porte une feuille à droite sur un marli au profil légèrement courbe. Deux autres (l'un du Puy Saint-Pierre, l'autre des marais) ont un marli plus courbe, mais pas de feuilles d'eau (Ø : 13,4 et 15,5). 5 autres provenant des marais ont bien un marli parfaitement plat décoré de feuilles d'eau (à gauche pour 4, à droite pour 1) mais ont une lèvre comme celle du service D ; trois d'entre eux ont été repérés en stratigraphie, associés aux figurines (Ø : 17, 23 et 26 cm).

Seuls deux tessons portent ainsi les signes caractéristiques du service B.

**Service C de La Graufesenque :** Il est représenté à Brive, en particulier, par une coupe (84. 44. 53) pres-



que complète dont les fragments ont été retrouvés dispersés sur 40 m<sup>2</sup> au moins ; plusieurs appartiennent à la couche 4 des marais, riche en figurines. Elle est en pâte rosée, non micacée, riche en bulles d'air étirées (12,2 cm de Ø, Ø au pied : 5,1 cm ; haut. : 4,7 cm) ; elle a deux anses.

Une coupe de la couche 4 est en terre beige rosé, à couverte très brillante.

Mais il faut aussi inclure 53 tessons ayant les mêmes caractéristiques que le 84. 44. 53b, sauf exceptions (84. 44. 54 et 84. 44. 55). 37 proviennent des marais (dont 7 dans la couche 4) mais aussi du Puy Saint-Pierre (couches 1 et 2).

Les vases auxquels ils appartiennent étaient aussi bien en terre brun orangé à points blancs avec couverte brun rouge brillante qu'en terre jaune orangé à couverte orange, parfois micacée (dans les couches les plus récentes).

Une grande variété est perceptible dans la forme des lèvres, mais trop peu d'échantillons ont été retrouvés en stratigraphie pour qu'il soit possible de déceler une évolution.

Alain Vernhet date cette forme pour la période

comprise entre 90 et 150 en Gaule du sud, et typique de tout le II<sup>e</sup> siècle en Gaule centrale.

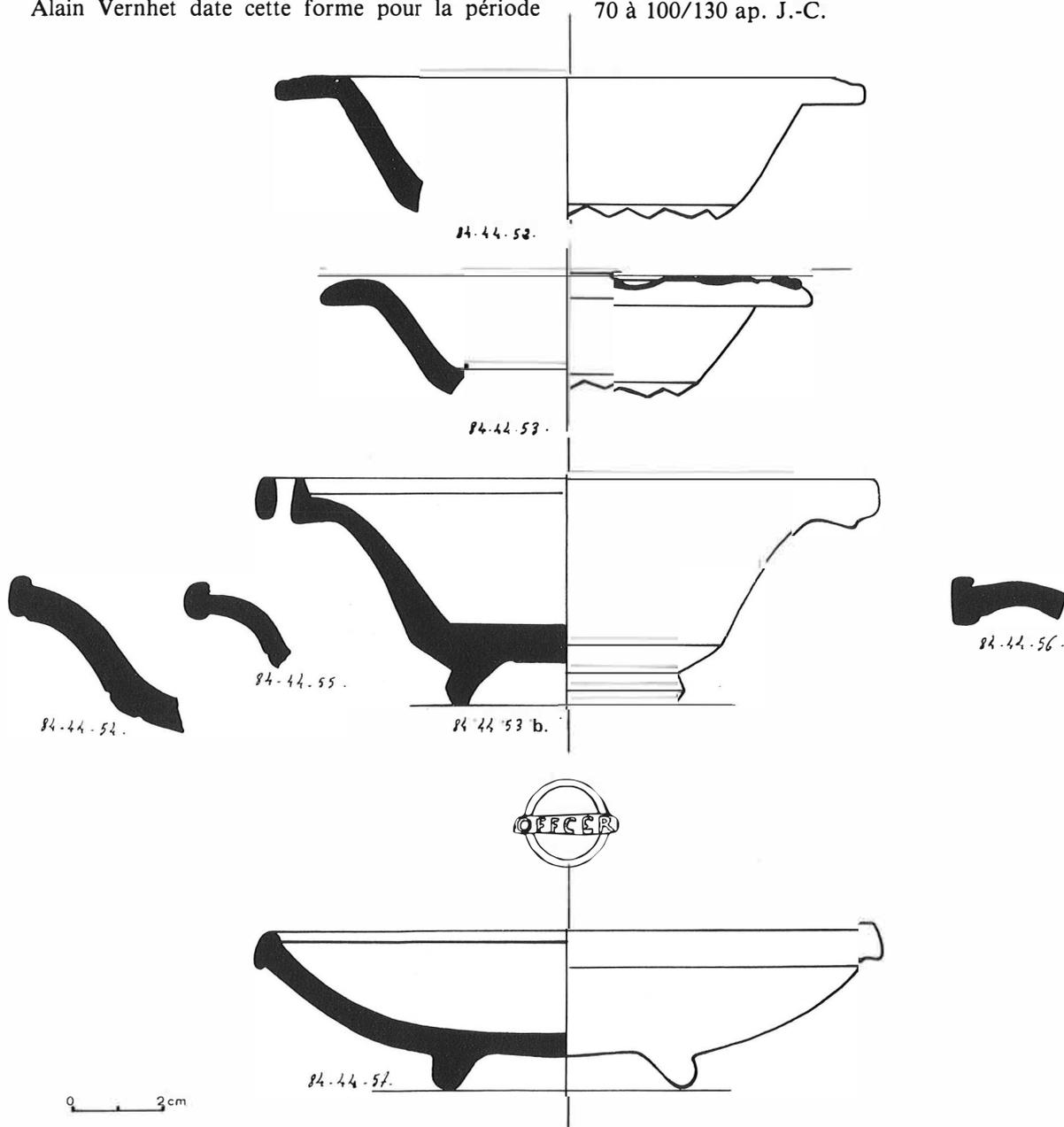
*Service D de La Graufesenque* : Il n'est représenté que par six fragments de bord, tous en pâte brun rosé, non micacée, à points blancs et bulles d'air étirées. Deux d'entre eux étaient associés aux figurines dans les marais (84. 44. 56).

Alain Vernhet date cette céramique des années 60 à 90 en Gaule du sud et en signale des exemplaires tardifs en Gaule centrale.

*Service E de La Graufesenque* : Cinq tessons, dont un complet (84. 44. 57) signé «OFF.CER», mais les anses manquent ; la pâte est beige rosé, pâle, peu et très finement micacée avec quelques points blancs et de nombreuses bulles d'air étirées. L'intérieur du pied est décentré par rapport à son bord extérieur (Ø maximum : 13,1 cm ; Ø du pied : 5,7 cm ; haut. : 3,4 cm).

Un autre fragment provenant de la couche 4 est fabriqué dans une pâte plus rouge.

Alain Vernhet situe la fabrication de ces formes de 70 à 100/130 ap. J.-C.



*Service F de La Graufesenque* : Il est bien représenté par une coupe entière (84. 44. 59) ; frappée en son centre d'une rosette à 8 pétales, sa pâte est brun rosé clair, sa couverte brun orangé, très brillante ; la surface est finement cannelée.

Son diamètre maximum est de 17,1 cm, le diamètre du socle est de 7,6 cm, pour une hauteur de 3,6 cm. Les débris de cette coupe étaient mêlés à ceux de la figurine de Mercure, dans les anciens marais de la Corrèze.

Quatre autres exemplaires, représentés par 6 fragments de bord, proviennent de la même couche ; un autre, à la pâte plus foncée, provient des couches 5-6 ; trois autres ont été retrouvés hors stratigraphie pendant les travaux.

Notons la présence de deux tessons brûlés, appartenant vraisemblablement au même vase dont la couleur de pâte varie du rose au gris et dont l'engobe mat varie progressivement du brun orangé au noir, le diamètre est voisin de 25 cm.

Un groupe provient du Puy Saint-Pierre, l'autre de la couche 4 des marais (84. 44. 60).

Alain Vernhet date ce type de la période comprise entre 90 et 150 après J.-C.

*Les plateaux à piédestal* : Aucun n'est complet. Un petit fût (84. 44. 61), en terre brun rouge, à couverte de même couleur, provient du drain creusé dans la couche 4 des marais.

Un pied brûlé (84. 44. 62) provient de la couche à figurines du Puy Saint-Pierre ( $\varnothing$  5 cm) ; un tesson (84. 44. 64) comprenant le pied et le fût provient de la couche 4 des marais ; il est en terre brun rosé clair et engobe brun rouge ( $\varnothing$  du pied : 1,4 cm ; haut. du fût : 1,8 cm).

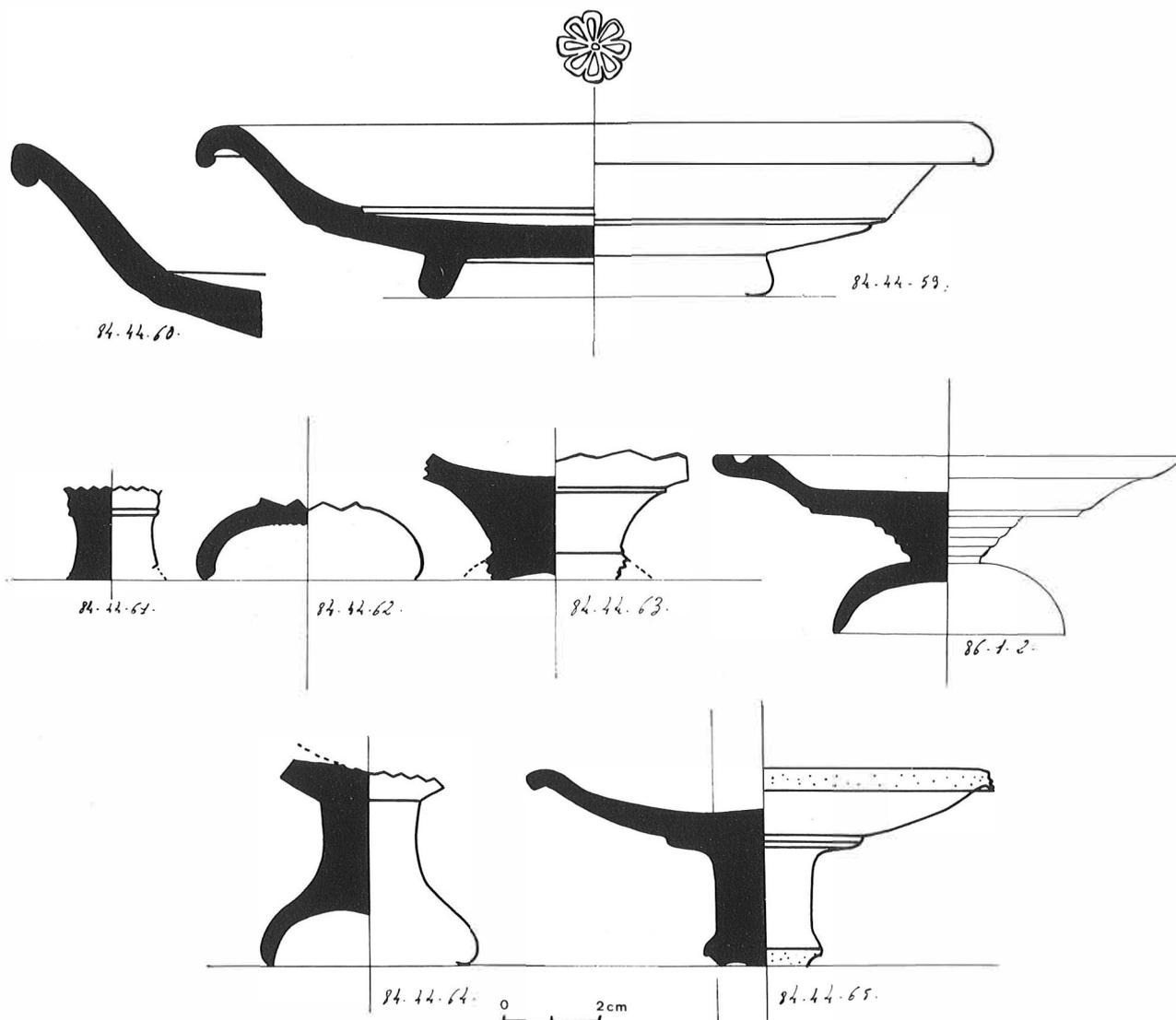
D'autres tessons ont été recueillis hors stratigraphie dans les marais : un tesson (84. 44. 65) comprenant le plateau avec une partie du rebord et son fût, au centre un sillon subcirculaire, grossièrement gravé ; la terre est brun rosé clair et l'engobe brun rouge. Un tesson carbonisé permet d'observer que le fût est rapporté après modelage de la coupe.

Enfin un tesson (84. 44. 63) en terre couleur brique, riche en bulles d'air et en impuretés, à engobe brun orangé, très brillante, montre que le fût est réduit au minimum.

On notera que les trois fûts conservés sont beaucoup plus élevés qu'à La Graufesenque.

Les fragments de deux autres plateaux ont été mis au jour en stratigraphie, associés aux figurines dans la parcelle BL 62. L'un représente le fond d'une vasque et le départ du pied d'une forme du service A ; le deuxième complet appartient au service C, mais la lèvre a une section pratiquement circulaire inspirée de la forme *Curle 15* (cf. en particulier Oswald, pl. LVI, nos 4 et 15, datant du règne d'Hadrien).

Ces plateaux auraient été fabriqués du milieu du I<sup>er</sup> siècle à la fin du II<sup>e</sup> siècle.



Pour conclure, soulignons que les découvertes ont été faites en quatre zones essentielles :

1) Le Puy Saint-Pierre, c'est-à-dire sous la rue Charles Teyssier, où la céramique sigillée était concentrée en une nappe bien délimitée sous l'ancienne rue de l'Imprimerie (rue Marie-Rose Guillot) où elle était plus dispersée, en plan comme en profondeur, mais limitée au sud par un mur traversant la rue obliquement au voisinage de l'angulation de la rue ;

2) Le rebord du Puy Saint-Pierre, qui correspond à la partie orientale de la Place de la Mission, à l'est et au nord-est de l'ancienne église Saint-Sernin ;

3) Les anciens marais de la Corrèze, c'est-à-dire la plaine d'inondation comprise entre le lit majeur antique et le rebord de la terrasse würmienne.

Si cette zone a été quelque peu occupée (on y a retrouvé de très modestes restes de murs et de drains) (5), elle a surtout servi de dépotoir : lors de la collecte de matériel archéologique sur les fronts de carrière, les tessons semblaient groupés sur le rebord du talus, comme s'ils y avaient été versés par charretées. Le matériel archéologique repéré en stratigraphie ne représente pas 10 % du total.

Nous avons donc établi des statistiques pour ces trois zones sans tenir compte de la chronologie.

4) La fouille d'une quatrième zone, au sud de la place Saint-Pierre (parcelle BL 62) a permis de retrouver plus de 55 vases appartenant au service A de A. Vernhet, représentant 83 % de la céramique sigillée

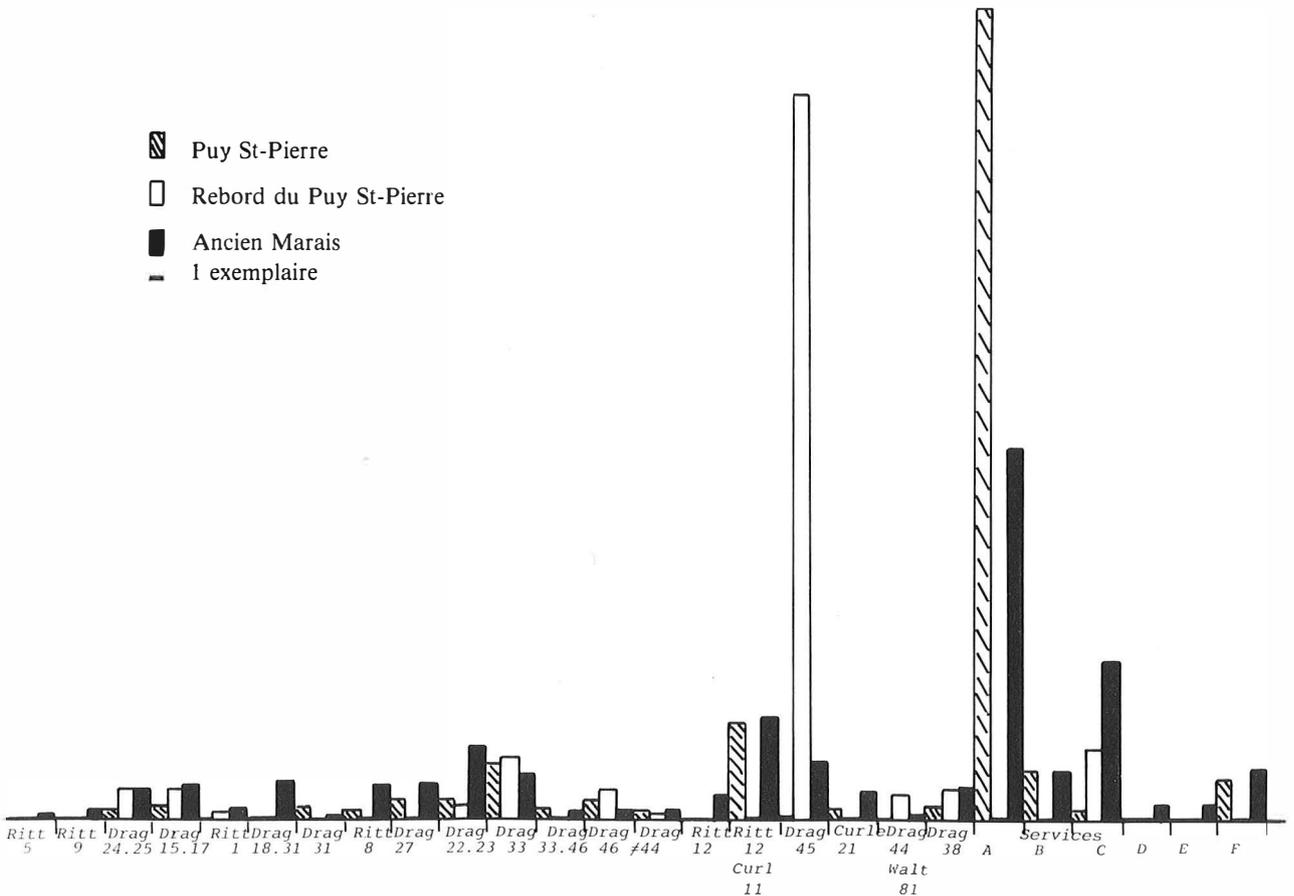
(5) Claire Moser-Gautrand, François Moser, *art. cit.*, p. 20.

lisse du site. Cette série s'accorde avec celle de la rue Charles Teyssier, elle est aussi associée à des figurines mais ces dernières sont, à une seule exception près, des types originaux.

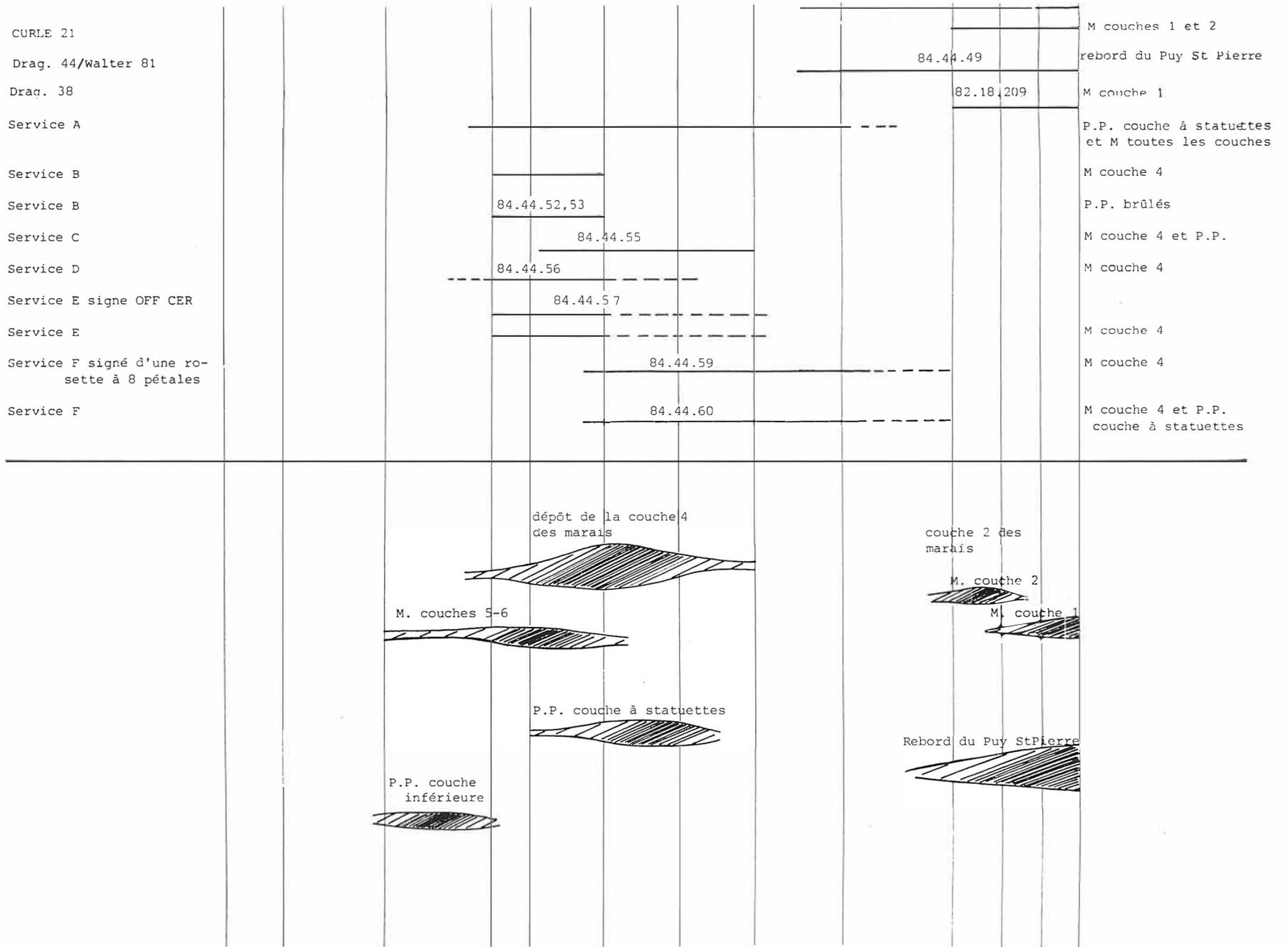
Le graphique montre cependant sans ambiguïté que le Puy Saint-Pierre porte une concentration privilégiée de formes *Drag. 35/36* (= service A de Vernhet) tandis que les mortiers *Drag. 45* sont abondants sur le rebord du Puy. Il faut noter que cette forme, caractéristique de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, est associée à celle de la céramique sigillée ornée fabriquée à Lezoux, tandis que les formes *Drag. 35/36* sont plutôt associées à des formes *Drag. 29*, bien que celles-ci restent rares, ainsi qu'à un ensemble de formes *Drag. 37* aux poinçons tout à fait particuliers. De plus, aucune coupe du Puy Saint-Pierre ne porte trace d'une utilisation tandis que les mortiers ont servi.

Un *dupondius* de Domitien, ayant peu circulé, trouvé en stratigraphie associé aux figurines et aux éléments du « service A », montre que la couche qui les contenait s'est déposée dans la rue Charles Teyssier après 85. Un denier d'argent brûlé, lui aussi de Domitien et frappé en 89, a été retrouvé en stratigraphie associé aux figurines et à la forme A dans la parcelle BL 62. L'ensemble de la céramique sigillée associée est exclusivement composée de formes qui se sont éteintes à la fin du règne de Trajan, au plus tard à celui d'Hadrien.

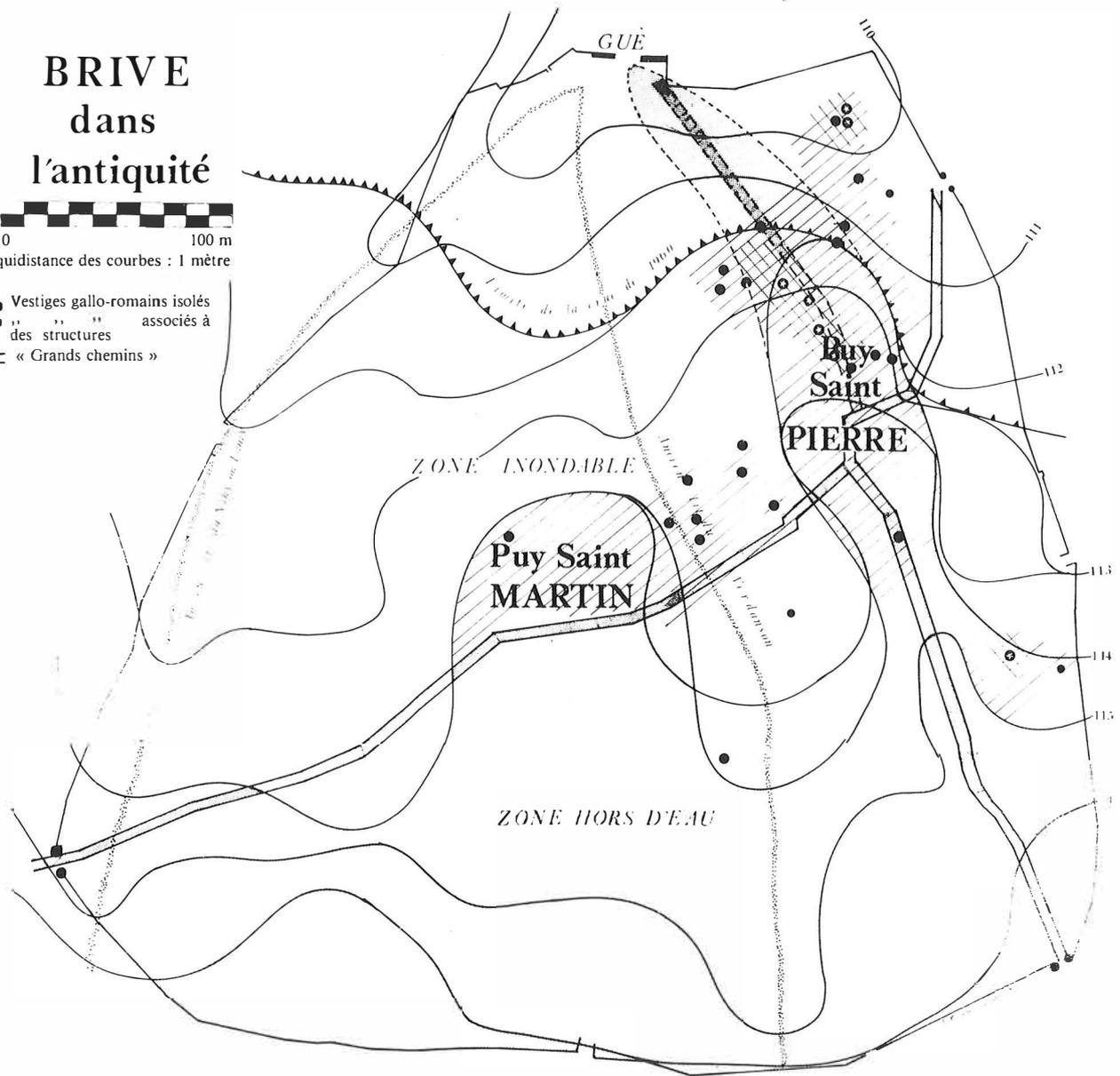
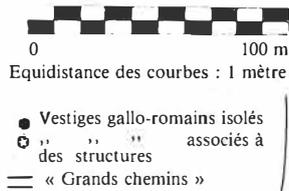
Dans l'état actuel des recherches, il faut conclure que les figurines et les sigillées lisses de la forme A ont été jetées entre 85 et 138 après J.-C. plus vraisemblablement sous le règne de Trajan.



TYPES	CALIGULA	CLAUDE	NERON	VESPASIEN	NERVA	HADRIEN	ANTONIN	MARC-AURELE	COMMO	SEPTIME	STRATIGRAPHIE
	TIBERE			DOMITIEN	TRAJAN				DE	SEVERE	
	20	40	70	96	117	138	161	180	200	211	
RITT 5		84.44.1, 2									
RITT 9		84.44.3									M couches 4 et 5-6
Drag. 24-25 signée CAPITULUM		84.44.4									M couches inférieures
Drag. 24-25											
Drag. 15-17	84.44.6,7										M couche 6
Drag. 15-17				84.44.8-9							rebord PM6
RITT 1											couche 6
Drag. 18/31			84.44.11,12,13,14								
Drag. 18/31 ?											couche 4
Drag. 31					84.44.15						P.P couche à statuettes
RITT 8		84.44.18									P.P couche 4 (inférieure)
Drag. 27											tous les sites
Drag. 22-23											tous les sites
Drag. 23		84.44.28									P.P. couche 4 (inférieure)
Drag. 33				84.44.30							M couche 4
Drag. 33				84.44.31							P.P. (brûlé)
Drag. 46				84.44.34							P.P. couche à statuettes)
Drag. 46 signé d'une rosette à 8 pétales							84.44.35				
Versines de Drag. 44 WALTER 81							84.44.36,37				M couche 2
RITT 12	84.44.40,41										
RITT 12 Curle 11											P.P. couche à statuettes)
RITT 12/CURLE 11		84.44.42									
Drag. 45											M couches 1 et 2
Drag. 45								84.44.45			rebord du Puy St Pierre



# BRIVE dans l'antiquité



## Légende du plan :

La surface topographique de Brive dans l'antiquité a pu être restituée avec une certaine précision dans le périmètre de l'enceinte du XIV<sup>e</sup> siècle, où les travaux de voirie ont été suffisamment nombreux pour permettre des observations sérieuses.

La limite de la zone hors d'eau a été établie en tenant compte d'une part de l'épaisseur des remblais, d'autre part de la limite de la crue de 1960.

Au nord, le Puy Saint-Pierre se prolonge par une langue d'alluvions würmiennes qui a été ennoyée dans les alluvions récentes depuis l'époque romaine ; comme elle rejoint la porte de Corrèze, il est permis de penser qu'elle supportait l'itinéraire sud-nord, dont l'existence est aussi suggérée par la présence de cette porte, l'une des plus importantes de la ville, qui fut construite plus de 100 ans avant le pont qu'elle desservait.

# ANNEXE

## ETUDE PRELIMINAIRE EN LABORATOIRE D'UN NOUVEAU GROUPE DE CERAMIQUES SIGILLEES GAULOISES

F. MOSER, M. PICON, J.-L. TILHARD

L'étude typologique et stylistique d'un certain nombre de céramiques sigillées recueillies sur différents sites à l'ouest du Massif Central avait permis de supposer qu'un nouvel atelier devait exister dans cette région (1). Afin de vérifier cette hypothèse, on a procédé à l'analyse de 23 exemplaires de céramiques sigillées que leurs caractéristiques particulières plaçaient parmi les productions éventuelles du nouvel atelier. Le matériel analysé comprend 4 exemplaires de sigillée lisse provenant de Brive (Corrèze) (du type Drag. 35/36 avec feuille d'eau ; pointe dans le sens direct : n° 1 ; pointe dans le sens rétrograde : n° 2 ; avec marque en couronne : n° 3 ; avec marque représentant une colombe : n° 4) et 19 exemplaires de sigillée décorée de provenances diverses : Brive, n° 5 à 15 ; Limoges (Haute-Vienne), n° 16 ; Périgueux (Dordogne), n° 17, 18 et 21 ; Albi (Tarn-et-Garonne), n° 19 et 20 ; Saintes (Charente-Maritime), n° 22 et 23.

Les analyses ont été faites par fluorescence X, 20 constituants étant mesurés sur chaque exemplaire (2). Les compositions des 23 exemplaires étudiés ont été classifiées par analyse de grappes, avec deux échantillonnages de référence de 10 exemplaires chacun (3). L'un concerne l'atelier de la Graufesenque, à Millau (Aveyron) dont les produits ont été largement diffusés dans la région, l'autre l'atelier de Carrade, à Cajarc (Lot) dont les sigillées ornées possèdent des éléments décoratifs en commun avec le groupe étudié. Ce dernier atelier est, de surcroît, le plus proche de la région où pourrait se situer l'atelier recherché.

Le résultat de la classification précédente est schématisé sur le diagramme de la figure 1. On rappelle que chaque céramique est représentée par un trait vertical à la base du diagramme, et que deux ou plusieurs céramiques se réunissent pour constituer un même

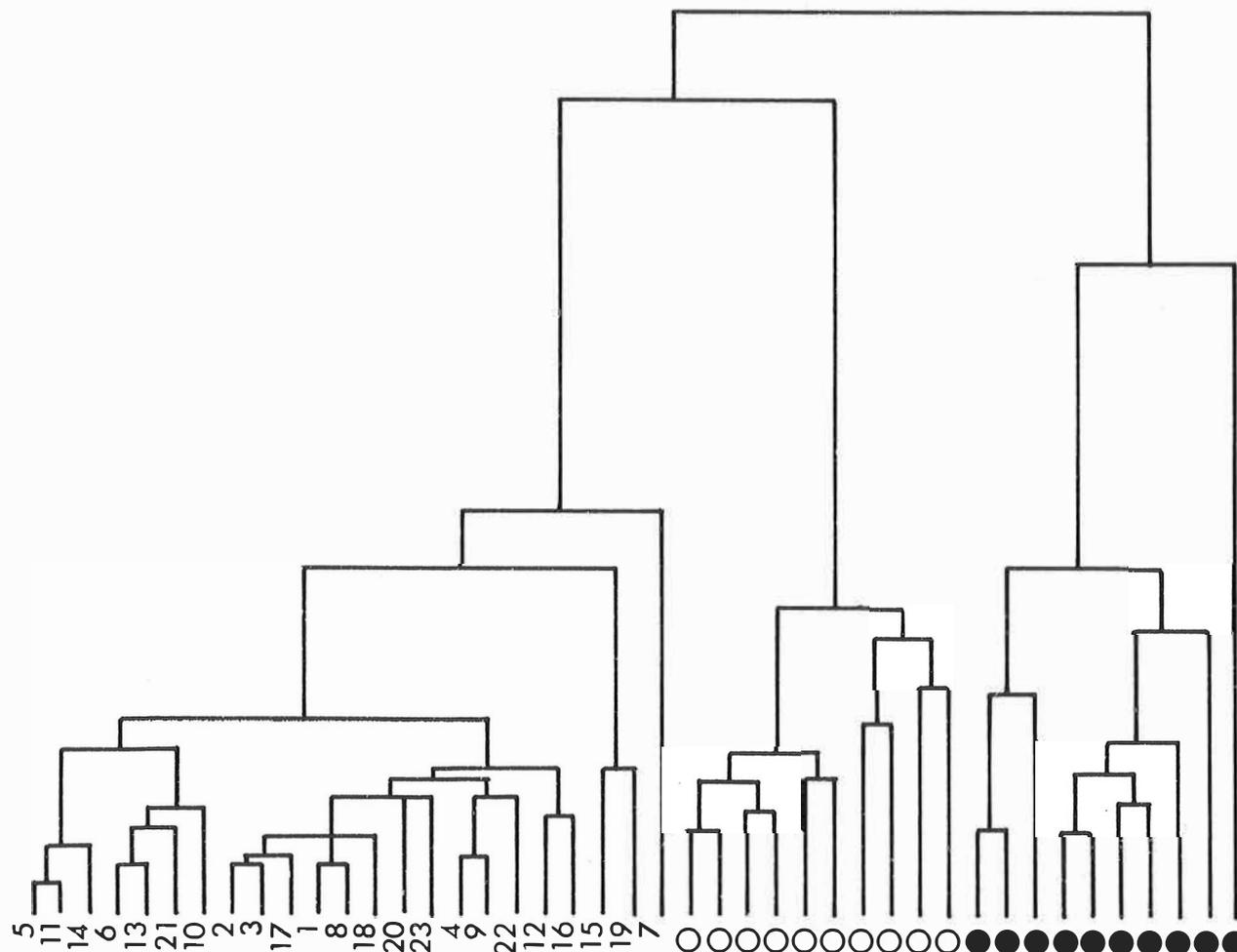


Fig. 1. — Diagramme de l'analyse de grappes des 23 exemplaires de céramiques sigillées lisses ou décorées, pouvant être originaires de Brive (n° 1 à 23), et de références provenant de la Graufesenque (cercles blancs) et de Carrade (cercles noirs). (Dessin : M. Vichy).

(1) F. MOSER, La céramique sigillée lisse trouvée à Brive (Corrèze), *Trav. d'Archéol. Limousine*, 6, 1985, Limoges, 1986, p. 39.

(2) Il s'agit des 10 constituants principaux : Na, K, Mg, Ca, Mn, Al, Fe, Si, Ti, P et de 10 traces : Rb, Sr, Ba, Ni, Zn, Cr, La, Ce, Zr, V.

rameau lorsque leurs compositions se ressemblent, cette ressemblance étant d'autant plus marquée que le rameau vertical réunissant les céramiques part à plus faible hauteur de la base du diagramme (4). Ainsi peut-on voir que les 3 exemplaires n<sup>os</sup> 5, 11 et 14, à la gauche du diagramme, ont des compositions qui se ressemblent entre elles, plus que les compositions des sigillées n<sup>os</sup> 15 et 19, par exemple, ne se ressemblent de leur côté. Ces deux dernières céramiques ont d'ailleurs des compositions un peu différentes de celles des autres exemplaires du groupe inconnu. Elles s'y rattachent en effet à une assez grande hauteur au-dessus de la base du diagramme. Il en est de même pour l'exemplaire n<sup>o</sup> 7.

On voit clairement sur le diagramme de la figure 1 que les exemplaires analysés se répartissent en 3 groupes qui ont des compositions nettement différenciées, et qu'il n'y a aucune confusion possible entre les céramiques étudiées et les références de la Graufesenque et de Carrade. Ces références figurent en petit nombre sur le diagramme, pour des raisons de commodité, mais les résultats sont les mêmes si l'on utilise un échantillonnage plus important : les céramiques étudiées ne peuvent en aucun cas provenir de l'un ou l'autre de ces deux ateliers. De fait, aucun atelier connu de céramiques sigillées ne présente les caractéristiques de composition de ce groupe (5).

La composition moyenne du groupe et les écarts-types correspondants sont les suivants (6) :

Na <sub>2</sub> O	= 0,29 ± 0,06	Rb	= 263 ± 20
K <sub>2</sub> O	= 4,91 ± 0,23	Sr	= 202 ± 11
MgO	= 1,47 ± 0,10	Ba	= 432 ± 75
CaO	= 7,45 ± 0,85	Ni	= 75 ± 4
MnO	= 0,075 ± 0,009	Zn	= 50 ± 12
Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	= 21,9 ± 0,5	Cr	= 123 ± 3
Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	= 4,81 ± 0,15	La	= 43 ± 15
SiO <sub>2</sub>	= 57,9 ± 0,5	Ce	= 94 ± 43
TiO <sub>2</sub>	= 0,99 ± 0,02	Zr	= 160 ± 6
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	= 0,38 ± 0,15	V	= 153 ± 7

Les moyennes précédentes se rapportent aux 23 exemplaires analysés, y compris donc les exemplaires n<sup>os</sup> 7, 15 et 19 qui ont une composition un peu marginale dans le groupe inconnu, ce qui se traduit, comme on l'a vu, par la plus grande hauteur à laquelle ces 3 exemplaires se rattachent au reste du groupe. Le diagramme montre cependant que ces exemplaires sont

moins marginaux que ne l'est, par exemple, le dernier exemplaire à la droite du diagramme, par rapport à l'atelier de Carrade. De fait, les calculs effectués par ailleurs montrent que les compositions des 3 exemplaires n<sup>os</sup> 7, 15 et 19 ressemblent à celles des autres exemplaires du groupe inconnu, plus qu'à aucune autre composition de sigillée d'origine connue. Compte tenu de cette ressemblance marquée, ainsi que des caractéristiques typologiques et stylistiques qui rattachent les 3 exemplaires marginaux au reste du groupe, on est en droit d'admettre que les 23 exemplaires analysés forment un groupe monogénique, c'est-à-dire un groupe dont tous les exemplaires sont originaires du même atelier.

Le caractère monogénique du groupe étudié montre d'abord que les critères stylistiques qui ont permis de regrouper les 19 exemplaires de sigillée ornée sont des critères pertinents. Mais cela fournit aussi une première indication quant à l'origine possible de ces fabrications. En effet, les céramiques sigillées lisses Drag. 35/36 qui figurent parmi les 23 exemplaires analysés (n<sup>os</sup> 1 à 4) ont été découvertes à Brive dans des conditions qui suggèrent fortement qu'on se trouverait en présence de rebuts de cuisson (7). Si c'était le cas, on serait alors certain que tous les exemplaires analysés auraient bien été fabriqués à Brive. C'est à la vérification de cette hypothèse que les prochaines recherches en laboratoire devront s'attacher.

(3) L'analyse de grappes est en affinité moyenne non pondérée, sur variables centrées réduites relatives aux 8 constituants principaux : K, Mg, Ca, Mn, Al, Fe, Si, Ti.

(4) M. PICON, Le traitement des données d'analyse, *PACT X*, 1984, p. 379-400.

(5) Tous les ateliers de céramiques sigillées actuellement connus en Gaule du Sud et en Gaule du Centre figurent dans la banque de données du Laboratoire de Céramologie, à Lyon.

(6) On rappelle que l'écart-type  $\sigma$ , qui mesure la dispersion autour de la moyenne  $m$  d'un constituant donné, est en théorie tel que 68 % des exemplaires aient leur composition comprise entre  $m + \sigma$  et  $m - \sigma$ .

Les compositions des constituants sont exprimées en pourcents, celles de traces en parties par million (ppm).

(7) C. MOSER-GAUTRAND, F. MOSER, Les figurines gallo-romaines en terre cuite de Brive dans leur contexte stratigraphique et chronologique, *Trav. d'Archéol. Limousine*, 2, 1981, Limoges, 1982, p. 17-58.

# AUX ORIGINES DE BORT-LES-ORGUES :

## Etude d'un terroir de confins

Philippe COUANON

L'histoire de Bort-les-Orgues soulève aujourd'hui encore de nombreuses interrogations et demeure l'une des plus méconnues parmi les agglomérations limousines de quelque importance ; sans doute sa position périphérique explique-t-elle cette lacune, au même titre que l'absence affligeante de sources documentaires. Aussi, le lancement d'un programme d'études relatives aux relations interrégionales en Aquitaine (1) offrit l'occasion d'inventorier le maximum d'informations accessibles et de tirer diverses conclusions dont il convient de souligner, dès l'abord, le caractère provisoire et hypothétique.

L'historiographie locale s'est, jusqu'à présent, bornée à reproduire les affirmations contenues dans un mémoire anonyme, écrit à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et conservé sous forme de manuscrit aux archives départementales du Puy-de-Dôme (2). Son principal mérite est de présenter une synthèse des théories émises à son époque et dont la trace s'est perdue aujourd'hui. Selon l'auteur, quatre courants s'affrontent quant à l'origine urbaine du lieu :

— Une formation protohistorique par le regroupement d'une population au débouché d'un point de passage important sur la Dordogne, hypothèse dont il est le fervent défenseur.

— Une origine romaine, sous l'impulsion de César qui y basa une cohorte de légionnaires ; cette option, qu'il juge sans fondement, serait confirmée par l'appellation ancienne de la ville, dénommée « *EXTREMAC* » dans « quelques lexiques latins » (sic).

— L'implantation de convertis à l'époque paléochrétienne ne lui paraît guère plus recevable.

— L'hypothèse clunisienne, qu'il s'ingénie à infirmer, selon laquelle la terre aurait été cédée à Cluny par les Ventadour pour y fonder un prieuré ; la bourgade installée à ses abords se serait développée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les historiens de la haute Corrèze ne se démarquent point de l'Anonyme de Bort et firent preuve d'une savante prudence ; seul E. Passien se rallie inconditionnellement aux thèses de l'Anonyme (3) ; J.-B. Pau évoque la création du prieuré sans s'aventurer à rechercher les origines de la ville ni à contredire son prédécesseur (4) ; M. Vazeilles, enfin, abonde implicitement dans le même sens en faisant de Bort un carrefour routier primordial de l'Antiquité (5). Nous disposons également des deux ouvrages fondamentaux que sont les compilations de J.-B. Poulbrière (6)

(1) Programme du C.R.H.A.M. (resp. B. Barrière) membre de l'U.A. 998, dans lequel nous nous sommes attachés à étudier les relations entre l'Auvergne et le Limousin au niveau de la Dordogne, particulièrement dans le secteur de Bort-les-Orgues.

(2) Mémoire anonyme sur la ville de Bort, Arch. dép. Puy-de-Dôme, coll. de Ribier-Sartiges, cart. VII.

(3) E. PASSIEN, A la recherche des origines de Bort, *Lemouzi*, série 5, n° 19, Juill. 1966, p. 311-314 et n° 20, oct. 1966, p. 452-453.

(4) J.-B. PAU, Mémoire manuscrit, Arch. dép. Corrèze, Coll. J.-B. PAU, 4 F 13.

(5) M. VAZEILLES, *Le Pays d'Ussel*, 2<sup>e</sup> éd., Treignac, 1982, p. 51 et p. 177.

(6) J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du Diocèse de Tulle*, t. 1, p. 175-186, 2<sup>e</sup> éd., Brive, 1964.

et de J.-B. Champeval (7) ; si le premier nommé accrédite les théories traditionnelles, le second semble davantage sceptique sans pour autant adopter une position formelle.

Cet inventaire traduit bien la difficulté du sujet qui n'a point progressé de façon notoire depuis deux siècles. Deux idées forces prédominent : l'origine celtique de Bort et son développement ancien qui atteint une dimension urbaine dès les temps protohistoriques. D'aucuns ont même cru déceler une extension spatiale et démographique largement supérieure dans l'Antiquité à celle de l'Ancien Régime (8). Partant de ces postulats, il convient de recenser l'ensemble des informations disponibles afin d'étayer la théorie classique ou, à l'inverse, de l'infirmer. Pour la commodité du propos, les données collectées ont été regroupées en dix rubriques distinctes.

### ETYMOLOGIE :

De très nombreuses interprétations ont été avancées jusqu'à ce jour, qui, si elles divergent dans le détail, s'accordent pour reconnaître l'étroite corrélation entre le milieu fluvial et l'origine pré-latine du vocable formé, soit par l'altération de la racine *BORDA* (9) ou *BORNA* (10) qui signifie selon les auteurs, rive, berge, extrémité, source..., soit par l'utilisation d'un composé en — *RITU* — souvent appliqué à des localités installées près d'un gué fréquenté (11).

Les formes les plus anciennement attestées, *BOORTENSIS* (VI<sup>e</sup> s.) (12) et *BOHORTUS* (X<sup>e</sup> s.) (13) ne semblent guère explicites ; toutefois, le doublement du « O » et la présence du « T » final permettraient peut être d'opter pour la seconde hypothèse.

### SITOLOGIE : LES CONTRAINTES DU RELIEF :

Quoiqu'on ait pu écrire ou affirmer sur l'aisance des communications au départ de Bort, le contexte morphologique et topographique joue un rôle indéniable. La ville actuelle occupe un fond de vallée très encaissée, fermée par la barrière des orgues et par un amphithéâtre de collines abruptes qui limitent les possibilités de débouchés. Les difficultés d'accès présentent toutefois des degrés variés qu'il convient d'envisager par un tour d'horizon complet :

— Au s.-e., la petite plaine alluviale du bassin de Madic, qui correspond à un ancien lit de la Dordogne, offre une ouverture aisée, par Saint-Thomas, vers la haute Auvergne et le Rouergue.

— A l'e. (vers Champs-sur-Tarentaine) et au n. (vers Lanobre, le Mont Dore et Clermont-Ferrand), les coteaux de la rive gauche sont pentus mais ne constituent pas un obstacle infranchissable. Par contre, la vallée de la Rhue, très escarpée, n'est pas utilisable.

(7) J.-B. CHAMPEVAL, *Le Bas Limousin seigneurial et religieux*, nlle. éd., Tulle, 1977, p. 356-363.

(8) E. PASSIEN, *op. cit.*, p. 453.

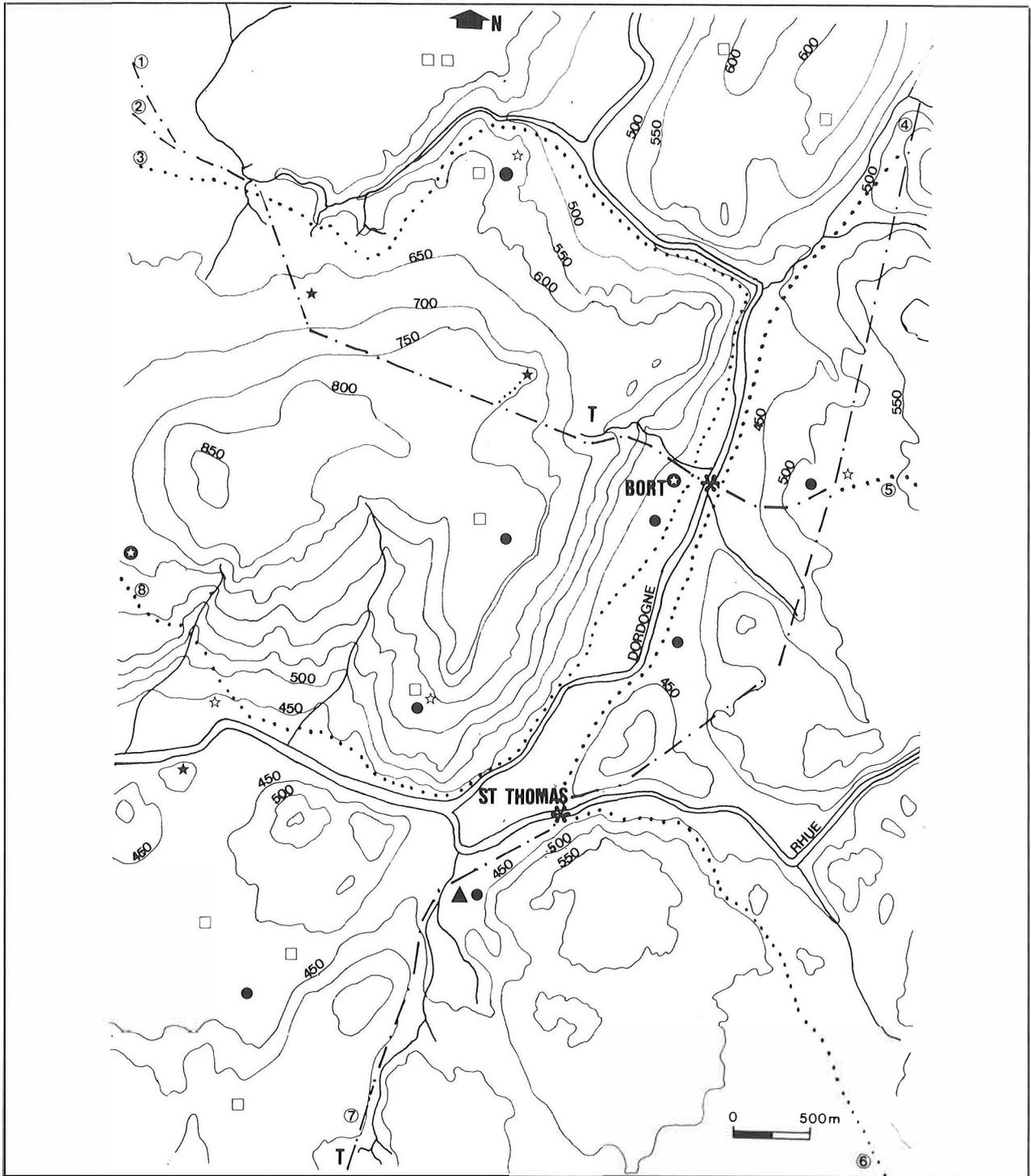
(9) *Id.*, p. 313.

(10) M. VILLOUTREIX, *Les noms de lieux de la Haute-Vienne*, Cahiers du CRDP de Limoges, n° 10, p. 34.

(11) A. DAUZAT, *La toponymie française*, Paris, 1971, p. 202. L'auteur propose de reconnaître dans le radical le terme gaulois *Baudus* (La Corneille).

(12) J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 356.

(13) *Id.*, p. 357.



## EQUIPEMENT ROUTIER ET ARCHEOLOGIQUE DE BORT ET DE SES ENVIRONS

- |           |   |   |  |
|-----------|---|---|--|
| — · — ·   | : Axes de circulation antiques.                           | T | : Toponymes routiers.                  |
| · · · · · | : Voies de création médiévale ou post-médiévale.          | □ | : Vestiges pré-romains                 |
| *         | : Ponts/Gués.   | ① | : Vers Ussel.                          |
| ⊕         | : Etablissements monastiques.                             | ② | : Vers Saint-Angel, Meymac et Limoges. |
| ★         | : Fortifications conservées.                              | ③ | : Vers Neuvic et Egletons.             |
| ☆         | : Fortifications disparues mais attestées par les textes. | ④ | : Vers le Mont Dore et Clermont.       |
| ▲         | : Vestiges d'habitat antique.                             | ⑤ | : Vers Saint-Flour.                    |
| ●         | : Vestiges antiques à caractère mobilier.                 | ⑥ | : Vers Murat.                          |
|           |   | ⑦ | : Vers Mauriac, Aurillac et Rodez.     |
|           |   | ⑧ | : Vers Saint-Julien près Bort.         |

— A l'o., on se heurte immédiatement à la barrière des orgues, seulement entamée par un minuscule vallon qui rejoint la vallée au droit du cimetière moderne ; alternant les passages à forts pourcentages et les replats, il offre une possibilité de sortie directe qui fut peut-être utilisée par un chemin très ancien, en toute logique réservé aux communications légères et piétonnières (14).

— Au s.-o., la rive droite de la Dordogne peut être suivie en terrain plat jusqu'à Ribeyrol où divers sentiers, davantage assimilables à des chemins muletiers, gravissent aujourd'hui les versants très inclinés pour desservir les secteurs du Puy de Bort et de Saint-Julien ; leur ancienneté n'est cependant pas démontrée.

— Au n.-o., enfin, la ligne des orgues s'émousse rapidement et pouvait, avant la mise en eau de la haute vallée, être contournée en empruntant le vallon de Vioux (commune de Sarroux) ; la route actuelle, à flanc des roches, est d'aménagement récent.

A l'évidence, l'ouverture de Bort vers les plateaux limousins s'avère extrêmement délicate par la spécificité de son environnement topographique et, bien qu'implantée sur la rive droite de la Dordogne, la ville semble tournée davantage vers l'Auvergne.

#### LES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES :

La première impression qui émane des inventaires archéologiques publiés ou des mentions de découvertes fortuites (15) découle de la rareté des vestiges antiques qui font pratiquement défaut dans la vallée de Bort. Deux essais d'explication s'imposent et s'opposent : soit cette lacune, effective, traduit une absence d'occupation conséquente aux temps anciens, soit l'inconsistance des recherches archéologiques et des prospections masque la réalité. Cependant, il ne peut être fait abstraction des découvertes fortuites et la carence de témoins doit, en tout état de cause, être considérée comme une preuve négative que seules d'hypothétiques trouvailles futures pourront remettre en question. Dans l'état actuel des connaissances, la cartographie des vestiges répertoriés laisse apparaître deux zones de prédilection pour l'occupation préhistorique, essentiellement néolithique : les rebords supérieurs des hauteurs dominant les rives de la Dordogne et surtout la cuvette de Madic, où furent également localisées les seules traces tangibles d'habitat gallo-romain du secteur (16). En outre, aucun objet proto-historique n'est mentionné par nos sources. L'Anonyme de Bort évoque la mise au jour d'un trésor monétaire, au n.-o. de la ville, sans davantage de précision, qu'il attribue à l'Antiquité ; en fait, sa description, qui fait état de fines rondelles agglomérées, couvertes d'un oxyde noirâtre et présentant des légendes rédigées en caractères latins, suggère tout autant une origine médiévale (17).

L'inventaire met en lumière l'absence quasi totale

(14) Information E. PASSIEN : au débouché du vallon, sur les orgues, se trouvait un toponyme, « le Trech », aujourd'hui disparu. (Arch. dép. Corrèze, E 181).

(15) G. LINTZ, Carte archéologique de la Gaule romaine : Corrèze, fasc XVI, C.N.R.S., Paris, 1981, p. 107 à 112.

J.-B. PAU, *op. cit.*, M. Vazeilles, *op. cit.*, p. 14, 30 & 106. L'auteur regroupe ici les informations qu'il publia dans une série d'articles parus entre 1958 et 1962 dans le *Bull. Soc. Lett. Sc. & Arts de la Corrèze*.

- E. PASSIEN, *op. cit.*, p. 314.

(16) A Buge Soubrane, près de Saint-Thomas, M. VAZEILLES, Vestiges de constructions gallo-romaines en Haute et Moyenne Corrèze, *Bull. de la Soc. des Lettres, Scien. et Arts de la Corrèze*, t. LXIII, 1959, p. 142.

- G. LINTZ, *op. cit.*, p. 139, recense diverses découvertes à caractère mobilier (urnes cinéraires, monnaies, tegulae...) difficilement localisables avec précision.

(17) E. PASSIEN, *op. cit.*, p. 454.

de vestiges pré-médiévaux, notamment sur le site même de la ville (18), et induit une forte présomption de non-occupation antérieure au Moyen Age, tout au moins sous une forme ordonnée et consistante.

#### LES ECRITS ANCIENS :

Deux brèves mentions, antérieures à l'implantation priorale, sont parvenues jusqu'à nous et, malgré leur laconisme, se révèlent riches d'enseignements. La « pseudo charte de Clovis », imputée au VI<sup>e</sup> siècle, évoque la chapelle Saint-Victor de Bort, qu'elle place dans la dépendance de l'abbaye de Mauriac (19) ; quatre siècles plus tard, un acte religieux cite le lieu de Bort (*BOHORTUS*) (20) qui relevait alors de la vicairie de Feyt (*IN VICARIA FAISCO*), mais, précisait le document, confinait au chef-lieu de la vicairie de Lanobre du *pagus* arverne (21). Diverses remarques s'imposent à la lecture de ces écrits du haut Moyen Age. Tout d'abord, l'existence d'une chapelle au VI<sup>e</sup> siècle n'implique pas nécessairement la présence d'un habitat permanent circonvoisin. D'autre part, au X<sup>e</sup> siècle, Bort ne possédait pas le statut de chef-lieu de vicairie mais relevait de Feyt, dont il était très éloigné ; ce constat dénote sa faible influence démographique et politique, ce qui serait paradoxal si Bort avait constitué un centre pré-urbain de quelque importance. Enfin, le second acte affirme le rôle frontalier de la Dordogne, qui maintenait les barrières administratives en vigueur dès la protohistoire.

#### LES COMMUNICATIONS :

De tout temps, les historiens de Bort ont associé la ville à la présence d'un gué ou d'un pont franchissant la Dordogne ; il est vrai que le site se prête parfaitement à cette vocation. La confluence de la Dordogne et de la Rhue, dans un coude de la rivière principale, forme une micro-plaine fluviale qui engendre un élargissement de la vallée, et donc un relèvement du lit ; toutefois, la présence d'un gué naturel n'induit pas automatiquement son utilisation par l'Homme ; de plus, aucun indice chronologique n'autorise à fixer l'origine de son aménagement ou de son emploi. Il convient donc d'évaluer son incidence dans le système de communication environnant en remontant aussi loin que nos sources le permettent. La difficulté essentielle réside dans l'absence de témoins matériels du réseau ancien, qui oblige à recourir à des projections lointaines et à composer avec les assertions de l'érudition. Selon la tradition, Bort constituait le carrefour où se séparaient les axes issus de Clermont-Ferrand vers Toulouse, par Aurillac et Rodez, et vers Limoges (22). Or, il est évident que les liaisons entre l'Auvergne et le chef-lieu des Lémovices s'effectuaient de préférence par des itinéraires plus directs et moins accidentés ; il suffit pour s'en convaincre d'entreprendre aujourd'hui la traversée des Monts Dore et du plateau des Monédières en hiver. Aussi, le tracé issu de Clermont et transitant par la Haute-Marche et celui reliant Aurillac à Limoges par Argentat et Tulle paraissent beaucoup plus rationnels. Tout juste peut-on envisager une bretelle de raccordement entre les voies Lyon-Bordeaux et Clermont-Rodez (23). Une seconde voie desservait Ussel, mais toutes les hypothèses de cheminements vers les plateaux limousins doivent tenir compte du facteur topographique qui constitue, à l'évidence, un frein aux communications dans cette

(18) Seule une monnaie de Tibère fut trouvée au lieu-dit « Pré Mortal » (entre le stade municipal et la rivière), mais l'absence de contexte archéologique lui ôte une part importante de sa signification.

(19) J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 356.

(20) id.

(21) Feyt, cant. Eygurande, Arr. Ussel, (Corrèze)

(22) M. VAZEILLES, *op. cit.*, p. 177.

(23) Pour la description du tracé, *id.*, p. 177-180. (entre Bort et Saint-Angel).

direction (24). Bien plus tard, à l'aube de la Révolution, le problème de l'accès à la vallée de Bort depuis le Limousin n'était toujours pas résolu ; dans son projet de prolongement de la route Tulle-Ussel vers l'Auvergne, Turgot envisagea l'emprunt du « passage de Bort » (sic), mais, ajoutait-il : « La côte de Bort est bien capable de décourager du chemin qui doit passer par cette ville... » (25).

Ces considérations inclinent à réexaminer la perception du réseau routier transitant par Bort dans l'Antiquité. Parmi tous les tracés susceptibles d'avoir intéressé le site, le plus important se révèle être le chemin de long parcours Clermont-Aurillac-Rodez qui empruntait la rive opposée à la future ville ; de plus, au regard d'études récentes, la voie ne rejoignait la vallée qu'en aval de Bort pour franchir la Rhue au gué de Saint-Thomas, laissant la berge limousine à l'écart (26). Une tangente se détachait vraisemblablement de l'axe principal au niveau de la Bastide (27), empruntait le petit vallon qui débouche aujourd'hui à l'arrière du collège, franchissait la Dordogne à gué, remontait l'actuelle Grand'rue (28), pour rejoindre le plateau par la petite échancre coupe les orgues évoquée ci-dessus (29). Ce cheminement, que rien n'atteste formellement, apparaît le plus rationnel eu égard aux habitudes antiques. Dans ce contexte, trois constats fondamentaux viennent à l'esprit : tout d'abord, le site de Bort se situait en marge des grands axes régionaux ; en second lieu, le gué sur la Dordogne et la position de la future ville n'interviennent qu'au sein d'un réseau de chemins secondaires ; enfin, le point de passage le plus important du secteur concerne le gué sur la Rhue, à Saint-Thomas (30), qu'utilisait la route Clermont-Rodez.

Les sources médiévales sont d'un modeste secours dans ce domaine et nous apprennent simplement l'existence d'un pont de pierre dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle (31). En fait, il faut attendre les derniers siècles de l'Ancien Régime pour appréhender de façon plus précise la nature du réseau routier local, et le dépouillement des documents administratifs ne fait que confirmer la piètre qualité suggérée par les données anciennes et l'étude de la topographie. En sus de l'axe Clermont-Rodez, qui désormais empruntait la vallée (32), rayonnaient à partir de Bort des chemins se dirigeant vers Egletons par Neuvic (33), vers Saint-Angel, Meymac et Limoges, vers Ussel (34), vers Saint-Flour (35) et enfin vers Murat (36). Quelques exemples suffiront à situer l'importance du trafic, et *a fortiori* le rôle stratégique de Bort.

— En 1605, dans une supplique adressée au roi, les Bortois se plaignaient du mauvais état des routes desservant leur ville (37) : « ... Les chemins qui se ruy-

(24) *Id.*, p. 180-184. Les propositions de l'auteur concernant ces deux tracés sont parfois sujettes à caution et mériteraient un contrôle minutieux.

(25) Arch. dép. Puy-de-Dôme, C 6383.

(26) C. VIGOUROUX, *Ponts et péages entre le Comté de Ventadour et le Duché d'Auvergne*, *Bull. de la Soc. des Lettres. Scien. et Arts de la Corrèze*, t. LXX, 1966, p. 205.

(27) La Bastide, com. de Bort. Un fragment de meule en granit et un fragment de *tegula* furent trouvés par l'auteur en bordure du chemin reliant le hameau au collège de Bort.

(28) Celle-ci s'appelait jadis la « Grande Charrière » (jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle). J. SIRAT, Bort, Ville forte. *Mélanges M. Vazeilles*, Tulle, 1973, p. 135-138.

(29) Voir n° 14.

(30) Saint-Thomas, com. Bort.

(31) C. VIGOUROUX, *op. cit.*, p. 205.

(32) Nous ne possédons aucune indication chronologique mentionnant le changement de tracé.

(33) Arch. dép. Corrèze, C. 18.

(34) Sur ces deux axes, cf. n° 23 et 24.

(35) Arch. dép. Puy-de-Dôme, C6291.

(36) *Id.*

(37) Arch. dép. Corrèze, C 94.

nant par les orages et eaux et torrans... Le pont (de Bort) gravement endommagé par les inondations... L'obligation pour eux (pour conserver leurs activités commerciales) d'entretenir deux pontz éloignés... l'un appelé Rotzebors (38) sur la rivière d'Ussel (39), et l'autre appelé St Thomas sciz sur la rivière de la Rue... »

Malgré la part d'exagération légitime, la lettre suggère un réseau déficient et à l'évidence impraticable à certaines périodes de l'année.

— A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une enquête administrative révèle que les ponts de Pellachal et Chabrat sur la route d'Egletons-Bort sont inutilisables (40).

— En 1739, un projet d'élargissement de la voie traversant le Faubourg (sur la rive gauche), suscite une vague de protestations parmi les riverains qui arguent de son inutilité car, disent-ils, « la majeure part du trafic est piéton et surtout il est extrêmement rare d'y voir des charrettes et leur croisement ne se produit guère plus d'une fois l'an... » (41).

Ces quelques extraits, très tardifs, suffisent à fixer les limites de la position routière de Bort caractérisée par sa marginalité vis-à-vis des grands axes de circulation, par sa difficulté d'accès, surtout depuis le Limousin, et par un réseau de chemins de desserte médiocre et régulièrement dégradé. Cependant, ce bilan ne règle pas la question de l'aménagement du passage ni celle des origines de l'habitat. Il faut tout de même noter que le contexte routier a marqué le paysage administratif puisque Bort possède deux excroissances territoriales sur la rive auvergnate, correspondant aux points de franchissement des rivières ; ces « droits d'atterrissage » (42) attestent l'ancienneté du contrôle exercé par les autorités bortoises sans que l'on puisse remonter au-delà de la fixation des territoires paroissiaux, au haut Moyen Age.

## LE CONTEXTE RELIGIEUX :

### Le prieuré :

Si l'on excepte l'allusion guère significative à la chapelle Saint-Victor (VI<sup>e</sup> siècle), la première mention d'un édifice religieux, à Bort, date de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle. Vers 960, en effet, l'évêque de Clermont céda « *ad locum Boortensem* » deux domaines sis à Chayssac et à Madic (aujourd'hui en Cantal), donation qui ne pouvait être destinée qu'à un établissement monastique (43) ; celui-ci, qui devait devenir prieuré clunisien, sera explicitement cité en 1013 (44) avec, semble-t-il, le qualificatif de « celles », qui désignait un monastère modeste desservi par un effectif restreint de moines (45). Confirmation nous est donnée en 1309, lorsque le prieuré n'abritait que quatre religieux, avec un office claustral unique au bénéfice du prieur (46). En outre, ses possessions ecclésiastiques et foncières étaient des plus réduites (47). Or, en dépit d'un patrimoine insignifiant (mais très lucratif) et d'une influence spirituelle limitée, le prieur de Bort était décimateur, seigneur temporel et haut justicier

(38) Aujourd'hui « Pont de Rotabourg », com. de Roche de Peyroux, cant. Neuvic, Arr. Ussel (Corrèze).

(39) La Diège

(40) Arch. dép. Corrèze, C 18 Pellachal, com. de Neuvic ; Chabrat, com. de Liginac, cant. de Neuvic (Corrèze)

(41) Arch. dép. Corrèze, collection J.-B. PAU, 4 F 14.

(42) J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 373.

(43) *Id.*, p. 357.

(44) J.-B. POULBRIERE, *op. cit.*, p. 176 et J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 356.

(45) *Id.* et J.-B. PAU, *op. cit.*, s. p.

(46) J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 357. Les effectifs seront encore plus réduits au XV<sup>e</sup> siècle, alors que le prieuré est en commende.

(47) *Id.* A titre de comparaison, voir les possessions du prieuré voisin de Port Dieu (com. de Confolent - Port Dieu, cant. de Bort).

unique de la « ville » (48). Cette disproportion suggère une implantation priorale dans un lieu dépourvu de structures organisées préexistantes, le monastère servant de catalyseur humain et économique, générateur du développement pré-urbain.

#### Saint-Thomas :

Le hameau de Saint-Thomas fut le chef-lieu primitif de la paroisse de Bort, dont le siège ne fut transféré dans l'église du prieuré qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (49). Traditionnellement, les lieux de culte paroissiaux étaient implantés au sein des groupements de population les plus nombreux ; ce postulat confirmerait l'antériorité de Saint-Thomas comme entité agglomérée et sa primauté originelle, déjà appréhendée lors de l'étude des réseaux de communications. Au cours des siècles médiévaux, l'attraction politique, économique et démographique du prieuré inversa la tendance et motiva le déplacement du siège paroissial. Saint-Thomas devint alors une simple annexe qui périclita en même temps que le village dont la chapelle disparut au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (50).

#### Saint-Etienne :

Au XV<sup>e</sup> siècle apparurent les premières mentions de la chapelle Saint-Etienne-du-Faubourg (51), dotée d'une fonction de cure annexe pour le service des habitants de la rive gauche. Cette érection souligne le développement d'un groupement péri-urbain, en corrélation avec l'axe routier Clermont-Aurillac qui utilisait dorénavant la berge de la Dordogne ; cette relation fournit également une limite *ante quem* du déplacement du tracé.

A la fin du Moyen Age se produit donc une tripolarisation de la vie religieuse bortoise centrée sur le prieuré, augmenté désormais de sa cure « en ville murée », et doté de deux annexes : Saint-Thomas, qui fut le siège de la première église, et Saint-Etienne, érigée sur la rive gauche pour satisfaire aux besoins du faubourg neuf.

#### LES DONNEES FEODALES :

Aussi loin que remonte la documentation écrite, on ne connaît d'autres seigneurs à Bort que ses prieurs. Leurs domaines fonciers couvraient la quasi-totalité de la paroisse (52) à l'exception d'infimes franges périphériques laissées aux mains d'insignifiants lignages tels les Chanteric (53), les Roussillou (54) ou les Bort. L'exemple des derniers nommés est particulièrement significatif du contexte féodal de Bort. L'identité entre le patronyme familial et le toponyme local les firent assimiler à une puissante baronnie détentrice de la seigneurie de la ville (55). Or, cette assertion tra-

(48) *Id.*, p. 361.

(49) *Id.*, p. 358.

(50) J.-B. POULBRIERE, *op. cit.*, p. 183.

(51) Elle apparaît en 1419 comme dépendance du prieuré ; J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 357.

(52) *Id.*, p. 358 et 361.

(53) *Id.*, p. 361 Les Chanteric (sic) possédaient un quart de « Layde » au XV<sup>e</sup> siècle.

(54) *Id.*, p. 362. Nos prospections nous ont permis de repérer les vestiges de la fortification de Roussillou, de type éperon barré renforcé par des levées de terre annulaires, terminée par un réduit isolé par son propre fossé et surmonté d'une tour d'observation. Érigée à l'extrémité occidentale de la crête des orgues, elle possède une position stratégique de tout premier ordre qui lui permettait de dominer la ville de Bort et la vallée de la Dordogne qu'elle prend en enfilade. En outre, elle surplombe les voies de desserte convergeant vers Bort par le plateau et la vallée. (Coord. Lamb. : 611,500 × 345,300).

Elle se trouve aujourd'hui sur les territoires de Bort et de Sarroux qui utilisent son chemin d'accès pour leur limite communale. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Roussillou furent vassaux des prieurs.

(55) J.-B. POULBRIERE, *op. cit.*, p. 179.

duit une double erreur d'interprétation car, jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, les Bort ne constituaient qu'un lignage rural modeste (56) dont l'ascension brutale, symbolisée par la construction du château de Pierrefitte (57), incombe autant aux circonstances qu'à une apparente habileté dont certains d'entre eux firent preuve. D'autre part, ils n'eurent, au Moyen Age, aucun droit féodal ou seigneurial ni aucune possession dans la bourgade dont ils portent le nom. Le mariage de Roger de Bort, seigneur de Ribeyrol (58), avec Delphine de Lestrage (entre 1354 et 1370) constitue le point de départ de la bonne fortune familiale (59) ; non seulement cette union scella une alliance avec une puissante lignée du Bas-Limousin, mais surtout elle faisait entrer le domaine de Pierrefitte dans le patrimoine des Bort qui, de ce fait, contrôlaient les deux seuls accès possibles à la ville depuis le Limousin et devenaient ainsi les protecteurs privilégiés du prieuré. Il n'est donc pas étonnant de voir Charles de Bort, un siècle après, être qualifié de « garde de la ville » (60) et percevoir un quart de l'aide prélevée sur les marchandises y pénétrant (61). Cette situation était-elle fortuite ou résultait-elle de la volonté du prieur de se donner un défenseur attiré, choisi parmi ses proches vassaux, en cette période troublée ? Nous serions assez enclin à opter pour la seconde probabilité, d'autant plus que l'impôt perçu sur les commerçants pourrait correspondre à la rétribution de la protection ; mais, nonobstant ce qui n'est que conjoncture logique, il ressort de l'apparté ci-dessus que les Bort n'eurent aucune incidence sur le développement urbain dont, à l'inverse, ils bénéficièrent tout en demeurant en marge (62) ; l'hypothèse de la prédominance du facteur religieux dans la genèse de la ville s'en trouve rehaussée d'autant.

#### LES INSTITUTIONS COMMUNALES :

Malgré les carences documentaires qui maintiennent toujours une part d'incertitude, il apparaît que Bort ne reçut l'appellation de « ville » qu'à l'extrême fin du Moyen Age (63). Il est vrai que les deux principales constantes des villes médiévales, l'enceinte urbaine et les institutions communales, lui firent défaut jusqu'à une date tardive. Les murailles furent élevées vers 1440 (64) et il faut attendre le début du XVI<sup>e</sup> siècle pour que des consuls se substituent aux syndics des prieurs (65). Quant aux chartes communales attribuées à Ussel, Egletons, Meymac, Neuvic... dès le XIII<sup>e</sup> siècle, il n'en est jamais fait mention à Bort. Or, les communautés urbaines anciennes du Bas-Limousin, qu'elles relèvent d'autorités ecclésiastiques (Brive, Tulle, Beaulieu...) ou laïques (Ussel, Turenne, Donzenac...) possédaient toutes, et de longue date, des fortifications collectives et une organisation consulaire ou municipale ; il en allait de même

(56) J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 361 et 362.

(57) Pierrefitte, com. de Sarroux, cant. de Bort. Le château fut reconstruit entre 1471 et 1479 par Charles de Bort ; J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 364. Sur le château, voir, L. BILLET, *Quatre troubadours d'Ussel, la Maison d'Ussel*, Tulle, 1982, p. 172-173.

(58) Ribeyrol, siège initial de la famille de Bort (com. de Bort depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ; auparavant, le village relevait de la commune de Saint-Julien-près-Bort). Il ne reste rien du château primitif qui devait être fort modeste.

(59) J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 362.

(60) Arch. dép. Corrèze, C 95.

(61) J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 361.

(62) Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, les Bort se constituèrent un imposant patrimoine et le symbole de leur nouvelle aisance financière éclate dans la reconstruction, anachronique mais grandiose, de Pierrefitte à l'image des châteaux voisins de Val et de Madic.

(63) Lettres patentes de Charles VII, datées de 1437. Arch. dép. Corrèze C 95.

(64) *Id.*

(65) J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 358.

pour diverses créations récentes où l'accession à une dimension urbaine avait été délibérée à des fins politiques ; Egletes en constitue le meilleur exemple. Rien de cela n'existait à Bort qui ne bénéficia, à l'évidence, ni d'un noyau urbain précoce, ni d'une extension ancienne, ni même d'une volonté d'y établir un pôle stratégique.

#### LA SITUATION COMMERCIALE :

A la fin du Moyen Age et sous l'Ancien Régime, la quasi-totalité des documents d'archives se rapportent au rôle commercial de la ville. Cette vocation essentielle pour Bort a déjà été évoquée par l'intérêt lucratif de la perception des aides et par l'impérieuse nécessité d'entretenir le réseau routier qui incombait aux habitants. Nous nous contenterons donc de mettre l'accent sur un texte unique, fondamental pour l'affirmation de la prépondérance du secteur économique (66). Vers 1480, Gilbert de Chabannes, seigneur de Madic, tenta de détourner le commerce local à son profit en instituant des foires au pied de son château. L'opération souleva un tollé général et justifia l'octroi de lettres patentes de Louis XI pour rétablir Bort dans ses prérogatives. L'acte royal relatait l'événement et ses émoluments et surtout rappelait la primauté du commerce dans les activités de Bort : « la ville de Bort qu'est une ancienne publique et marchande plaice et en laquelle y habitent plusieurs marchands et autres ménestriers marchandans et ouvriers de leurs offices... ainsi en ladite ville se tienct et s'est tenu de tout temps un très beau marché... et divers gens de quinze lieues alentour... Il (G. de Chabannes)... pour frauder, adniher et mettre de tout au néant les dittes foires... et la vie de tout le pays à l'environ... » (67).

Il ressort avant tout des extraits reproduits l'importance vitale des foires et marchés pour la ville et ses environs, omniprésents dans les sources écrites. Mais, malgré l'insistance du rédacteur à démontrer l'ancienneté de la situation qu'il décrit, la logique et le contexte historique obligent à supposer l'intervention initiale des religieux et donc à envisager une fourchette chronologique relativement tardive pour son organisation ; de plus, la synthèse des informations collectées amène à relativiser la portée des activités partagées entre les échanges locaux, le stockage (plusieurs documents indiquent l'existence de nombreux dépôts) et le transit des marchandises assujetties aux péages implantés au pont de Saint-Thomas. Ainsi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, se croisaient à Bort les vins de Limagne à destination d'Aurillac et les fromages du Cantal transportés à Clermont (68). Il convient d'ailleurs de noter que Bort n'est alors concerné que comme relais dans un trafic qui exclut, semble-t-il, le Limousin et ses produits.

#### ELEMENTS DE TOPOGRAPHIE URBAINE :

Cette ultime donnée est aussi la plus complexe à appréhender par l'absence d'édifices anciens (69) et le mutisme de la documentation médiévale en matière d'indications topographiques. Un plan dressé en 1631 (70) constitue l'unique source documentaire, à laquelle s'ajoutent les mentions tardives et les enseignements, lacunaires, de la microtoponymie.

(66) Arch. dép. Corrèze, C 95. Texte et commentaires publiés entre autres in J.-B. POULBRIERE, *op. cit.*, p. 172-175.

(67) L'acte insiste également sur l'existence en 1482 de deux ponts desservant Bort (sur la Dordogne et sur la Rhue). Ils sont dits en bon état et fort anciens.

(68) Arch. dép. Corrèze, coll. J.-B. PAU, 4 F 14.

(69) Quelques fragments d'enceintes subsistent dans les jardins situés entre la Grand'Rue et le chemin de Beyssat.

(70) Arch. mun. de Bort, publ. in E. PASSIEN, *op. cit.*, p. 310 et J. SIRAT, *op. cit.*, p. 137.

#### Le prieuré :

De l'édifice ne subsiste que l'église rebâtie par le prieur Pierre de Balsac à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (71). Le cloître a disparu et les lieux conventuels médiévaux ont été remplacés sous l'Ancien Régime par des bâtiments attachés aujourd'hui à une institution religieuse (72). Au sud, s'étendait le pré Mongeal (73), sans doute réservé à l'exploitation directe des moines et, entre celui-ci et la Dordogne, se trouvait le pré Mortal, parfois interprété comme l'ancien cimetière de l'agglomération (74).

#### L'agglomération :

L'agglomération primitive de Bort fut implantée à l'emplacement le mieux adapté à sa vocation, au débouché du gué sur la Dordogne, le long de l'axe vers Ussel et le Bas-Limousin et au contact direct du prieuré. L'Anonyme de Bort imaginait pour sa part une vaste ville antique dont le prieuré occupa la place centrale (75) ; toute la partie méridionale aurait disparu par le fait de circonstances inconnues. Vision infondée et irréaliste dont l'analogie avec Brive et Beaulieu est évidente, à ceci près que ces deux villes puisent l'origine de leur plan centré au Moyen Age et non dans l'Antiquité.

A Bort, l'existence d'un noyau humain primitif antérieur à l'installation du monastère ne doit pas être pour autant écartée, mais il devait se réduire à quelques habitations disséminées de part et d'autre de la voie. Le plan du XVII<sup>e</sup> siècle restitue d'ailleurs un visage pratiquement inchangé, avec une double rangée de constructions alignées dans l'axe du pont et débouchant sur une placette triangulaire. Une telle disposition atteste des liens étroits unissant la bourgade, aux proportions très modestes, et l'axe de circulation, et s'apparente au profil des « villages-rues ».

#### L'enceinte urbaine :

La muraille, édiflée au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (76), se borna à enclore l'ensemble bâti de la rive droite, c'est-à-dire le prieuré et la « ville ». De la sorte, il présentait un plan vaguement triangulaire avec une face plane flanquée de tourelles au nord (77), parallèle à la rue principale. L'espace compris entre la charrière et le rempart était occupé par l'alignement unique des maisons bordant l'axe routier et par les jardins qui se prolongeaient jusqu'aux pieds des courtines. Au sud, le plan en éperon permettait d'inclure le prieuré et son église (78) ; enfin, à l'ouest, le retour s'effectuait parallèlement à la Dordogne (79). Ce plan, pourtant tardif, montre que la surface bâtie n'occupait qu'une faible place au sein du périmètre enclos, lui-même réduit, et laissait de larges espaces vides utilisés en jardins. En outre, l'enceinte n'incluait pas le foirail, situé à l'opposé du pont et légèrement décalé par rapport à l'axe de la rue, mais qui jouxtait la route de création tardive reliant Bort au plateau en contournant les orgues par le nord. Une telle disposition suggère soit une implantation tardive du marché, soit, plutôt, un déplacement de celui-ci destiné à l'adapter à une nouvelle configuration du réseau routier ; elle témoignerait alors de l'abandon du cheminement direct, supplanté par le chemin de contournement.

(71) J.-B. CHAMPEVAL, *op. cit.*, p. 358.

(72) E. PASSIEN, *op. cit.*, n° 32, oct. 1969, p. 400.

(73) Sous l'actuel stade municipal de Bort.

(74) Arch. dép. Corrèze, coll. J.-B. PAU, 4 F 13.

(75) Hypothèse reprise par E. PASSIEN, *op. cit.*, n° 20, oct. 1966, p. 453.

(76) Cf. n° 63.

(77) Entre la Grand'Rue et le chemin de Beyssat.

(78) Entre le pont et l'église, le rempart empruntait grossièrement le tracé de la rue Victor-Hugo.

(79) Il englobait la place triangulaire de l'Hôtel de Ville.

En partant du plan, il devient possible d'échafauder un schéma chronologique du développement de l'agglomération. Dans un premier temps, le monastère s'installa sur des terres vierges jouxtant une mairesse bourgade préexistante dont l'origine peut être fort ancienne ; l'agglomération, motivée par la présence de l'équipement routier et de l'établissement religieux, garants de prospérité future, se développa sur le site de l'habitat primitif. Une seconde phase fut matérialisée par une extension plus élaborée, à l'ouest, qui s'organisa autour d'une place où il convient, peut-être, de localiser le lieu d'échanges initial (80). A l'opposé, diverses constructions vinrent combler petit à petit le triangle défini par la grande rue, le pont et l'église priorale. L'Anonyme y reconnaissait le quartier artisanal qui existait sans doute encore à son époque (81). Les ultimes développements du Moyen Âge finissant dépassèrent l'enclos fortifié pour répondre aux impératifs économiques en liaison avec un contexte routier remodelé. Dans ce cadre s'insèrent le « Champ de Foire » occidental déjà évoqué et le faubourg de la rive auvergnate, qui se révèle sous la forme d'un habitat très lâche, échelonné entre Granges (82) et Saint-Thomas, tout au long du nouveau tracé de la route reliant la Haute et la Basse-Auvergne (83).

Le caractère agricole de l'environnement de la ville murée apparaît clairement sur le plan où les prairies, les labours et les vergers se partageaient équitablement le terrain ; cette tendance trouve confirmation dans la microtoponymie où l'on relève, outre les « prés » (84), un vocable, « le coudert » (85), qui correspond aujourd'hui à la place Marmontel.

Sous l'Ancien Régime, l'appellation « ville » appli-

quée à Bort résulte apparemment davantage d'un statut institutionnel, de sa renommée économique et de son réseau de fortifications que de l'accession à une réelle dimension urbaine. Le phénomène n'est point spécifique à Bort mais mérite d'être souligné pour rétablir une plus juste proportion. En fait, le véritable développement du lieu n'intervint qu'au siècle dernier par le biais de l'industrialisation de la vallée, qui fit sortir le bourg de son cadre restreint hérité du Moyen Âge.

Les lacunes documentaires et le caractère provisoire et sommaire des investigations actuelles n'autorisent pas à résoudre le problème des origines de Bort mais suggèrent un schéma de développement cohérent de l'agglomération, dont les grandes lignes ont été évoquées précédemment. Pour ces mêmes raisons il serait prématuré et abusif de vouloir dépasser le stade des hypothèses qu'impose la rigueur scientifique. Toutefois, certaines tendances générales s'affirment d'elles-mêmes par leur répétition au travers des données recueillies et nous nous bornerons à en présenter la brève synthèse.

(80) Place de l'Hôtel de Ville (anciennement quartier Chaumeil) dans l'axe de la rue et du pont.

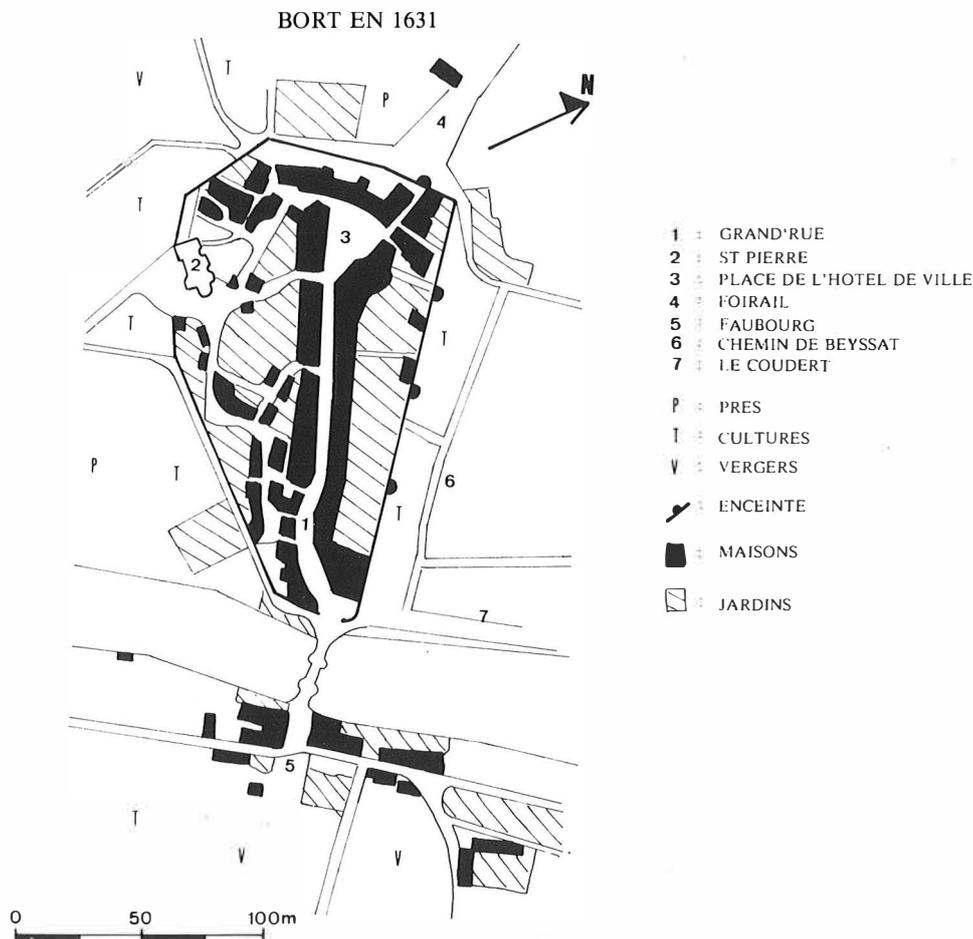
(81) Voir n° 2.

(82) Granges, com. de Lanobre, cant. Champ-sur-Tarentaine, (Cantal). Le village constitue la limite artificielle entre les deux régions.

(83) Arch. dép. Corrèze, coll. J.-B. PAU, 4 F 14 et Arch. dép. Cantal, C 323 et 341.

(84) Les Prés Mongeal et Mortal déjà évoqués.

(85) « Le Coudert, à date ancienne a pu être un pâturage communal », M. VILLOUTREIX, *op. cit.*, p. 51.



A l'évidence, Bort possède une origine lointaine, sans doute protohistorique comme l'infère son nom ; cependant, le premier habitat implanté sur le site demeura sous la forme d'un groupement humain informel qui ne joua qu'un rôle infime dans l'extension future.

La dimension urbaine ne fut acquise que très tardivement sous les influences conjointes de facteurs médiévaux ; d'abord simple bourgade religieuse et commerciale, elle ne se dota des conditions propres à en faire un centre actif qu'au cours des ultimes décennies du Moyen Age. Deux paramètres paraissent avoir prévalu à la base de son essor : l'implantation monastique et le contexte routier qui, associés, ont servi de catalyseur humain et de ferment dynamique et ont permis la mise en place de structures économiques lucratives.

Toutefois, il convient d'en relativiser l'incidence et donc de restituer à Bort son véritable aspect. En effet, le prieuré Saint-Pierre ne fut qu'un établissement annexe au rayonnement spirituel négligeable et pourvu de dépendances religieuses, foncières et féodales, réduites. D'autre part, le site de Bort et le passage sur la Dordogne, présentés jadis comme un carrefour primordial, n'ont jamais induit qu'un trafic limité ; point de rencontre de bretelles de liaison et de dessertes locales, desservie par une topographie tourmentée, Bort se situait en marge des grands courants de circulation et de communications interrégionales. En outre, la frontière de la Dordogne constitua principalement une limite linguistique, juridique et traditionnelle héritée de l'Antiquité qui n'entravait nullement les relations politiques (86) et commerciales à faible distance. Ainsi, tout au long du Moyen Age, les

échanges et les bons rapports sont de règle, même si quelques revendications territoriales émanant des autorités épiscopales intervinrent momentanément. Dans ce contexte, Bort ne tint jamais la place de bastion frontalier à laquelle sa position la prédestinait et, paradoxalement, par sa situation géographique et topographique, elle se tourna fréquemment vers l'Auvergne. De vastes réminiscences subsistent aujourd'hui.

Enfin, le rayonnement économique n'atteignit jamais le stade du grand commerce mais la ville se cantonna dans une vocation de marché local et dans une activité liée au transit des marchandises ; dans ce domaine également, l'Auvergne conservait la priorité.

Les données recueillies, en contradiction avec les théories traditionnelles, ouvrent la voie à de multiples perspectives de recherches, simplement notées ici, et sollicitent des compléments d'informations et de confirmations avant d'envisager une véritable étude synthétique des origines et de la genèse de Bort. Mais elles permettent de replacer Bort dans une dimension plus conforme à la réalité et expliquent, par la faible importance de son point de passage frontalier, les disparités fondamentales observées par les archéologues de part et d'autre de la Dordogne. Deux mondes se sont cotoyés longuement sans s'interpénétrer en profondeur avec, par endroits, quelques zones de rencontre qui ne servaient que les relations locales, bloquées sur une plus grande échelle par des barrières naturelles difficilement surmontables.

---

(86) De très nombreuses familles étaient possessionnées sur les deux rives de la Dordogne : les Ventadour, les Chabannes, les La Tour d'Auvergne, les Tinières...

# LE CHATEAU A MOTTE DU DOGNON, SIEGE DE CHATELLENIE

(Commune du Châtenet-en-Dognon, Haute-Vienne)

Geneviève CANTIE

Le site castral du Dognon se distingue par son ampleur et sa complexité : il est composé de deux mottes et d'une basse-cour. Il est donc légitime de se demander quelles motivations ont pu pousser à l'élaboration de cette fortification de création médiévale. La réponse à cette question nécessitait une double démarche : une recherche des documents écrits et une étude approfondie du site et de son environnement. Malheureusement, la documentation écrite médiévale s'est avérée très pauvre ; aucune mention d'un *castrum* ou d'un *castellum* du Dognon n'a été à ce jour retrouvée.

L'étude de la châteltenie du Dognon s'appuie essentiellement sur les travaux d'A. Thomas (1) et de L. de Corbier (2), ainsi que sur l'examen systématique des plans cadastraux et des états de sections du XIX<sup>e</sup> s., et sur celui des cartulaires des établissements religieux environnants (3) qui, dans la mesure où les sources écrites directes font défaut, apportent des renseignements trop brefs et épars, mais très utiles.

Ces diverses pistes de recherche ont permis de discerner l'espace territorial couvert par la châteltenie, de comprendre le rôle politique qu'a pu jouer la fortification, et de cerner un peu mieux la famille qui la détenait.

En effet, les études récentes tendent à prouver que les châteaux à motte sont souvent occupés par des seigneurs de moyenne importance, que leurs formes d'utilisation sont variées et qu'ils intéressent des couches sociales diverses, et qu'il s'agit là de fortifications destinées à affirmer localement un rapport de forces (4). Le Dognon n'échappe pas à ces caractéristiques.

## LA CHATELLENIE DU DOGNON : ESSAI DE DEFINITION

### 1° LE SITE DU CHATEAU :

La dimension castrale du lieu-dit est déjà contenue dans le toponyme lui-même. Le terme de « dognon » vient de l'occitan *domnhon* (donjon) (5) issu lui-même du latin *dominionus* (6) qui se transforme en *domnionus*, *donjonus*, *dongio*, etc., et qui désigne

dans une charte de la première moitié du XI<sup>e</sup> s. du cartulaire de Saint-Etienne de Limoges la structure sur laquelle est implantée une tour : « *Ego Jordanus... episcopus... dono atque concedo Sancto Stephano... Castello-novo turrem superiorem et domniono ubi sedet* » (7). Ce texte, qui concerne le site de Châteauneuf-la-Forêt (8), apporte la preuve manifeste que le *domnionus* désigne prioritairement le tertre sur lequel la tour seigneuriale est établie et il est probable que ce n'est que par extension que ce terme a fini par désigner à la fois le tertre et la tour.

Il est donc aisé de déduire du nom porté par le détenteur du site du Dognon, *Constantinus del Domnio*, à la fin du X<sup>e</sup> s., que celui-ci était seigneur d'un château à motte.

Aujourd'hui, le Dognon est un hameau situé au n. de la commune du Châtenet-en-Dognon (9), ancienne paroisse Sainte-Marie-du-Châtenet, sur la rive gauche du Taurion. Il est composé de quelques maisons, dont deux présentent encore une architecture caractéristique des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s., et d'un espace boisé, d'environ 3 ha, recouvrant un éperon rocheux à la confluence du Taurion et de la Bobilance, sur lequel on peut observer les importants vestiges du château à motte. Il faut souligner d'ores et déjà que l'on a profité, pour l'implantation de la fortification, d'une topographie bien adaptée (10) (ph. 1).



Ph. 1 — Le Dognon et la confluence du Taurion et de la Bobilance. (ph. B. Barrière).

Ce château à motte est en fait composé de deux mottes castrales et d'une basse-cour intermédiaire (fig. 1) :

(1) A. THOMAS, *Le Comté de la Marche et le parlement de Poitiers, 1418-1436*, Paris, 1910.

(2) L. de CORBIER, *Le Comté du Dognon en la Marche et ses seigneurs*, Guéret, 1907.

(3) *Cartulaire d'Aureil et de l'Artige*, éd. G. de SENNEVILLE, Limoges, 1900.

*Cartulaire d'Uzerche*, éd. J.-B. CHAMPEVAL, Paris, Tulle, 1901.

*Cartulaire du chapitre Saint-Etienne de Limoges*, éd. J. de FONTREAUXX, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. LXIX, 1922.

*Cartulaire du Palais-Notre-Dame*, éd. J. CIBOT, trav. dactyl., Poitiers, 1961.

*Cartulaire de Bénévent*, éd. A. GEOFFROY, trav. dactyl., Poitiers, 1978.

(4) A. DEBORD, A propos de l'utilisation des mottes castrales, *Château-Gaillard, XI, 30 août-4 sept.*, 1983, p. 91-99.

(5) M. VILLOUTREIX, *Les noms de lieux de la Haute-Vienne*, C.R.D.P., Limoges, 1981, p. 55.

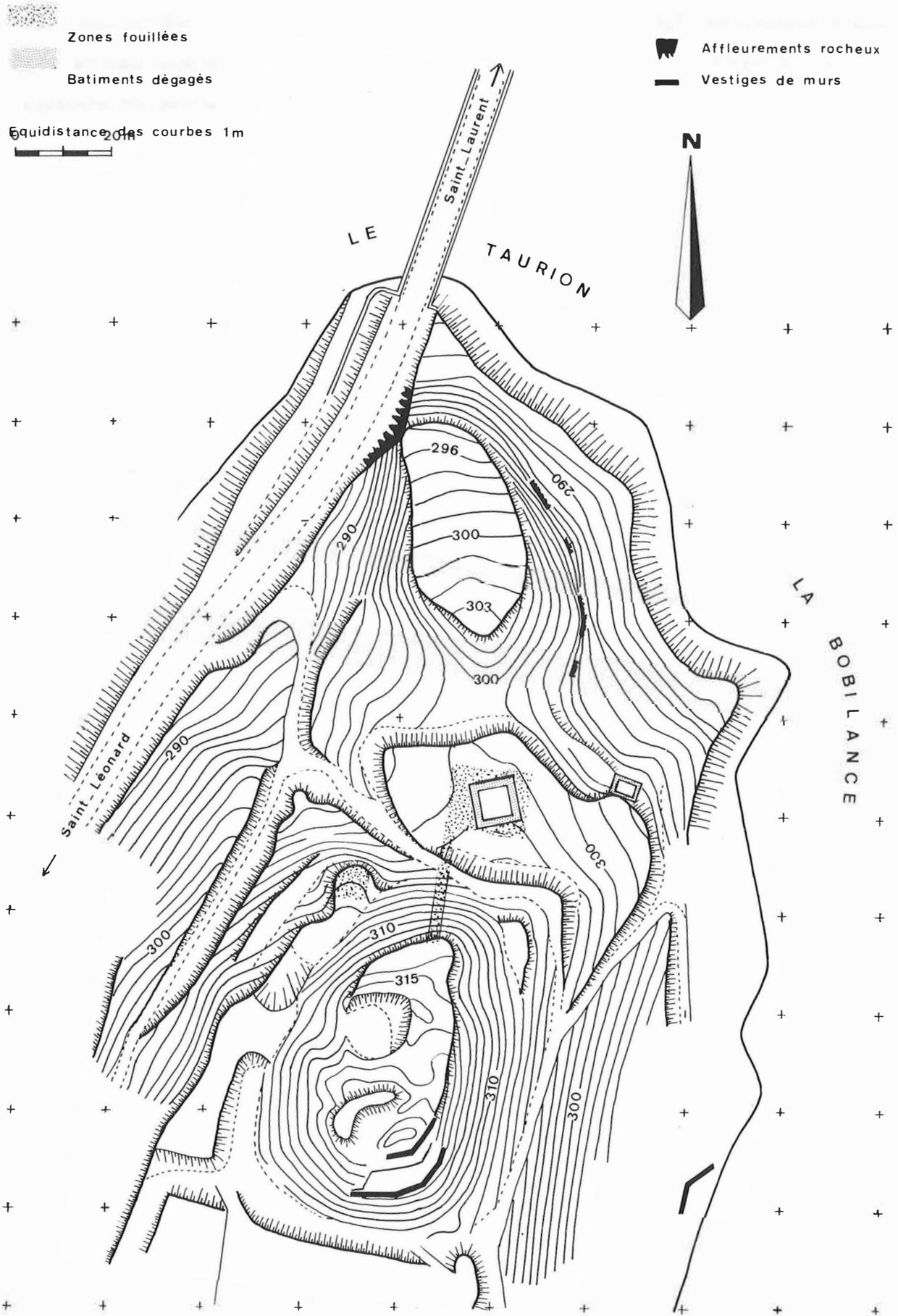
(6) J.-F. NIERMEYER, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leyde, dernière éd., 1984, *dominionus*, p. 353.

(7) *Cartulaire du chapitre de Saint-Etienne de Limoges*, *op. cit.*, p. 56.

(8) Châteauneuf-la-Forêt, ch. lieu de cant., Haute-Vienne.

(9) Le Châtenet-en-Dognon, ch.-lieu de com., cant. de Saint-Léonard-de-Noblat, Haute-Vienne.

(10) B. BARRIERE et G. CANTIE, Les Fortifications médiévales en Limousin, *Archéologia*, n° 157, 1981, pp. 47-52.



Le Dognon : relevé topographique (fig. 1)

• **La motte septentrionale** est un tertre de forme ovulaire (45 m × 25 m au sommet, 55 m × 35 m à la base, 10 m de hauteur). Elle occupe une double position par rapport à l'ensemble du site : d'une part, elle surveille le franchissement du Taurion ; d'autre part, elle se trouve, sur l'éperon, en position de dernier refuge.

Bien que cette motte n'ait pas encore fait l'objet d'une fouille, elle semble en grande partie appuyée sur un pointement rocheux réaménagé. En effet, de nombreux affleurements rocheux apparaissent dans les pentes et en soubassement. Le sommet a été soigneusement aplani, et se caractérise par une inclinaison très marquée vers le n.-e., c'est-à-dire en direction du passage sur le Taurion. Etant donné la proximité immédiate de la route et du franchissement de la rivière, il semble incontestable que la fonction essentielle de cette motte ait été la surveillance.

Au s., l'articulation avec la basse-cour s'effectue par une légère dépression qui pourrait avoir été un fossé.

• **La basse-cour** se présente comme un enclos délimité par un talus et situé au centre du dispositif fortifié. C'est une plate-forme allongée d'o. en e. sur environ 60 m, tandis que du n. au s., elle s'étend sur 25 à 30 m. À l'e., une pointe étroite s'enfonce vers le s. comme pour englober la base de la motte méridionale. Sur la moitié n.-e. de cette basse-cour, à 4 m en contrebas du talus, a été aménagée une terrasse d'une vingtaine de mètres de long et de 4 m de large ; à la pointe occidentale de cette terrasse demeurent les vestiges d'un petit bâtiment ruiné.

Sur la basse-cour elle-même, aucun reste de bâtiment n'apparaît en surface. La plate-forme est plane tout en présentant une légère pente d'o. en e.

L'articulation avec la motte méridionale est difficile à définir puisque la jonction entre les deux éléments est occupée par un chemin aménagé ultérieurement. Mais au vu du relevé topographique et des observations de terrain, la basse-cour semble en relation directe avec la motte méridionale alors qu'elle apparaît plutôt dissociée de la motte septentrionale.

• **La motte méridionale** est plus massive et plus complexe que la précédente. Également de forme ovulaire (55 m × 25 m au sommet, 65 m × 45 m à la base, 13 m de hauteur), c'est un tertre en position de barrage, séparé du plateau qui s'étend au s. par un fossé large de 6 à 9 m. Ce fossé a été aménagé au s. et à l'o., la pente qui dégringole vers la Bobilance à l'e. étant suffisamment abrupte pour ne pas nécessiter de défense artificielle.

Le sommet était occupé par un château de pierre, dont il reste quelques rares vestiges. On peut y observer les traces de remblais d'écroulement et des détériorations occasionnées par les récupérateurs de pierres. Au n. de la base de la motte, dominant directement la basse-cour, ont été aménagés deux petits enclos adjacents à l'e. et à l'o. ; enfin, encore à l'o., à 10 m en contrebas, une avancée fait figure de poste de surveillance ou de péage au-dessus de la route ancienne qui passe au pied de l'ensemble fortifié.

Ce château à motte relativement complexe est donc composé de trois éléments essentiels qui forment un tout, mais qui appellent quelques remarques : la motte septentrionale se situe exactement dans l'axe de l'éperon rocheux, suivant une direction n.-s. ; tandis que la basse-cour et la motte méridionale semblent associées et se présentent suivant une direction n.-e. - s.-o. À partir de ces observations on peut se demander si l'ensemble a été élaboré en une seule fois ou si les éléments constitutifs de ce site résultent d'une élaboration progressive.

Le franchissement du Taurion situé au pied de l'ensemble fortifié s'est effectué, au XVI<sup>e</sup> s., par un pont attesté par la carte du Limousin de Fayen, de 1594 (11). On peut, selon toute vraisemblance, présumer l'existence de ce pont au bas Moyen Âge. Après sa disparition, sans doute due à un manque d'entretien, le franchissement du Taurion se faisait en bateau, ce qui est attesté par un document de 1697 (12). Même si ces documents sont tardifs, on peut raisonnablement anticiper au Moyen Âge ces différents modes de franchissement. S'il y a eu pont, il a dû être en bois ; quant à un passage à gué, s'il n'est pas impossible, il semble plus difficile à envisager étant donné l'encaissement de la vallée.

Il ne fait donc pas de doute que le château à motte du Dognon a été précisément implanté ici pour contrôler la route et le passage sur le Taurion, mais aussi pour commander un territoire situé en position de frontière (13).

## 2° LE TERRITOIRE CHATELAIN (fig. 2) :

Le territoire de la châtellenie du Dognon a pu être déterminé et cartographié à partir de l'étude réalisée en 1910 par A. Thomas d'après des documents financiers des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. concernant le comté de la Marche dont le Dognon est l'une des composantes (14).

Le comté de la Marche, qui existe en tant que tel depuis le début du XI<sup>e</sup> s., se répartit au bas Moyen Âge entre basse et haute Marche, et cette dernière apparaît alors constituée de sept châtellenies : Ahun, Aubusson, Crozant, Le Dognon, Drouille, Felletin et Guéret. Dans cet ensemble, la châtellenie du Dognon fait figure de territoire « insulaire » : elle est en effet séparée des autres territoires du comté par des terres appartenant au comte de Poitiers, en même temps qu'elle constitue le point le plus méridional et le plus avancé du comté de la Marche face aux mouvances respectives de l'évêque et du vicomte de Limoges.

L'observation de la carte montre que la châtellenie s'étend presque jusqu'aux portes de Limoges, et qu'elle est elle-même divisée en deux parties : le noyau d'origine, vaste et homogène, et un élément dissocié au s.-e., autour des paroisses d'Augne et de Bujaleuf.

Les limites de ce territoire, de 120 à 150 km<sup>2</sup>, doivent beaucoup à la topographie : elles l'inscrivent, en effet, dans une région naturelle comprise entre les monts d'Ambazac et ceux de Saint-Goussaud au n., et la vallée de la Vienne au s.. Cette région propose trois types morphologiques de paysages : des monts, des grands plateaux vallonnés et les entailles profondes des vallées (15), et ces divers éléments ont certainement joué un rôle non négligeable dans la constitution et l'extension territoriale de la châtellenie, surtout si l'on considère qu'ils ont été préalablement déterminants dans la mise en place du réseau ancien des voies de communication.

L'axe fondamental n.-s., qui traversait la châtellenie en son milieu, profitait du seul passage possible entre les monts d'Ambazac et ceux de Saint-Goussaud : le col de la Roche ; tandis qu'un itinéraire e.-o. non moins important empruntait une lanière de

(11) J. FAYEN, *Carte du Limousin*, Tours, 1594 (Bibliothèque Municipale de Limoges).

(12) J. BOULAUD, Les Droits seigneuriaux de pêche et de chasse en Limousin au XVII<sup>e</sup> siècle, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. LXXIII, 1931, pp. 363-365.

(13) G. FOURNIER, *Le Château dans la France médiévale*, Paris, 1978, pp. 149-168.

(14) A. THOMAS, *op. cit.*

(15) O. BALABANIAN et G. BOUET, *La Haute-Vienne aujourd'hui : étude géographique*, Saint-Jean-d'Angély, 1983.

gneiss qui, entre Sauviat et Saint-Priest-Taurion, était tout à fait favorable à l'établissement d'une route (16). Ces deux axes essentiels se croisaient au Châtenet-en-Dognon, à 4 km au s. du site castral. L'on peut par ailleurs observer que les contours de la châtellenie, tant vers l'est que vers l'ouest, forment deux appendices dont il est tentant de penser, dans la mesure où ils permettent l'accès à des axes routiers secondaires jouxtant la châtellenie, qu'ils ont été justement acquis et constitués pour permettre cette liaison (17).

Mais ce sont les deux grands axes qui se croisent au Châtenet et qui tous deux sont d'origine antique, que l'on doit considérer comme ayant été déterminants dans la constitution de la châtellenie et plus précisément dans l'établissement de la fortification au bord même de la route n.-s., au-dessus du point de franchissement du Taurion.

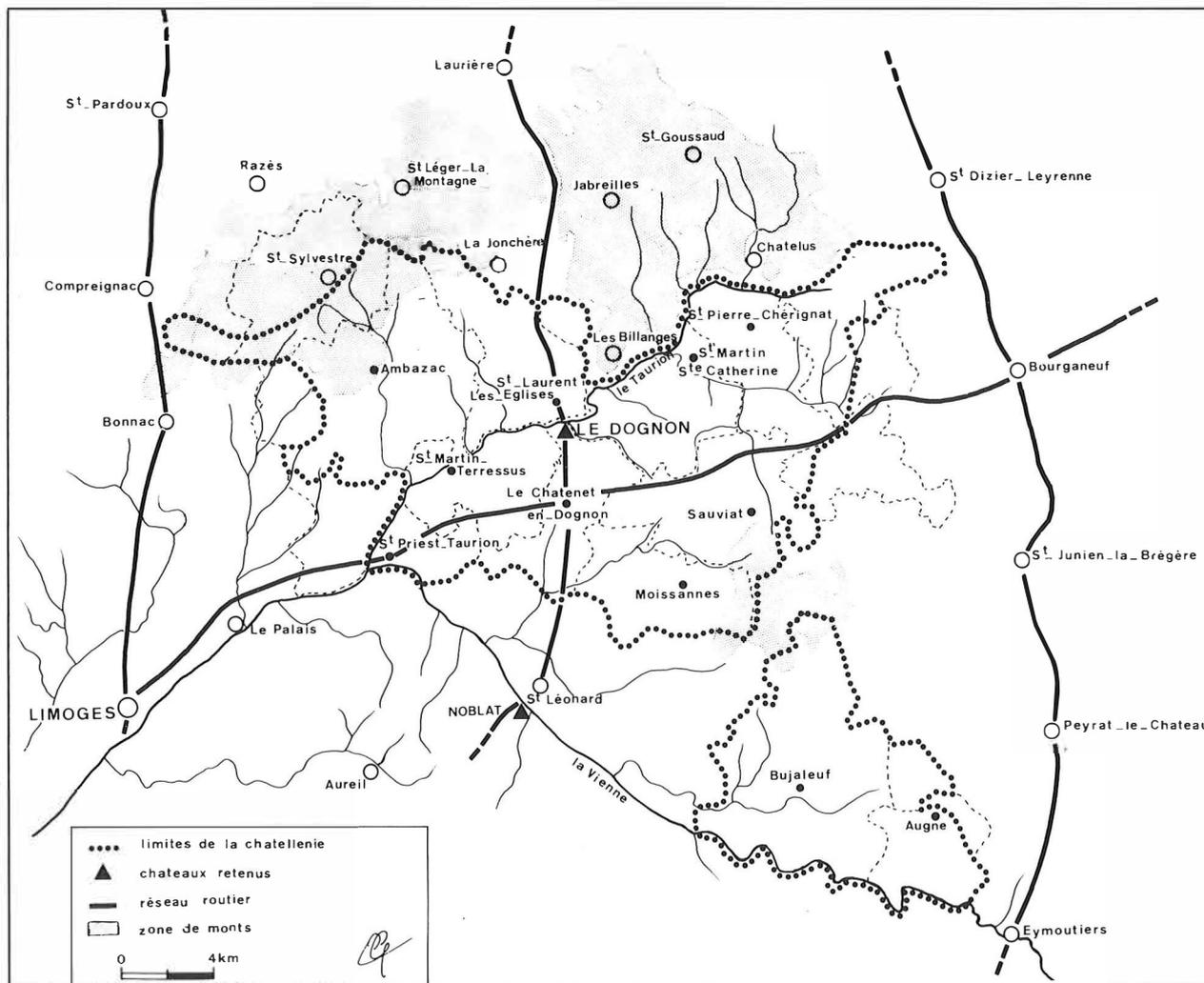
Ce réseau routier, tout comme la position du château à motte au cœur même de ce réseau, permettaient le contrôle rapide d'un espace territorial assez vaste et qui s'étendait notamment jusque dans la proximité immédiate de Limoges.

En outre, au XI<sup>e</sup> s., la création (ou la rénovation) du chapitre de Noblat par l'évêque de Limoges, et le développement du pèlerinage au tombeau de saint Léonard, poussent le seigneur du Dognon, qui y a tout intérêt, à s'adapter. On semble s'orienter alors vers une politique de compromis qui conduit, par exemple, à l'implantation de plusieurs établissements dépendant de Saint-Léonard dans la châtellenie même, le long de la route n.-s. notamment (18). Par ailleurs, le château épiscopal de Noblat joue sur la Vienne le même rôle que le Dognon sur le Taurion : comte de la Marche et évêque de Limoges contrôlent ainsi, par l'intermédiaire de leurs châtelains respectifs, les Dognon et les Noblat, les accès n. et s. au sanctuaire prestigieux de Saint-Léonard.

Ainsi, le territoire détenu par la famille du Dognon occupe-t-il une position-clé.

### 3° LA FAMILLE DETENTRICE :

Les informations éparses concernant la famille du Dognon ne permettent d'en connaître ni les origines ni la généalogie précise. Les sources écrites mentionnant — le plus souvent furtivement — ce lignage, sont les cartulaires d'Uzerche, de Bénévent, d'Aureil, de



Territoire de la châtellenie et le réseau routier (fig.2)

(16) B. BARRIERE et J.-M. DESBORDES, Vieux itinéraires entre Limousin et Périgord, Flaran 2, *L'Homme et la route en Europe occidentale au Moyen-Age et aux temps modernes*, 1980, pp. 231-240.

J.-F. PRIOT, La voie romaine de Limoges à Ahun à La Vergnolle, *Trav. d'Archéol. Limousine*, vol. 5, 1985, pp. 77-80.

(17) G. CANTIE, *La châtellenie du Dognon : étude historique et archéologique*, trav. dactyl., Limoges, 1984.

(18) Dom. J. BECQUET, Chanoines réguliers en Limousin au XII<sup>e</sup> s. : sanctuaires régularisés et dépendances étrangères, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. CI, 1974, pp. 67-111.

l'Artige et du Palais-Notre-Dame ; cependant que l'étude de L. de Corbier (19) permet de mettre en place quelques indices complémentaires.

L'objet de ce développement est seulement de fournir quelques jalons de l'histoire de cette famille à partir des textes les plus significatifs.

La première mention d'une famille établie au Dognon apparaît dans une charte du cartulaire d'Uzerche, qui peut être située à la fin du X<sup>e</sup> s., entre 987 et 997 (20). Ce texte nous apprend l'existence, à cette date, d'un Constantin du Dognon, fils d'Ermenegaud et de Sénégonde. La première remarque importante qui s'impose concerne la mention « *del Domnio* » qui complète la dénomination de Constantin : celle-ci peut permettre en effet de supposer l'édification du lieu « Le Dognon » au moins entre les deux générations, sinon dès la première. En outre, ce « prénom » accompagné d'un nom de lieu, qui plus est fortifié, lequel devient dès lors un patronyme, atteste que l'on a affaire à une famille aristocratique qui s'impose comme telle (21) dès la fin du X<sup>e</sup> s.

Cette même charte, qui nous fait part de donations foncières effectuées au bénéfice de l'abbaye d'Uzerche, prouve que quelques-unes au moins des possessions de Constantin du Dognon se situent aux alentours du site, notamment sur la paroisse de Saint-Martin-Terressus ; elle témoigne aussi des relations établies entre une abbaye lointaine, Uzerche, et le Dognon, et cette dernière observation est d'autant plus importante que les Dognon n'apparaissent jamais par la suite très généreux à l'égard des établissements religieux, alors qu'avec Uzerche ils ont créé une relation privilégiée qui s'est encore resserrée avec l'implantation ultérieure d'un prieuré d'Uzerche à Sainte-Marie-du-Châtenet, accompagnée d'une cession de droits sur la chapelle castrale du Dognon. Ces liens semblent d'ailleurs s'être inscrits dans une politique délibérée des comtes de la Marche (22), lesquels paraissent avoir manifesté ainsi une certaine volonté d'ignorer Limoges pour favoriser une abbaye lointaine, mais connue pour son dynamisme dès la fin du X<sup>e</sup> s.

Le deuxième texte qui mérite un intérêt particulier est une charte du cartulaire d'Aureil (23) de la fin du XI<sup>e</sup> s. : il y est fait mention d'un Umberto du Dognon (probablement premier descendant de Constantin), témoin d'une donation faite à Aureil par Boson, comte de la Marche ; or, cet acte est passé au Dognon, devant le portail de la chapelle. Ainsi peut-on saisir, de manière plus nette, d'une part l'existence de liens qui pourraient attester la domination du comte de la Marche sur le châtelain du Dognon, lequel n'est là qu'à titre de témoin, d'autre part l'importance de la position du Dognon puisque Boson l'a choisi pour y dresser un acte.

(19) L. de CORBIER, *op. cit.*

(20) *Cartulaire d'Uzerche, op. cit.*, Charte n° 752, p. 327 : « *Constantinus del Domnio, cujus pater Ermengaudus, mater Senegundis, dat duos mansos in pago Lemovicino et vicaria Nobiliacense, in villa dicta a l'Escuras tempore Adalbaldi abbatis. Dedit idem mediatatem bordariae in parrochia sancti Martini Terrasul.* »

(21) L. PEROUAS, B. BARRIERE, J. BOUTIER, J.-C. PEYRONNET, Y. TRICARD, *Léonard, Marie, Jean et les autres : les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, C.N.R.S., Paris, 1984, pp. 9-13.

(22) *Cartulaire d'Uzerche, op. cit.*, chartes n° 46, 1050, 1094 : ces chartes font état de donations effectuées au bénéfice d'Uzerche par les comtes de la Marche eux-mêmes.

(23) *Cartulaire d'Aureil, op. cit.*, charte n° CCLXXXIX, p. 213 : « *Charta de donis Bosonis comitis, 1086-1091 : « ... Comes... donavit... partem predictae silve... Hoc donum fuit factum in porticu capelle de Domnum. Testes sunt et auditores Umbertus de Domno, etc. »*

Les autres textes sont beaucoup moins significatifs ; ils attestent cependant l'existence de trois Umberto du Dognon qui se succèdent du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> s. Le recours à l'usage d'un prénom lignager est très caractéristique : l'on peut y voir la manifestation d'une petite famille seigneuriale qui s'affirme (24). Parmi leurs frères, l'un, Audier, devient chanoine d'Aureil ; l'autre, Pierre, devient chanoine de Noblat, ce qui, là encore, tend bien à prouver désormais une politique de collaboration avec l'environnement religieux immédiat.

Grâce à d'autres textes, on peut suivre encore cette famille jusqu'au XIV<sup>e</sup> s. ; ensuite le nom disparaît sans que l'on sache si c'est par absence totale de postérité ou par succession féminine.

Le Dognon passe alors, pour un temps, à la famille Chauveron.

Les autres familles aristocratiques résidant sur les bords de Vienne, comme les Noblat et les Murs, apparaissent en compagnie des Dognon dans ces mêmes textes. Mais tandis que la famille du Dognon semble complètement soumise à l'autorité du comte de la Marche, les Noblat et les Murs, vassaux de l'évêque de Limoges, manifestent, apparemment, un peu plus d'autonomie.

Ces quelques repères concernant le lignage des Dognon, bien que très insuffisants pour en reconstituer l'histoire, permettent cependant de proposer une chronologie de l'occupation du site s'échelonnant de la fin du X<sup>e</sup> s. au XIV<sup>e</sup> s. ; cela constitue un appoint fort utile, sinon indispensable, pour l'exploitation des données fournies par l'archéologie.

#### LE SITE CASTRAL : LES DONNEES ARCHEOLOGIQUES

L'étude archéologique est le résultat d'un travail en cours qui porte, en priorité, sur la basse-cour. D'autres interventions cependant ont porté sur l'articulation de la basse-cour et de la motte méridionale, ainsi que sur l'enclos adjacent à l'o. de cette même motte. Ces travaux ont permis la mise en évidence de deux niveaux d'occupation : le premier caractérisé par des aménagements de la roche en place et l'existence d'un habitat de bois, le second par l'introduction de constructions maçonnées.

#### 1° AMENAGEMENT DE LA ROCHE EN PLACE ET HABITAT DE BOIS (fig. 3) :

Le site du Dognon se trouve dans une zone de roches métamorphiques, essentiellement composée de gneiss assez friables (25). Ce type de matériau se prête facilement à des aménagements tels que des fosses, trous de poteau ou silos. Des structures appartenant à ces différents types ont été mises au jour sur les trois secteurs d'intervention (basse-cour, motte méridionale, enclos adjacent occidental).

#### — La basse-cour :

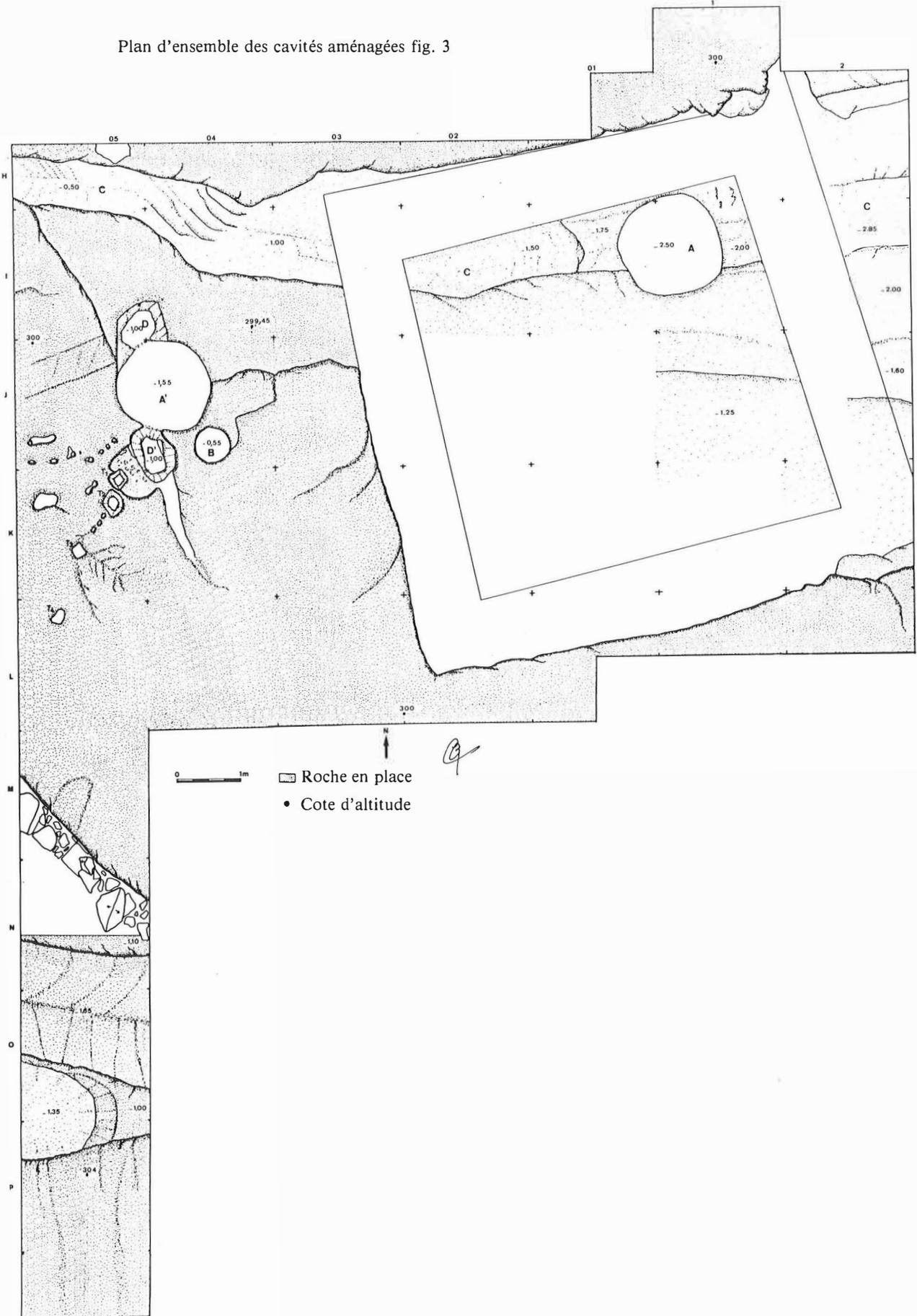
Les constats enregistrés sur une zone fouillée d'environ 150 m<sup>2</sup> permettent d'affirmer que nous sommes en présence des vestiges d'un habitat de bois qui se définit par la mise au jour de trous de poteau, de trous de pieux, ainsi que d'aménagements aux fonctions domestiques comme des fosses et un « caniveau ».

\*Les fosses, au nombre de deux, ont des dimensions et une forme sensiblement identiques (diamètre entre 1,30 et 1,50 m ; profondeur entre 0,75 et 1 m). Leur embouchure est largement ouverte, les parois sont presque verticales, le fond est légèrement con-

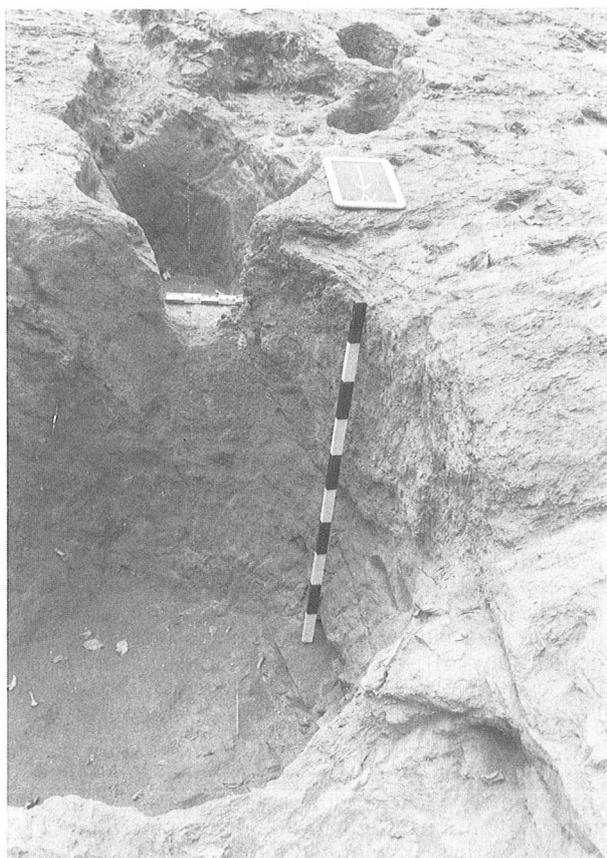
(24) L. PEROUAS, B. BARRIERE, J. BOUTIER, J.-C. PEYRONNET, Y. TRICARD, *op. cit.*, pp. 9-13.

(25) Carte géologique I.G.N. au 1/50 000<sup>e</sup>, Bourgneuf.

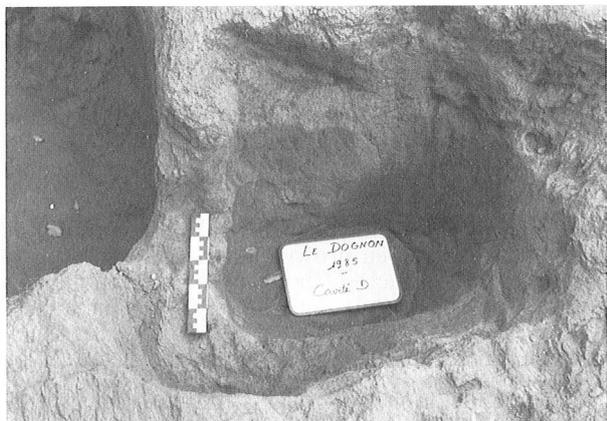
Plan d'ensemble des cavités aménagées fig. 3



cave (ph. 2). Distantes d'un peu plus de 6 m l'une de l'autre, elles ne semblent pas avoir de liens directs entre elles. En revanche, l'une et l'autre sont accompagnées d'aménagements qui leur sont propres : deux cavités ont été adjointes à la fosse occidentale (fig. 3 A'), de part et d'autre de celle-ci. Celle du nord (fig. 3 D') a été grossièrement taillée, comme si l'on avait profité de quelques diaclases pour la façonner ; l'autre (fig. 3 D, ph. 3), au sud, est plus élaborée (longueur : 0,30 m ; profondeur : 0,30 m). Elle est taillée un peu à la manière de certains trous de poteaux découverts sur le site. Ces deux cavités sont à la même profondeur relative, de part et d'autre de la fosse.



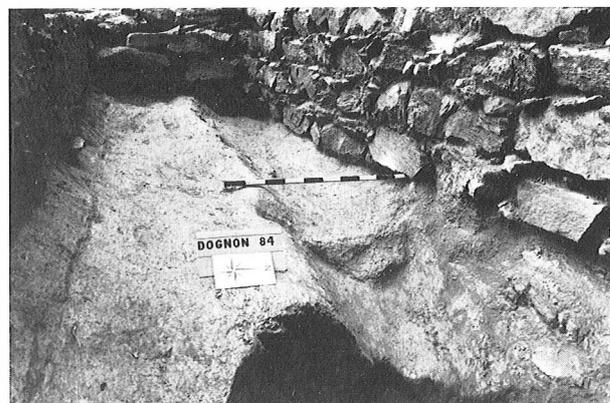
Ph. 2 — Fosse A'



Ph. 3 — Cavité D

La fosse orientale (fig. 3 A) sectionne un « caniveau » (fig. 3 C) qui se présente comme un petit canal évasé (ph. 4), s'étendant d'o. en e. sur 14 m de long, dans les limites de la fouille. Sa largeur moyenne est de 0,80 m ; la pente s'accroît très nettement vers l'e., en même temps qu'une sorte de « dérivation » semble avoir été aménagée parallèlement, au s. du

caniveau, dans la moitié orientale. Ce caniveau est manifestement en relation avec la fosse A, mais aucun indice ne permet d'affirmer s'ils sont contemporains ou s'ils sont le résultat d'aménagements successifs. La présence de nombreuses traces d'oxydation sur l'ensemble du caniveau prouve que l'eau a circulé.



Ph. 4 — Le « caniveau »

Quant aux deux fosses, il est difficile, pour l'instant, d'en révéler la destination exacte. On sait cependant que ce type de structure a souvent été utilisé pour la conservation des denrées. En effet, les fosses largement ouvertes ont pu servir à entreposer plus spécialement des racines ou des tubercules (26). G. Fournier nous explique que, tapissées de paille ou de feuillage, ces fosses sont alors remplies de la denrée à conserver, puis recouvertes de paille et de terre pour isoler de l'humidité.

Dans le cas de la fosse A', on peut tout à fait avancer cette hypothèse ; dans celui de la fosse A en liaison avec le caniveau, il semble plus rationnel de l'associer à un système de récupération des eaux de pluie.

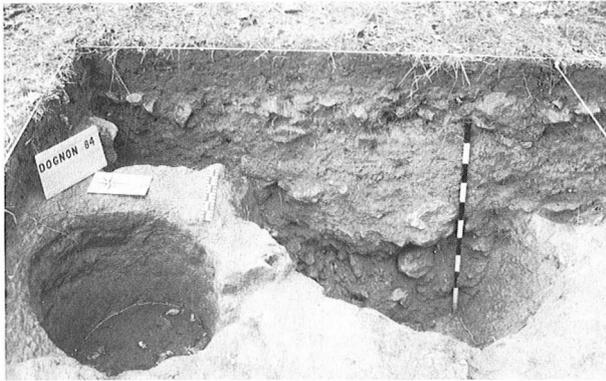
Dans l'environnement immédiat de la fosse occidentale A' ont été mis au jour une cavité circulaire (fig. 3 B) et un certain nombre de trous de poteaux et de pieu (ph. 5).



Ph. 5 — Les trous de poteaux et de pieux

\*La cavité B (ph. 6) se différencie de tous les autres aménagements découverts par sa forme parfaitement cylindrique (diamètre : 0,50 m ; profondeur : 0,55 m), le fond est plat. Un très léger creux a été aménagé au bas des parois, sur tout le pourtour du fond de la structure. Elle pourrait correspondre à un trou de poteau pour une pièce importante de construction.

(26) G. FOURNIER, Usages et techniques de la vie quotidienne : vaisselle de bois, silos, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire Médiévales en l'honneur du doyen Michel de Bouard*, Droz, Genève, 1982, pp. 155-169.



Ph. 6 — La cavité B

\*Les autres trous de poteau, de forme plutôt quadrangulaire (fig. 3 T1, T2, T3, T4) sont au nombre de quatre ; deux d'entre eux sont contigus (T1 et T2), la destination de chacun devant correspondre à une fonction différente (par exemple : l'un pour la charpente, l'autre pour un montant de porte) (27). Ils mesurent en moyenne 0,30 m de côté et ont une profondeur qui varie entre 0,25 et 0,30 m, excepté pour le trou T4 qui n'est profond que de 0,10 m. Ces quatre trous de poteau sont très approximativement alignés. Le deuxième et le troisième sont séparés par un alignement de trois trous de pieu (ph. 7).

\*Les trous de pieux sont de petite taille, entre 0,05 et 0,10 m de diamètre et de profondeur. Sur l'ensemble de la surface fouillée de la basse-cour, on peut en compter 11, pour la plupart regroupés par alignements de trois (fig. 3).

Ce sont donc là les restes négatifs d'un habitat de bois s'appuyant sur des poteaux et des pieux destinés



Ph. 7 — Trous de poteaux et trous de pieux

(27) J. CHAPELOT et R. FOSSIER, *Le village et la maison au Moyen-Âge*, Hachette, Paris, 1980, pp. 255-320.

à soutenir un clayonnage (28). Les traces découvertes à ce jour ne permettent pas encore de restituer le plan de cet habitat. La poursuite des travaux devrait pouvoir révéler de nouveaux éléments à l'o. ; en revanche, à l'e., l'implantation ultérieure d'un bâtiment maçonné a fait disparaître tout vestige éventuel de cette sorte.

— **Articulation de la basse-cour et de la motte méridionale** (fig. 3 et 4, ph. 8) :

Le travail s'est effectué suivant une tranchée de 2 m de large réalisée depuis le sommet de la motte jusqu'aux sondages de la basse-cour. L'objectif était d'établir la nature de la motte et d'observer la jonction avec la basse-cour.

Un premier constat s'impose : le terte est entièrement naturel ; il s'agit d'un pointement rocheux, en voie d'arénisation au sommet, s'élevant à plus de 10 m, et dont les pentes ont été soigneusement clivées, taillées en abrupt.

Le sommet de la motte était équipé d'une palissade constituée par des poteaux et un clayonnage dont subsistent les trous. Les nombreux trous de pieux découverts sont plus gros que ceux de la basse-cour (ph. 9). L'hypothèse de la palissade semble la plus rationnelle, bien que les structures dégagées apparaissent un peu légères pour une protection efficace.

A plus de 10 m en contrebas a été très légèrement décaissée une *petite rigole*. Large de 0,10 à 0,15 m, elle est très peu profonde et peut être, semble-t-il, comparée à celle mise au jour à Andone, précédant des trous de poteaux (29) ; il y a cependant une différence, puisque celle d'Andone est située dans une habitation tandis que celle du Dognon est en pleine pente de la motte. Il ne semble pas que cette dernière ait été destinée à canaliser le ruissellement de la pente : en effet, d'une part elle est trop exiguë, d'autre part elle ne serait d'aucune utilité puisque les pentes sont suffisamment raides, et que l'écoulement des eaux pluviales peut aisément se répartir sur l'ensemble de la surface.

Cette rigole précède un *trou de poteau* aux dimensions plus importantes que celles des trous mis au jour sur les autres parties fouillées (longueur : 0,50 m ; largeur : 0,40 m ; profondeur : 0,50 m) ; un redan y a été aménagé afin, sans doute, de pouvoir caler le poteau avec des pierres. Trois « encôches » peu profondes (0,10 m) ont été creusées au sud et à l'est. Elles ont pu servir à implanter des étais durant la construction pour soutenir le poteau (ph. 10). Ce trou de poteau pourrait être l'élément d'une palissade destinée à protéger la basse-cour ; à moins qu'il ne soit l'un des vestiges d'une passerelle permettant la communication entre la basse-cour et la motte, à condition de le mettre en relation avec les trous de poteau du sommet (fig. 4).

A la base de la motte, au niveau de la rupture de pente, une *cavité* peu profonde a été décaissée sur la moitié o. de la tranchée (fig. 4, paroi occidentale). Le fond est plat, les parois sont peu élevées, son diamètre n.-s. est de 1,40 m. Il est difficile de définir cette structure qui, bien qu'elle semble se rapprocher du type

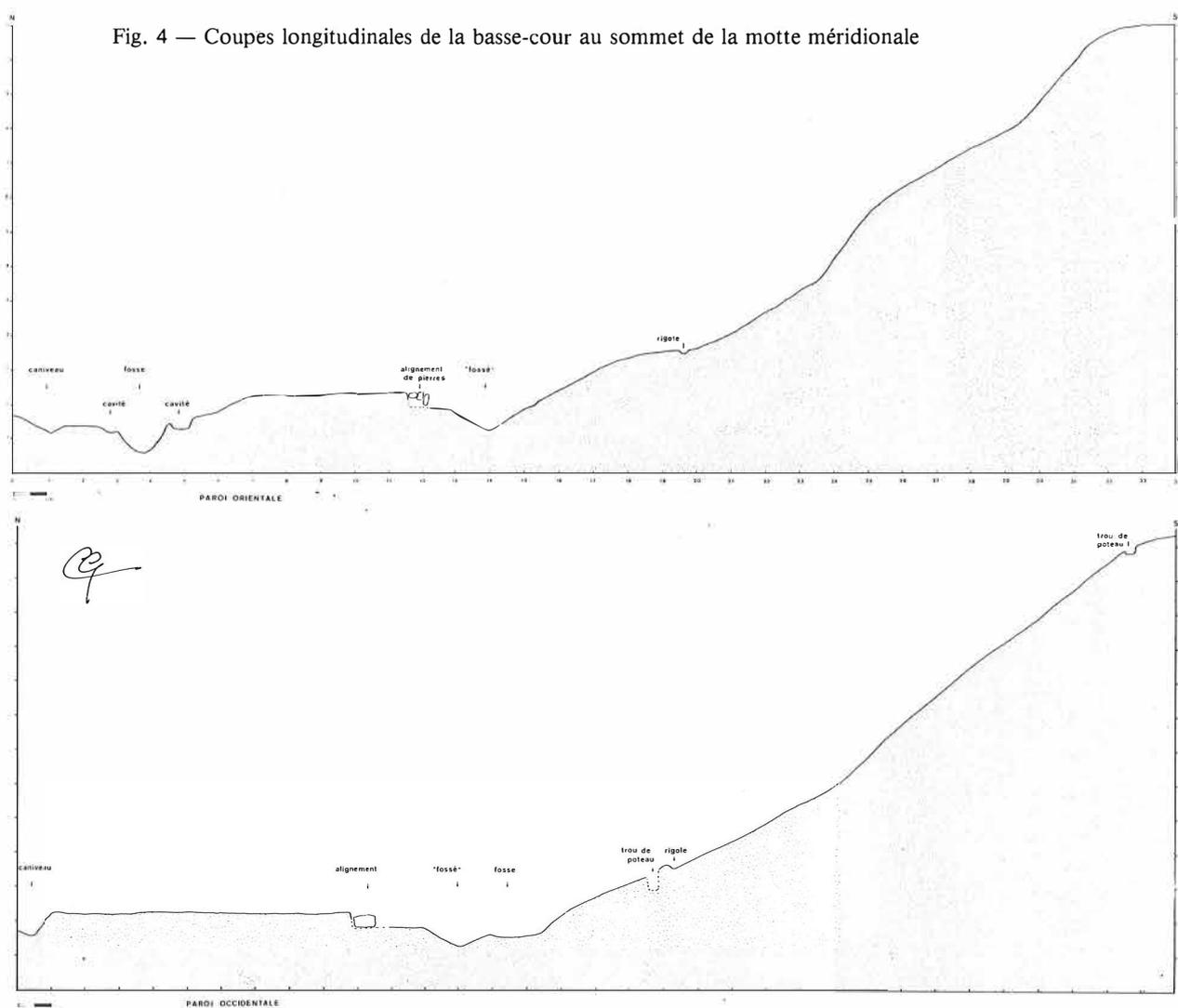
(28) J. CHAPELOT et R. FOSSIER, *op. cit.*, pp. 262-263.

J.-M. PESEZ, *La maison médiévale XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, Matériaux pour l'histoire des cadres de vie dans l'Europe occidentale 1050-1250*, Centre d'Etudes Médiévales de Nice, Nice, 1984, pp. 109-134.

J.-M. PESEZ, *La terre et le bois dans la construction médiévale, Doc. d'Archéol. Française*, n° 2, 1985, pp. 159-168.

(29) A. DEBORD, *Les fouilles du castrum d'Andone, Aquitania*, t. 1, 1983, p. 189.

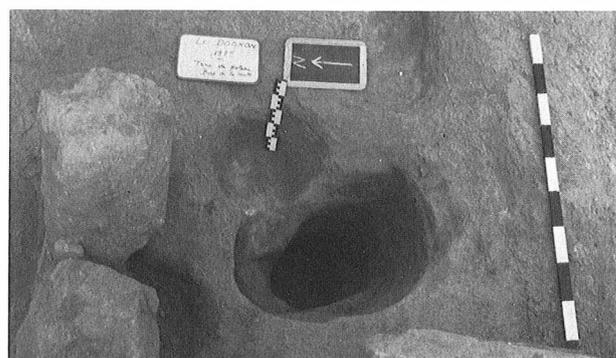
Fig. 4 — Coupes longitudinales de la basse-cour au sommet de la motte méridionale



Ph. 8 — Tranchée vue du sommet de la motte



Ph. 9 — Sommet de la motte méridionale



Ph. 10 — Trou de poteau à la base de la motte

fosse, n'a pas été entièrement dégagée. Au s., elle s'articule avec la motte par une paroi verticale ; au n., au contraire, elle est séparée du fossé qui lui fait suite par un bourrelet. Ce fossé est situé en limite méridionale de la basse-cour. Sa largeur varie entre 1,70 m à l'o. et 2,30 m à l'e. ; sa profondeur est en moyenne de 1 m ; il a été taillé en V. Les faibles dimensions de cet aménagement évoquent, là encore, une structure domestique défensive (fig. 4).

Enfin, immédiatement en contre-haut de ce fossé, a été dégagé un *alignement de pierres*, orienté n.-o.-s.-e. (fig. 3), qui s'appuie sur la roche en place décaissée à cet effet. Ces pierres à peine ébauchées et jointoyées à la terre définissent approximativement un parement (ph. 11). Cet aménagement pourrait correspondre à un solin destiné à recevoir la cloison d'un habitat de bois et torchis, situé en limite s.-o. de la basse-cour.



Ph. 11 — Alignement de pierres

Les derniers aménagements de la roche en place se situent en contre-haut de la basse-cour, sur l'enclos adjacent occidental.

#### — Enclos occidental adjacent à la motte :

Ce petit enclos se présente comme une terrasse d'environ 50 m<sup>2</sup>, situé au n.-o. de la motte méridionale, dominant toute la partie occidentale de la basse-cour et la route qui passe en contrebas. Au n. et à l'o., il est délimité par l'abrupt de la pente naturelle légèrement remaniée. Tout l'enclos n'a pas été fouillé, mais il a fait l'objet d'un sondage de 24 m<sup>2</sup> qui a permis de constater que la roche en place avait été là encore décaissée et aplanie afin de déterminer cette petite plate-forme, à l'intérieur de laquelle ont été creusés deux silos et deux trous de poteau.

Les deux silos sont de forme ovoïde et situés presque côte à côte (fig. 5) leurs dimensions sont différentes : le plus grand a une largeur comprise entre 1 m et 1,30 m et une profondeur équivalente à 1 m ; son ouverture ne dépasse pas 0,50 m. Le second est beaucoup plus modeste : sa largeur moyenne et sa profondeur sont de 0,70 m, tandis que l'ouverture mesure 0,30 m. Si le premier correspond à peu près aux « normes » observées sur d'autres silos en Limousin, le second, en revanche, semble très petit (30). Ils étaient vraisemblablement destinés à recevoir des grains, qui sont davantage à l'abri de l'air dans une cavité ainsi aménagée en forme de poire (31).

A très peu de distance des silos, sur la périphérie de la plate-forme, ont été mis au jour deux trous de poteau. Ils sont de forme cylindrique (T1, diamètre et profondeur : 0,30 m (ph. 12) ; T2, diamètre et pro-

fondeur : 0,15 m) ; le plus grand fait le double de l'autre et ils sont distants l'un de l'autre de moins de 4 m. Là encore, ces poteaux devaient être les éléments d'une palissade qui s'étendait à la limite o. et n. de cet enclos adjacent, et devait très probablement servir d'appui à un abri en appentis destiné à protéger les silos. Ce ne sont là que des pistes de recherche qui pourront déboucher sur des hypothèses plus fines lorsque la fouille aura pu être étendue à l'ensemble de l'enclos.

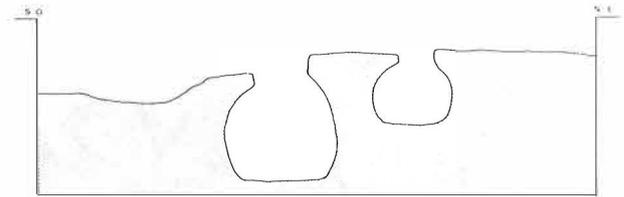
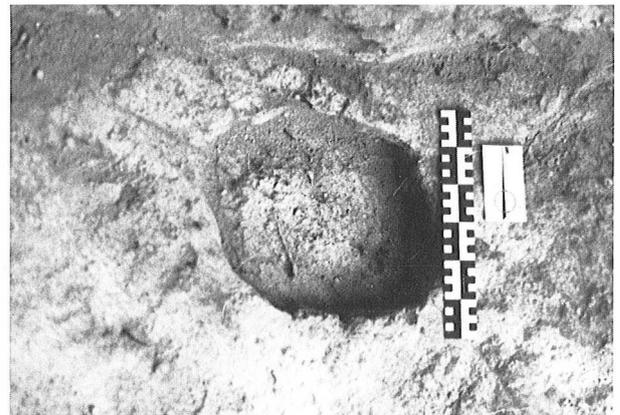


Fig. 5 — Silos de l'enclos adjacent occidental



Ph. 12 — Trou de poteau (T1) de l'enclos

Si à aucun moment de la description n'a encore été évoqué le comblement de toutes ces structures mises au jour, tant sur la basse-cour que sur la motte ou sur l'enclos adjacent, c'est que ce comblement nécessite à lui seul un développement. Il constitue en effet un élément caractéristique de cette fouille dans la mesure où l'on constate qu'il est partout le même. Il s'agit d'un remblaiement soigné fait de cailloux et de gneiss arénisé (localement appelé tuf). Bien qu'il s'y glisse parfois quelques particularités ponctuelles, ce comblement est dans l'ensemble relativement homogène, comme s'il correspondait à un changement radical intervenu sur la totalité du site : pour aménager un habitat nouveau, il convenait de remblayer très soigneusement les anciennes structures. De rares tessons sont disséminés dans ces remblais ; seule la fosse A de la basse-cour et le plus petit des silos de l'enclos font, en partie, exception à ce constat. Ce silo renfermait, au fond, à la base d'un comblement de pierres et de tuf, des bois carbonisés qui, après analyse au C 14 et correction dendrochronologique (32), indiquent une datation moyenne du XI<sup>e</sup> s., tandis que la fosse A n'était remblayée, de manière très méthodique il est vrai, que de cailloux à la base desquels ont été ramassés quelques tessons, des clous et des éléments métalliques, quelques esquilles et des bois carbonisés très détériorés (ph. 13) ; les rares tessons suggèrent une tranche chronologique s'étendant sur les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.

Grâce à ces indices, au type d'habitat révélé par les structures mises au jour, ainsi qu'aux apports de la documentation écrite, la chronologie de ce premier niveau d'occupation pourrait se situer entre la fin du

(30) J.-L. ANTIGNAC et R. LOMBARD, Les fosses médiévales de Plazantet, *Trav. d'Archéol. Limousine*, vol. 5, Limoges, 1985, pp. 109-113.

(31) G. FOURNIER, *art. cit.*, p. 165.

(32) Laboratoire de Radiocarbone, Centre de datations et d'analyses isotopiques, Université Claude Bernard, Lyon I, Ly-3005 : 960 ± 120 B.P., après correction dendrochronologique : + 885 à + 1245.

X<sup>e</sup> s. et le XII<sup>e</sup> s. Le soin apporté au comblement pourrait correspondre à une politique de rénovation de cet habitat de bois auquel on aurait radicalement substitué des constructions maçonnées.



Ph. 13 — Le comblement de la fosse « A »

## 2° LES HABITATS MAÇONNES :

### — Le bâtiment occidental (fig. 6, ph. 14) :

Cette implantation s'est donc effectuée sur des installations antérieures soigneusement remblayées, mais en même temps la roche en place a été retaillée suivant le plan du nouveau bâtiment, lequel, dans son dernier état, est carré (entre 5,50 et 5,80 m de côté intérieur). Sur les quatre murs qui le constituent, trois sont de même facture : pierres ébauchées formant parement et blocage interne ; chaque assise y est séparée de la suivante par un lit de petites plaques de schiste servant à caler. Cette technique de construction est particulièrement remarquable dans le mur n. qui est conservé sur l'élévation la plus haute. Le quatrième mur, de facture plus soignée, est celui de l'e. ; il est constitué de grands blocs taillés formant un double parement et également d'un blocage interne ; il est fondé sur une double assise débordante ; comme pour les autres murs, les joints sont faits à la terre.

Les murs n., s. et les deux tiers du mur occidental sont appuyés contre la roche en place préalablement décaissée ; ils s'imbriquent aux angles, les uns dans les autres, tandis que le mur oriental semble plaqué contre les deux murs qui lui sont perpendiculaires (fig. 6). Ces différentes observations laissent supposer un remaniement dans la construction : un bâtiment rectangulaire s'étendant vers l'e., où la roche a été décaissée, aurait pu ainsi précéder le bâtiment actuel qui résulterait de la modification d'une structure antérieure.

De ce bâtiment, il reste suffisamment d'éléments pour que l'on puisse essayer de reconstituer son espace intérieur : l'ensemble de la surface habitable repose sur un niveau de préparation de sol parfaitement discernable (fig. 7). Il se décompose en trois couches stratigraphiques : sur la roche en place préalablement clivée, on distingue une couche de gneiss arénisé, puis un niveau argilo-sableux important, assurant un assainissement, enfin une zone d'arène et de petites pierres finissant le comblement. Au-dessus de ce niveau de préparation a été aménagé le sol se décomposant lui-même en deux éléments : une couche de bois carbonisés qui, répandus encore en braise, permettent là encore d'assainir mais aussi de consolider la couche d'argile rouge battue et de petits éclats de schiste, répandue par dessus, et qui constitue le sol proprement dit.

Sur ce niveau élaboré en une seule fois ont été dégagés quelques aménagements domestiques qui peuvent donner une idée de l'espace intérieur de cette habitation.

Deux foyers ont été mis au jour : l'un, dans l'angle s.-o., se présente sous la forme d'une petite construction carrée (0,70 m de côté) constituée d'une sole d'argile durcie par la cuisson délimitée par des pierres implantées de chant dans le sol (fig. 6, ph. 15). L'autre foyer a été aménagé à même le sol, seules quelques petites dalles de schiste définissaient son aire ; il n'en restait en place que quelques-unes disposées en arc-de-cercle. D'après ces éléments, on peut estimer le diamètre du foyer à environ 2 m ; il était situé à proximité immédiate et vers le milieu du mur oriental. Une grosse bûche carbonisée y a été découverte ; l'analyse C 14 propose une chronologie s'échelonnant sur les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. (33). Ces deux foyers, dans l'état de leur découverte, ne comportaient pas d'aménagements apparents d'évacuation de la fumée.

Il peut paraître étonnant de trouver deux foyers dans un espace aux dimensions relativement modestes. Sans doute avaient-ils chacun un rôle précis : le foyer à même le sol pouvait servir d'aire de chauffage et de cuisson pour la préparation des aliments à cuire dans les récipients, tandis que le foyer construit, avec sole d'argile, aurait été utilisé comme « plaque chauffante » pour cuire des aliments qui ne nécessitent pas de récipient (ex. : des galettes) (34). Ce dernier foyer se trouve à proximité d'un alignement de pierres qui double le mur s. (fig. 6). Ces pierres sont simplement posées sur le sol. Une planche posée sur cet alignement pouvait ainsi constituer soit un banc soit plutôt une étagère pour ranger la vaisselle : l'essentiel du mobilier a été retrouvé en effet en contrebas de cette « banquette » (35).

Enfin, l'entrée du bâtiment peut être placée dans le tiers n. du mur occidental. Plusieurs arguments étayaient cette hypothèse : une couche argilo-limoneuse dégagée à l'extérieur délimitait une aire de circulation ; l'arase du mur occidental était recouverte d'une sorte de mortier très tassé qui n'a été retrouvé que dans ce tiers n. ; enfin, à l'intérieur du bâtiment, à environ 1 m du mur, un objet métallique très corrodé a été dégagé sur le sol et pourrait évoquer un verrou (fig. 6).

Ce ne sont là que des hypothèses, mais la méthode employée sur certains sites d'habitats médiévaux, notamment à Brucato, fournit des repères suffisamment fiables pour que l'on puisse tenter de restituer l'aménagement intérieur de cette habitation-ci.

Mais si l'on peut imaginer l'espace intérieur, il est plus difficile de concevoir l'élévation du bâtiment : les remblais d'écroulement sont quasiment inexistantes. Ont-ils été systématiquement récupérés, ou l'élévation était-elle en torchis ? Rien dans les remblais recouvrant le sol ne permet de renforcer cette hypothèse, ni d'imaginer le mode de couverture.

Enfin, s'il est évident que ce bâtiment a été une habitation domestique, il n'en demeure pas moins qu'il a pu avoir des fonctions militaires : il est situé sur le point culminant de la basse-cour, dans la moitié occidentale, celle qui domine le chemin. Par ailleurs, les murs semblent épais pour une habitation à caractère simplement domestique (1 m pour le moins large, entre 1,20 m et 1,30 m pour les autres), d'autre part

(33) Laboratoire de Radiocarbène, *id.*, Ly-3004 : 790 ± 100 B.P., après correction dendrochronologique : + 1040 à + 1335.

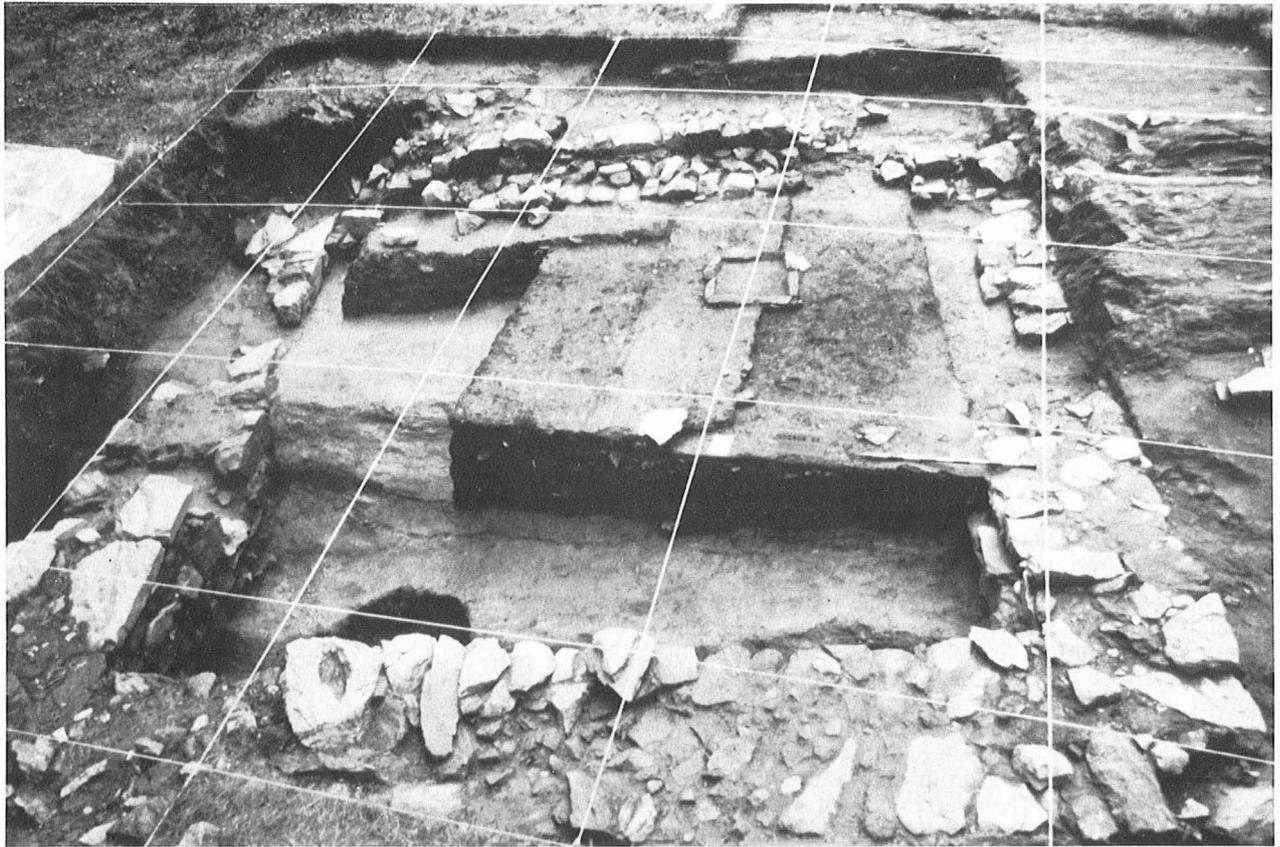
(34) J.-M. PESEZ (dir.), *Brucato : histoire et archéologie d'un habitat médiéval en Sicile*, Ecole Française de Rome, 1984, pp. 433-450.

(35) B. MACCARI-POISSON, Méthodes archéologiques de relevé et d'étude de la céramique pour restituer l'espace intérieur des maisons médiévales, *La céramique médiévale en Méditerranée occidentale X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Valbonne, 11-14 sept. 1978, C.N.R.S., Paris, 1980, pp. 167-174.

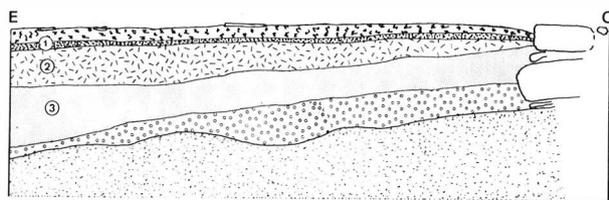
— PLAN D'ENSEMBLE —

Batiment carré. Fig. 6





Ph. 14 — Vue d'ensemble du bâtiment occidental (Ph. J. Marquaire)



- Roche en place
- Décomposition de la roche en place
- Couche argilo-sableuse
- Comblement d'arène et de pierres
- Couche de bois carbonisés
- Sol

0 1m

1,2,3 : Prélèvements palynologiques.

Fig. 7 — Le sol et son niveau de préparation



Ph. 15 — Foyer construit (Ph. J. Marquaire)

quelques rares objets comme la pointe d'une flèche en fer, l'embout d'une flèche et des fers à cheval, laissent présumer une occupation militaire.

Dans l'état actuel des travaux, ce bâtiment apparaît comme l'élément principal de la basse-cour. D'autres structures maçonnées ont cependant été découvertes, dont il est encore prématuré de parler, à l'exception toutefois d'un bâtiment dégagé à proximité de la basse-cour.

#### — Le bâtiment oriental (fig. 8) :

Ce bâtiment est situé à la pointe occidentale de la terrasse aménagée en léger contrebas de la basse-cour (fig. 1). Cette petite construction ruinée, mais encore partiellement conservée, n'a pas fait l'objet d'une fouille mais d'un débroussaillage et d'un dégagement des remblais d'éroulement.

Il s'agit d'une bâtisse rectangulaire de 4 m de long d'o. en e., et de 3 m de large ; les murs ont une épaisseur qui varie entre 0,70 m et 0,75 m. Un seuil peut être discerné à l'e., mais l'éroulement du mur ne permet pas d'en restituer les dimensions.

L'élaboration et la construction des murs sont assez semblables à celles du bâtiment précédent : bien que les murs soient moins larges, ils sont de facture comparable mais constitués de moellons plus petits. Le tout est implanté sur la roche en place plus ou moins décaissée. Aucun sol n'a pu être reconnu ; le rocher, qui a tout lieu d'en faire usage, apparaît directement sous la couche des éboulis qui n'ont pas été récupérés, sans doute parce que les pierres étaient trop petites. Aucune stratigraphie ne permet d'amorcer la moindre chronologie, mais il n'est pas impossible que ce petit bâtiment qui domine, à l'e., la confluence du Taurion et de la Bobalance, ait pu jouer un rôle, même tardif, dans cet ensemble castral.

### 3° ETUDE DU MOBILIER :

La majorité des fragments de céramique et la totalité des objets métalliques proviennent de la basse-cour. Pour l'étude et la classification du mobilier céramique, nous avons utilisé la typologie établie par R. Lombard pour le Limousin (36).

#### — Le mobilier céramique :

Sur l'enclos adjacent, le mobilier est moins abondant que sur la basse-cour, et aucun objet n'a été trouvé en place ; la plupart des fragments proviennent sans doute de la motte méridionale située en contre-haut et sur laquelle était implantée, à la fin du Moyen Age, un château de pierre. Ce secteur présente cependant une originalité : seuls les rebords de type D (pl. Ic, d, e) ont été recueillis ; or, ce type de rebord n'apparaît que tardivement, pas avant le XIV<sup>e</sup> s., semble-t-il. Cette observation confirmerait qu'ils proviennent du château, puisque c'est le lieu qui, manifestement, a été occupé le plus tardivement.

Sur la basse-cour, les fragments recueillis proviennent pour la plupart du bâtiment principal. Ils se répartissent essentiellement sur deux niveaux : celui de préparation du sol et celui du sol.

Le premier niveau a restitué des tessons relativement petits, le plus souvent cuits en atmosphère oxydante, de couleur rouge, brun-rouge ou beige. Les rebords appartiennent tous au type A3-A4 (« lèvres à parois internes convexes avec épaissement externe, ou rebords sub-rectangulaires » ; pl. II). Ce type de rebord apparaît, en Limousin, vers le XII<sup>e</sup> s., et semble disparaître au cours du XIII<sup>e</sup> s.

(36) R. LOMBARD, Contribution à l'étude de l'habitat rural en Bas-Limousin : esquisse d'une typologie et d'une chronologie des céramiques médiévales, *Rev. Archéol. du Centre*, t. XVIII, fasc. 3-4, 1979, pp. 123-132.

Le niveau du sol et celui recouvrant le sol ont restitué des fragments assez importants mais pas suffisamment nombreux pour permettre de reconstituer des formes entières ; cependant, ils semblent appartenir, pour la majorité d'entre eux, à la forme de l'*olla* traditionnelle.

Ces tessons ont été découverts, pour l'essentiel, dans l'environnement du foyer construit et de la « banquette-étagère ». Ce sont des tessons de céramique à pâte grise, donc cuite en atmosphère réductrice ; les rebords appartiennent tous au type C (rebords dits en bandeau avec simple inflexion externe », pl. III). Ce type de lèvres représente difficilement un critère de datation, puisqu'on le trouve durant tout le Moyen Age. Cependant, l'absence de rebord de type D, l'analyse des bois carbonisés recueillis dans le foyer à même le sol, une monnaie du XIII<sup>e</sup> s. des Comtes de la Marche associée à ce même niveau, peuvent indiquer une datation s'échelonnant sur les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.

Le mobilier recueilli a essentiellement une fonction domestique : on peut observer sur la majorité des tessons des traces importantes de carbonisation.

La pâte a le plus souvent une texture grossière ; quels que soient sa couleur et son mode de cuisson, elle comporte toujours un dégraissant quartzueux important et les grains de quartz peuvent atteindre parfois 2 à 5 mm (pl. Id, IIa). Les fonds, qui ne donnent pas d'indication chronologique, sont toujours plus ou moins convexes ; ils ont été soit façonnés à la main, par pression, soit fabriqués en deux temps (fond élaboré au tour, rajouté ensuite).

Ces fragments de céramique ont fort peu de décors ; lorsqu'ils existent, ils sont sommaires. La grande majorité de ce mobilier céramique a probablement été fabriquée dans la région. Néanmoins, quelques tessons ont les caractéristiques d'une céramique d'importation : pâte fine, de type sableux, de couleur beige-clair ; les décors peuvent être géométriques (pl. IVa). Quelques tessons à glaçure, soit vert-jaune, soit brune, ont été recueillis mais en si petite quantité qu'il n'est pas possible d'en envisager une étude sérieuse.

#### — Le mobilier métallique :

Il est moins abondant que le mobilier céramique et peu d'objets sont vraiment identifiables. Un nombre relativement important de clous a été recueilli : il peut s'agir, entre autres choses, de clous de fer à cheval. Un petit nombre d'objets militaires ont été retrouvés (pl. Vd et e) ; ils évoquent un embout et une pointe de flèche. D'autres fragments appartiennent à des objets domestiques : une lame de couteau, les restes d'une paire de ciseaux ; d'autres fragments encore évoquent plutôt des objets de parure : un élément de boucle de ceinture, un anneau décoré d'une ligne de petits cercles au recto (pl. V).

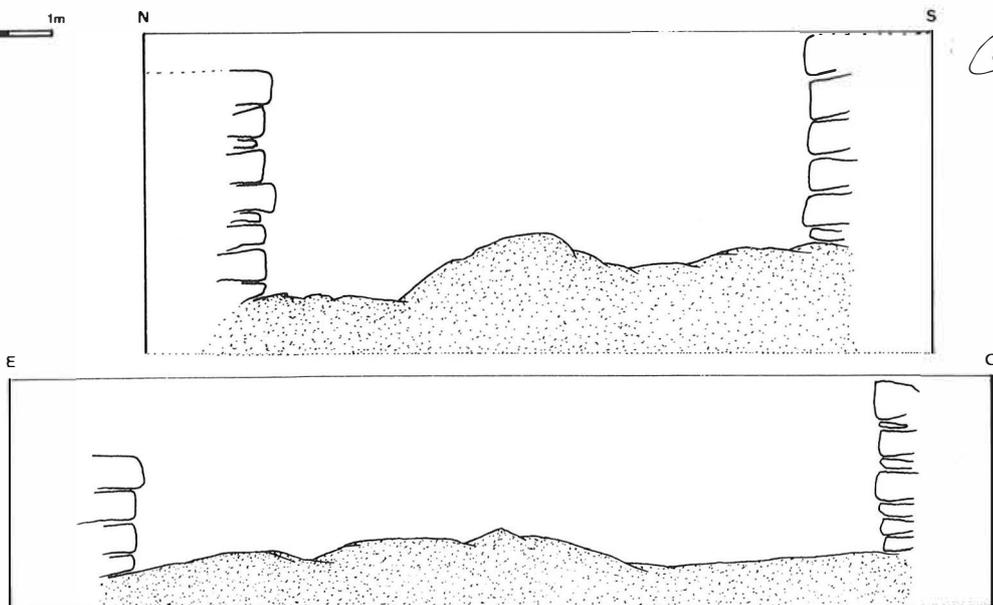
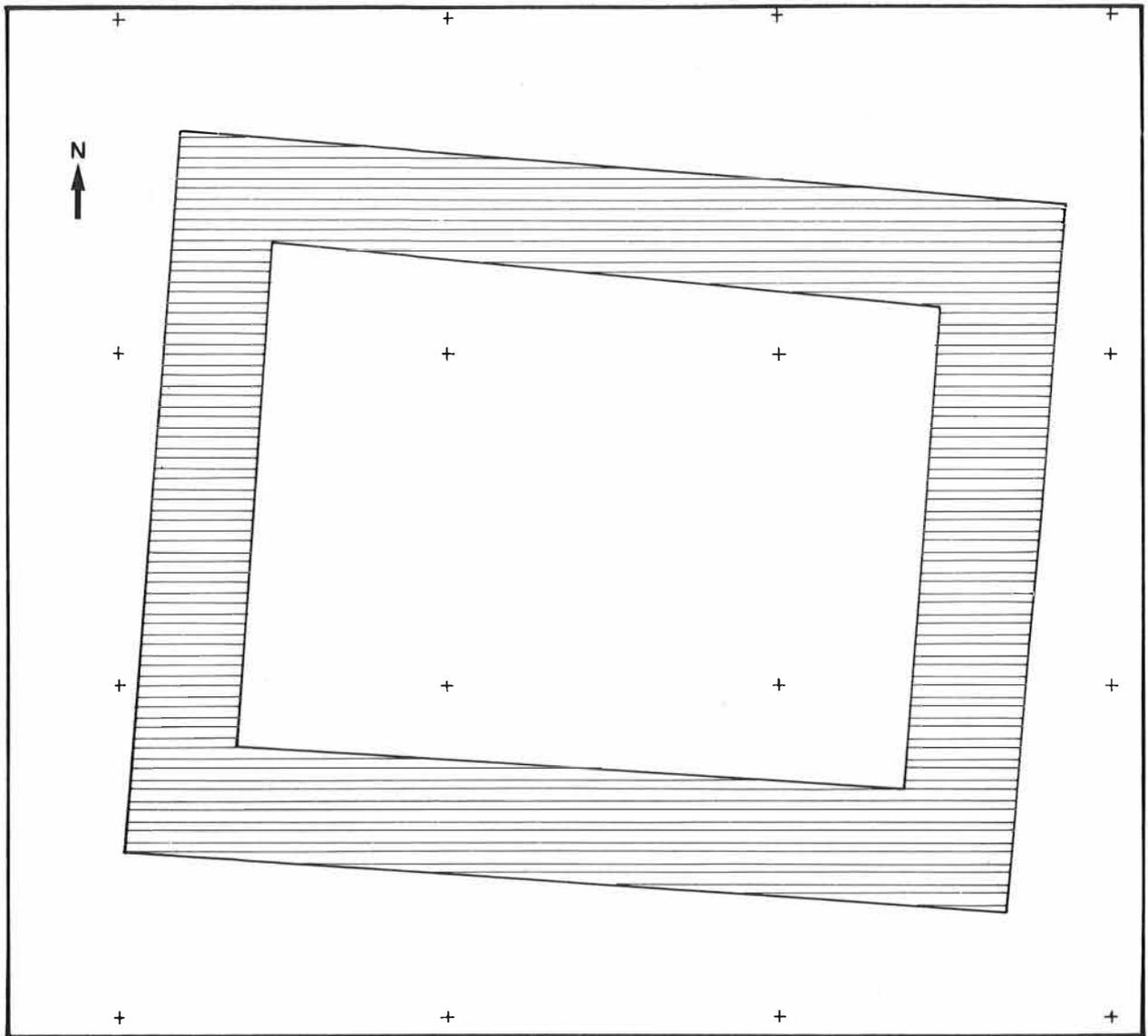
Enfin a été retrouvée une monnaie en argent frappée au nom de UGO COMES MARCHIE : il s'agit d'une monnaie du comte de la Marche, Hugues IX, qui exerçait son pouvoir de la fin du XII<sup>e</sup> s. au début du XIII<sup>e</sup> s. (37) (ph. 16).

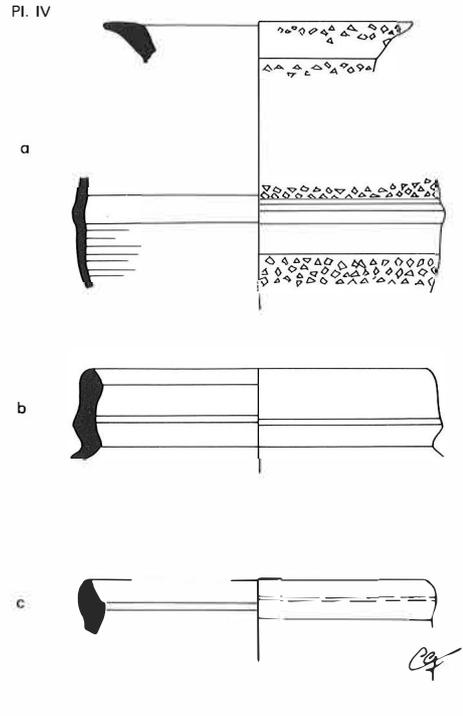
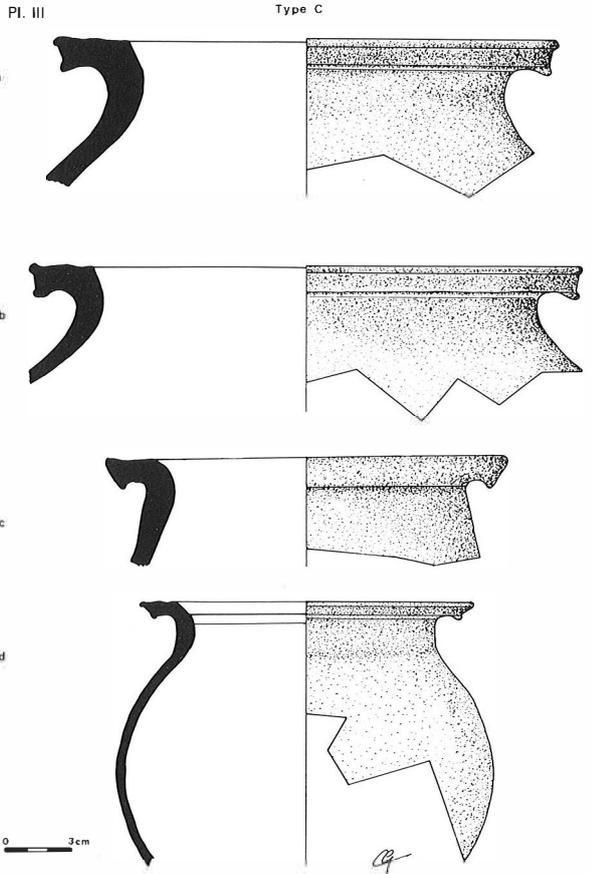
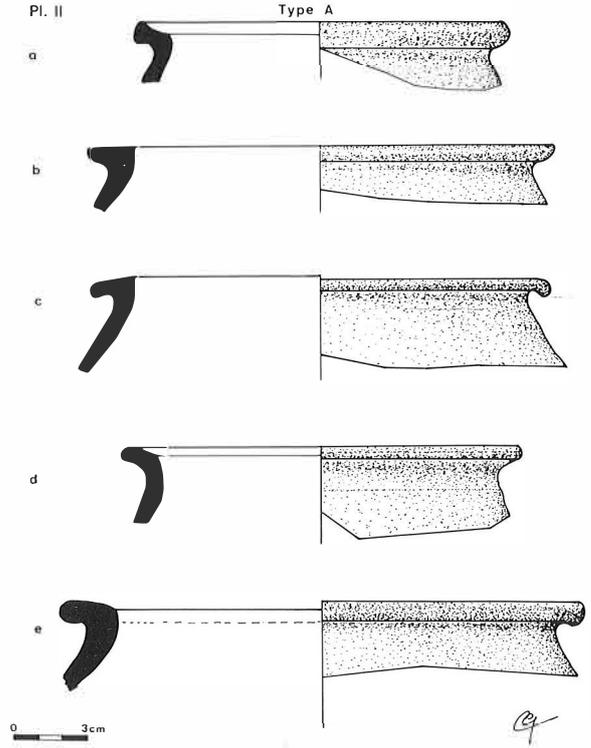
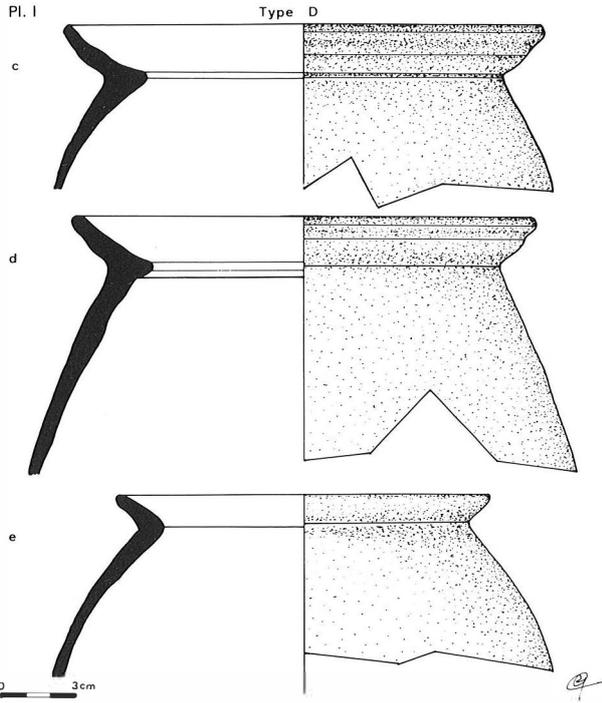
Ce mobilier, tant céramique que métallique, bien que très modeste, apporte des informations intéressantes, car si les fragments de céramique suggèrent un habitat paysan, certains objets métalliques évoquent nettement un habitat aristocratique.

(37) A. BLANCHET et A. DIEUDONNE, *Manuel de numismatique française*, 4 vol., Paris, 1912-1936, t. 4, les monnaies féodales françaises, 1936, p. 292-293.

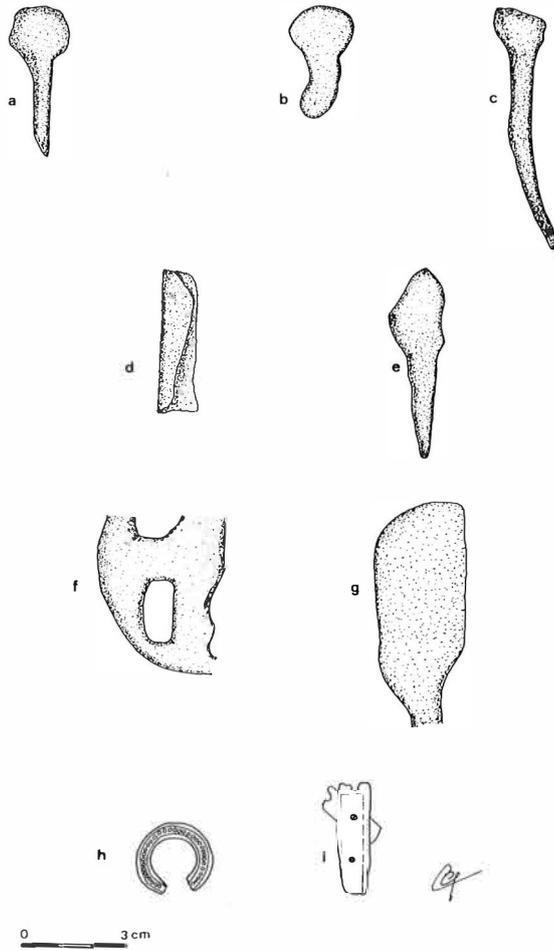
BATISSE ORIENTALE (Fig. 8)

Plan et coupes transversales





PL. V



Ph. 16 — Monnaie du comte de la Marche (XIII<sup>e</sup> s.)  
(Ph. B. Barrière)

#### 4° ELEMENTS DE RECHERCHE POUR UNE ETUDE DE L'ENVIRONNEMENT VEGETAL :

Ce château à motte, ainsi qu'on l'a vu, a joué principalement un rôle de surveillance routière, mais la présence d'une famille seigneuriale résidant en ces lieux a pu permettre, de manière secondaire certes mais effective, la mise en valeur des terres avoisinantes. Quelques informations documentaires et l'étude palynologique publiée en annexe (38), laissent entrevoir certaines hypothèses.

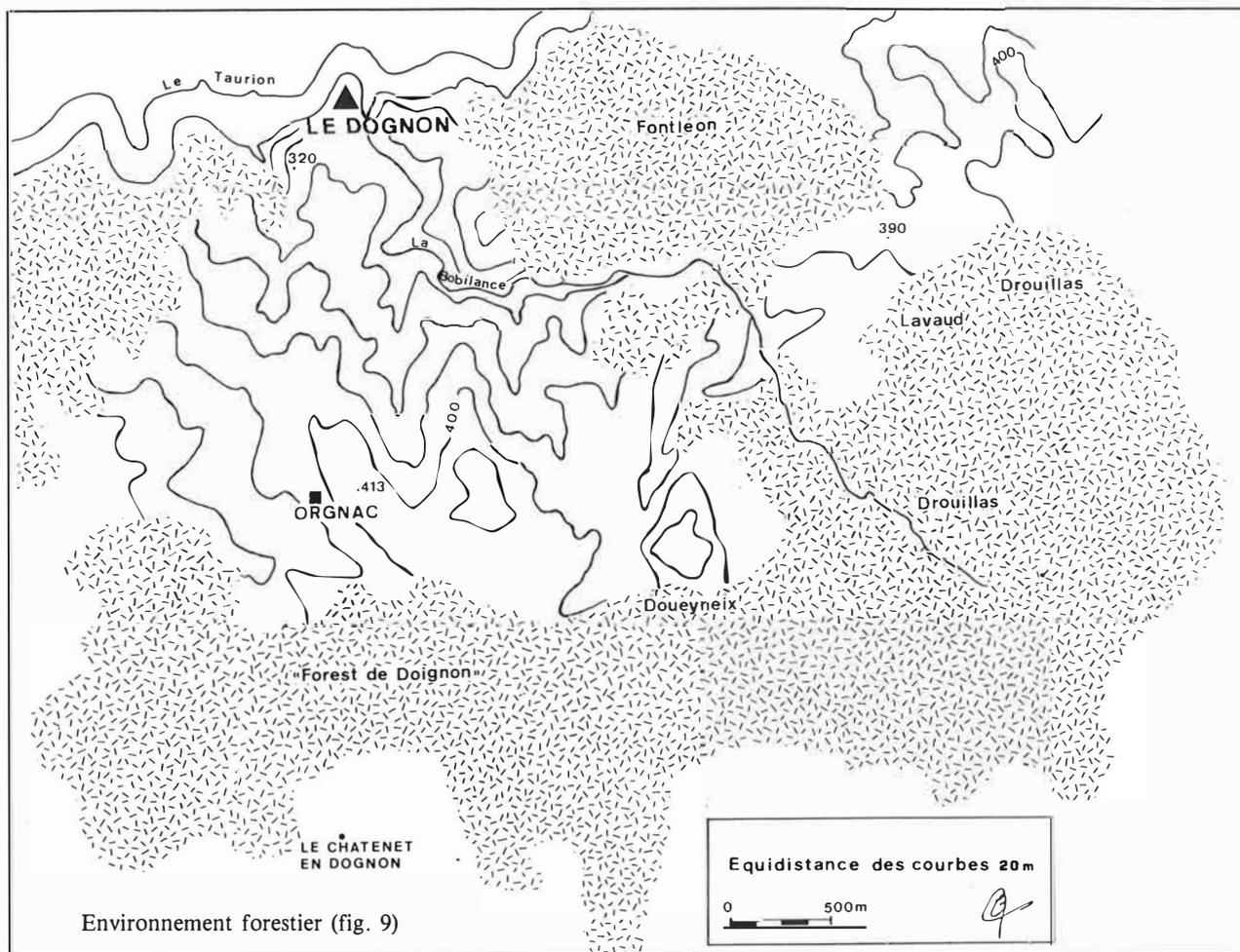
L'étude palynologique permet d'ores et déjà d'établir la présence d'une végétation arbustive mais dans un environnement qui ne serait pas immédiat, cependant que les analyses de macrorestes indiquent la présence de chênes et de châtaigniers (39).

Les renseignements historiques permettent en outre d'établir que les forêts étaient assez denses et étendues dans cette zone. La forêt semble avoir de tout temps constitué la couverture végétale de cette région, où elle persiste encore aujourd'hui, principalement composée de chênes et de châtaigniers. Il subsiste quelques témoignages de son exploitation pour le flottage des bois en direction de Limoges, aussi bien sur le Taurion que sur la Vienne, du XII<sup>e</sup> s. au XIX<sup>e</sup> s. (40). Grâce à des documents des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., L. de

Corbier restitue des massifs forestiers (41) ; malgré leur caractère tardif, ces renseignements n'en demeurent pas moins intéressants car ils permettent de situer, dans un périmètre de 5 à 10 km autour du Dognon, aux lieux-dits Drouillas (qui signifie chêne en gaulois) (42), Doueineys, Lavaud et Fontléon, des bois et des taillis qui déterminent une ceinture forestière autour du site, notamment au s. et à l'e. La carte de Cassini porte encore le témoignage d'un massif forestier qui a pu constituer la forêt seigneuriale d'origine : « la forest de Doignon » (43) (fig. 9).

Ces observations concernant la forêt corroborent les premiers éléments de conclusion de l'analyse palynologique qui oriente vers une absence de landes ou de pâtures extensives et une présence plus ou moins éloignée d'arbres, ce qui, par certains aspects, est assez comparable aux résultats obtenus à la motte de Bourzac, en Périgord (44).

Les échantillons, prélevés à la base du sol du bâtiment fouillé, révèlent aussi un nombre relativement important de pollens de céréales qui ont pu être amenés par piétinement dans l'habitat. Cependant, l'on peut voir sur le plateau qui s'étend immédiatement au s. de l'ensemble castral, un espace favorable, tant par la topographie que par l'orientation plein s., à l'implantation de quelques cultures vivrières et d'un



(38) J'adresse mes remerciements à M.-F. DIOT, du Centre National de Préhistoire de Périgueux, pour avoir bien voulu apporter sa contribution à ce travail.

(39) J.-J. FREDON, Macrorestes végétaux des sites archéologiques en Limousin, *Trav. d'Archéol. Limousine*, vol. 5, Limoges, 1985, p. 13.

(40) L. LACROCQ, Le flottage des bois sur la Vienne et le Taurion et leurs affluents, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. LXXIV, 1933, pp. 337-367.

(41) L. de CORBIER, *op. cit.*, pp. 40-48.

(42) M. VILLOUTREIX, *op. cit.*, p. 56.

(43) Carte de Cassini, 14 G, XVIII<sup>e</sup> siècle.

(44) M.-F. DIOT, Analyse palynologique d'un site médiéval : La motte de Bourzac (Dordogne), *Aquitania*, t. 1, 1984, pp. 155-172.

habitat paysan lié à l'exploitation : une sorte de basse-cour, au sens large du terme, qui pourrait être à l'origine du hameau actuel. Tandis que plus au s. encore, le terroir d'Orgnac pourrait bien avoir constitué le domaine foncier originel. Ce ne sont là, évidemment que des pistes de recherche qui demandent à être exploitées. Mais il n'est pas sans intérêt de constater que la carte (fig. 9) qui a été élaborée à partir des documents écrits, de la carte de Cassini et des lambeaux forestiers existant encore aujourd'hui, fait apparaître une vaste clairière autour du Dognon et d'Orgnac, ce qui permet de commencer à étayer ces embryons d'hypothèses.

La prospection documentaire et historique a permis d'attester une occupation châtelaine du site du Dognon s'échelonnant de la fin du X<sup>e</sup> s. au XIV<sup>e</sup> s. inclus ; l'on croit savoir en outre que le château de pierre situé sur la motte méridionale aurait été détruit à la fin de la guerre de Cent Ans et que le site, si l'on ne connaît pas la date exacte de son abandon, dut être, pour certaines parties du moins, utilisé non seulement jusqu'à la fin du Moyen Age mais encore bien au-delà. En effet, bien que les seigneurs du lieu aient fait le choix de transférer leur résidence dans un endroit mieux adapté à leurs nouveaux besoins, sur le plateau, à quelques kilomètres au s., au cœur même du domaine d'Orgnac qui conserve encore une maison aristocratique de la fin de la Renaissance, le site du Dognon n'en resta pas moins le symbole du pouvoir et de la seigneurie châtelaine. La tradition définit encore deux des maisons du hameau comme étant l'une, celle où l'on rendait la justice, et l'autre la prison (45).

Les résultats des fouilles archéologiques, s'ils ne sont encore que partiels, sont en parfait accord avec les données historiques. Les travaux ont permis de mettre en évidence sur la basse-cour deux types d'occupation caractérisés l'un par un habitat de bois et des aménagements du socle rocheux, l'autre par un habitat maçonné ; mais l'exégèse des travaux effec-

tués autorise une chronologie plus fine de l'occupation de l'espace fouillé. On peut, à ce jour, envisager trois étapes :

— aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s., un habitat de bois modeste n'ayant laissé que des traces négatives : trous de poteau, de pieux, etc. ;

— aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., un habitat maçonné de plan rectangulaire qui s'installe sur l'habitat précédent ;

— aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s., ce même habitat est remanié et fait place à un bâtiment carré aux fonctions plus domestiques que militaires.

La chronologie ici présentée ne prétend pas être définitive, elle propose uniquement quelques repères pour essayer de comprendre l'évolution de l'occupation de la basse-cour.

\*  
\* \*

Cette étude, qui tente d'illustrer la problématique des fortifications médiévales en Limousin, et plus spécialement celle des châteaux à motte, voudrait mettre l'accent sur l'organisation des différents éléments composant un tel site, ainsi que sur le mode de vie quotidien propre à ces habitats seigneuriaux : il semble en effet qu'il faille y voir plus d'une similitude avec les modes de vie paysans. Notons d'ailleurs que ce constat a déjà pu être fait pour des résidences aristocratiques bien plus importantes que celle du Dognon, notamment en pays charentais, à Andone (46).

Il convient enfin d'insister sur l'intérêt que présentent les techniques mêmes d'aménagement du site : car si celles-ci semblent avoir nécessité un labeur considérable, elles n'en demeurent pas moins le reflet d'un travail effectué à l'économie, illustration supplémentaire de la condition relativement modeste des petites seigneuries limousines.

(45) L. de CORBIER, *op. cit.*, p. 17.

(46) A. DEBORD, art. cit., *Aquitania*, t. 1, 1984, p. 194.

# ANNEXE

## LE DOGNON : PREMIERS RESULTATS DE L'ANALYSE POLLINIQUE

Marie-Françoise DIOT

Nous avons prélevé des échantillons-tests en vue d'une analyse pollinique en stratigraphie, coupe est-ouest, dans la structure d'habitat du Dognon, dégagée en 1985.

Le but est de savoir si les pollens sont présents dans les sédiments acides d'origine cristalline qui, par ailleurs, n'ont pas permis la conservation de l'os. Dans le cas positif, il est intéressant de confronter la présence des taxons végétaux révélés par les pollens à ceux déterminés par les charbons de bois dans le même sol d'habitat (J.-J. Fredon, 1984). Pour l'interprétation des données polliniques, il existe, dans un rayon de moins de 30 km., plusieurs tourbières subatlantiques dont l'étude palynologique retrace la chronologie régionale (M. Deneffe, et coll., 1980 - Lemée G., 1980).

Les sédiments prélevés (fig. 7, p. 77) contiennent des pollens en assez bon état de conservation. Ceux-ci sont en plus grand nombre dans le sol d'habitat (n° 1) que dans le remblai sous-jacent.

Nous examinerons le contenu pollinique de l'échantillon 1, de la base du sol d'habitat dans la zone riche en charbons de bois. Les pollens dominants sont les Graminées sauvages et les Céréales diverses qui forment 57 % de l'ensemble sporopollinique décompté. Les autres taxons herbacés appartiennent aux familles végétales commensales des cultures (Plantago, Rumex, Crucifères, Caryophyllacées...). Il est à noter l'absence de pollens d'*Erica* et de *Calluna*, indicateurs de landes ou de pâtures extensives.

Le taux de pollens arboréens (AP/AP + NAP = 12,6 %) atteste la présence plus ou moins éloignée d'arbres. Les pollens de pin, *Pinus* type *pinaster* (2,4 %) et de sapin, *Abies* sp (0,6 %) sont ici très corrodés par rapport aux autres pollens. Ils sont disséminés par le vent et réputés bons voiliers, donc les conifères devaient être éloignés et/ou peu nombreux. Cette hypothèse se vérifie aussi dans les diagrammes palynologiques des sols bruns acides à faciès humifère et les tourbières de la région d'Eymoutiers, Peyrat-le-Château, situées à environ 25 km au s.-e. du Dognon (A. Billard et coll., 1971) où le pourcentage des pins est toujours inférieur à 5 %. Au Dognon, le Chêne, *Quercus* type *pedunculata* et le Noisetier, *Corylus avellana*, sont représentés par 3 % chacun. Les autres arbres se signalent par quelques pollens : l'aulne, *Alnus glutinosa*, l'orme, *Ulmus campestris*, le charme, *Carpinus betulus*, le bouleau, *Betula* sp.

L'étude anthracologique a montré l'utilisation du chêne et du châtaignier. L'absence d'un pollen ne signifie pas forcément que le taxon correspondant n'existait pas. Il n'y a pas de pollen de châtaignier, *Castanea* sp., dans l'échantillon analysé au Dognon. Sa présence est difficile à mettre en évidence : il est de petite taille, disséminé par le vent pendant une période courte, sa détermination est délicate. Il se retrouve généralement en faibles pourcentages dans les sédi-

ments, par exemple, voisin de 1 % dans les sols bruns humifères de la région d'Eymoutiers, Peyrat-le-Château.

Ces résultats préliminaires sont en accord avec ceux obtenus par l'analyse pollinique des tourbières les plus proches : Sauvagnac dans les monts d'Ambazac, à 10 km au nord du Dognon, les tourbières des Dauge et de Saint-Jean-Lépinas (commune de Saint-Léger-la-Montagne) à 15 km au nord-est du Dognon (fig. 2 p. 68).

Il est rare de pouvoir comparer des analyses de sol archéologique et de tourbières contemporaines si proches dans l'espace ; à Saint-Jean-Lépinas, le niveau de base (0,45 m) est daté par le carbone 14 de  $1030 \pm 90$ . La seule différence se note au Dognon par un taux de pollen de Céréales anormalement élevé (26,9 %) compte tenu de leur faible dispersion naturelle. Les pollens qui se sont conservés dans l'habitat ne sont pas seulement ceux de la pluie pollinique reflétant l'environnement. Le sol a pu s'enrichir par piétinement humain ou animal en plantes de prairies ou en rudérales des chemins d'accès. L'échantillon du sol d'habitation ne peut être interprété en terme de paysage.

Bien qu'elle soit préliminaire, l'analyse pollinique de sol d'habitation au Dognon renseigne sur l'importance de la culture des Céréales, probablement l'absence de landes proches, l'éloignement des forêts et les diverses essences d'arbres que l'homme pouvait utiliser pour ses foyers.

Les taxons végétaux représentés dans les échantillons 2 et 3 sont les mêmes que ceux du sol mise à part l'apparition en faible proportion du tilleul. Les Céréales y sont moins nombreuses. L'interprétation de ces niveaux de remblai nécessite des prélèvements moins espacés et une réflexion sur la stratigraphie à la lumière des fouilles postérieures.

### BIBLIOGRAPHIE

A. BILLARD, J. DEJOU, J. GUYOT et J. MORIZET (1971) : Analyse pollinique des sols. Un exemple : les sols bruns acides à faciès humifères d'Eymoutiers - Peyrat-le-Château (Haute-Vienne) comparés à quelques tourbières voisines, *Bull. A.F.E.Q.*, 1971 - 3, p. 181 à 194, 3 fig., 2 pl. h.t.

M. DENEFFE, B. VALADAS, A. VILKS et G. LINTZ (1980) : L'évolution holocène de la végétation en Limousin, *Bull. A.F.E.Q.*, 2<sup>e</sup> série, 1980 - 4, p. 189 à 199, 9 fig.

J.-J. FREDON (1985) : Macrorestes végétaux de sites archéologiques en Limousin, *Trav. d'Archéol. Limousine*, vol. 5, 1984, p. 7 à 15, 12 fig.

G. LEMÉE (1980) : Evolution postglaciaire et récente de la végétation des Monts de la Marche d'après l'analyse pollinique. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 127, Lettres Bot., 1980 (1), p. 59 à 69, 4 fig.

# LA MOTTE DE CHATEAUNEUF

## (PREMIERE APPROCHE)

### Commune de Saint-Bonnet-de-Bellac (Haute-Vienne)

Christian VALLET

Collaboration : Eric BALBO

#### CHATEAUNEUF DANS SON CADRE HISTORIQUE

La motte de Châteauneuf était située dans les limites de la châtellenie de Champagnac (1). Dès 1249, Guillaume I de Valence fut seigneur des trois châtellenies marchaises de Bellac, Champagnac et Rancon. Il dut céder toutes ses terres de France, en 1276, à son fils aîné Guillaume II de Valence, étant appelé par son frère utérin, Henri III, roi d'Angleterre. Guillaume II mourut avant son père en 1288, ce qui conduisit Aymar de Valence, comte de Pembroke et fils puîné de Guillaume I, à être seigneur des trois châtellenies jusqu'en 1324. A sa mort, sa troisième femme, Marie de Châtillon, comtesse de Saint-Paul, hérita des biens de son mari ; mais, ayant pris le parti anglais, se les vit confisquer en 1372.

Géographiquement, les châtellenies de Bellac, Champagnac et Rancon étaient enclavées dans les châtellenies appartenant au comte de la Marche : Calais (2), Charroux (3), Le Dorat (4) et Saint-Germain-sur-Vienne (5).

Il résulte de cette étude sommaire que la châtellenie de Champagnac était sous influence anglaise entre 1249 et 1372.

#### HISTORIQUE DE L'INTERVENTION SUR CE SITE

En 1980, la municipalité de Saint-Bonnet-de-Bellac faisait aménager des terrains communaux. Au cours de cette opération, une partie du site castral de Châteauneuf était détruite. Ce fait appela notre attention sur la disparition irrémédiable de cet ensemble.

Cette motte suggère les observations suivantes :

— elle ne s'appuie sur aucun accident topographique naturel (éperon, colline) contrairement à ce qui est souvent le cas en Limousin (6) ;

— elle ne figure pas en tant que château sur la carte de Cassini, à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., comme c'est le cas pour de nombreuses autres mottes. Seul, le village de Châteauneuf apparaît sur cette carte.

#### L'ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE

La commune de Saint-Bonnet-de-Bellac s'appelait encore, au XIX<sup>e</sup> siècle, Saint-Bonnet-la-Marche. Elle est située sur un vaste plateau limité au s. par les monts de Blond, à l'e. par la vallée de la Gartempe, à l'o. par la vallée de la Vienne. De relief pratiquement plat, situé en limite des granites du Massif Central et des calcaires du bassin poitevin, la section de Châteauneuf possède un sous-sol riche en minerai de fer.

(1) Champagnac, aujourd'hui village de la commune de Bussière-Poitevine, cant. de Mézières-sur-Issoire, arr. de Bellac, Haute-Vienne.

(2) Tour de Calais, cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon, Vienne.

(3) Charroux, chef-lieu de cant., arr. de Montmorillon, Vienne.

(4) Le Dorat, chef-lieu de cant., arr. de Bellac, Haute-Vienne.

(5) Saint-Germain-de-Confolens, chef-lieu de commune, cant. de Confolens-Sud, arr. de Confolens, Charente.

(6) B. BARRIERE et G. CANTIE, Les fortifications médiévales, *Archéologia* n° 157, août 1981, p. 47-52.

Cette commune est également en limite des anciennes provinces de la Marche et du Limousin, mais aussi en limite des langues d'oïl et d'oc, ainsi que des anciens diocèses de Limoges et de Poitiers. Le site semble donc jouer un rôle frontalier.

#### LE RESEAU ROUTIER ANCIEN

La motte castrale est située à la pointe d'un vaste triangle isocèle formé par d'anciens chemins :

— la hauteur est, aujourd'hui, symbolisée par la route C.D. 26 A, créée en 1880, et orientée selon un axe n.-s. ;

— la base, au s., est formée par une route qui a pris le tracé d'un ancien chemin dit de Saint-Bonnet à Mézières-sur-Issoire ;

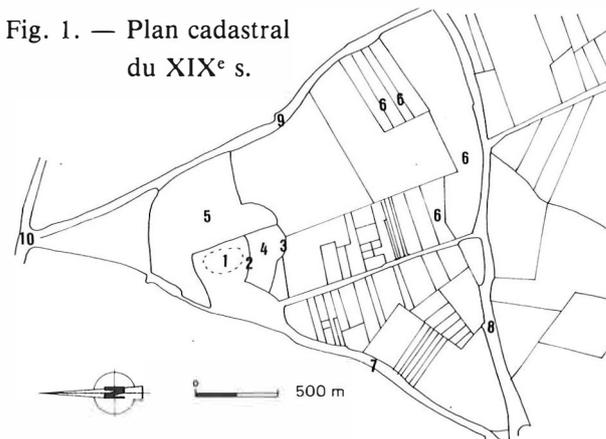
— le côté o. est formé par un chemin agricole, dit « grand chemin de Châteauneuf à Mézières-sur-Issoire », et qui rejoint le précédent pour se confondre avec lui ;

— le côté oriental est formé par un chemin en voie de fossilisation dénommé « grand chemin de Châteauneuf à Bellac » ;

— au n. de ce triangle, passe une route qui emprunte le tracé d'un « grand chemin de Saint-Bonnet-la-Marche à Saint-Barbant ».

Il est à noter que dans cet espace se trouvent deux puits, mais également que les états de sections font apparaître que les parcelles n° 1 et 10, référencées sur le plan annexé, portent le nom de : « jardin de la motte » et que la parcelle n° 5 porte celui de : « les barrières » (7) (fig. 1).

Fig. 1. — Plan cadastral du XIX<sup>e</sup> s.



- 1 Motte.
- 2 Première enceinte.
- 3 Seconde enceinte possible.
- 4 Parcelle : « Jardin de la motte ».
- 5 Village de Châteauneuf.
- 6 Parcelle : « Les barrières ».
- 7 Chemin de Châteauneuf à Mézières-sur-Issoire.
- 8 Chemin de Saint-Bonnet à Mézières-sur-Issoire.
- 9 Chemin de Châteauneuf à Bellac.
- 10 Chemin de Saint-Bonnet à Saint-Barbant.

(7) Etats de sections de la commune de Saint-Bonnet-de-Bellac, 1820.



Fig. 2. — Relevé topographique.

## DESCRIPTION DU SITE (fig. 2)

Dans une précédente publication (8), la motte de Châteauneuf est décrite sous la forme d'un tertre d'une trentaine de mètres de diamètre, haut de quatre mètres environ, entouré d'une banquette de terre qui en fait le tour et qui le sépare d'un large fossé rempli d'eau au s. et à l'o., tandis que les parties n. et e. ont été détruites par la route et la construction du village. A l'extérieur de ce fossé se trouve un escarpement conservé au s. et au s.-o., dont le tracé est repris vers le n. par les façades des maisons. Un second escarpement, formant un arc de cercle concentrique, domine le sol d'un à deux mètres en moyenne. Il s'agit là, semble-t-il, d'une seconde enceinte subsistant à l'e. et au s.-o.

En 1980, seuls subsistent la motte et le tracé de la première enceinte au s.-o., marqué par les limites de parcelles.

### La motte :

En 1983, une coupe réalisée dans le flanc o. de la motte livre une stratigraphie composée d'un empilement de couches d'argile et de pierres alternées sur une hauteur de 5,20 m. Pratiquement toutes ces couches avaient un fort pendage (20 % environ) vers le centre de la motte. Cette coupe nous permit de constater que nous étions en présence d'une motte construite de fond en comble sur un sol parfaitement plat (fig. 3), comme ce fut le cas pour celle de Freyssinges, en Corrèze (9).

Le sommet de la motte présentait une large dépression dans sa partie s. et une sorte de plate-forme au n. Un sondage sur cette plate-forme, en 1983, nous livra un important mobilier céramique, métallique et osseux, lié à une occupation du sommet, mais sans structure apparente. En 1985, une tranchée n.-s. fut ouverte sur le sommet, et nous permit de mettre en évidence les vestiges d'une structure maçonnée, sous la forme d'un mur bien appareillé et lié au mortier de chaux. La destruction de cette structure avait provoqué la dépression du sommet.

- 1 substratum schiste argileux.
- 2 terres noires.
- 3 pierres.
- 4 cailloutis.
- 5 argile.
- 6 pierres noircies par un dépôt inconnu.
- 7 argile et tuf mélangé.
- 8 quartz laitieux.
- 9 cendres avec charbons de bois.
- 10 argile.
- 11 blocage de galets de quartz.
- 12 terres.
- 13 terres noires avec minuscules charbons.
- 14 pierres noires avec altération ferrugineuse.
- 15 argile en poudingue polygénique.
- 16 pierres.
- 17 argile mêlée de cailloutis.
- 18 pierres.
- 19 pierres.
- 20 argile mêlée de tuf.
- 21 pierres.
- 22 cailloutis.
- 23 pierres.
- 24 pierres.
- 25 argile mêlée de cailloutis.
- 26 argile mêlée de tuf et cailloutis.
- 27 cailloutis.
- 28 tuf jaune avec tuiles.
- 29 terre végétale.

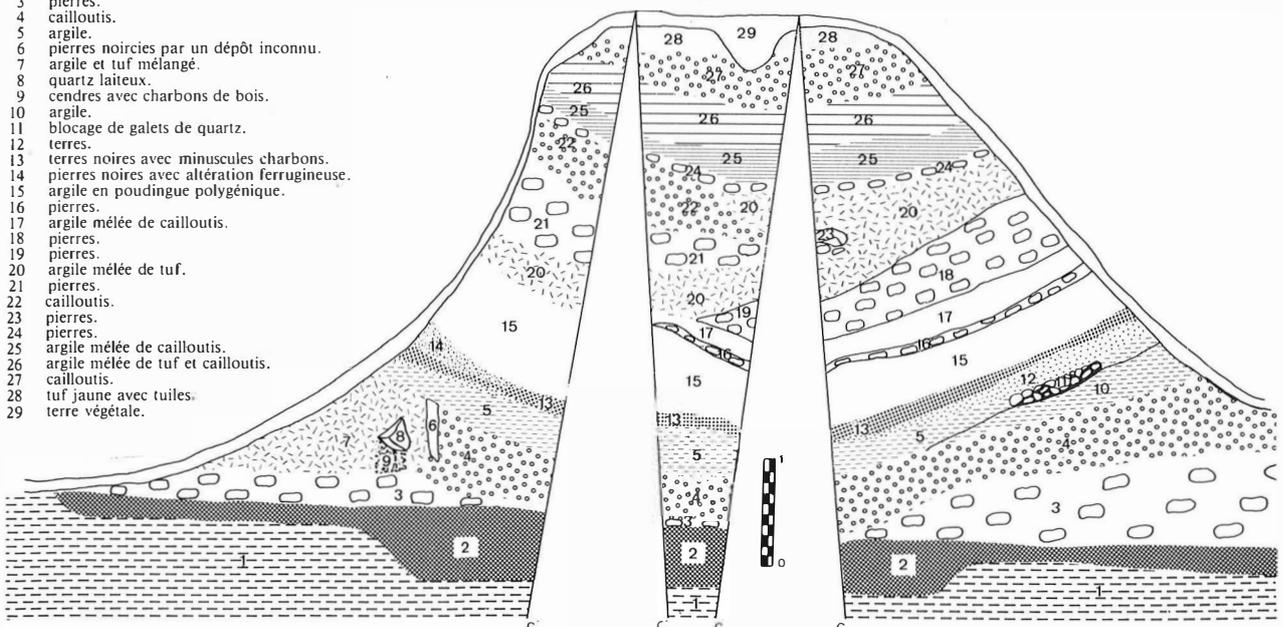


Fig. 3 — Coupe stratigraphique de la motte.

(8) F. JULY, Essai sur les enceintes du département de la Haute-Vienne, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, tome CIII, 1976, p. 47.

La tradition orale affirmait que, lors du percement de la route C.D. 26 A, les ouvriers avaient rencontré des vestiges de murs : en partant de cette tradition, nous avons effectué un décaissement dans la partie e. de la motte. Ce sondage nous révéla en effet un important mur construit en grand appareil, lié au mortier de chaux.

Les diverses strates liées à ce mur nous permirent d'affirmer que nous étions en présence d'un donjon emmotté, le seul actuellement reconnu par la fouille en Limousin et, peut-être, en France (fig. 4).



Fig. 4. — Assises du donjon (Ph. E. Balbo)

(9) J.-M. COURTEIX, La motte de Freyssinges, com. de Forgès (Corrèze). *Trav. d'Archéol. Lim.*, vol. 5, 1985, p. 106-108.

Il est important de noter que l'on a pris soin de conserver la motte après le démantèlement du donjon, comme si l'on avait voulu détruire le pouvoir militaire, symbolisé par le donjon, et conserver le pouvoir seigneurial, symbolisé par la motte.

#### Le fossé :

En 1985, une coupe du fossé fut pratiquée au s.-o. ; elle nous livra le profil exact du fossé à cet endroit. Large de 8 m pour une profondeur de 4,50 m, il est taillé dans la roche en place (schiste argileux), en forme de U, avec une pente relativement douce du côté de la motte (4,50 m de profondeur pour une distance de 6 m) et une pente raide du côté du talus (4,50 m de profondeur sur 2 m de long). Le fond, relativement plat, est large de 1,50 m. Entièrement comblé au cours des siècles, le fossé nous offrit une stratigraphie comprenant onze couches différentes composées, en grande partie, par des dépôts de vase. Seule la couche 4 offre un comblement de gros blocs de pierre consécutif à la destruction du donjon, avec précipitation des matériaux dans le fossé (fig. 5).

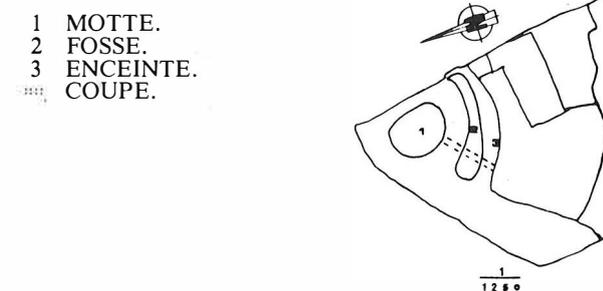
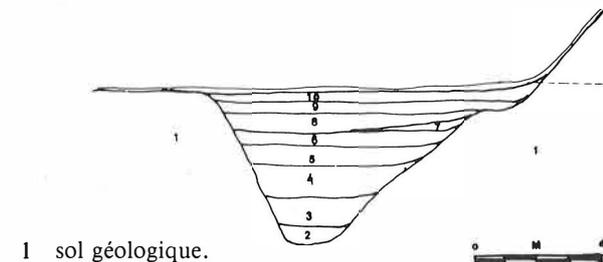


Fig. 5. — Coupe du fossé.



- 1 sol géologique.
- 2 débris végétaux.
- 3 vase grise avec pierres.
- 4 comblement en blocs de gros appareils.
- 5 vase grise avec pierres.
- 6 vase grise clair avec oxydation rouille.
- 7 lit de galets de quartz.
- 8 vase gris-clair avec oxydation.
- 9 vase gris-beige avec oxydation et pierres.
- 10 tuf schisteux jaune.
- 11 terre végétale.

#### DATATION

Tous les éléments du mobilier céramique en notre possession, bien que provenant d'horizons différents, sont absolument homogènes et ne couvrent qu'une seule époque, tant pour la construction et l'occupation de la motte que pour le démantèlement du donjon.

Il est à noter que 80 % de la céramique récoltée sur l'ensemble du site est une céramique d'importation, de pâte blanche à rosée, fine, avec une couverte vernissée verte dont la provenance est sûrement saintongeaise. Les décors d'appliques anthropomorphes évoquent la production des ateliers de la Chapelle-des-Pots (10). Une datation peut être émise, pour cette

céramique, dans une fourchette allant du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, avec une nette préférence pour le XIV<sup>e</sup> siècle.

Le dégagement du mur est du donjon livra, sur son assise débordante, un denier angoumois, d'un type dérivé de l'empreinte odonique, de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle (11).

#### CONCLUSION

L'importance de la céramique d'importation nous oblige à y consacrer une publication séparée. Mais, déjà, la provenance de cette céramique nous conforte dans l'hypothèse d'un poste frontière, bastion avancé, édifié dans un but essentiellement militaire et stratégique.

#### BIBLIOGRAPHIE

- A. THOMAS, *Le Comté de la Marche et le parlement de Poitiers (1418-1436)*, Paris, 1910.
- A. LECLER, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, Ed. Laffitte Reprints, Marseille, 1980. Réédition de Limoges, 1920.
- L. CHARREYRON et M. NADAUD, Procès-verbal de séance, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. LXXX-I, 1924, p.-v. X.
- P. DUCOURTIEUX, Procès-verbal de séance, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. LXXI-1, 1924, p.-v. II.
- A. PETIT, La Famille de Valence, branche cadette des Lusignan, possesseur aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles des châtellenies de Bellac, Champagnac et Rancon, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. LXXIV-2, 1933, p.-v. LXXII-LXXIII.
- A. (de) LABORDERIE, L'Excursion archéologique de 1937, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. LXXVIII-1, 1939, p. 121-122.
- F. JULY, Essai sur les enceintes du département de la Haute-Vienne, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. CIII, 1976, p. 47-48.
- C.-L. SALCH, J. BURNOUF, J.-F. FINO, *Atlas des châteaux forts en France*, Editions Publitoral, Strasbourg, 1977.
- F. JULY, Contribution à l'étude des enceintes médiévales de la Haute-Vienne, *Actes du congrès des sociétés savantes (Limoges, 1977)*, Bibliothèque Nationale, Paris, 1979, p. 161.
- M. AUBRUN, *L'Ancien diocèse de Limoges des origines au XI<sup>e</sup> siècle*, Publication de l'Institut d'Etudes du Massif Central, fasc. XXI, Clermont-Ferrand, 1981, p. 320 et 379.
- B. BARRIERE et G. CANTIE, Les Fortifications médiévales en Limousin, *Archéologia*, n° 157, août 1981, p. 47-52.
- C. VALLET, Saint-Bonnet-de-Bellac, Châteauneuf, Chronique des chantiers de fouilles, *Trav. d'Archéol. Limousine*, vol. 4, 1984, p. 146.

(10) La Chapelle-des-Pots, chef-lieu de commune, cant. de Saintes-Nord, arr. de Saintes, Charente-Maritime.

(11) POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, tome II, Paris, 1860, p. 48-55.

A. BLANCHET et A. DIEUDONNE, *Manuel de numismatique française*, tome II, 1936, p. 70.

# LA MAISON FORTE DE CHATEAU-MORAND ELEMENTS D'UNE SYNTHÈSE

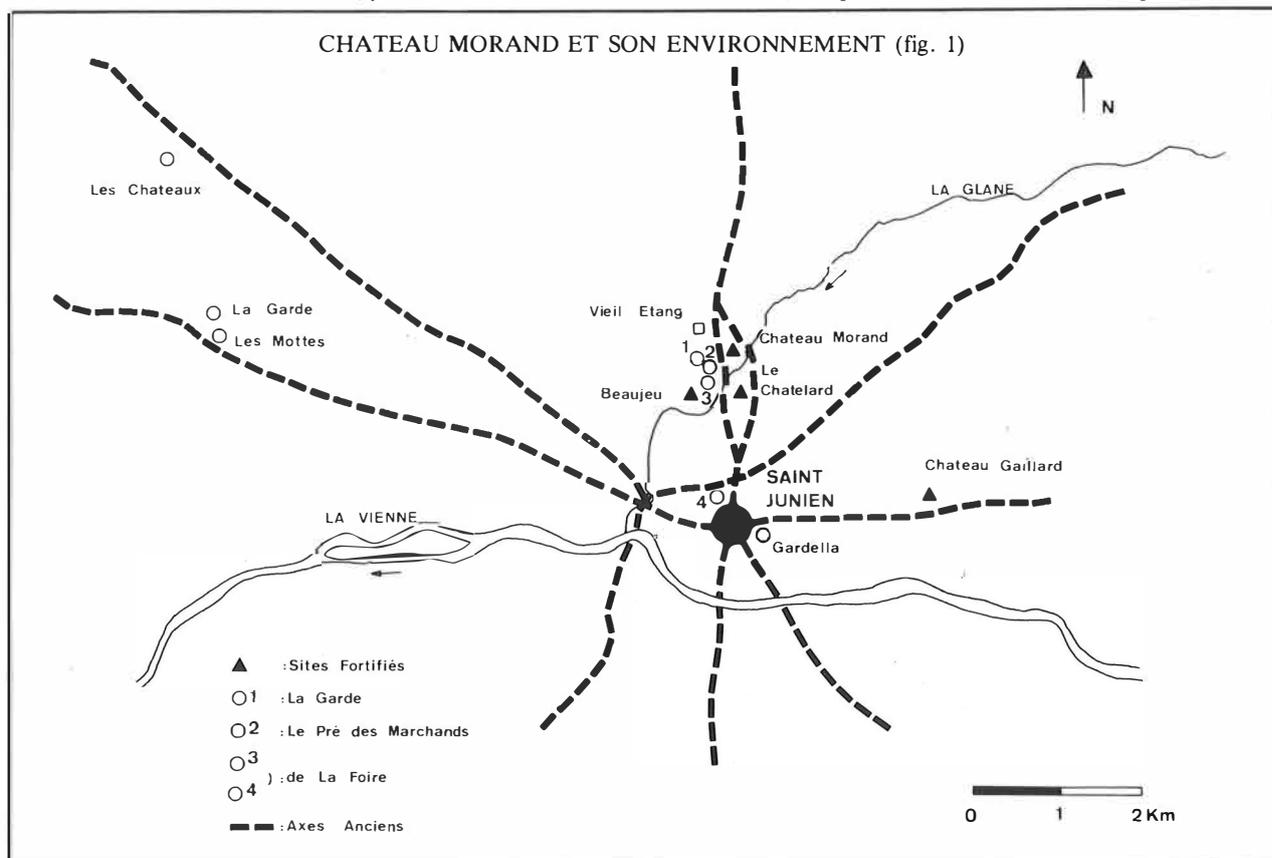
Jacques CAILLAUT

Située à deux kilomètres au n. de Saint-Junien (Coordonnées Lambert 488,390 × 2101,570) la fortification de Château-Morand (1) s'organise sur un éperon rocheux dominant la Glane qui coule, ici, dans une vallée aux pentes vives. Elle s'établit au-dessus de l'actuel barrage du gué Giraud, à l'extrême pointe du plateau de la Basse Garde, dans sa partie boisée. L'altitude moyenne, aux environs de 210 m, et la bonne exposition du site en aval d'un vaste replat orienté au s.-e., en font un site propice à l'occupation humaine. L'intérêt stratégique du site apparaît d'emblée par l'éperon dominant la Glane et contrôlant le passage à gué d'un vieil itinéraire. La conjonction de deux éléments, le défensif et l'agricole, conduisent à étudier le site non seulement sous l'angle militaire mais aussi sous l'aspect du peuplement et de la mise en valeur d'un terroir qui ne peuvent, dans le cas présent, être dissociés.

C'est pourquoi, de 1980 à 1984, cinq campagnes de fouilles ont été menées sur le site de Château-Morand. L'importance du site, la lenteur de la fouille due à une masse importante de remblais d'éroulement autour de la maison forte, n'ont permis d'en donner qu'une lecture partielle. Cependant les différents éléments étudiés apportent des réponses nouvelles sur la problématique du site. C'est dans cet esprit que nous allons aborder ces éléments de synthèse.

## LES DONNEES HISTORIQUES

Les premiers éléments de l'enquête proviennent des documents cartographiques les plus anciens que nous possédions : le cadastre ancien de Saint-Junien (établi en 1822) ainsi que ses Etats de sections, et l'Etat des Fonds établi en 1744. Cette étude nous a permis de préciser l'environnement géo-politique du site par la toponymie, et aussi de dresser le réseau routier ancien à partir duquel l'ensemble du site s'est organisé (fig. 1). En ce qui concerne le réseau routier, la fortification de Château-Morand s'établit sur un axe n.-s. reliant la ville murée de Saint-Junien à Montrollet puis à Saint-Germain-de-Confolens, où l'axe franchissait la Vienne en direction du Poitou (2). Ce passage de la Glane semble avoir été très convoité et l'observation de la voirie ancienne nous montre un dédoublement de l'axe associé à des fortifications pour s'en assurer le contrôle. Pour franchir la Glane, l'axe se scinde en deux diverticules. Un premier tronçon passe à l'ouest et semble être le plus ancien. Il est en effet contrôlé par la fortification de Beaujeu établie au XI<sup>e</sup> siècle (3) et file en ligne droite vers le nord, presque toujours en situation de hauteur. En revanche, le diverticule à proximité duquel Château-Morand est établi s'incurve vers l'est et emprunte un tracé moins rationnel. Il traverse de nombreuses mouillères, ce qui tend à lui donner un aspect anasto-



(1) Commune de Saint-Junien (Haute-Vienne), lieu-dit La Basse Garde, section CS, parcelle 62 a, cadastre 1972.

(2) J.-P. FLEURAT, *La Charente limousine : un exemple d'occupation du sol du Ve au XV<sup>e</sup> siècle*, trav. dactyl., Limoges, 1983.

J. CAILLAUT, Etude d'un carrefour : le réseau routier ancien de la région de Saint-Junien, *Trav. d'Archéol. Limousine*, vol. 1, 1981, p. 63-68.

(3) ADEMAR DE CHABANNES, *Chronique*, éd. J. Chavanon, 1897.

Fig. 2

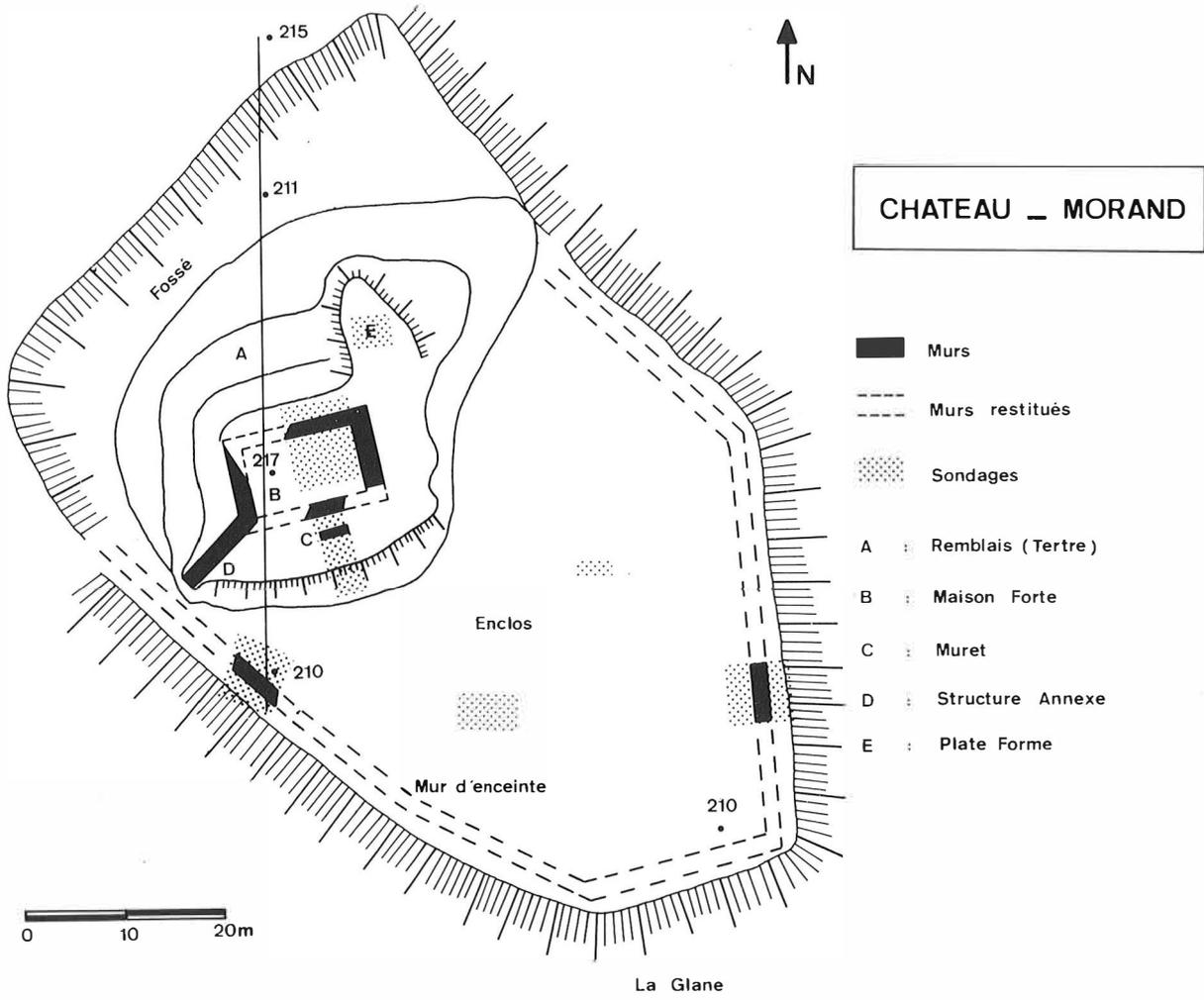
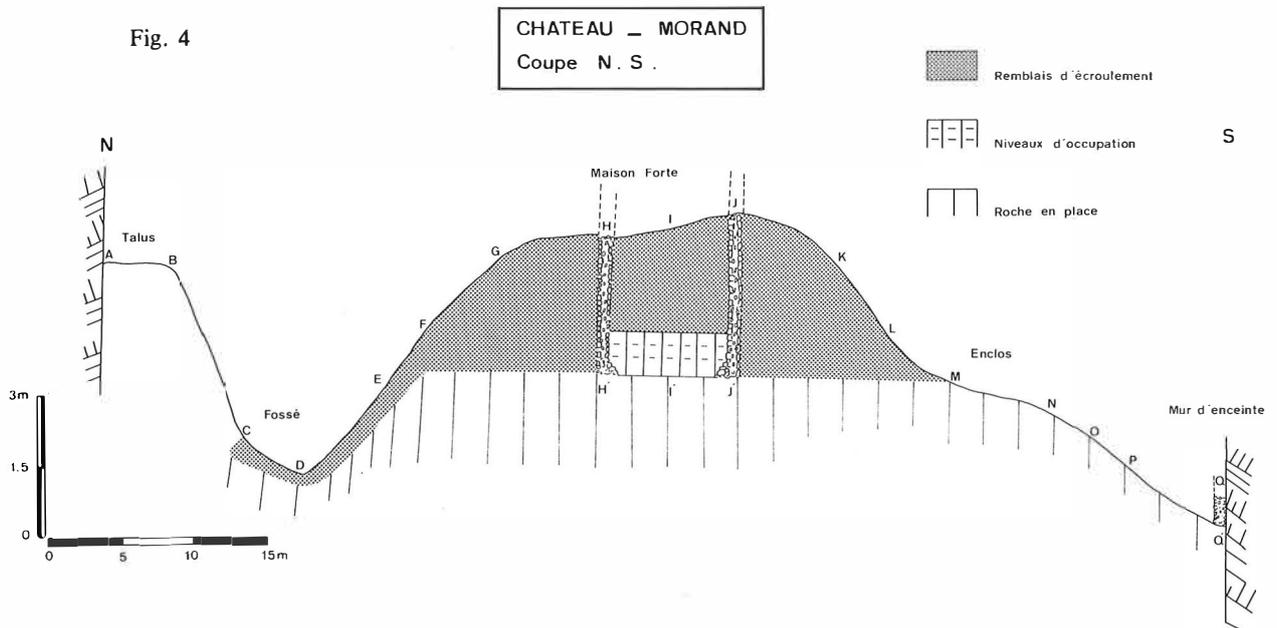


Fig. 4



mosé. Cet axe, qualifié sur l'Etat des Fonds de « *Grand Chemin de Paris* », connaît une certaine importance politique à partir du XI<sup>e</sup> siècle. En effet, il constitue l'une des liaisons entre l'ouest du diocèse sous l'influence des évêques de Limoges (vallée de la Vienne jusqu'à Saint-Junien) (4), et la partie connue aujourd'hui sous le nom de Charente Limousine dont les seigneurs rendaient hommage au comte d'Angoulême. Le grignotage territorial entamé par l'ouest à l'encontre du diocèse de Limoges trouvait donc un point d'achoppement au niveau de Saint-Junien et de quelques « postes avancés », tels Château-Morand, Beaujeu, le Chatelard (fig. 1), possessions des évêques de Limoges, pour faire ainsi face aux visées expansionnistes des seigneurs angoumois.

Les sources historiques que nous possédons proposent une fourchette chronologique intéressante pour la connaissance archéologique du site mais apportent aussi des renseignements sur son rôle politique. En ce qui concerne Château-Morand, les premières mentions connues à ce jour remontent à la fin du XIII<sup>e</sup> s. et manifestent l'appartenance de cette seigneurie à l'évêque de Limoges, possesseur de la ville du chapitre et du territoire paroissial de Saint-Junien.

Vers 1284, il est question, dans un accord entre l'évêque de Limoges et une dame Laure de Chabonais, du règlement d'un litige les opposant au sujet « des maisons ». Parmi celles-ci, on cite Château-Morand. Vers 1290, un hommage lige d'Echivat, comte de Bigorre et seigneur de Chabonais, est rendu par celui-ci à l'évêque de Limoges pour différents fiefs, et il est question du *castrum* et *castellania Castri Morandi*. Vers 1300, le même Echivat reconnaît qu'il tient en fief de l'évêque le château et la châtelainie de Château-Morand (5). Enfin, en 1488, Jacques de Vendôme est dit « Chastelain de Chabonais, Coufoulans, Loubert et Chastel Morand » (6).

Le chanoine Maleu (mort en 1322) mentionne dans sa chronique (7) l'existence d'un domaine agricole dit de « villa Morant », redevable d'un certain nombre de boisseaux de blé au chapitre de Saint-Junien. Cette mention nous renvoie donc à l'énoncé de départ où nous avons noté la présence de ce vaste replat bien orienté, propice à l'agriculture. Il est même possible que la structure du « Château » ait été confondue avec le centre domanial, ce qui aurait pu entraîner chez Etienne Maleu la réduction de cette structure militaire et agricole à une vocation uniquement agraire.

Des historiens comme l'abbé Arbellot (8) et Vital Granet (9) fournissent eux aussi d'autres renseignements sur le site. Cependant, les sources qu'ils mentionnent n'ont pu être vérifiées étant donné leur disparition. En 1542, voire 1543, un arrêté du Parlement de Bordeaux aurait ordonné la destruction de Château-Morand car le seigneur du lieu prélevait alors un droit de gué, entravant ainsi les échanges

(4) J.-P. FLEURAT, *op. cit.*

(5) Cartulaire « *O DOMINIA et Tuae-Hodie* », ed. L. Delaume, Histoire des Fonds d'Archives de l'évêché de Limoges, trav. dactyl., Paris, 1980 (vers 1290-1300) - *RECOGNICIO SEU HOMAGIUM FACTUM DOMINO EPISCOPO : Litera quo Exchinatus comes Bigorre dominus de Cabanesio, tenet in feudum ad homagium ligium a dicto domino episcopo Lemovicensi, castrum et castellania Castri Morandi.*

(6) Le Père ANSELME, *Bull. de la Soc. Hist. et Archéol. de la Charente*, t. V, 6<sup>e</sup> série, 1895.

(7) E. MALEU (chanoine), *Chronique*, éd. Abbé Arbellot, Paris, 1848.

(8) Abbé ARBELLOT, *Documents historiques sur la ville de Saint-Junien*, Paris, 1848, p. 87.

(9) V. GRANET, *Histoire de Saint-Junien*, Imp. Villoultreix, Saint-Junien, 1926, p. 181.

commerciaux. Au début du XVII<sup>e</sup> s., un autre arrêté de ce même Parlement aurait ordonné de relever Château-Morand, mais il ne fut pas suivi d'effet. Le fonds Codet de Boisse (10) nous livre aussi quelques renseignements sur la continuité du rôle judiciaire de la châtelainie après qu'elle eut été abandonnée. Les seigneurs de Château-Morand résident alors dans la ville murée de Saint-Junien et continuent d'exercer des droits de basse et moyenne justice attachés à la châtelainie.

Cet apport des textes nous permet de préciser, avec les données archéologiques, la période d'occupation du site, qui semble donc s'étaler de la fin du XIII<sup>e</sup> s. (1284) jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> s. (1542-1543), soit sur plus de deux siècles et demi.

## LES DONNEES ARCHEOLOGIQUES

Château-Morand se décompose en trois éléments caractéristiques qui ont fait l'objet de sondages : une maison forte, un enclos, un mur d'enclos. Cet ensemble situé en sous-bois a permis une première approche botanique, constituant les prémices de l'étude (11).

L'originalité du site réside dans la présence, sur le pourtour de l'éperon, d'un mur long de 160 m. Construit au niveau de la rupture de pente dominant la vallée de la Glane, il ceint presque tout le site. A l'arrière de l'éperon, barrant l'isthme du plateau, un fossé isole la maison forte et l'enclos, d'une superficie de 0,20 hectare environ (fig. 2).

## LA MAISON FORTE

Elle se présente sous la forme d'un corps principal de logis de 14,5 m sur 9,70 m, auquel a été adjoint un bâtiment annexe au s.. Près de la maison forte et dans l'enclos, un muret de pierres sèches a été mis au jour lors de la dernière campagne de fouilles.

Le sondage pratiqué à l'angle n.-e. de la maison soulève deux questions, quant à la structure du bâtiment et à son implantation. L'analyse stratigraphique pratiquée à l'intérieur de la maison forte suggère en effet deux niveaux de réflexion :

### a) Les éléments certains (fig. 3) :

La couche n° 1 correspond au niveau de préparation et recouvre l'assise débordante interne du mur ; elle est composée d'arène granitique et de pierres assurant le talon du mur. Directement en contact avec cette couche, la couche n° 2 est un niveau de sol en terre battue très dure. Avec les strates n° 8 (remblais d'écroulement) et n° 9 (couche humifère), ces quatre niveaux constituent les éléments certains de l'analyse stratigraphique.

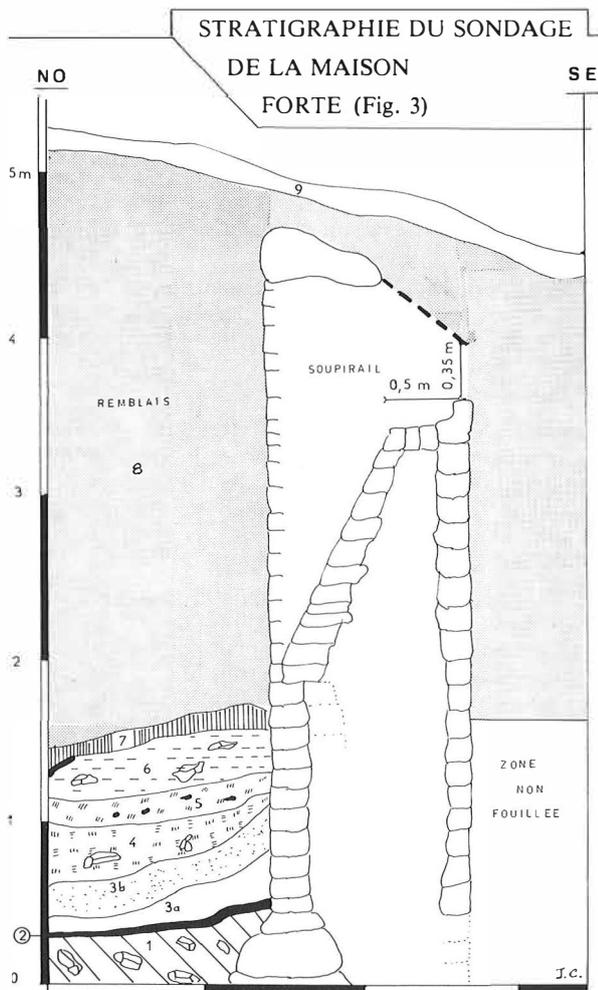
### b) Les éléments possibles

Six couches posent un problème d'interprétation. Les couches 3a, 3b et 4 sont de composition homogène. Il s'agit de strates sablonneuses ou graveleuses comportant quelques pierres et stériles de tout mobilier. Une analyse pédologique permettra de déterminer si ces trois strates proviennent directement de remblais extérieurs déversés par le soupirail, ou bien de l'effondrement de la structure.

Les couches 5,6,7 renferment un mobilier important. La strate n° 7 où quatre clous ont été trouvés peut attester un niveau d'effondrement de la toiture. Celle-ci aurait alors été composée, outre la chaipente, d'une couverture en chaume et non en tuiles. Les couches 5 et 6, très riches en mobilier (éperon, ardillon de

(10) Répertoire du Fonds Codet de Boisse, éd. par M.-G. Touyéras, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. LV, 1905, P. 452-511.

(11) J.-F. BOYER, Végétation et structures archéologiques en haut Limousin, *Trav. d'Archeol. Limousine*, vol 5, 1985, p. 22.



ceinture, fer à équidistance,...), peuvent avoir une double origine : ou bien nous sommes en présence de l'effondrement de l'étage avec le mobilier qu'il contenait, ou bien le niveau de ces strates correspond à un dépotoir.

Le volume mis au jour dans ce sondage peut s'apparenter à une cave en raison de la présence de soupiraux ainsi que par l'analyse de la stratigraphie. Un sondage complémentaire, également pratiqué à l'intérieur de la maison forte, confirme le précédent en apportant d'autres indications (foyer aménagé sur le niveau de sol). Enfin, un dernier sondage pratiqué à l'extérieur et au s. de la maison forte suivant une coupe transversale de 7 m sur 1,50 m, ouverte depuis le mur s. de la maison vers l'enclos, selon un axe orienté à 116°, a restitué une strate de remblais d'écroulement (épaisseur entre 1,50 m et 0,80 m) surmontant une couche de remblais plus ancienne renfermant moins de pierres et pouvant correspondre à une première étape d'abandon du site. Au pied du mur de la maison forte apparaît un décaissement de l'arène granitique, peut-être un caniveau, tandis qu'un muret de pierres sèches affleure à 1,60 m au s. de la maison. Un amoncellement de pierres posées à sec, épaulées sur ce muret, délimite deux importants niveaux de ruissellement.

L'ensemble de ces aménagements pourrait évoquer la protection du mur gouttereau de la maison forte contre les eaux pluviales.

Ces différents sondages nous ont permis de mieux comprendre l'implantation de la maison forte (fig. 4) et de connaître l'évolution topographique du site. Après l'abandon ou la destruction de celui-ci, les éboulis provenant des murs ont été modelés en un nouveau profil topographique, tout d'abord en comblant l'intérieur de la maison puis en remblayant le terrain

de chaque côté de celle-ci, donnant ainsi à la topographie l'apparence d'une motte. Grâce aux sondages, on sait que l'emmottement de la maison forte fut relativement faible (sur le relevé topographique, il se situerait entre les lettres E et F) ; la maison semble établie sur le substrat rocheux mis de niveau avec la terre extraite du fossé. Nous sommes ici en présence d'une des caractéristiques des maisons fortes, à savoir l'édification sur une butte plus ou moins élevée (12).

Contournant le terre par l'ouest, le fossé, en forme de demi-lune, n'a pas encore été sondé. Cependant, ayant été creusé dans la roche en forme de U, sa profondeur pourrait varier entre 4,5 m et 1,20 m.

### LE MUR D'ENCLOS

Ce mur est bâti directement sur la roche en place qui devait, à l'origine, affleurer sur tout le pourtour de l'éperon. Le rocher n'a été que peu retouché pour asseoir le mur dont la base, en assise débordante, est posée directement sur une couche de mortier au contact de la roche mère.

La stratigraphie attenante révèle une importante couche humifère épaisse de 1,64 m, bloquée par le mur qui a joué le rôle d'une banquette de culture piégeant à la fois la terre végétale et le mobilier erratique.

Aucun niveau de circulation n'est apparu, ni même un sol de ruissellement en milieu ouvert. L'appareil du mur est identique en tout point à celui de la maison forte : deux parements ont été établis, puis bloqués par un noyau de pierres et d'arène granitique. Les moellons du parement n'ont été taillés que sur la face externe, le tout étant lié par un mortier contenant une forte proportion de chaux, abaissant le pH des sols avoisinants ( $\text{pH} > 8$ ) et permettant ainsi la croissance d'un nombre important de plantes rudérales.

Une particularité de ce mur réside dans le soin que l'on a pris, d'une part à l'édifier et d'autre part à le renforcer : situé au niveau de la rupture de pente à l'extrémité de l'éperon dominant le versant de la Glane, il a été contreforté dans sa partie occidentale, et un rocher important a été calé à l'aide de pierres afin qu'il ne glisse pas contre le mur.

### L'ENCLOS

Il a été sondé à deux endroits : hormis un mobilier erratique, il n'a pas révélé de traces d'occupation. Le problème de sa destination est donc posé et nous pouvons entrevoir sa fonction soit sous forme de basse-cour, soit sous l'aspect d'un parc à bestiaux, à la manière d'un corral.

### LE MOBILIER

#### La céramique

Les sondages pratiqués tant à la maison forte qu'au mur d'enclos ont permis la mise au jour de nombreux fragments de céramique : rebords, anses, becs pontés, nombreux fonds.

Ce mobilier semble relativement homogène quant à sa composition. Il s'agit principalement de vases globulaires (*ollae*) qui représentent 70 % de l'ensemble céramique recueilli. Seule, une oule (fig. 5 ; n° 1) a pu être en partie remontée. Elle se présente sans moyens de préhension, avec un fond légèrement bombé et une liaison avec la panse marquée par une légère carène. Son diamètre est de 0,22 m et les parois sont relativement fines, bien que d'autres tessons du même type soient d'épaisseur variable. Le rebord n'a pu être restitué : toutefois, d'autres rebords découverts sur le site peuvent proposer une typologie. Quelques-uns sont à lèvres amincies (fig. 5, n° 2 et n° 3) tandis que

(12) J.-M. PESEZ et F. PIPONNIER, Les maisons-fortes bourguignonnes, *Château-Gaillard*, V, 1-6 sept. 1970, 1972, p. 143-164.

Fi. 5

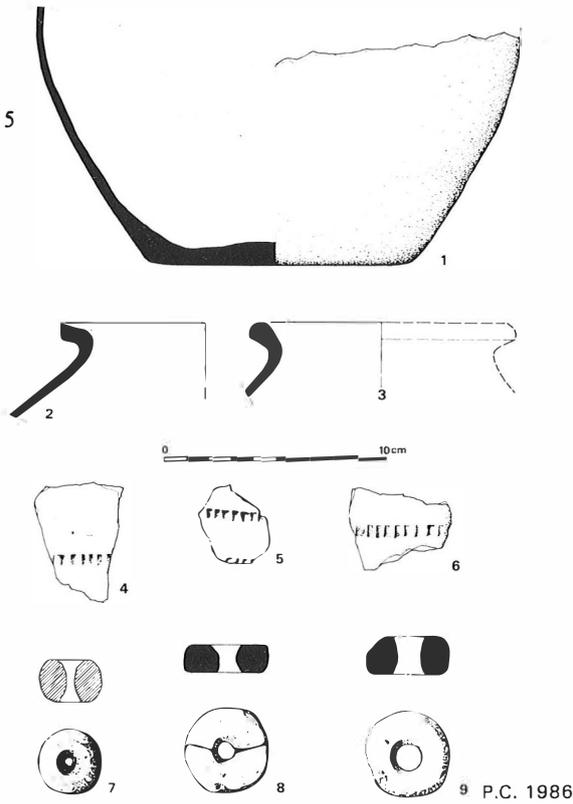
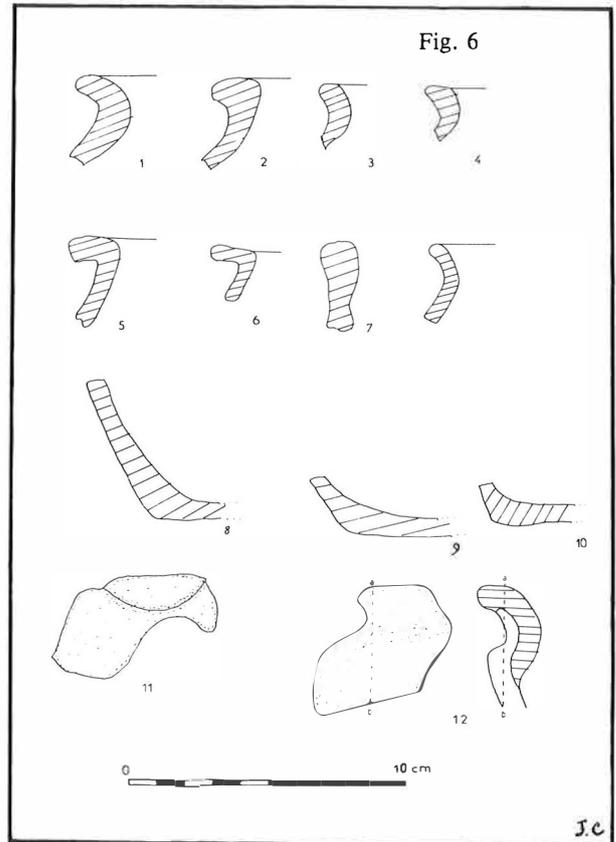


Planche réalisée par Patrice Conte

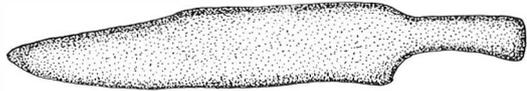
Fig. 6



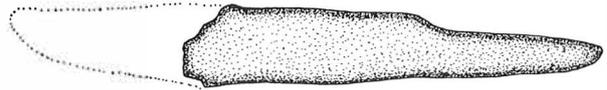
MOBILIER METALLIQUE

Fig. 8

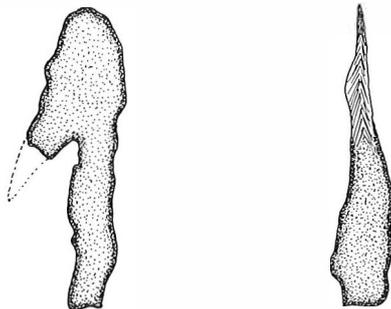
COUTEAU : poids 15 g. Longueur totale : 12 cm - Faible oxydation. Couche n° 6



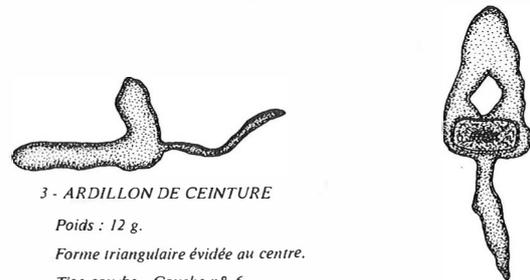
COUTEAU



2 - POINTE DE HARPON



Poids : 22 g.

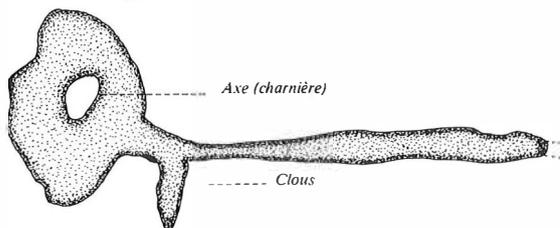


3 - ARDILLON DE CEINTURE

Poids : 12 g.

Forme triangulaire évidée au centre.

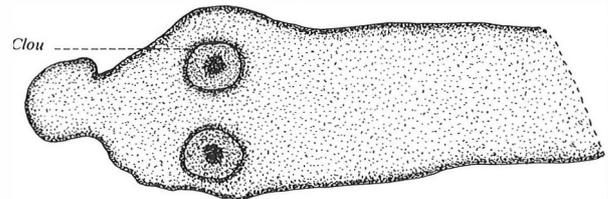
Tige courbe - Couche n° 6



Axe (charnière)

Clous

4 - ELEMENT DE FERRURE DE MEUBLE



Clou



J.c.

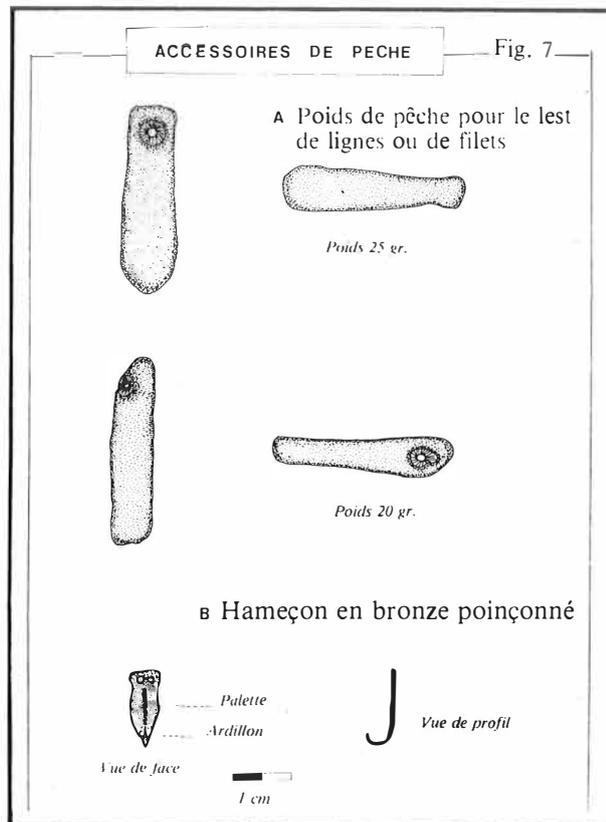
la majorité des rebords ont une forme épaisse et peu développée (fig. 6, n° 1, 2, 3, 4, 5, 7). Un lot de céramique beige (fig. 5, n° 2) peut apparaître comme une anomalie dans l'ensemble du mobilier récolté, par contraste avec les autres céramiques grises et micacées. Leur pâte semble attester une provenance de pays calcaires et suggère des échanges avec la Charente (13).

Deux types de fonds peuvent être observés : des fonds se raccordant à la panse par un angle compris entre 20° et 30° d'inclinaison, et des fonds se raccordant à la panse par des angles compris entre 35° et 45°. On isole ainsi deux types de céramiques qui peuvent suggérer une plus grande habileté du potier dans le deuxième cas (fig. 6, n° 8, 9, et 10). Quelques panses décorées à la molette (fig. 5, n° 4, 5, 6), deux becs pontés de pichet (fig. 6, n° 11 et 12) manifestent une petite diversité dans l'ensemble du mobilier céramique. Autre élément céramique : la présence de deux fusaïoles en terre cuite (fig. 5, n° 8 et 9) ainsi que d'une fusaïole en pierre (fig. 5, n° 7).

### Les accessoires de pêche

Tout prédisposait ce site à connaître une activité de pêche : la présence de la Glane, rivière affluent de la Vienne, et l'existence d'un vieux étang pouvant servir de pêcherie. Parmi le mobilier recueilli, quatre éléments méritent l'attention :

1) — *Un hameçon en bronze* (fig. 7, B) se présente sous la forme d'une feuille de saule, poinçonné sur son pourtour et percé de deux trous pour permettre sa fixation à la ligne. Il s'agit en fait d'un leurre, et les pêcheurs connaissent bien les vertus attractives d'une feuille de saule tourbillonnant dans l'eau. Toutefois la palette semble importante, ce qui pouvait permettre au poisson de se dégager ; d'autre part, la courbure de l'ardillon est assez faible, ce qui enlève de l'efficacité au leurre.



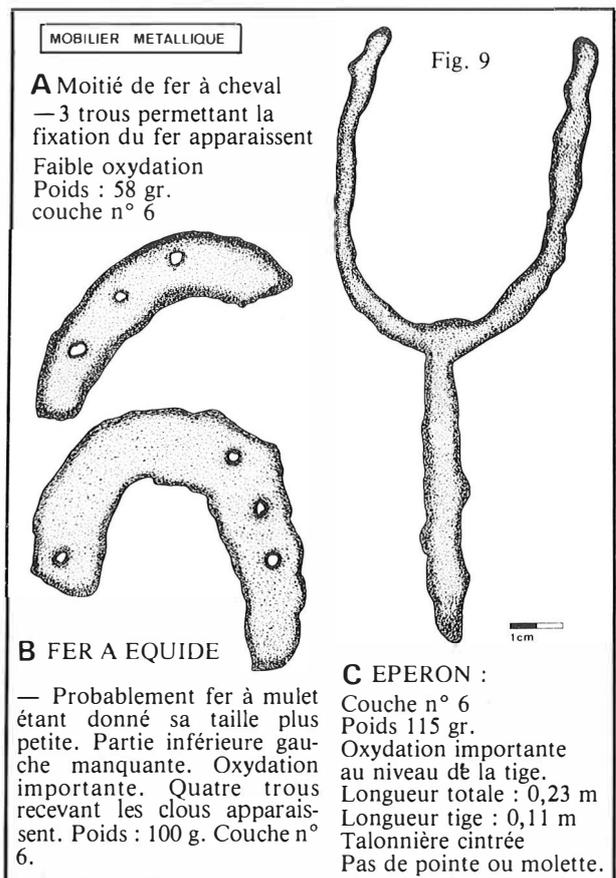
(13) P. CONTE et F. GAUTHIER, Beaulieu : site d'habitat du Moyen Age au XX<sup>e</sup> s. (Pensol, Haute-Vienne), *Rev. Archéol. du Centre de la France*, t. 24, 1985, p. 230-231.

2) — *Les poids* (fig. 7, A) : Deux poids en grès, de 20 et 25 grammes, percés d'un orifice à leur sommet, pouvaient servir de lest pour une ligne à lancer ou pour un petit filet de pêche. Leur forme se rapproche de celle des poids en plomb encore utilisés par les pêcheurs.

3) — *La pointe de harpon* (fig. 8, n° 2) : Il s'agit ici d'un élément de destination plus incertaine. Sa forme et son poids peuvent cependant suggérer un rôle dans la pêche au harpon. Le peuplement des rivières, à l'époque médiévale, était plus abondant que de nos jours et la présence de saumons dans les eaux de la Glane ne fait aucun doute (les saumons de cette rivière sont encore signalés vers 1896).

Le reste du mobilier recueilli se compose essentiellement d'objets métalliques et caractérise des activités habituelles sur un site castral : fers à cheval (fig. 9, A, B), éperon (fig. 9, C). Quelques éléments ménagers sont également apparus : couteaux (fig. 8, n° 1), éléments de ferrure de meuble (fig. 8, n° 4) ainsi qu'un ardillon de ceinture (fig. 8, n° 3).

Dans leur ensemble, les données tant archéologiques qu'historiques concourent à proposer une période d'occupation du site s'étalant de la fin du XIII<sup>e</sup> s. au milieu du XVI<sup>e</sup> s. Apparemment, nous sommes ici en présence d'un site castral créé de toutes pièces à la fin du XIII<sup>e</sup> s. par l'évêque de Limoges à la limite occidentale de son influence politique et ceci, peut-être, pour faire face aux visées expansionnistes des seigneurs de l'ouest du diocèse qui, en quasi totalité, rendaient hommage au comte d'Angoulême. Toutefois, l'aspect défensif ne saurait être l'unique élément de ce dossier : il fut accompagné d'une mise en valeur du terroir au milieu duquel Château-Morand a pu jouer le rôle de centre domanial. La problématique posée par la fouille partielle suscite encore de nombreuses interrogations, notamment en ce qui concerne l'occupation de l'enclos et les structures jouxtant le corps principal du logis.



# **NOTES ET TRAVAUX**



# L'ANCIENNE VOIE DE CLERMONT A LIMOGES : Recherches à Saint-Agnant-près-Crocq (Creuse)

Marie-Ange DOSTES

## I. — LES SOURCES ECRITES

Grégoire de Tours (538-594) évoque, dans deux textes, un itinéraire routier joignant l'Auvergne au Limousin par lequel arrivaient soldats et voyageurs. Le premier texte désigne nommément la colline de Nigremont, lieu de rencontre entre Chramme et les fils de Clotaire Charibert et Gontran (1), tandis que le second place en Limousin, sur le trajet des reliques de saint Georges venues d'Auvergne, un oratoire localisé par les historiens sur le site de Nigremont (2).

La paroisse de Saint-Georges-Nigremont (3) fut, à la période carolingienne, le centre d'un *pagus* (4) et le siège d'une vicairie (5), sise en Limousin, aux confins de l'Auvergne (6).

Quelle était donc cette voie par laquelle cheminaient les armées, les voyageurs et les reliques venant d'Auvergne ?

## II. — LE TRACE DE L'ITINERAIRE (fig.1)

Classiquement, les historiens se réfèrent à la Table de Peutinger (7) et proposent, pour joindre *Augustonemetum* (Clermont-Ferrand) à *Augustoritum* (Limoges) un tracé jalonné par la station routière d'*Acitodunum* (Ahun) (8), puis par celle de *Praetorium*, non encore identifiée (9). Or, ce tracé gagne Limoges au prix d'un énorme détour en direction du nord, alors

que le plus court chemin entre Clermont et Limoges, et, à plus longue distance, entre Lyon et Saintes, passe par Pontcharraud (10) et Felletin (11), c'est-à-dire à faible distance (environ 3 km) du bourg de Saint-Georges-Nigremont.

Deux historiens auvergnats, Charbonneau et Rouchon, ont reconnu cet itinéraire en Puy-de-Dôme, sur la commune de Giat (12) : « A la Croix des Adieux, à quatre cents mètres à l'est de Roure, la voie est admirablement conservée : la chaussée empierrée mesure huit mètres de large et elle est en surélévation de un mètre et demi. Nous avons trouvé, dans la route même, une médaille aux têtes d'Auguste et d'Agrippa » (13). Puis la route joint le hameau de Lépinas, commune de Flayat (14), par monts et vaux (15), avant de gagner le bois d'Amont sur cette même commune : « elle est au niveau du sol et mesure de 7,50 m à 8 m de large. Par une dépression qui est encore très nettement marquée, elle descend la colline, passe sur la chaussée de l'Etang de Pretaud, puis se confond en partie avec le chemin d'intérêt commun n° 129 qui se dirige sur Pontcharraud et Felletin » (16). Au-delà vers l'ouest, les auteurs n'ont pas reconnu le tracé de la route, mais les plus anciens cadastres la désignent sous le nom d'ancien chemin de Clermont à Felletin.

Charbonneau et Rouchon placent dans le Bois d'Amont le départ d'un axe routier issu du précédent et tracé vers le nord en direction d'Ahun ; « c'est probablement cette deuxième voie qui figure sur la carte de Peutinger... moins large que la précédente (elle) est parfaitement conservée sur bien des points de son parcours. Elle mesure de 5 à 6 m entre pierres de bordure avec 4 ou 5 m de chaussée pavée » (17). Charbonneau et Rouchon placent au carrefour des deux routes la station *Fines* portée sur la Table de Peutinger (18) ; la tradition orale y place en tous cas une importante agglomération gallo-romaine. Mais les ruines anti-

(1) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, IV, 16. L'épisode est situé en 556.

(2) Id., *Miracula et opera minora, liber in gloria martyrum*, 100, dans *Monumenta Germaniae historica, scriptores rerum meroving.*, I, 2<sup>e</sup> éd., 1969, p. 554. Sur la diffusion du culte de saint Georges en Limousin à partir de Nigremont, voir M. Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, 1981, p. 254-255 (et fig. 16).

(3) Aujourd'hui com. du canton de Crocq, arr. d'Aubusson (Creuse).

(4) Flodoard, *Historia ecclesiae*, III, 20, dans *Monumenta Germaniae historica, scriptores*, t. 13, éd. Waitz, 1881, p. 513, et dans *Patrologia latina*, 135 et 234, éd. Migne, 1844-1855 : « quosdam designans pagos in quibus eadem res confjacerent, Arvernium videlicet ; Nigrum Montensem, Lemovicum, et Pictavum ». Ce texte a été rédigé au IX<sup>e</sup> s.

(5) Charte de donation faite à l'église Saint-Etienne de Limoges, par Adalbert et sa femme Otberte, d'une chapelle consacrée au Sauveur dans le *pagus* et la vicairie de Nigremont, Cartulaire de Saint-Etienne de Limoges, éd. J. de Font-Réaulx : « Capella nostra, que vocatur ad Ribersium, quam in honore S. Salvatoris edificare et consecrare fecimus... Est autem... posita in agro Nigromontinse, in vicaria de ipso Nigromonte... » (vers 962).

(6) Cf. aussi M. Deloche, Etudes sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au Moyen Age, 1861 (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, 2<sup>e</sup> série, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 426-427 ; 2<sup>e</sup> partie, p. 237) ; A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1878, p. 256.

(7) La Table de Peutinger, copie médiévale d'une carte antique du III<sup>e</sup> s., a été éditée dans la revue *Gaule*, 10<sup>e</sup> année, 1965, 2<sup>e</sup> série, n° 7, p. 105-123.

(8) J.-M. Desbordes, Les origines d'Ahun : problèmes et certitudes, *Mém. Soc. Sciences Nat. et Archéol. de la Creuse*, t. 39, fasc. 2, 1976, p. 459-475.

(9) La station de *Praetorium* a été le plus souvent localisée sur le site du Puy-de-Jouër (commune de Saint-Goussaud,

canton de Bénévent-l'Abbaye, Creuse) mais les récents travaux de J.-P. Bost excluent désormais cette hypothèse (J.-P. Bost, Les vestiges antiques du Mont de Jouër, *Mém. Soc. Sciences Nat. et Archéol. de la Creuse*, t. 39, fasc. 3, 1977, p. 686-700.

(10) Ch.-lieu de com., cant. de Crocq, arr. d'Aubusson (Creuse).

(11) Ch.-lieu de cant., arr. d'Aubusson (Creuse).

(12) Ch.-lieu de com., cant. de Pontaumur, arr. de Riom (Puy-de-Dôme).

(13) G. Charbonneau et C. Rouchon, Sur l'ancienne voie romaine de Clermont, *Revue d'Auvergne*, t. 48, 1934, p. 75-76.

(14) Ch.-lieu de com., cant. de Crocq, arr. d'Aubusson (Creuse).

(15) G. Charbonneau et C. Rouchon, *art. cit.*, p. 76 : « La voie rejoint la route de Fernoël à Lépinas avant Bressolles. Elle est à flanc de colline et franchit le marécage dans la largeur minima... entre Bressolles et Lépinas... la voie romaine... coupe, par une légère tranchée, la petite colline que la route actuelle a pris soin de contourner. »

(16) *Id.*, p. 76.

(17) *Ibid.*, p. 77-78.

(18) *Ibid.*, p. 81 : « Nous avons de sérieuses raisons de croire que *Fines* se trouvait au point de jonction des routes de Felletin et d'Ahun, lieu-dit « le bois d'Amont ».

ques du Puy-de-Voingt (19) ont bien plus de chance d'être les vestiges de cette station routière (20).

Nos deux auteurs confortent leur argumentation par l'épigraphie. Une borne leugaire dédiée à l'empereur Claude (41-54) a été identifiée au bord de l'ancienne voie reliant Clermont à Limoges, à l'ouest d'Enval (21) ; près d'Ahun, une borne leugaire dédiée à Gordien III (238-244) attesterait l'édification postérieure de la chaussée issue de la première (22). Mais ces arguments sont bien fragiles : la borne de Gordien III n'est plus en place, et celle de Claude jalonne une section de l'itinéraire de Clermont à Limoges à l'est du carrefour précité.

Mais il est sûr que cet itinéraire se poursuivait à l'ouest du carrefour, sur les communes de Saint-Agnant, de Saint-Maurice-près-Crocq (23), de Saint-Georges-Nigremont, de Pontcharraud (24), de Saint-Frion (25) et de Felletin (26). La tradition orale constante le désigne sous le nom de chemin de César, tandis que les États des Sections des plus anciens cadastres lui donnent les noms de *letrade*, *la pouge*, *le che-*

*min ferré* (27). La voie est le plus souvent en interfluve entre Felletin et Saint-Frion, par monts et vaux au-delà vers l'est ; il est possible que l'itinéraire ait été aménagé en raccordant des tronçons de cheminements d'origine préromaine avec des sections routières créées de toutes pièces après la conquête (28). L'équipement de la route atteste en tous cas sa longue utilisation puisque les documents riverains sont nombreux au Moyen Age et à l'époque moderne : une maison des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem s'élevait à Salesse (29), tandis qu'au bord de l'itinéraire, sur la paroisse de Saint-Frion, était implanté l'hôpital Fontfeyne, proche d'une bonne fontaine, pourvu d'une chapelle dès le XII<sup>e</sup> s., et naguère siège d'un pèlerinage fameux (30). Le pont sur la Rozelle était déjà en service au XII<sup>e</sup> s. puisque le cartulaire de Blessac restitue alors, pour ce lieu, la graphie *Poncharal*, qui suggère un important trafic routier (31) ; l'on connaît enfin, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., les fameux voyages de Montaigne et d'Abraham Goëlnitz par Felletin et Pontcharraud (32). Ce même itinéraire a été, bien évidemment, à l'origine de la prospérité de Felletin ;

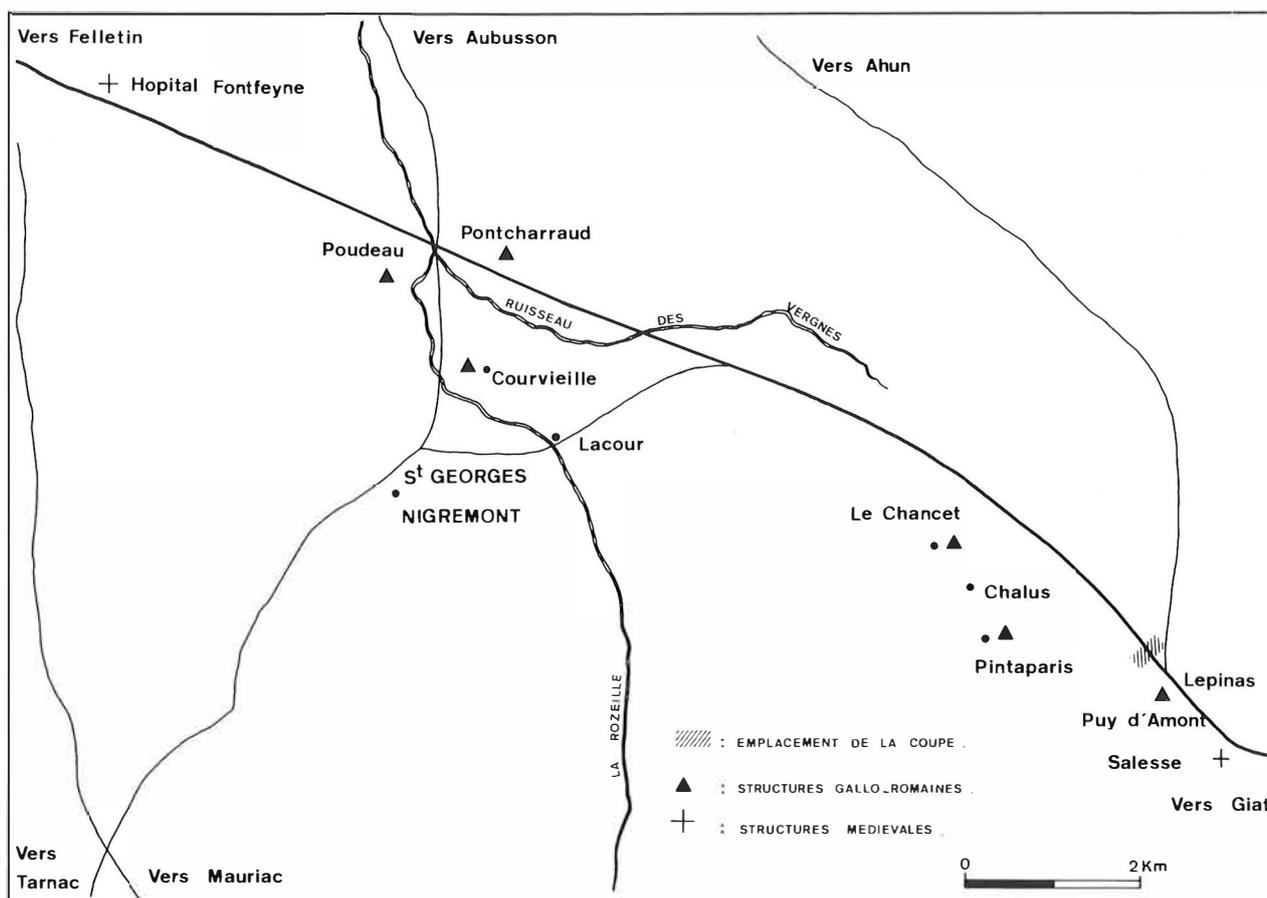


Fig. 1 — Le tracé de l'itinéraire.

(19) Com. de Giat et de Voingt, cant. de Pontaumur, arr. de Riom (Puy-de-Dôme).

(20) Sur ces ruines, voir G. Charbonneau, Les ruines gallo-romaines des Puy de Voingt (Puy-de-Dôme), *Gallia*, t. 15, 1957, fasc. 1, p. 117-128. L'agglomération antique a une superficie de 28 ha environ (p. 121).

(21) G. Charbonneau et C. Rouchon, *art. cit.*, p. 79-80.

(22) *Id.*, p. 80.

(23) Ch.-lieu de com., cant. de Crocq, arr. d'Aubusson (Creuse).

(24) *Id.*

(25) Ch.-lieu de com., cant. de Felletin, arr. d'Aubusson (Creuse).

(26) Ch.-lieu de cant., arr. d'Aubusson (Creuse).

(27) Cadastre de Saint-Agnant-près-Crocq, année 1930, section F (parcelles 240-242) ; cadastre de Saint-Maurice-près-Crocq, année 1841, section C (parcelles 40 à 44, 46 et 47, 1479, 1480, 1547 à 1549, 1553, 1554). Notre itinéraire guide presque constamment les limites sectionnelles.

(28) Ces raccords sont fréquents en Limousin ; cf. M. Villoutreix, L'itinéraire antique de Limoges à Angoulême, *Trav. d'Archéol. Limousine*, 1983, vol. 4, Limoges, 1984, p. 85-91.

(29) A. Lecler, *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse*, Limoges, 1902, p. 585.

(30) *Id.*, p. 275 et p. 623-624.

(31) *Ibid.*, p. 530.

(32) *Ibid.*, p. 530.

encore au XVI<sup>e</sup> s., cette ville était réputée la plus importante de toute la Marche et possédait de nombreuses foires (33). Mais peut-on anticiper, à l'ouest du carrefour de Bois-d'Amont, l'usage de notre route au premier millénaire ? La réponse est affirmative.

### III. — LE MONUMENT

En premier lieu, l'itinéraire a constitué, de toute évidence, un axe routier majeur à la période franque : les chef-lieux des vicairies de Nigremont et de Vallières (34) sont l'un et l'autre proches du tracé ; à l'époque mérovingienne, des tiers de sous d'or légendés *Vallaria vico* étaient frappés (35), tandis que le sommet de la colline de Nigremont convient tout à fait pour l'aménagement d'un *castrum* à la même époque ; une comparaison avec la colline de Toulx-Sainte-Croix, déjà suggérée par M. Aubrun (36), est désormais plausible (37) ; au XV<sup>e</sup> s., un château ruiné s'élevait près de l'église paroissiale (38)).

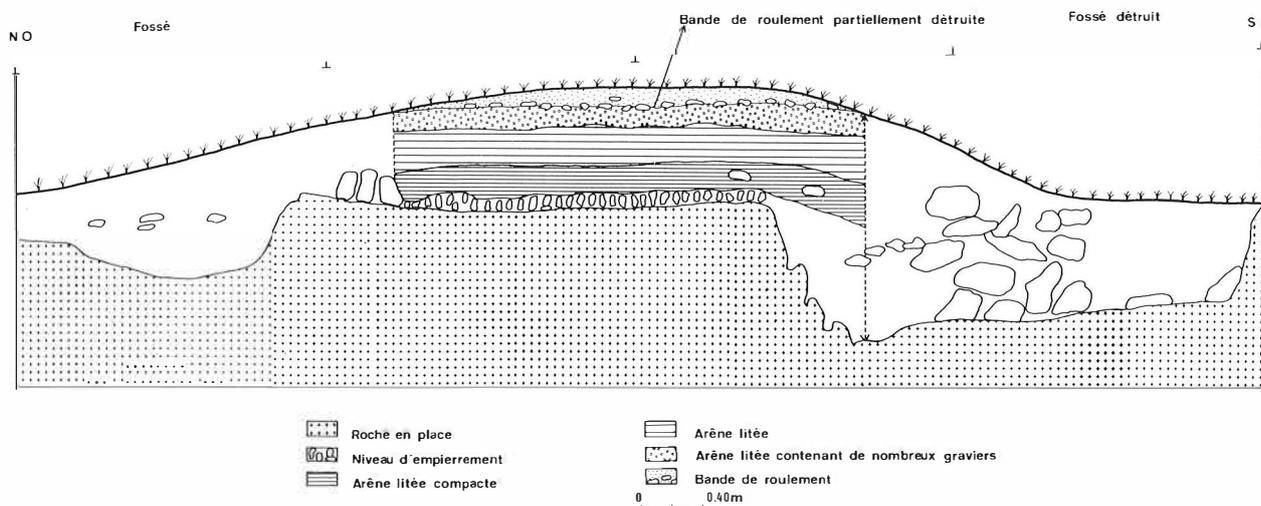
En second lieu, et surtout, subsiste une section de l'ancienne chaussée fossilisée dans un vieux bois taillis, à quelques centaines de mètres à l'ouest du carrefour décrit par Charbonneau et Rouchon, c'est-à-dire sur le tracé conduisant à Felletin par Pontcharraud (39). Un dôme profilé en anse de panier, encadré de deux dépressions latérales, large de 7 à 8 m, sur une hauteur maximale de 1,20 m, était encore bien visible en sous-bois. La coupe stratigraphique pratiquée en travers du dôme a révélé son architecture interne (40) ; le monument routier avait été édifié en quatre étapes, soit, de bas en haut (fig. 2) :

- la table granitique décaissée, fendue de diaclases ;
- la roche arénisée, qui soutient un blocage de pierres mises de chant ;
- trois stades d'arène, toutes trois compactées ; la strate supérieure inclut de nombreux graviers ;
- surmontant cette dernière strate, une couche de terre sableuse et graveleuse supportant le galetage de la surface roulante.

L'ensemble des couches superposées atteint environ 0,70 m de hauteur. La surface roulante est limitée latéralement par des pierres mises de chant ; elle a 4 m de large. Au-delà des pierres de bordure, deux fossés latéraux, larges de 2 m environ, encadrent la chaussée. La largeur totale des aménagements atteint sans doute 8 m au moins, mais le versant sud de la chaussée et le fossé qui lui fait suite ont été sectionnés par un cheminement postérieur localisé dans ledit fossé, élargi et surcreusé pour la circonstance : c'est sans doute ce cheminement qu'ont suivi, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s., Montaigne et Goëlnitz.

L'architecture de la chaussée corrobore son origine antique et certifie qu'un itinéraire joignant au plus court *Augustonemetum* (Clermont-Ferrand) à *Augustoritum* (Limoges) existait dès la période gallo-romaine. Recherche des sources écrites et des toponymes routiers se croisent avec la coupe stratigraphique et constituent un faisceau convergent qui permet de faire progresser le front des connaissances.

Fig. 2. — Coupe de la voie romaine Giat-Felletin (Direction Clermont-Limoges)



La stratigraphie latérale, fortement perturbée de part et d'autre de la chaussée, n'a pas été figurée.

(33) Chronique d'Evrard, notaire à Ahun (XVI<sup>e</sup> s.) dans *Documents divers sur le Limousin*, publiés par MM. Farge, Lecler et Granet, Limoges, p. 20 : « La principale, la plus éminente et la plus populeuse de toutes les villes de notre contrée est Felletin. »

(34) Pour la vicairie de Nigremont, cf. note 5. Pour celle de Vallières, cf. M. Aubrun, *ouvr. cit.*, p. 282, n. 47 : « La vicairie (de Vallières) est attestée au X<sup>e</sup> siècle (cart. d'Uzerche, n<sup>o</sup> 123, an. 998). »

(35) A. Lecler, *ouvr. cit.*, p. 774.

(36) M. Aubrun, *ouvr. cit.*, p. 254.

(37) J.-M. Desbordes, R. Leblanc et P. Tarif, Aux origines de Toulx-Sainte-Croix (Creuse), *Trav. d'Archéol. Limousine*, vol. 5, 1984, Limoges, 1985, p. 81-87.

(38) A. Lecler, *ouvr. cit.*, p. 627 : « Guillaume et Hugues de Montvert étaient seigneurs... du château de Saint-Georges-de-Nigremont en 1457, époque à laquelle il y avait déjà une tour du château qui tombait en ruines près de l'église. »

(39) Section F du cadastre de Saint-Agnant, lieu-dit Prétaud, parcelle 307.

(40) Nous adressons nos remerciements à Mme Ganet, propriétaire du terrain, à F. Neollier, à M., O., et C. Dostes, à L. Neollier et à S. Roger, qui ont participé avec enthousiasme aux travaux de fouille.



# COUPE D'UNE VOIE D'ORIGINE ANTIQUE AU NORD DE COMPREIGNAC

Jean-François PRIOT

Deux études récentes ont établi l'importance de cette route dès l'époque gallo-romaine (1).

## I. — SITUATION ET SITE DU SONDAGE

Sur les 23 km séparant Limoges du chantier, le monument est aboli. La topographie suggérerait un départ d'*Augustoritum* par Montjovis. De part et d'autre de l'Aurence, le tracé le plus direct, longeant en 1237 le mas « deu Perier » (2), desservirait Louyat, Buxerolles, Lageas et Aurieras. Il est repris ensuite par la route menant au XVIII<sup>e</sup> s. à Paris. Il demeure au maximum en dessous de la courbe de niveau 400 m, sauf au passage de la crête entre Vienne et Gartempe, qu'il suit sur 600 m, confondu alors avec un cheminement sans doute antérieur (3).

A 1500 m au n. de Compreignac, la lande riveraine du C.D. 60 présente une série de rides parallèles, dont la plus ample fossilise la chaussée (4). Celle-ci amorce une descente vers le nord dans la partie haute d'un versant incliné vers l'est. En contre-bas, le replat de Boussac domine le Vincou.

## II. — DECAPAGE ET COUPE DE LA ROUTE

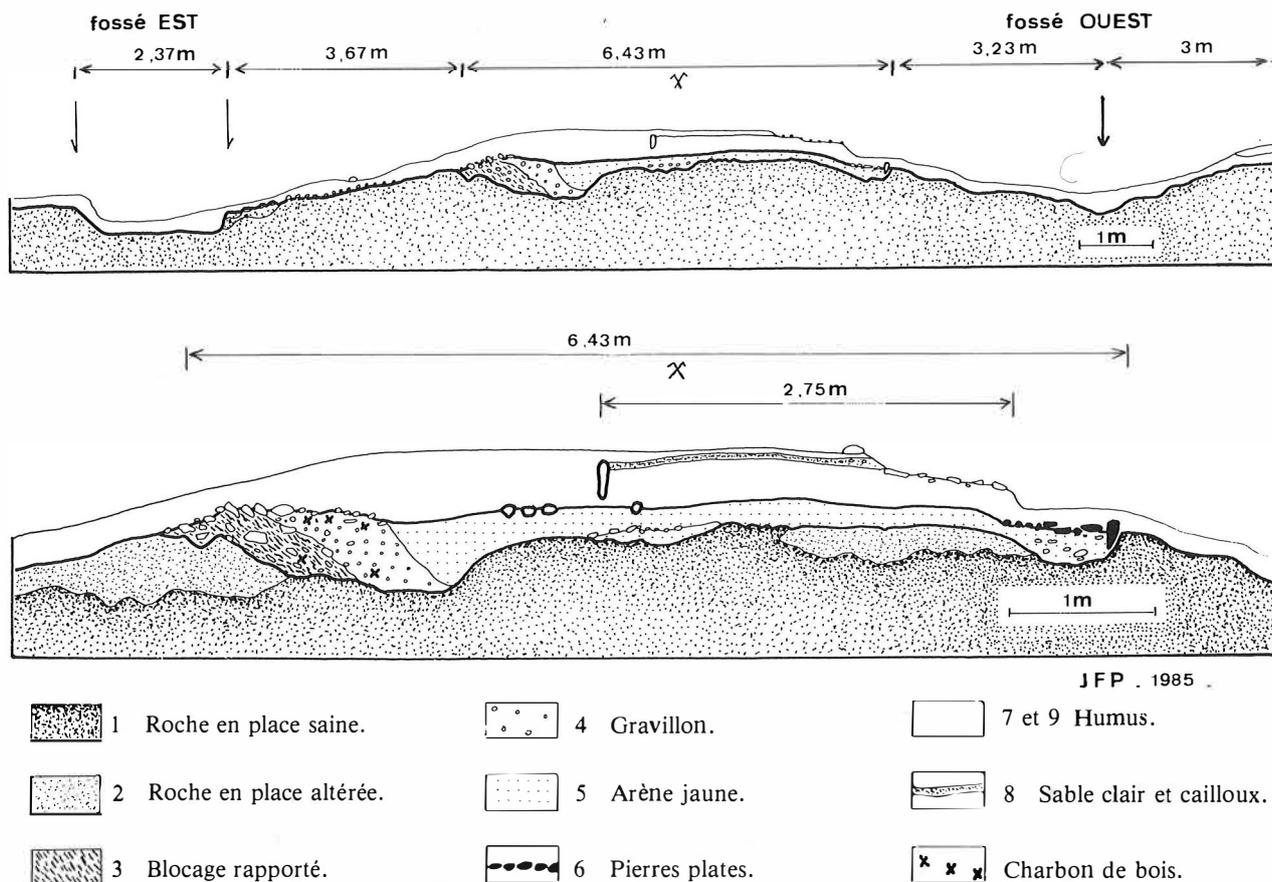
### a) Les fossés latéraux sont dissymétriques :

Celui de la bordure o., large de 6,20 m, au profil en anse de panier renversé, s'enfonce de 0,88 m dans la roche saine du versant dominant la route. Le fond plat du fossé e. entaille le leucogranite sur une profondeur de 0,69 m. Il se raccorde à la chaussée proprement dite par un rebord vertical de 0,33 m suivi d'un glacis incliné à 10 % sur 3,67 m.

### b) La grande chaussée :

Une saignée (0,80 m de large, 0,28 m de profondeur) dans le rocher lui sert de bordure o. Une entaille plus modeste (0,13 m de profondeur) peut jouer un rôle analogue à l'est.

Un revêtement occupe la bande centrale ainsi délimitée. Sous ce revêtement, le profil rocheux est dissymétrique : à l'ouest, la roche n'est pas systématiquement décapée, une barre dure pointe à proximité de l'axe. Vers l'est, la roche est par contre évidée jusqu'à 0,43 m de profondeur sur 2 m de largeur.



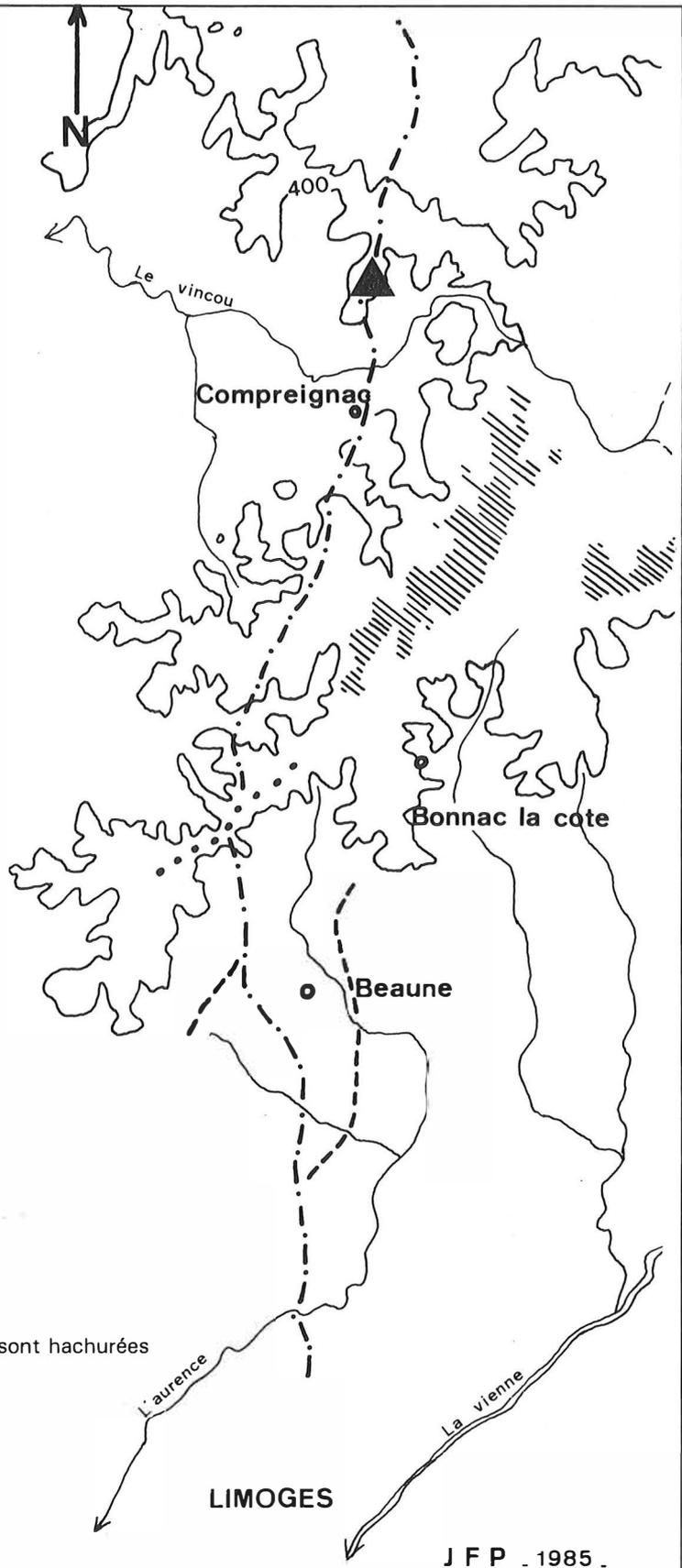
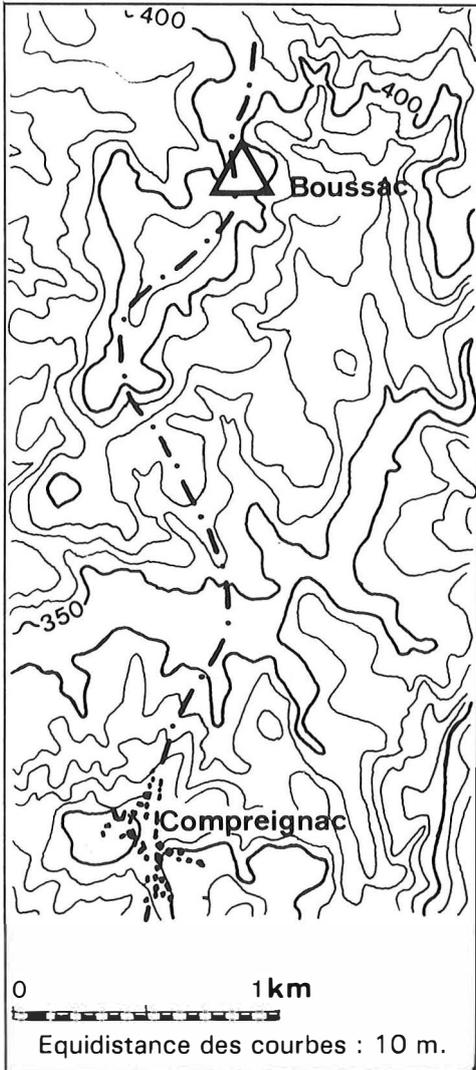
(1) G. CANTIE, J.-M. DESBORDES, Un ancien itinéraire de long parcours en Limousin autour de Compreignac, *Archéologia*, n° 152, 1981, p. 58-61, et G. VERYNAUD, Les origines de Châteauponsac, *Trav. d'Archéol. Lim.*, 1982, vol. 3, 1983, p. 23-29.

(2) F. GAUDY, Le pont de la route de Bellac sur

l'Aurence, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. CXII, 1985, p. 175-176.

(3) R. COURAUD, Plan de travail pour l'étude des chemins antiques dans la région de Compreignac, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. CII, 1975, p. 62 et 65.

(4) G. CANTIE, J.-M. DESBORDES, *op. cit.*, photo n° 2.



La courbe 400 m cerne la retombée des Monts d'Ambazac

Les altitudes égales ou supérieures à 500 m sont hachurées

Le triangle signale le sondage

Deux couches de matériaux résistants ont été rapportées :

— la strate oblique 3, blocage de leucogranite local de 0,40 à 0,50 m d'épaisseur ;

— la couche gravillonneuse 4 épouse le même pendage, sur 0,30 à 0,40 m d'épaisseur.

Les inégalités de la surface rocheuse et le flanc o. de la couche 4 sont compensés par 0,09 à 0,45 m d'arène jaune locale, épanchée sur 4,96 m de large (niveau 5). La lisière o. de ce remblai souple est recouverte par les pierres plates de la couche 6 et bordée, de façon intermittente, par d'autres pierres verticales, hautes de 0,11 à 0,14 m.

#### c) Les niveaux supérieurs de la stratigraphie :

7. — Couche de terreau noir (0,13 à 0,30 m) recouvrant rocher et remblais.

8. — Une petite chaussée de sable et de cailloux (0,05 à 0,24 m) a livré un clou et une tuile plate tardive. Sa bordure e., observée sur 5,20 m, parallèle à la grande chaussée, ne présente aucun aménagement particulier sauf en limite n. du sondage où elle est limitée par une pierre de 0,33 m de long, dressée verticalement (h : 0,21 m). Vers l'ouest, un affleurement caillouteux incomplet porte la largeur de ce niveau à 2,75 m au minimum.

9. — Une dernière couche de terre de bruyère (0,07 m) coiffe le niveau 8 sur 1,90 m.



— Coupe de la voie

### III. — CONCLUSIONS

#### a) Physionomie de la grande chaussée :

Trois certitudes apparaissent :

— la largeur de ce tronçon est supérieure à celle du cheminement qui lui fait suite dans la descente de la Combe au Soleil, 1.800 m plus au nord, où « l'espace laissé libre pour le passage de la voie est large de 4,60 m » (5) ;

— l'aménagement dissymétrique est adapté au profil du versant, avec un fossé évasé en double glacis vers l'amont ;

— le segment observé a été bâti en une seule fois, sans trace de cheminement antérieur ; la cavité axiale ne saurait être un ancien fossé.

Questions et hypothèses : le monument est-il complet ?

La surface plane de la couche 5 a résisté à l'érosion du fait de son drainage. Mais un apport sableux initialement plus épais devait cacher les pierres anguleuses et peut-être le sommet des couches 3 et 4. La strate de cailloux 6, en bordure o., suggère l'existence d'un revêtement protecteur, peut-être délité par le gel, dont la largeur pourrait être comprise entre 4,96 m et 6,43 m.

#### b) La mise en place de la stratigraphie :

La grande chaussée semble construite en 5 phases :

— décapage des zones de faible résistance ;

— calibrage de la plate-forme par le creusement des fossés latéraux ;

— rectification et renforcement de la partie la plus sensible de la plate-forme à l'aide des matériaux extraits des fossés (particulièrement du fossé e., à en juger par le pendage des couches 3 et 4) ;

— nappage d'arène superficielle pour achever le nivellement ;

— revêtement superficiel.

#### c) Eléments de chronologie relative :

La couche d'humus 7 témoigne d'un abandon total et prolongé de la grande chaussée, peu détruite. Le second cheminement, plus modeste, suit, sans décaissement, l'axe de la plate-forme fossilisée par cet humus.

La géologie et la sédimentologie ont aidé à lire la coupe de cette route. Peut-on attribuer la deuxième chaussée à la route déclassée en 1777 au profit de l'actuelle Nationale 20 et partiellement détruite vers 1890 (6) ? D'autres observations interdisciplinaires, associant botanique, pédologie, géologie et sédimentologie, pourront lever les incertitudes.

(5) A. LEDAY, Chaussée antique de la Combe au soleil, *Trav. d'Archéol. Lim.*, 1982, vol. 3, 1983, p. 115.

(6) A. LECLER, Monographie de Compreignac, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. XXXVIII, 1890, p. 190.



# LA VILLA DE LA VEDRENNE

(Commune de La Chapelle-Saint-Martial, Creuse) :

Nouvelles découvertes

Pierre FREYTET

## INTRODUCTION ET HISTORIQUE

La ferme de la Vedrenne est située à l'emplacement d'une ancienne *villa* gallo-romaine. De très nombreux objets ont été récoltés en surface, ou à l'occasion de travaux tels que fondations, creusements de fossés, réfection de routes. La dernière publication sur le site est celle de G. Janicaud (1944). Cet auteur résume les trouvailles anciennes et ses observations personnelles : la *villa* incluait de nombreuses salles, certaines avec chauffage par hypocauste ; d'autres étaient dallées en marbre ou mosaïques. Les murs étaient couverts d'enduits peints. Divers tronçons de canalisations en granite ont été découverts, ainsi qu'une piscine circulaire de 16 m de circonférence, renfermant une baignoire en marbre (mise au jour vers 1840). Il a été récolté enfin des céramiques (dont des sigillées de type arverne), des fragments de briques et de tuiles, ainsi que des monnaies (en 1840).

## LES OBSERVATIONS EN AOUT 1985

L'actuel propriétaire a construit divers bâtiments à usage agricole. Une tranchée, destinée à amener l'eau et l'électricité d'un bâtiment ancien à une construction nouvelle, a recoupé des murs et un sol avec mosaïque. Le sol mosaïqué a été dégagé sur environ un mètre carré et deux sondages ont été effectués de part et d'autre d'un mur (fig. 1 et 3) afin d'établir une première stratigraphie. Après prélèvement de la mosaïque, le site a été remblayé, mais une fouille méthodique doit avoir lieu l'an prochain (1).

Le site de la Vedrenne est établi sur le granite d'anatexie de Guéret. La ferme est à l'extrémité nord d'un plateau subhorizontal, l'extrémité sud étant occupée par le hameau de Lécuras. Ce type de replat est tout à fait aberrant dans la géomorphologie locale, formée de combes à neiges, de vallées périglaciaires à fond plat et de tourbières. Il est également dépourvu de boules de granite, qui forment des chaos abondants aux environs immédiats. Les sols sont de type brun acide sur le plateau, hydromorphes et tourbeux dans les fonds de vallées. On observe parfois de belles colluvions alimentées par des arènes granitiques fossilisant les tourbes dans les fonds des vallons. L'évolution des versants est récente, puisqu'un débris de tuile antique a été mis au jour juste au-dessus de la tourbe, à la base d'une colluvion, à 0,60 m de profondeur, et à environ 250 m en contrebas du hameau de la Vedrenne. Tout ce qui précède suggère donc l'aménagement du site par l'homme.

(1) Je suis heureux de remercier ici les propriétaires du terrain pour leur aide et leur compréhension : ils n'ont pas hésité à différer leurs travaux pour permettre un bon déroulement des observations. Je remercie également Monsieur G. LINTZ, Conservateur à la Direction des Antiquités Historiques du Limousin, qui a guidé mes relevés par des précieuses suggestions ; Monsieur O. HERNANDEZ, qui m'a aidé à fixer la mosaïque sur un support de toile ; Monsieur J.-M. DESBORDES, Directeur des Antiquités Historiques du Limousin, qui, lors d'une visite sur le site, m'a vivement encouragé à poursuivre mes recherches et a bien voulu examiner les tessons récoltés dans le secteur n° 3 ; il a également revu ce texte et lui a apporté les corrections techniques ; enfin, les parents et amis qui ont bien voulu participer aux travaux.



Fig. 1 (ph. P. Freytet). — Vue oblique du secteur 1. s : seuil ; m : mortier ; b : fragments de briques ; e : mortier hydraulique.

Dans ce milieu très acide, la chaux du mortier romain a été souvent dissoute et lessivée. Les mortiers qui additionnent le sable grossier et la chaux se réduisent actuellement à une couche d'arène. Les mortiers faits de brique pilée et de chaux sont devenus friables, et manquent parfois totalement sous la mosaïque. Les débris calcaires sont plus ou moins altérés, et les tesselles présentent souvent une érosion chimique importante.

Les observations ont porté sur trois secteurs :

1° Un angle de salle (fig. 1, 2 et 3), dont le sol est couvert d'une mosaïque bicolore (noir et blanc) à motifs géométriques.

Vers le nord, le sol s'arrête contre une marche ou seuil (fig. 3, s) d'où l'on descend vers le secteur n° 2. Vers l'est, le sol butte contre un mur de pierres rectangulaires revêtu d'un mortier (m) initialement formé de sable grossier et de chaux avec des fragments de briques de-ci de-là ; ce revêtement mural est lui-même enduit d'un mortier hydraulique à brique pilée et chaux (e), assez bien conservé.

La mosaïque (fig. 1 et 2) est assez fragmentaire. Les tesselles sont en calcaire micritique blanc, provenant sans doute des affleurements du Jurassique supérieur en Berry (fig. 4) et en schiste ardoisier noir (pouvant provenir de la région de Brive). Le décor est géométrique : lignes droites et arcs de cercle.

Après fixation sur une toile avec résine synthétique soluble dans l'acétone (paraloïde), la mosaïque a été extraite en grattant simplement son support avec un canif. Le mortier servant de support, à base de brique pilée et de chaux, est friable, localement absent, souvent réduit à de gros grains de sable mêlés de chaux. L'opération suivante a consisté à gratter le support des tesselles et à poser celles-ci sur un lit de plâtre armé (ficelle de chanvre et fer à béton pour plancher). Il ne restait ensuite qu'à décoller la toile et nettoyer les tesselles à l'acétone.

2° Au nord du seuil limitant le sol mosaïqué (fig. 1 et 3) on rencontre, à une dizaine de centimètres au-dessous du niveau de la mosaïque, un hérisson de

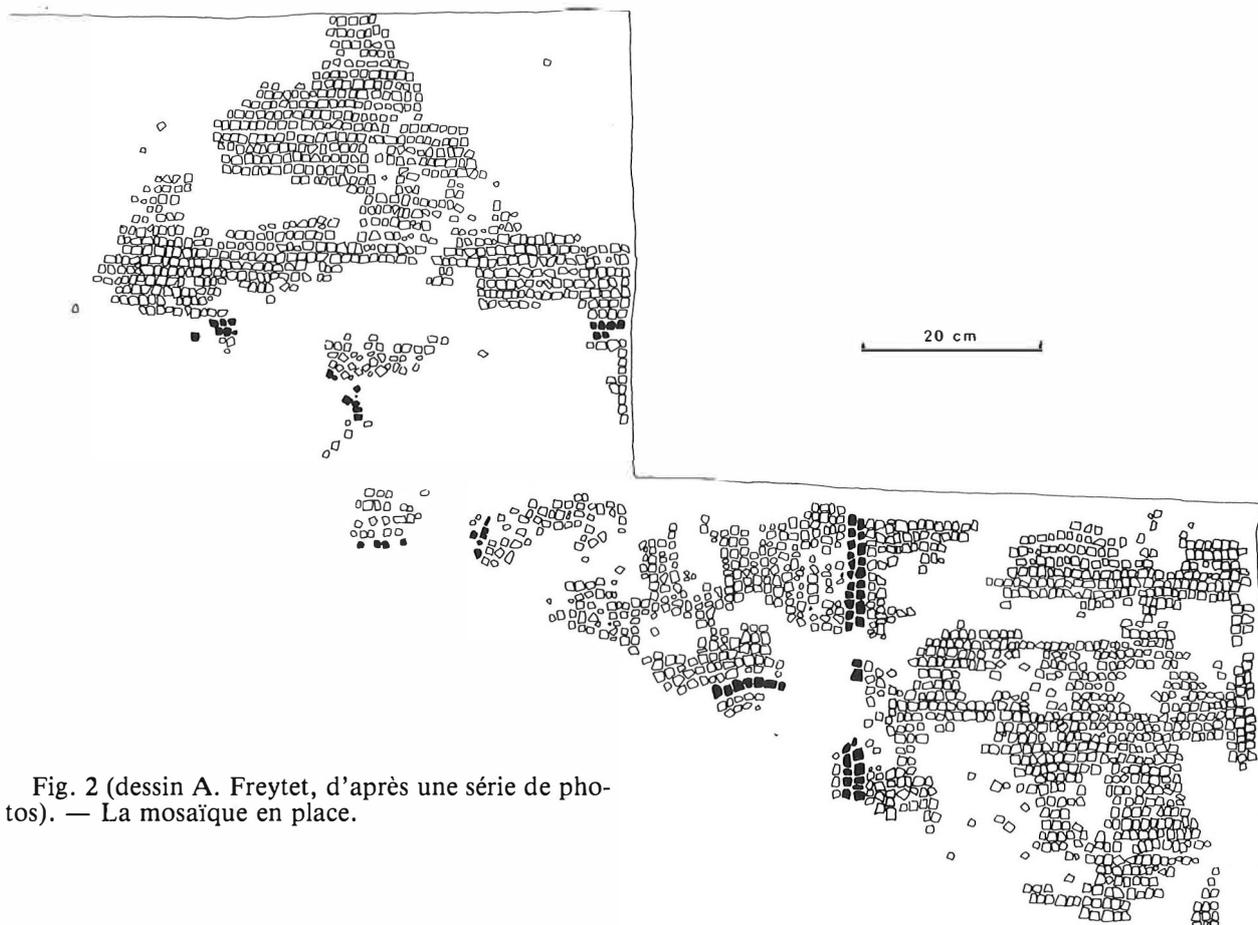


Fig. 2 (dessin A. Freytet, d'après une série de photos). — La mosaïque en place.

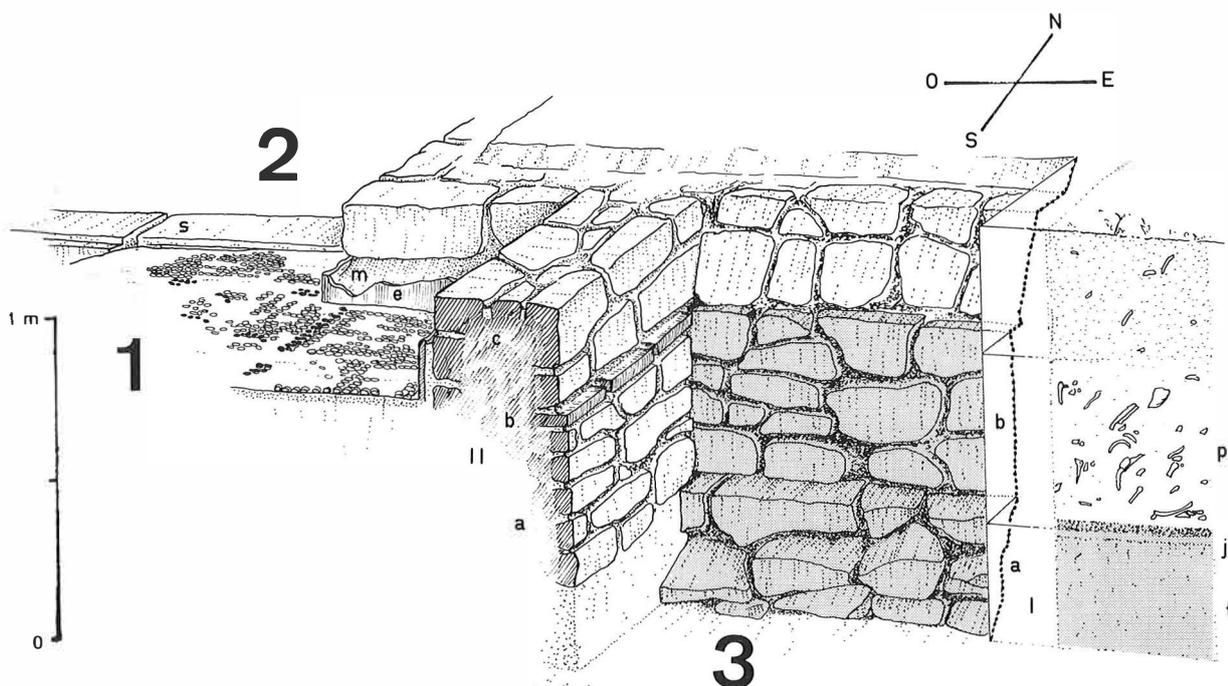


Fig. 3. — Bloc diagramme des structures. Secteur 1 : cf. légende de la fig. 1. Secteur 3, I : a, fondation du premier état ; b, élévation du premier état. Stratigraphie attenante : t, horizon de terre compacte ; j, couche jaunâtre damée ; s, niveau sableux ; p, couche à céramiques. Secteur 3, II : a, fondation verticale du second état ; b, chaînage de briques ; c, élévation.

pierres de 0,05 à 0,10 m de longueur, toutes en granite, sauf une qui est un calcaire graveleux comparable à certains faciès du Jurassique moyen du Berry ; ces pierres sont unies par un mortier de sable grossier et de chaux.

Le sondage n'a pas été prolongé plus bas. Les objets rencontrés sont, outre des pierres éboulées des murs et des tuiles brisées, un fragment d'os et surtout une très belle tesselle en quartz filonien de forme trapézoïdale (L : 20 mm ; l : 19 mm ; h : 18 mm).

3° Un sondage, poussé à 1,2 m à l'est du mur limitant la salle à sol mosaïqué, a reconnu deux états successifs :

— **un état ancien** (en grisé sur la fig. 3), orienté d'e. en o., formé d'un segment de mur vertical et de sa fondation constituée de trois rangées de pierres qui débordent progressivement vers l'extérieur. Au niveau du raccord entre l'élévation du mur et sa fondation, il existe un petit talon auquel correspond, dans la stratigraphie attenante, un niveau de sable grossier de 0,03 à 0,04 m d'épaisseur. Sous ce niveau sableux, on trouve une couche jaunâtre damée coiffant un horizon de terre compacte, riche en terriers de vers de terre remplis par du sable grossier. L'interprétation de cette série est la suivante : le niveau sableux grossier est le résidu d'un mortier de sable et de chaux (ancien sol) reposant sur une terre battue. La couleur jaune suggère la présence de goethite, un hydroxyde de fer qui pourrait résulter d'une oxydation de produits ferrugineux contenus dans la terre battue au contact avec la couche sableuse, plus perméable que les couches encadrantes. Sous le niveau jaune, la terre est compacte et ressemble tout à fait à un sol brun

acide. Les vers de terre, provenant de la surface, ont pu facilement traverser l'ancien mortier décalcifié et ameubli, et les galeries vides se sont comblées ultérieurement avec des grains de sable. Aucun mobilier n'a été recueilli dans ces couches, mais le volume exploré est faible, de l'ordre d'un dixième de mètre cube ;

— **un état postérieur**, matérialisé par deux murs se recoupant à angle droit :

- coiffant l'arase du mur du premier état semble s'amorcer la base, en falaise biaisée, d'un second mur orienté d'o. en e., comme le précédent ;

- dirigé du n. au s., un autre mur structuré en trois parties : une fondation profonde à paroi verticale, simplement adossée au mur du premier état (fig. 3, IIa) ; un chaînage de briques (IIb) ; un mur (IIc) dont les pierres sont engrenées dans la falaise biaisée du mur fondé sur la maçonnerie du premier état.

Ces murs étaient jointoyés par un mortier de sable grossier et de chaux (cette dernière entièrement lessivée) localement conservé sur une épaisseur atteignant 0,03 à 0,04 m.

Le chaînage en briques du mur n.-s. se trouve à même hauteur que la semelle de la mosaïque. A l'est, tout le volume stratigraphique compris entre le sol du premier état et le chaînage de briques forme une couche archéologique qui a restitué notamment une canine de sanglier et des tessons de poteries à décor lissé ou incisé (fig. 3, Ib et fig. 5 et 6, 1 à 4).

En divers points, dans les déblais de la tranchée, ainsi que dans les trous destinés à recevoir des poteaux de clôture, il a été récolté des clous en fer, des débris de tuiles et de briques (briques en quart de cercle, bri-

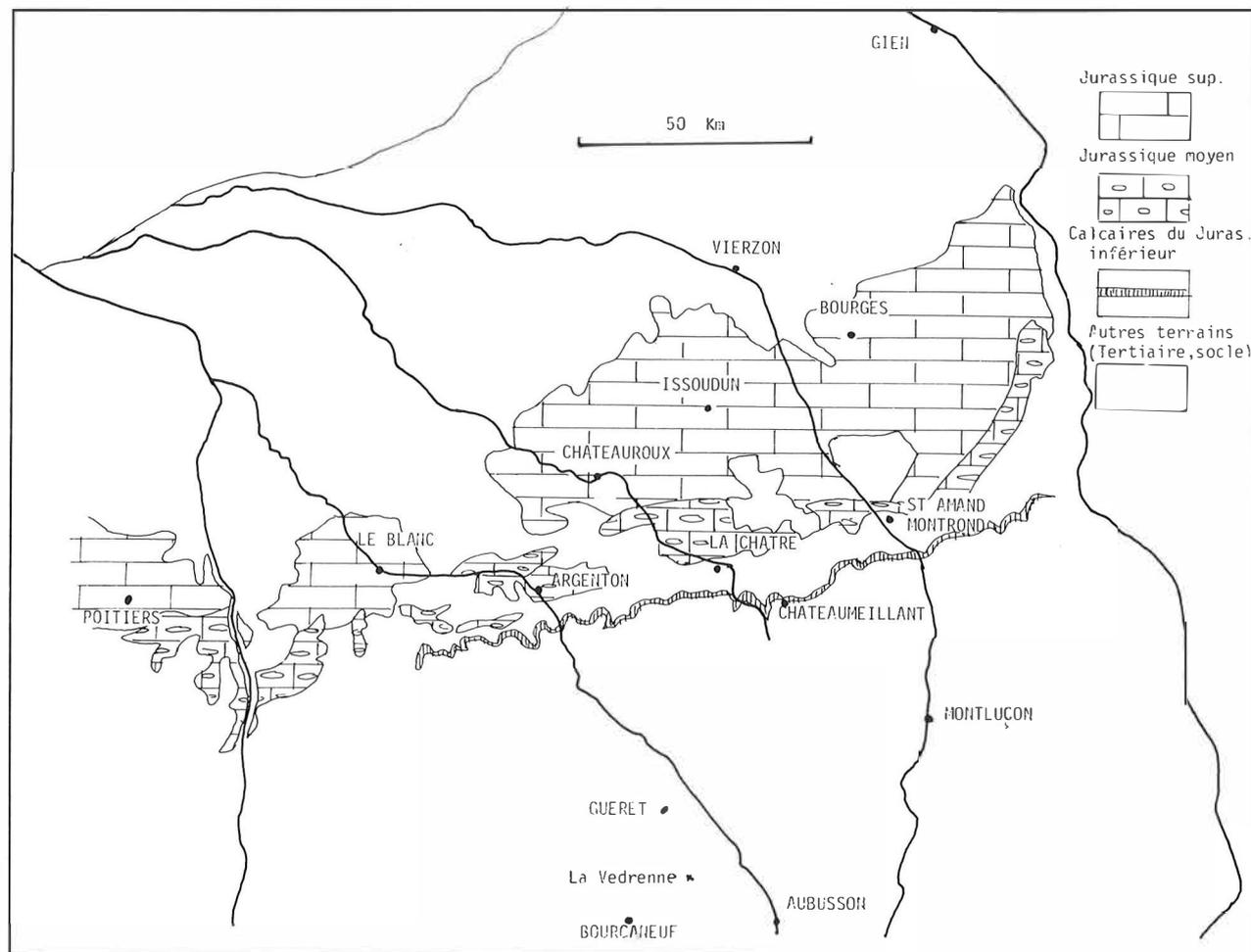


Fig. 4. — Localisation des calcaires dans le sud du bassin parisien.

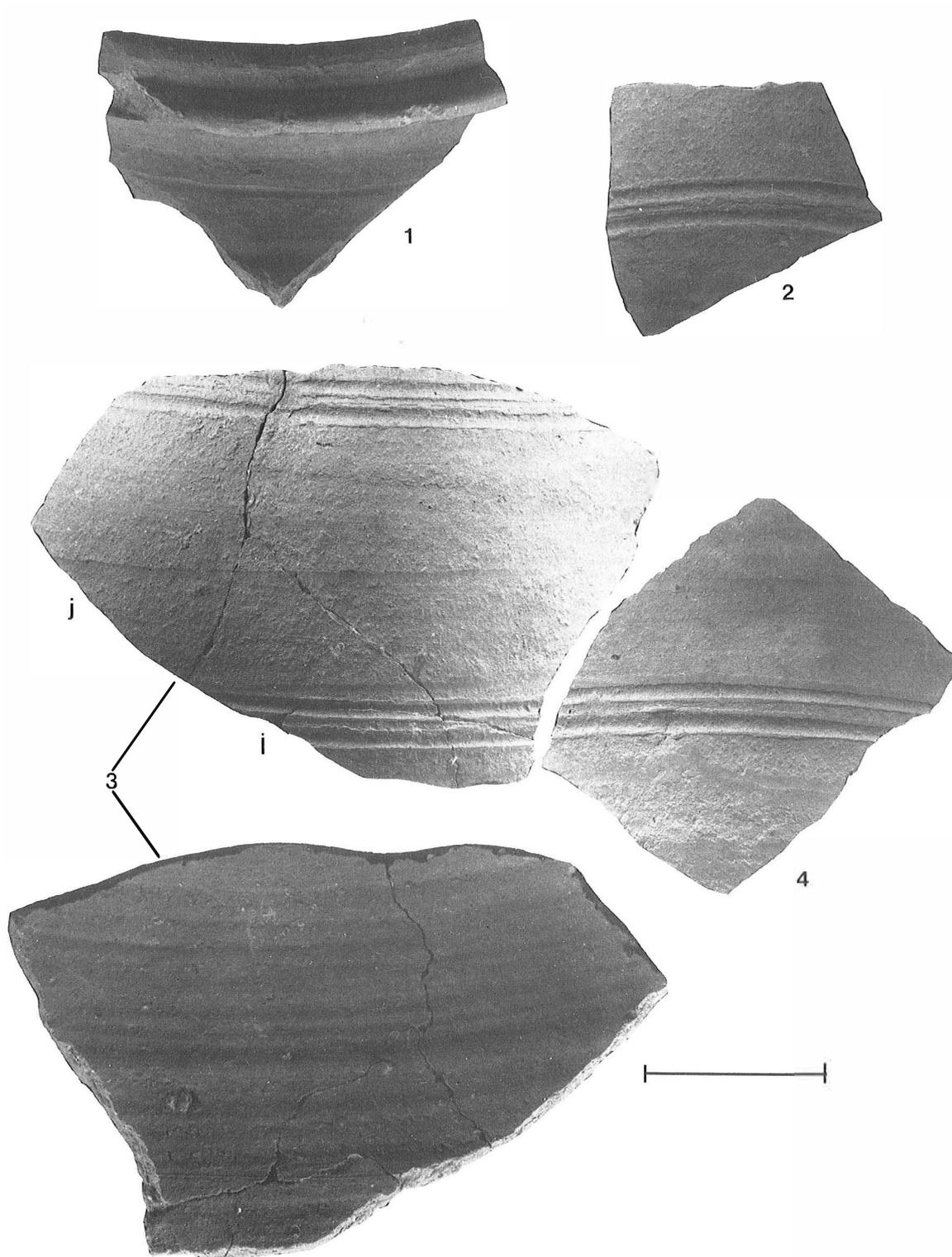


Fig. 5 (ph. P. Freytet). — Tessons collectés en p. 1, col ; 2, 3, 4, tessons divers.

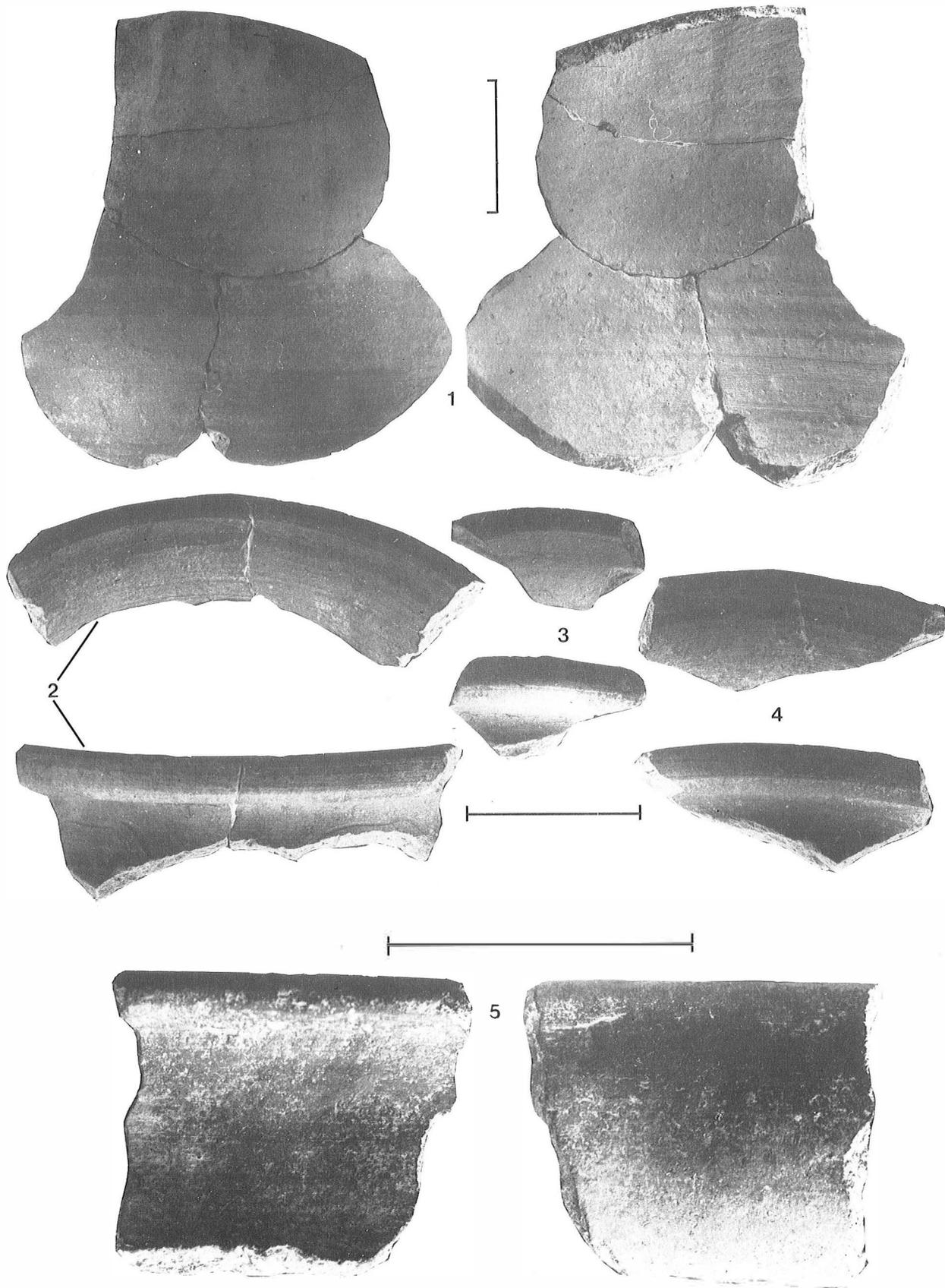


Fig. 6 (ph. P. Freydet). — Idem. 1 à 4, tessons de céramiques brunes à décor lissé ; 5, tesson de tradition laténiennne recueilli en déblai.

que rayée au peigne, brique à empreinte de patte d'oiseau), un morceau de dalle circulaire (calcaire micritique fossilifère, du Jurassique supérieur du Berry très probablement), et divers tessons de poteries, dont l'un pourrait dater de l'Age du Fer (fig. 6, 5).

### CONCLUSIONS

Ce bref aperçu permet de dégager tout l'intérêt du site : existence d'une mosaïque en place et présence d'au moins deux états chronologiques. Certes, les rares poteries recueillies ne permettent pas actuellement de proposer une datation précise, mais le tesson récolté sur un déblai, peut-être de l'Age du Fer, pourrait attester une occupation prolongée.

La fouille projetée dans les années qui viennent s'annonce à la fois prometteuse et délicate. Délicate, en raison de sa localisation dans une cour de ferme

servant de passage aux instruments agricoles et aux bestiaux : toute cavité devra être rebouchée et nous ne pourrons jamais restituer la *villa* dans son ensemble. Prometteuse, car nous présumons ce qui sera trouvé : sols revêtus de mosaïques, salles dallées, hypocauste, peut-être piscine circulaire, fours de poteries, bas-fourneaux de métallurgie, canalisations, sanctuaire, nécropole... Et aussi, sous le site gallo-romain, des vestiges de l'Age du Fer, peut-être même de l'Age du Bronze ou du Néolithique.

### BIBLIOGRAPHIE

G. JANICAUD, Vestiges romains à La Vedrenne, *Mém. Soc. Sciences Nat. et Archéol. Creuse*, t. 22, 1944, p. 27-29.

P. FREYTET, Rapport sur le site gallo-romain de La Vedrenne (Commune de La Chapelle-Saint-Martial, Creuse) à la Direction des Antiquités Historiques du Limousin, 1985, 15 p. dactyl.

# PREMIERES RECHERCHES SUR LES ORIGINES DE BELLAC

François MASSICOT

La ville de Bellac a-t-elle une origine antique ? Ou bien cette origine doit-elle être liée à une fortification apparue sur le tard aux approches de l'an mil ? De rares vestiges gallo-romains attestent que l'on a vécu à la périphérie du site dès le début de notre ère. Ce qui est sûr, c'est que l'agglomération n'a pas été bâtie à la croisée des voies antiques reliant Limoges à Poitiers et Argenton à Bordeaux.

Les travaux en cours, commencés en novembre 1984 pour retrouver les origines de la ville, se poursuivent au fil des indices que le crible de l'Histoire a laissé échapper. L'absence d'études archéologiques récentes sur le site primitif de Bellac constitue un handicap. Seule une double lecture historique et géographique peut nous permettre aujourd'hui de restituer l'évolution du bourg.

Une étude toponymique serrée devrait permettre de préciser la trame des chemins anciens. Un axe important Mortemart-Bellac semble avoir existé dès le X<sup>e</sup> s. ; ce vieux chemin se révèle à certains endroits dans les plus anciens Etats de sections, sous le nom de « *Pouge* », « *La chaussée* », « *Le vieux chemin* ». Le « *chemin blanc* », véritable route des moulins, itinéraire de vallée en amont de Bellac, le long du Vincou et de la Glayeule, est également à souligner dans cette première esquisse. Ces deux axes convergent vers une zone guéable dominée par le château médiéval.

Imagées, voire imaginaires, sont les descriptions du château primitif de Bellac laissées par les abbés Granet et Roy-Pierrefite (1). La chronique d'Adémar de Chabannes, seule référence historique pour dater éventuellement la fondation et reconstituer le bâti pri-

mitif, est relayée aujourd'hui par une étude cadastrale minutieuse où chaque îlot est analysé suivant des méthodes d'investigation expérimentales employées par les urbanistes : comparaison des espaces bâtis et non bâtis, cartes de répartitions et de densité, localisation des îlots originaux (2). Ainsi peut-on tenter de reconstituer le bourg castral de Bellac (3) : un donjon dominant un gué sur le Vincou, perché sur un éperon rocheux dans un méandre de la rivière ; basse-cour accueillante aux marchands, protégée par une levée de terre ; chapelle castrale édifiée à l'articulation de ces deux espaces (cf. plan joint).

Cette lecture cadastrale doit être poursuivie sur le terrain par une étude micro-topographique. Un travail de prospection et de repérage permettra de comparer le dessin du parcellaire et ses anomalies avec le relief et le micro-relief, avec les remaniements artificiels du sol, les constructions encore visibles ou les souvenirs laissés par des vestiges aujourd'hui disparus.

Le « marquis » Boson choisit-il Bellac en fonction d'un itinéraire commercial préexistant, ou bien est-ce la protection du seigneur devenu comte de la Marche qui draina chemins et marchands au château ? La frappe de deniers féodaux à Bellac, au début du XIII<sup>e</sup> siècle (4), et la présence d'un pont de pierre médiéval, attestent l'existence en cet endroit d'un trafic important qu'un gué seul n'aurait pu permettre.

Itinéraire médiéval et commerce (économie) bourg castral et résidence seigneuriale (urbanisme), telles sont les deux orientations majeures de la recherche en cours.

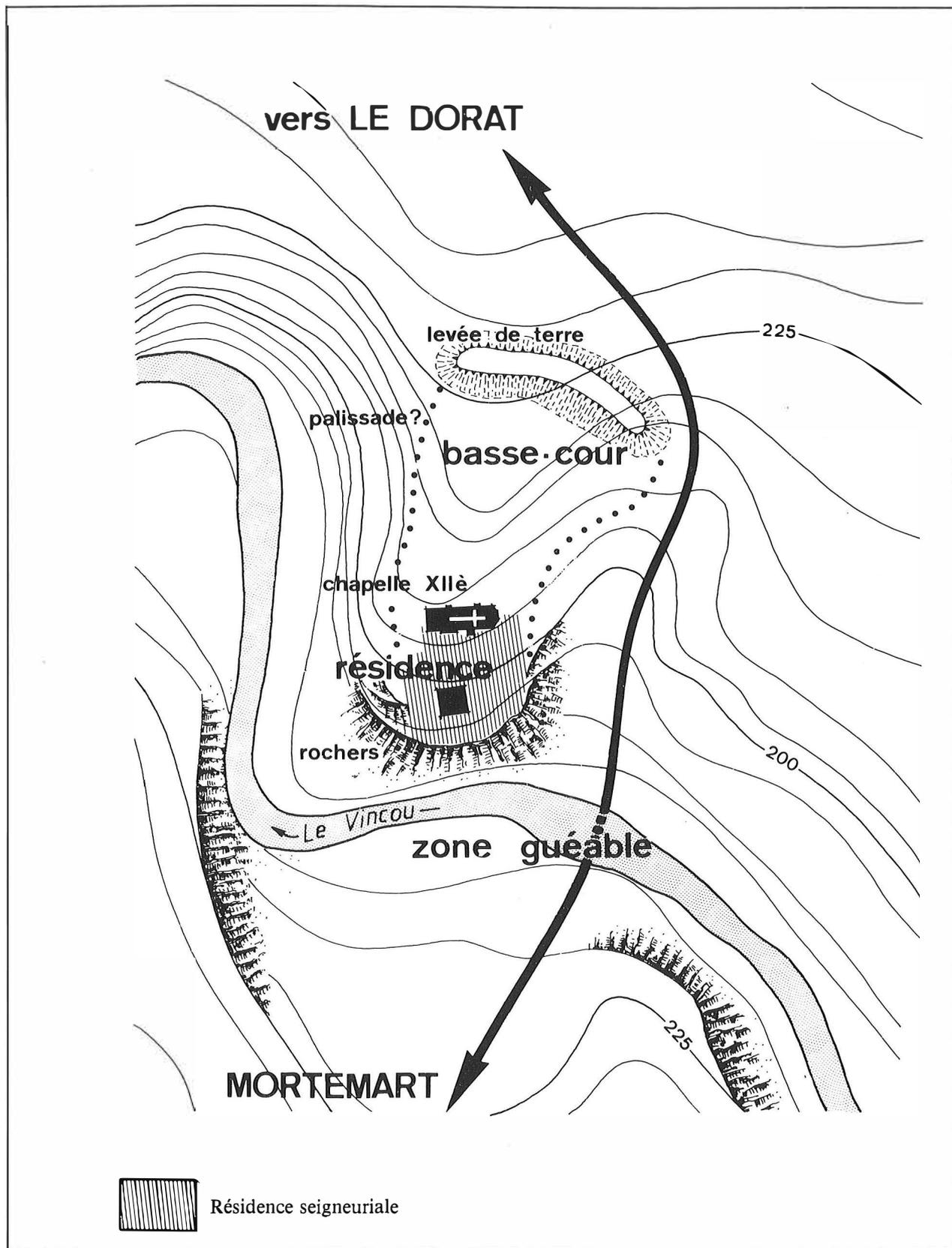
(1) Abbé ROY-PIERREFITE, *Histoire de la ville de Bellac*, Limoges, 1851 ; Abbé GRANET, *Histoire de Bellac*, Limoges, 1890.

(2) F. MASSICOT, *Le bourg castral de Bellac*, mémoire d'urbanisme, 3<sup>e</sup> année, Ecole d'Architecture de Toulouse, 1984 (dactyl.).

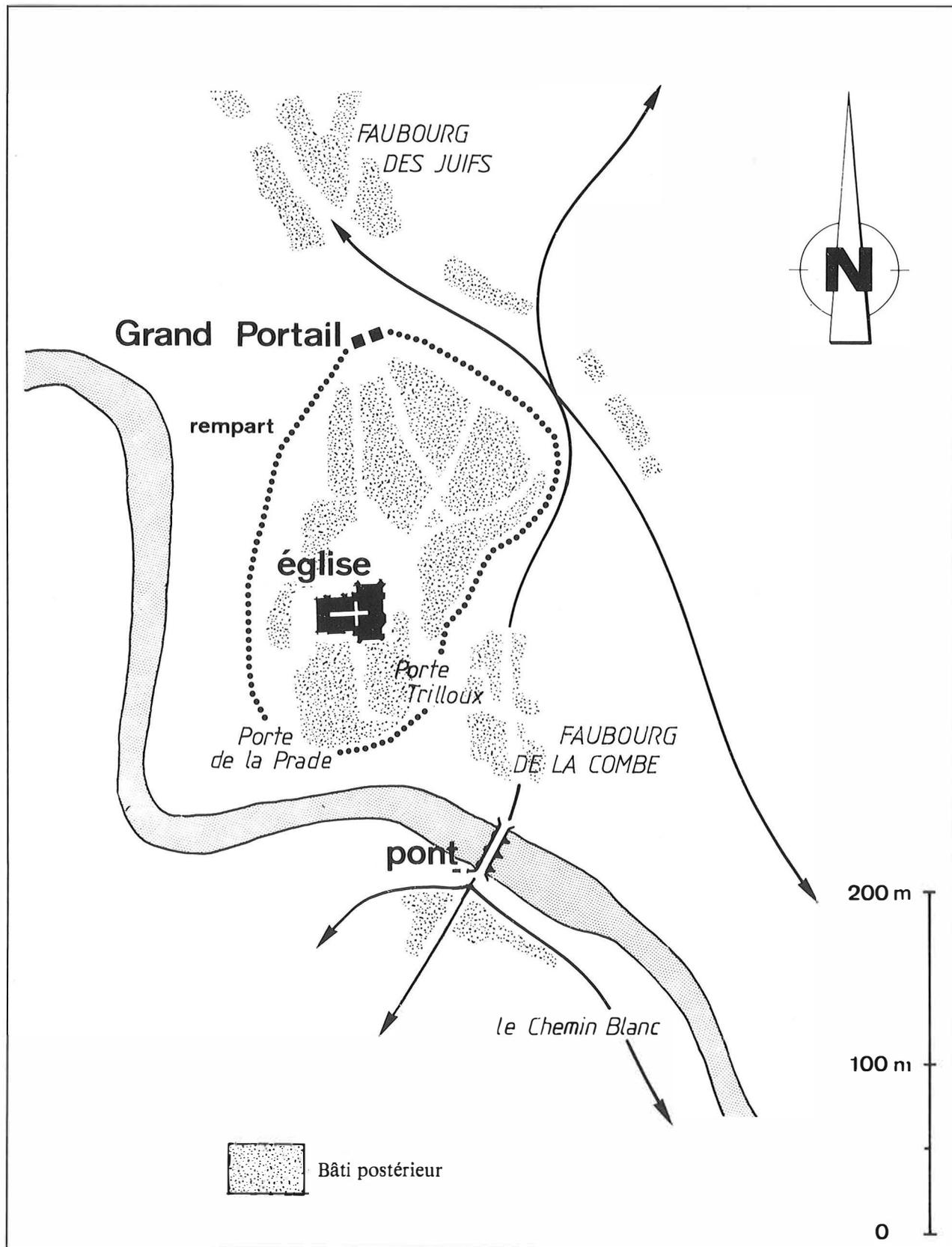
(3) G. DUBY, dir., *Histoire de la France urbaine*, T. 2, La ville médiévale, Paris, 1980 ; et aussi, pour la méthode,

(4) P. de CESSAC, Un trésor de monnaies des comtes de la Marche et leur atelier monétaire de Bellac, *Mém. Soc. Sciences Nat. et Archéol. Creuse*, V, 1883.

# ESSAI DE RECONSTITUTION : DU CHATEAU



# AU BOURG CASTRAL





# LES FOSSES MEDIEVALES DE MONTOUME

## (Chéronnac, Haute-Vienne)

Patrice CONTE

On présentera dans un premier temps les données archéologiques concernant l'ensemble des fosses découvertes sur le site, puis le mobilier : faune et céramique.

### SITUATION ET ENVIRONNEMENT ARCHEOLOGIQUE

Le groupe de fosses est situé au bas du versant s. de la Butte de Montoume, en limite de l'actuel village, à une altitude d'environ 315 m (fig. 1 et 2). Le site de Montoume s'inscrit géologiquement et topographiquement dans la formation de l'astroblème de Rochechouart (1) ; le substrat, à cet endroit, est constitué de brèche à verre de couleur rouge violacé.

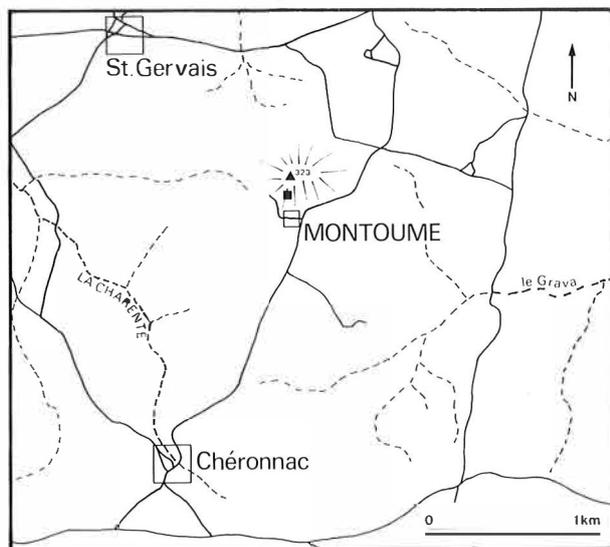


Fig. 1 : Montoume, situation.

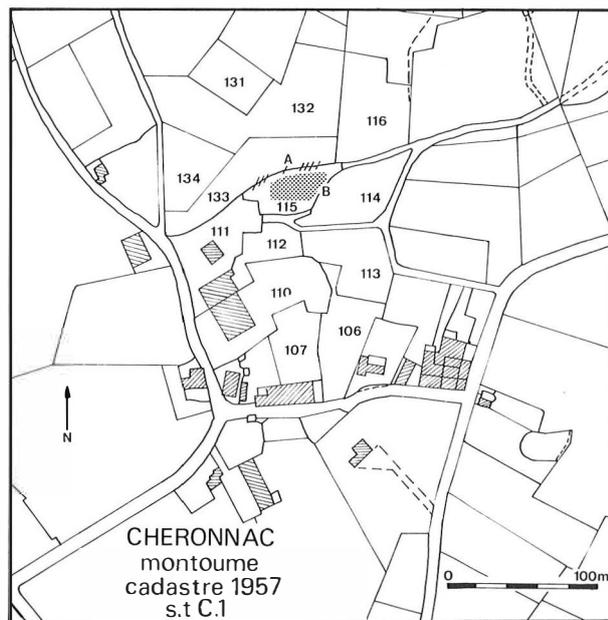


Fig. 2 : A : emplacement des fosses ; B : emplacement de la cavité (souterrain).

(1) M.-T. PEIFFER, Structure et formation de l'astroblème de Rochechouart, *Actes du 93<sup>e</sup> congrès de l'Ass. Française pour l'avancement des Sciences*, Limoges, 1974, p. 1-6.

De nombreuses découvertes d'outils lithiques évoquent une occupation préhistorique (Mésolithique, Néolithique et Chalcolithique) relativement importante sur le sommet de la butte (2).

Les travaux qui ont révélé les fosses ont également ouvert à la surface un ensemble souterrain à une dizaine de mètres de là (3) (fig. 2).

### LES FOSSES (Fig. 3 et 4)

Localisées au bas de la colline, les fosses apparaissent sur le front vertical de l'excavation ; elles ont été coupées dans le sens de la hauteur suivant un axe correspondant à la limite actuelle des parcelles 115 et 133. Cinq fosses (sur un nombre total de huit) sont encore aujourd'hui visibles ; les trois autres fosses, déjà presque entièrement détruites au moment de la découverte, se sont progressivement altérées et ne sont plus identifiables. Il est possible que d'autres fosses aient été détruites pendant les travaux avant toute reconnaissance archéologique (4).

**Fosse 1 :** De forme ovoïde, presque entièrement détruite ; hauteur : 1,60 m ; plus grand diamètre : 1,30 m.

**Fosse 2 :** Ovoïde ; hauteur : 1,80 m ; plus grand diamètre : 1,70 m.

**Fosse 3 :** Ovoïde, elle a conservé sa partie supérieure (goulet) ; hauteur : 1,50 m ; plus grand diamètre : 1,40 m.

**Fosse 4 :** Ovoïde, hauteur : 1,10 m ; plus grand diamètre : 1,10 m. Moins touchée lors des terrassements, c'est aujourd'hui la mieux conservée de l'ensemble.

**Fosse 5 :** Piriforme ; hauteur : 1,90 m ; plus grand diamètre : 1,80 m.

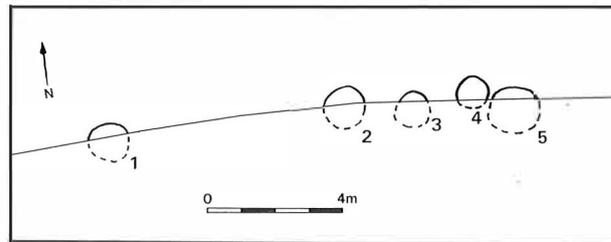


Fig. 3 : plan schématique des fosses 1 à 5

(2) J.-L. PIEL-DESRISSAUX, Cinq stations préhistoriques de la région de Rochechouart, *Bull. de la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin*, t. XCVIII, 1971, p. 45-63.

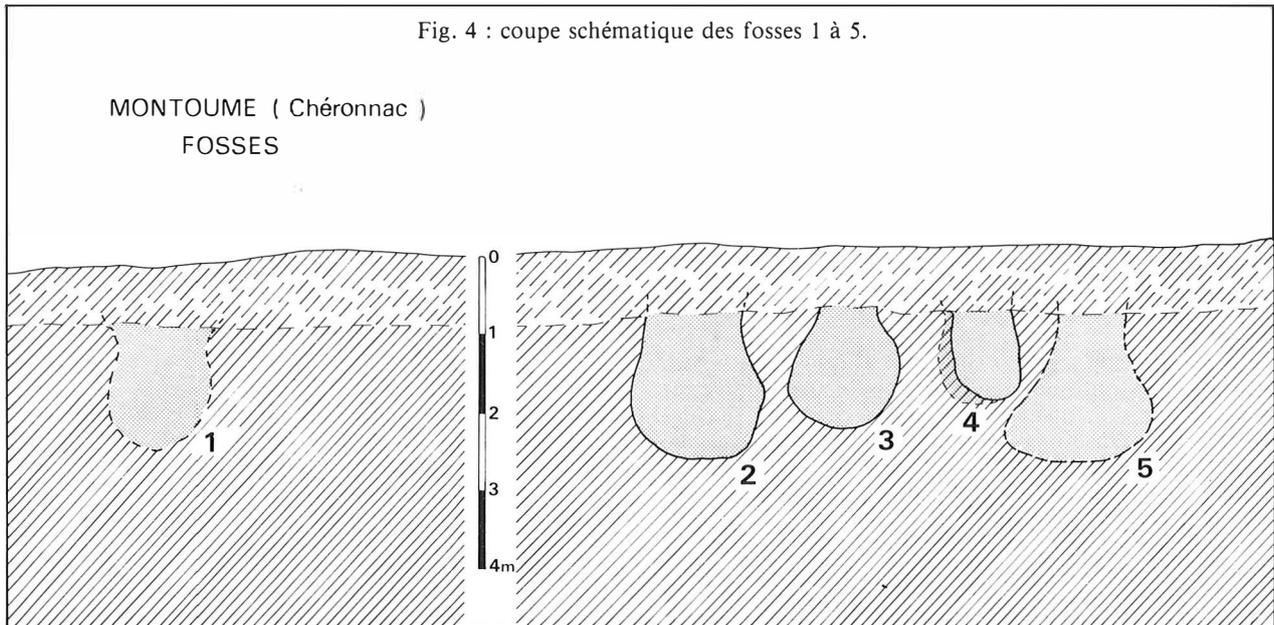
(3) P. SAUMANDE, Deux souterrains inédits en Haute-Vienne, *Subterranea*, n° 13, 1975, p. 19-22.

Le souterrain possède deux réseaux apparemment distincts et éloignés de quelques mètres ; ce souterrain est localisé de façon erronée au lieu-dit Bataillou, hameau voisin de Montoume.

(4) Le site médiéval a été découvert vers 1973-74. Les données archéologiques proviennent : d'une part d'éléments recueillis sur le terrain en 1984 et d'autre part d'un rapport effectué en janvier 1976 par l'équipe régionale du Groupe d'Archéologie Antique du Touring Club de France ; je tiens à exprimer mes remerciements à M. Daniel Tondusson, du T.C.F., qui a mis ce rapport à ma disposition et à M. André à Montoume, qui a bien voulu me confier pour étude le mobilier céramique en sa possession et a apporté d'utiles précisions sur les découvertes effectuées sur le site de Montoume.

D. TONDUSSON et G.A.A. du Touring Club de France, *rapport de sauvetage, site de Montoume, Chéronnac*, rapport dactylographié, 1976, 12 p.

Fig. 4 : coupe schématique des fosses 1 à 5.



L'absence de relevés (coupes, plan précis de l'ensemble des fosses, situation par rapport au souterrain) au moment de la découverte ne permet pas de restituer la morphologie des structures disparues.

#### Remplissage

La plupart des fosses ayant été vidées de leur remplissage avant l'intervention du Groupe d'Archéologie Antique du T.C.F., aucune observation stratigraphique précise n'a pu être effectuée, seule une fosse avait conservé, à sa base, une couche de terre brun-rouge contenant quelques fragments de céramique (dont un fond de vase, pl. 2, fig. 8) et d'os. L'enquête orale menée auprès des habitants de Montoume fait état de la présence de « couches de charbons de bois » dans plusieurs fosses.

Le mobilier archéologique dont nous disposons pour une étude, recueilli dans le comblement des fosses, est constitué de céramiques, d'ossements et dents, de fragments de tuiles à rebord et d'un fragment d'élément de canalisation en terre cuite (pl. 1, fig. 11).

La destruction de plusieurs structures et la disparition des remplissages avant tout constat stratigraphique, empêchent de proposer une interprétation de la fonction des fosses ; d'une manière générale, la découverte fortuite de fosses au cours de travaux de terrassement soulève régulièrement le problème de l'acquisition des données archéologiques nécessaires à la compréhension des structures mises au jour (5).

Pour les mêmes raisons, liées aux conditions de la découverte de cet ensemble, la relation entre fosses et souterrain ne peut actuellement être précisée, en particulier la chronologie relative de ces deux types de structures excavées ; des fouilles récentes sur des sites médiévaux révélés par un souterrain témoignent, dans

(5) J.-M. et C. LASSURE, Découverte de silos médiévaux à Vigoulet-Auzil (Haute-Garonne), *Archéologie Médiévale*, t. III-IV, 1973, p. 341-351.

C. LACOMBE, Fosses ovoïdes médiévales de la Rue Romaine à Périgueux dans : Périgueux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine, *Actes du XXX<sup>e</sup> congrès de la Féd. Hist. du Sud-Ouest*, 1981, p. 123-155.

Pour le Limousin : J.-L. ANTIGNAC et R. LOMBARD, Les fosses médiévales de Plazanet, commune de Viam (Corrèze), *Trav. d'Archéol. Limousine*, vol. 5, 1985, p. 109-113.

M. VAZEILLES, Fosses funéraires et habitats anciens en Haute et Moyenne Corrèze, *Bull. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 1960, Bull. n° 2, p. 1-24.

plusieurs cas, quand la fouille porte à la fois sur la cavité et le gisement de surface associé, de l'existence de structures en surface parmi lesquelles on note régulièrement la présence de fosses dont la fonction de silo de conservation est parfois attestée (6).

#### LE MATERIEL

##### La faune (7)

Quelques fragments d'os et plusieurs dents ont pu être étudiés. Les fragments d'os, en très mauvais état de conservation, ne sont pas identifiables ; l'étude des dents fait apparaître la présence dans le mobilier des fosses des restes de deux espèces animales :

##### — BOEUF (Petit-Boeuf) :

- 2 molaires supérieures gauche.
- 2 troisièmes molaires 1D, 1G.
- 2 quatrièmes molaires inférieures 1D, 1G.
- 1 deuxième molaire inférieure gauche.
- 1 troisième molaire inférieure.

La présence de dents homologues permet d'envisager leur appartenance à un même individu.

##### — ANE ou CHEVAL (assez forte probabilité : Ane)

- 1 molaire supérieure et probablement un fragment très usé de molaire supérieure gauche.

##### (6) Pour le Limousin :

P. CONTE et F. GAUTHIER, Beaulieu, site d'habitat du Moyen-Age au XX<sup>e</sup> Siècle (Pensol, Haute-Vienne), *Rev. Archéol. du Centre de la France*, t. 24, fasc. 2, 1985, p. 215-237.

P. CONTE et M. DESGRANGES, Maisonnais-sur-Tardoire, Chadalais ; Chronique des fouilles, *Archéologie Médiévale*, t. XV, 1985, p. 223-224, et *Trav. d'Archéol. Limousine*, Vol. 5, 1985, p. 134-135 et Vol. 6, 1986, p. 143.

P. CONTE et F. GAUTHIER, Apport de la prospection géophysique à l'étude d'un ensemble de structures de surface liées à une cavité aménagée médiévale, Actes du 5<sup>e</sup> Colloque du Groupe des Méthodes Physiques et Chimiques de l'Archéologie, Besançon, 1985, *Rev. d'Archéométrie*, à paraître 1986.

S. GADY, Châteauponsac, le Trou-aux-Fées, chronique des Fouilles, *Archéologie Médiévale*, t. XIII, 1983, p. 237 et t. XIV, 1984, p. 291-292.

GRUPE ARCHEOLOGIQUE DE LA SOUTERRAINE, *Le souterrain de Jeux, commune d'Azéables*, (Creuse) ; publication spéciale de la M.J.C. de la Souterraine, 1977, 28 p.

(7) L'identification des ossements a été réalisée par le docteur J.-C. VERGER-PRATOUCY.

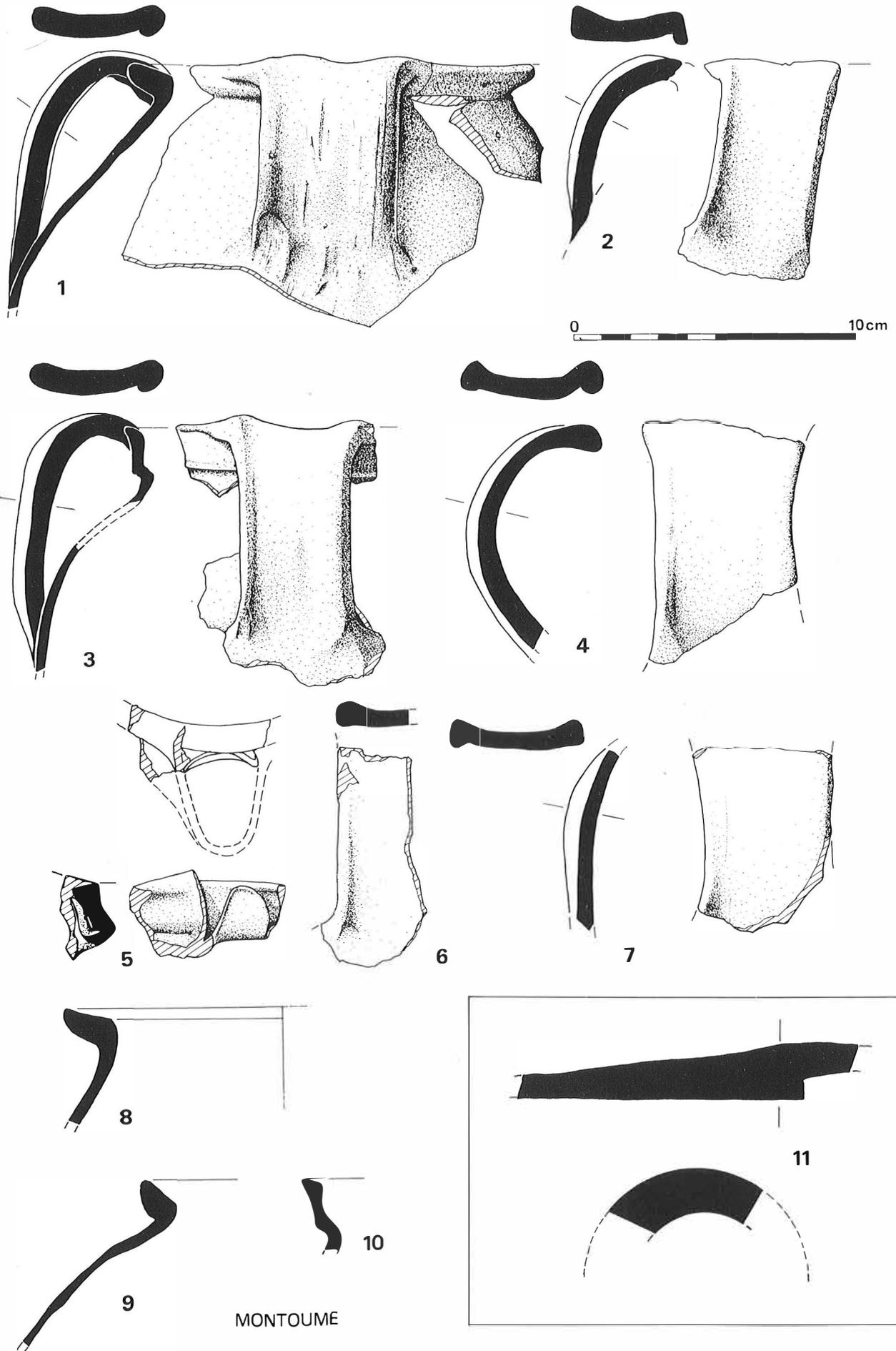


Planche I : céramiques : bords, lèvres, anses. F. 11 : fragment d'élément de canalisation.

## La céramique

— Limites de l'étude :

L'absence de localisation stratigraphique du matériel provenant de fosses, et la dispersion entraînant la disparition d'une partie de celui-ci, limitent l'étude typologique et morphologique de ce lot et ne permettent pas d'émettre des hypothèses chronologiques fiables dans l'état actuel des découvertes ; on présentera cependant les principaux traits technologiques et morphologiques de cet ensemble relativement homogène de céramique médiévale dont les études de référence restent rares pour la partie occidentale du Limousin.

L'ensemble est constitué d'une centaine de tessons, aucune forme n'a pu faire l'objet d'une restitution archéologique complète. Les fragments appartiennent à des vases montés au tour, les traces de tournage sont nettement marquées sur la face interne des fragments de grande dimension.

— **Lèvres.** On distingue deux types de lèvres :

— Les lèvres à inflexion externe, extrémité arrondie et face supérieure plate (pl. I, fig. 1, 8 et 9).

— Les lèvres dites à « bord en bandeau » (pl. I, fig. 3, 5 et 10). Les mesures du diamètre des encolures ne sont reconstituables que pour 2 vases : 15 cm pour le vase 1 (pl. I) et 16 cm pour le vase 8 (pl. I).

— **Fonds.** Les fragments, dont on possède plusieurs exemplaires, correspondent à des fonds plats dont le diamètre varie de 10 cm (pl. II, fig. 3, 4 et 5) à 13 cm (pl. II, fig. 1, 2 et 8). La liaison avec la paroi interne de la panse est en courbe continue, les fonds ont été tournés ; on observe des traces de tournage sur les faces internes des bases.

— **Moyens de préhension.** 6 exemplaires sont représentés ; ils correspondent à des anses dites « rubanées » à bourrelets latéraux plus ou moins développés. Leur largeur est d'environ 4 cm (pl. 1, 2, 3, 7) à 5 cm (pl. I, 1, 4).

Mode de fixation sur les vases : le point supérieur de l'attache s'effectue sur la lèvre, le point inférieur sur le corps du vase, au niveau du point d'inflexion panse-partie inférieure. Des empreintes correspondant à la fixation inférieure de l'anse sont nettement marquées sur le vase 1 (pl. I).

— **Becs.** Un seul fragment a conservé une partie de bec verseur, probablement un bec ponté à languette (pl. I, fig 5).

— **Décors.** Aucun fragment du lot étudié ne possède de décor gravé, imprimé ou rapporté.

— **Pâte.**

— Couleur : gris-beige pour quelques fragments (une dizaine) ; ocre à orangé pour la majorité.

— Inclusions : les pâtes sont homogènes, les inclusions sont de petite taille (inférieure à 1 mm) et nombreuses, on observe cependant la présence d'inclusions siliceuses (quartz blanc) dont la taille dépasse 2 mm et peut aller dans quelques cas jusqu'à 5 mm. Des inclusions de couleur brun-rouge sont également présentes ; il pourrait s'agir de grains d'argilite ou de grès ferrugineux.

La cuisson semble avoir été effectuée en atmosphère oxydante ; quelques fragments possèdent un cœur gris, témoin d'une oxydation incomplète.

Les faces externes des tessons ont une coloration plus sombre que la pâte visible sur les cassures. Les traces de finition (lissage) ou l'emploi d'une engobe ne sont pas attestés.

On observe sur quelques fragments d'un vase (pl. I, 1) une surface métallescente grise dont l'origine est délicate à préciser sans une étude approfondie (« coup de feu » en fin de cuisson, engobe, glaçure, graphitage ?).

Un seul fragment dans ce lot possède des caractéristiques particulières : c'est un fragment de panse, tourné, peu épais (environ 2 mm) et dur, de couleur homogène gris sombre. La pâte semble avoir subi une vitrification ; ce fragment pourrait correspondre à une pâte grésée ou un grès.

L'étude comparée des fonds et des parties hautes des vases (encolure et partie supérieure de la panse) définirait un ensemble de formes fermées à fond plat d'où les vases globulaires à fonds bombés (oules), formes largement représentées dans l'équipement céramique des sites médiévaux limousins, seraient absents (8).

---

(8) R. LOMBARD, Contribution à l'étude de l'habitat rural en bas-Limousin, esquisse d'une typologie et d'une chronologie des céramiques domestiques médiévales ; *Rev. Archéol. du Centre de la France*, t. 18, fasc. 3-4, 1979, p. 123-132.

P. CONTE et F. GAUTHIER, *art. cit.*, 1985.

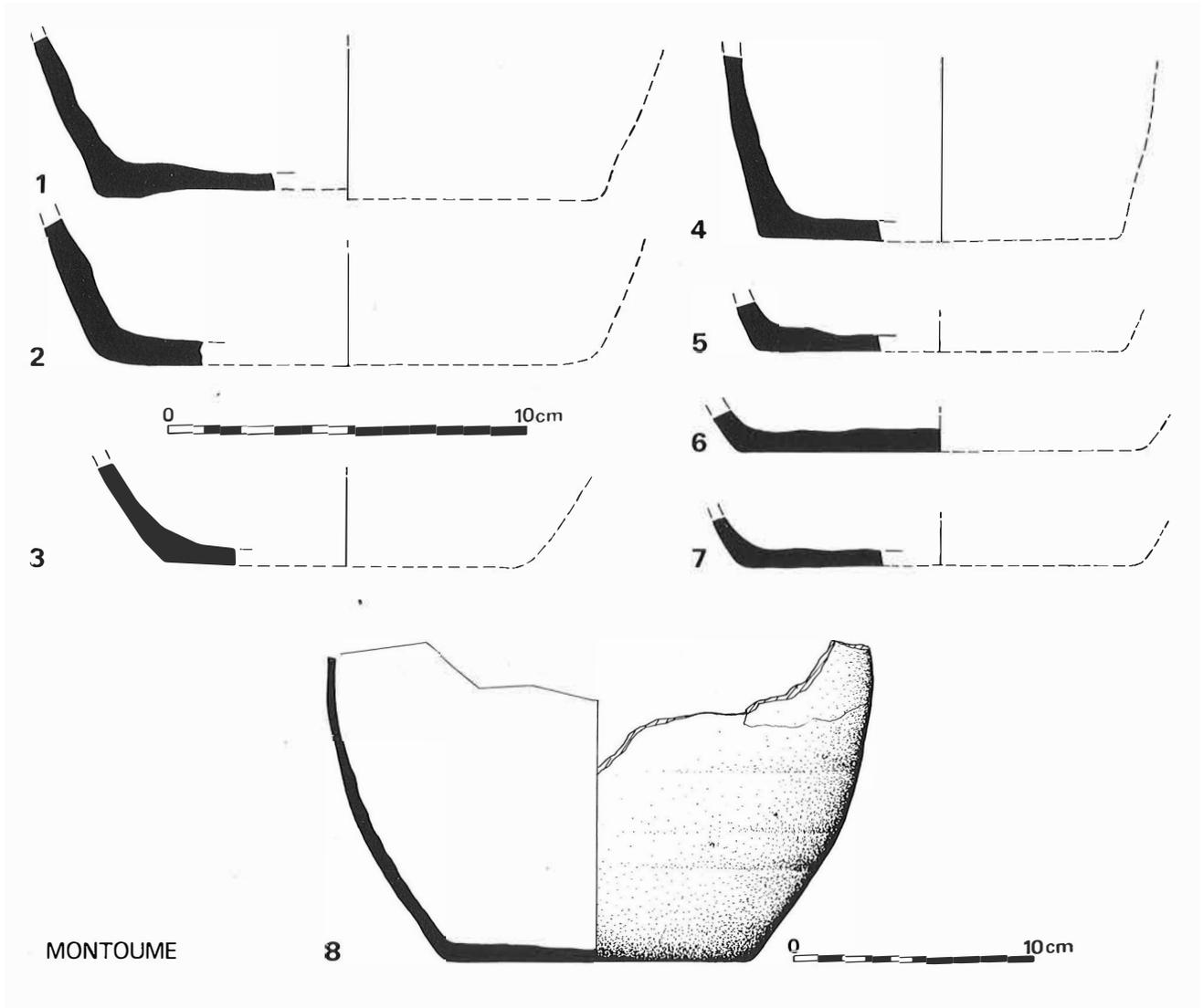


Planche II : céramique : fonds.



# ELEMENTS DE STATUAIRE RETROUVES A COYROUX

(Aubazine, Corrèze)

Bernadette BARRIERE

Les travaux de fouille poursuivis depuis plusieurs années sur le monastère cistercien féminin de Coyroux viennent de restituer (juillet 1985) des éléments d'un important groupe sculpté du type mise-au-tombeau, pour lequel on peut proposer une datation proche de 1500. Il semble que la disposition et la composition générales puissent être utilement comparées à celles de la mise-au-tombeau de Carennac (Lot) ou mieux encore de la mise-au-tombeau de Reygade (près de Beaulieu, Corrèze).

Sur les sept personnages entourant classiquement la dépouille du Christ, quatre ont été retrouvés en fouille et ont pu être identifiés : Nicodème (décapité, corps très brisé partiellement reconstituable) ; Jean et la Vierge : le premier, qui tient au bras droit la couronne d'épines du Christ, soutient la seconde (corps intacts mais décapités) ; Marie-Madeleine : le corps est intact, et la tête, bien que brisée, est totalement reconstituable.

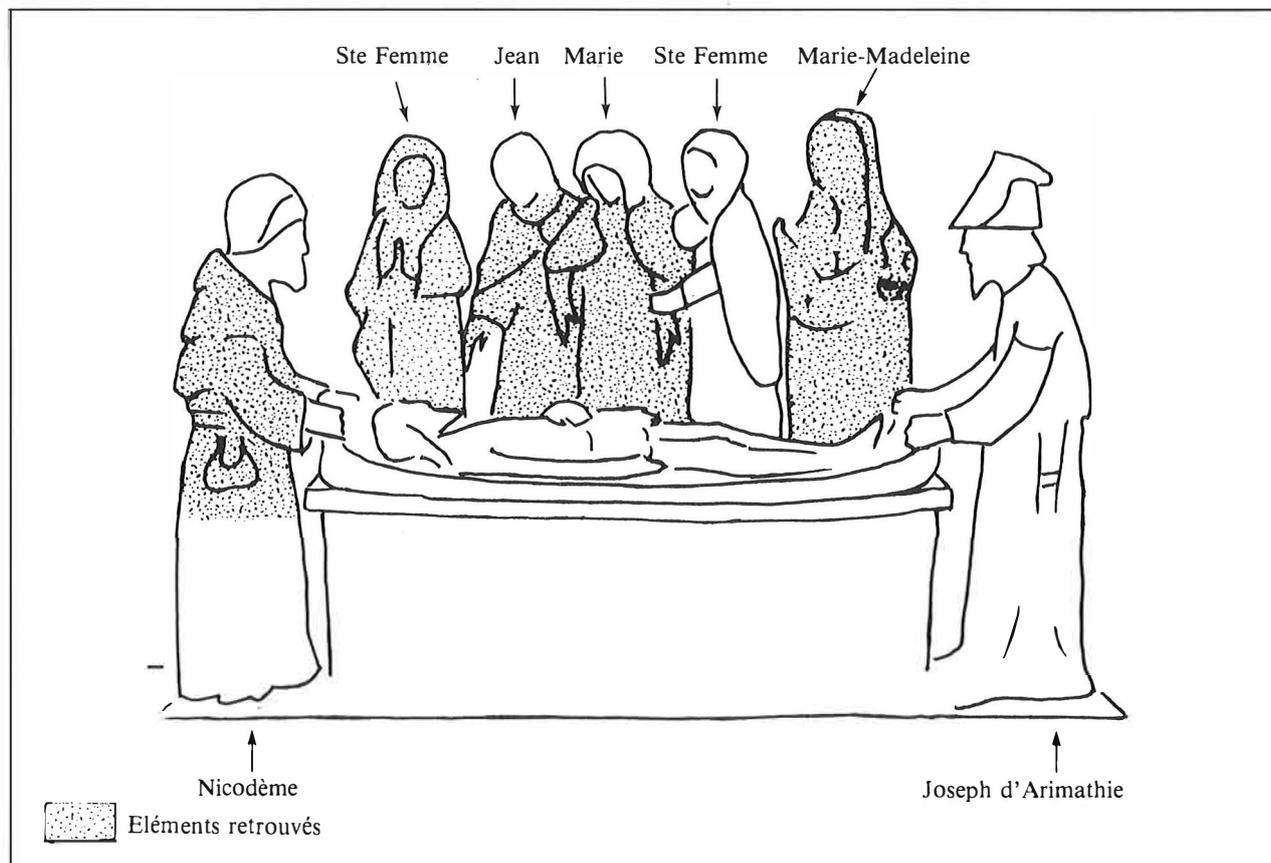
En outre, un cinquième personnage, l'une des saintes femmes, celle qui se tient entre Nicodème et saint Jean, a été retrouvée chez des particuliers des environs ; cette statue est intacte.

L'œuvre est, comme à l'accoutumée pour cette période et pour cette région, en calcaire oolithique du

Quercy voisin. La taille des personnages situés à l'arrière du sépulcre est de 0,90 m, mais rappelons qu'ils sont classiquement posés sur un support commun et ne sont pas en pied : leur base se situe à mi-jambes ; leur taille normale, c'est-à-dire celle de Nicodème et de Joseph d'Armathie, personnages habituellement représentés en pied, était donc d'environ 1,35 m.



— Jean et Marie —



Mise au tombeau type d'après celle de Reygade



— Marie-Madeleine —

Les traces de polychromie, manifestement d'origine, sont importantes ; elles attestent des colorations assez vives (rouge, vert, bleu...) et une application sur apprêt de couleur ocre-rouge. Le travail de sculpture qui, en particulier pour Marie-Madeleine, manifeste un grand souci du détail vestimentaire et ornemental, qui traite avec soin les chevelures, qui s'intéresse aux lignes du corps, exécute des mains sobres et effilées, semble manifestement de la même main que celui de la Vierge de pitié conservée dans l'église d'Obazine, c'est-à-dire dans l'ancienne abbatale du monastère d'hommes auquel la communauté de Coyroux était associée.

Les recherches archéologiques et l'enquête documentaire vont se poursuivre avec tant l'espoir de retrouver les éléments encore manquants que le souci de reconstituer l'histoire des origines et aussi de la destruction de cette œuvre de grande qualité.

# **BULLETIN DE LIAISON**

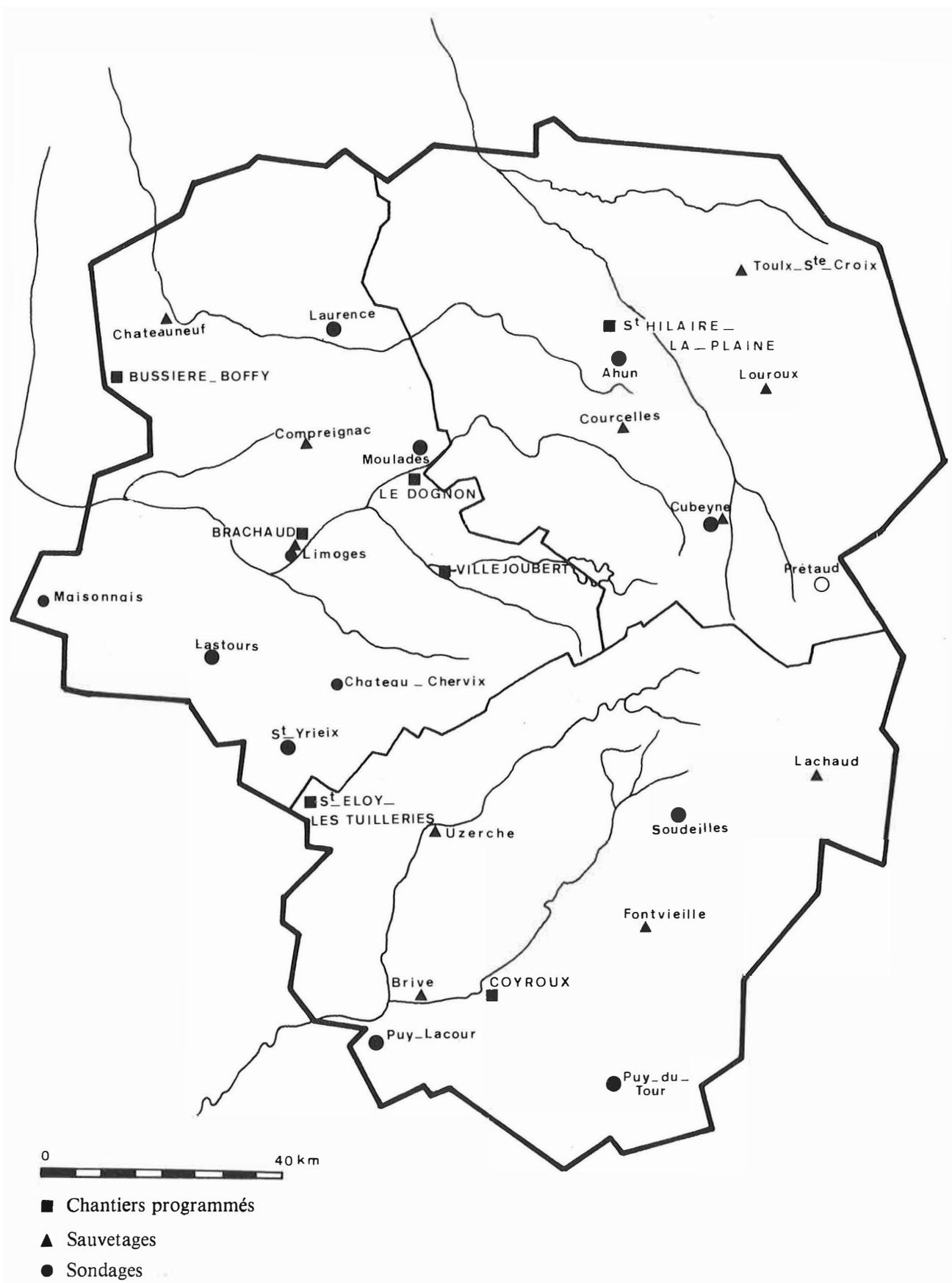
## PRESENTATION DES SITES PAR THEME ET PAR EPOQUE

1985 \*

Types de sites	Epoque Antique		Epoque Médiévale	
	Communes	P.	Communes	P.
Habitats Civils	Ahun, Petit Ayen Brive, milieu urbain Champagnac, Fontvieille Châteauponsac, Laurence Gioux, Cubeyne Limoges, milieu urbain Limoges, Brachaud St-Hil.-la-Plaine, La Brousse St-Georges-la-Pouge, Courcelle St-Eloy-les-Tuileries, Le Boin	135 130 131 139 135 141 140 136 132		
Fortifications	Monc./Dord., Puy-du-Tour St-Denis-des-M., Villejoubert	131 144	Le Chât.-en-D., Le Dognon Rilhac-Lastours, Lastours St-Bonnet-de-Bellac, Châteauneuf St-Exupéry, Lachaud St-Yrieix-la-Perche, Le Moutier	140 143 144 133 145
Cavités souterraines aménagées			Maisonnais/Tard., Chadalais	143
Edifices religieux et nécropoles	St-Laurent-les-Eglises, Les Moulades St-Priest-d'Evaux, Louroux	144 137	Aubazine, Coyroux Bussière-Boffy, La Chapelle Toulx-Ste-Croix, Le Cimetière Uzerche, milieu urbain	129 139 138 134
Voies de communications	Compreignac, Gouttes au Pommier Limoges, Ilôt G. Péri Soudeilles, Ma Tayl St-Agnant-près-Crocq, Prétaud	140 141 133 136		

(\*) Le tableau et la carte ci-contre ont pu être dressés grâce aux informations communiquées par la Direction des Antiquités Historiques du Limousin.

## INTERVENTIONS 1985





# **CHRONIQUE DES CHANTIERS**

Notices rédigées et communiquées par les responsables des chantiers  
publiés dans cette chronique



# CORREZE

## AUBAZINE, Coyroux Monastère de moniales cisterciennes *Fouille programmée*

Les travaux ont porté, en 1985, et sur les structures médiévales recoupées et abolies par le bâtiment du XVII<sup>e</sup> siècle établi à l'o. des lieux réguliers, et sur l'église désormais accessible à la fouille en raison des travaux de débroussaillage et d'évacuation partielle des remblais d'écroulement dont elle a fait progressivement l'objet au cours de ces dernières années.

Les interventions pratiquées au s. du bâtiment du XVII<sup>e</sup> s. ont révélé de nouveaux aménagements médiévaux liés au secteur cuisine primitif : partie d'une salle dallée dont la fouille est à poursuivre, partie d'une structure en arc de cercle — peut-être le soubassement d'un four —, recoupée par la construction du probable mur-pignon du bâtiment tardif. Vers le n. de ce même bâtiment, a été mis en évidence ce que l'on peut considérer peut-être comme la porterie primitive : cave voûtée de 3,80 m de large, aménagée non pas perpendiculairement au versant de la vallée mais le long de celui-ci, et recouverte d'un talus de terre ; l'état d'effondrement partiel de cette structure implique, avant la fouille, d'importants travaux de dégagement des remblais et d'étalement.

Bien que recouverts par le talus de soutènement d'une route récente, les aménagements qui s'étendent entre le pignon o. de l'église et cette porterie à travers le bâtiment du XVII<sup>e</sup> s. ont été partiellement dégagés et fouillés. Dans l'état actuel des travaux, ils attestent une organisation en paliers descendants d'e. en o. et la présence d'infrastructures médiévales d'interprétation encore délicate.

Parmi le réseau serré des infrastructures médiévales reconnues sur le site, il convient de réserver une place particulière à la construction de la terrasse artificielle à propos de laquelle l'hypothèse d'une technique de construction à partir d'un réseau de maçonneries formant caissons avait été avancée. Cette hypothèse vient de se trouver définitivement vérifiée par la mise en évidence complète, au s.-o. du site, de l'un de ces caissons (5 à 6 m de côté) et de son remplissage aéré de moellons.

En ce qui concerne l'église, les travaux ont porté sur la partie orientale de cet édifice rectangulaire de 35 m sur 10. Ainsi a-t-on pu amorcer, à propos du chevet et du chœur, l'étude de l'établissement des fondations, des niveaux de circulation, des voûtements et des aménagements décoratifs. A noter que la fouille de ce secteur a également restitué des éléments de statuaire d'un grand intérêt (cf. p. 121).

La responsable : **Bernadette BARRIERE.**

## BRIVE, parcelle BL 62 Découverte archéologique en milieu urbain *Sauvetage*

L'aménagement du quartier de la Vieille Halle (l'ancien Puy Saint-Pierre) nous a conduit à fouiller une parcelle aujourd'hui non bâtie séparant au sud-est la place Saint-Pierre des bâtiments de l'ancien musée : le but était de vérifier l'extension de la zone d'occupation gallo-romaine et d'établir une chronologie précise de l'urbanisation de Brive.

S'il est encore prématuré d'établir une chronologie précise de l'évolution du paysage, nous pouvons toutefois affirmer que les plus anciennes occupations sont gallo-romaines : la première préoccupation fut l'assèchement des marais avec l'établissement de deux drains : un premier en galets, relayé par un autre en fragments de *tegulae*.

La période comprise entre l'utilisation du premier drain et le creusement du second est marquée par un dépôt de sable vaseux riche en matière organique, dans lequel ont été déversés des tessons fort divers associés à des lambeaux de terre brûlée. A la limite ouest de la fouille a pu être repéré un niveau en place de terre battue et brûlée.

Ces accumulations de vestiges archéologiques correspondent au déblaiement antique (antérieur au III<sup>e</sup> siècle) d'un niveau d'occupation de la fin du I<sup>er</sup> siècle, daté par une monnaie d'argent de Domitien, riche en vaisselle brûlée et en statuettes de terre cuite. Ces statuettes sont presque toutes de types inconnus à Brive : trois d'entre elles au moins sont des archétypes, trois autres sont en terre brune à couverture blanche.

Au-dessus de cette couche, quelques tessons attestent une occupation un peu plus récente (fin II<sup>e</sup> siècle ?).

Ces niveaux ont été perturbés au Haut Moyen Age par l'établissement de sépultures. L'occupation du site semble ensuite interrompue jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle sont édifiés plusieurs murs aux fonctions indéterminées. La construction d'un mur n.-s. révèle l'édification d'un bâtiment détruit et recouvert de débris de poteries du XIII<sup>e</sup> siècle dont plusieurs brisées en place (une monnaie d'Henri II Plantagenet permet de préciser la chronologie) ainsi que d'abondants déchets de boucherie qu'il convient de mettre en relation avec l'ancienne appellation de la place Saint-Pierre, dite place des « Mazeaux vieux » avant 1543. Tous les remblais anciens sont scellés par un galetage de cour intérieure enclavée dans un immeuble moderne.

Le responsable : **F. MOSER**

## **BRIVE, parcelle BL 45**

### Découverte archéologique en milieu urbain

#### *Sauvetage*

A la suite de l'effondrement de la première maison de la rue Basse, à l'est de la place Saint-Pierre, nous fûmes autorisés à pratiquer une fouille de sauvetage. Quelques tessons épars et remaniés sont les seuls témoignages d'une occupation antique, dans cette zone autrefois marécageuse et actuellement fort humide. Une seule tombe en fosse atteste le rôle funéraire de la parcelle.

Au XIV<sup>e</sup> siècle y fut édifée une maison à un seul étage, vraisemblablement en matériaux légers reposant sur un solin qui, seul, fut mis au jour : ce solin, ou peut-être arase de mur, limitait un sol de terre battue jonché de fragments osseux et parsemé de tessons, parmi lesquels on put reconnaître les restes d'une oule à lèvre inclinée et quelques fragments vernissés. Ce niveau était recouvert de tuiles romanes, attestant que bien des bâtiments de Brive étaient, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, couverts de tuiles et non d'ardoises. La répartition des charbons de bois et les structures mises au jour permettent d'affirmer que cette demeure ne possédait pas de cheminée.

Un autre niveau de terre battue recouvrait cet ensemble et le débordait à l'ouest. Ce dernier niveau buttait contre un mur bien appareillé. La répartition et la dimension médiocre du matériel archéologique présument que ce niveau damé n'était sans doute pas un niveau de circulation, mais plutôt un sol recouvert de poutres destinées à recevoir un plancher, sous les lames duquel se serait infiltré un mobilier peut-être en partie transporté par des rats. Les éléments les plus remarquables de ce mobilier consistent en une dizaine de monnaies datant du règne de Louis XIII, un couvercle de boîte de poids, deux silex à battre le briquet.

Les fouilles ont permis en outre de constater une certaine oscillation dans l'axe des rues : la maison médiévale était plus petite (donc la rue plus large) que la maison du XVII<sup>e</sup> s.. Il a été également possible de comprendre les raisons de l'écroulement de celle-ci : trois murs avaient été créés, *ex nihilo*, au XVII<sup>e</sup> s., mais le mur nord réutilisait les fondations médiévales, conçues pour une maisonnette, et non pour un édifice à trois étages.

Le responsable : **F. MOSER**

## **BRIVE, Hôtel Labenche**

### Découverte archéologique en milieu urbain

#### *Sauvetage*

Dans le cadre de l'aménagement de l'Hôtel Labenche et de ses dépendances en vue d'y installer le Musée, la ville de Brive a créé un sous-sol dans l'aile bâtie au XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui permit des observations fort intéressantes : des soubassements du rempart du XIV<sup>e</sup> s., contre lesquels gitaient des tessons attribués par R. Lombard à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s., ont été découverts ; des monnaies permettront de dater avec grande précision bon nombre de formes céramiques.

Une nappe de tessons reposant directement sur les alluvions contenait des vestiges de la fin du I<sup>er</sup> siècle, tout à fait comparables à ceux exhumés rue Charles Teyssier (y compris deux fragments de statuettes). Il existait cependant une structure en place caractérisée par un sol de galets décaissé dans les alluvions, et recouvert d'une mince couche de terre battue. Sur ce sol gisaient quelques tessons, des fragments de poutres calcinées, et une épingle en os. Ce niveau archéologique était scellé par une épaisse couche de *tegulae* dont certaines étaient brisées en place.

Au long de la rue Blaise Raynal, le sous-sol du bâtiment a livré les vestiges d'un dallage en carreaux de briques, la base et les trois premiers tambours d'une colonne qui pourrait remonter au XIII<sup>e</sup> s., comme en témoigne un éboulis de blocs taillés ou sculptés contenant un denier tournois de Louis VIII ou Louis IX. En ce lieu existaient donc des bâtiments antérieurs à la deuxième enceinte.

Ce bâtiment aurait été reconstruit à la Renaissance, comme semble l'indiquer un superbe arc brisé constitué de pierres de réemploi sculptées et retaillées, puis partiellement rasé lors de l'installation du Petit Séminaire.

Quelques traces d'une forge suggèrent une occupation médiévale le long d'un axe routier n.-s., antérieurement à la construction de la deuxième enceinte.

Le responsable : **F. MOSER**

## **BRIVE, parcelle BL 28**

### Découverte archéologique en milieu urbain

#### *Sauvetage*

Un bâtiment Louis XIII menaçant de s'écrouler, face à la maison Treilhard, à l'angle de la rue de Frappe et de la rue des Prêcheurs, la ville de Brive décida sa restauration : pour ce faire, on dut creuser les fondations de piliers de béton jusqu'à une profondeur de trois mètres environ, ce qui permit de recueillir un abondant matériel archéologique et constater d'une part l'extension des niveaux gallo-romains fouillés en 1981 (cf. T.A.L., 1981, n° 2, p. 20-21) sur plus de 30 m à l'est, et d'autre part de reconnaître un niveau tourbeux médiéval décaissant les vestiges gallo-romains.

Le responsable : **F. MOSER**

## CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE, Fontvieille

### Structures protohistoriques

#### Sauvetage

Le sauvetage de Fontvieille a été décidé à la suite du repérage de nettes concentrations de céramiques protohistoriques au *culmen* d'un replat micaschisteux récemment remis en culture. Il a permis la mise au jour d'une fosse oblongue de 1,25 × 1,00 m, excavée dans l'altérite sur 0,38 m de profondeur moyenne. Le fond de la fosse était rempli d'une couche charbonneuse mêlée à quelques grosses pierres. Sur ces pierres était écrasé un grand vase à provisions, lui-même recouvert sur 0,16 m d'une strate très dense de poteries fragmentaires. Aucune pièce n'a pu être intégralement reconstituée, mais trois catégories de céramiques sont apparues : vases à provisions à gros dégraissant, poteries utilitaires fines — vaisselle de cuisson et vaisselle de table — et céramiques graphitées présentant cinq décors distincts (l'un à triangles peints, les quatre autres à faisceaux de chevrons). Toutes les céramiques renvoient à des formes connues dans le complexe hallstattien de l'Aquitaine. En raison du défoncement par les labours d'éventuelles structures à ses abords immédiats, il est impossible de préciser si ce « dépôt sur foyer » était à l'intérieur ou à l'extérieur d'une habitation ; il représente néanmoins un jalon supplémentaire dans l'avancée de nos connaissances du peuplement aquitain dans le s.-e. du Limousin au premier Age du Fer.

Le responsable : **Jean-Pierre COLOMBAIN.**

## MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, Le Puy-du-Tour

### Enceinte gauloise

#### Sauvetage

L'oppidum du Puy-du-Tour se présente comme une enceinte fortifiée du second Age du Fer sur la route caravanière joignant les régions méditerranéennes au massif hercynien. La plate-forme sommitale, bordée à l'est par des habitats déjà fouillés, se présente en fait comme une sorte de place publique aménagée sur le rocher friable d'origine. C'est ce qu'a démontré la fouille de 57 m de long sur 2 m de large croisant cette aire en son milieu dans l'axe e.-o. Peu de tessons, tous de La Tène récente, y ont été découverts. Le sommet du Puy-du-Tour correspond ainsi à une zone stérile aménagée de telle sorte que les fissures du rocher réalisent un drainage naturel. Une plate-forme décaissée cerne le sommet à l'ouest. Sa largeur est de 7 m, mais elle n'a révélé aucune structure habitée. Il s'agit probablement d'un accès à la plate-forme sommitale.

A 50 m à l'ouest et immédiatement avant une rupture de pente, un désouchement a permis de fouiller sur environ 2 m<sup>2</sup> un habitat entaillé dans le roc et comportant deux grands silos et deux trous de poteaux. Il n'existe pas de mobilier en place, mais les silos étaient remplis de cendres fines et de mobilier fragmenté de La Tène récente. L'orientation des tessons dans les différentes couches montre leur caractère d'apport par remblaiement, ce qui confirme l'aspect fragmentaire et le nombre important de tessons divers, dont plus d'une dizaine de décors différents sur des vases typiques de l'Age du Fer ainsi que quatre cols d'amphore du type Dressel 1A ; des fragments de bracelets et de nombreux objets en fer : 3 fibules (dont 2 de type Nauheim), plusieurs couteaux, un mors de bride, une clé et surtout une louche intacte de 0,45 m de long, ont été mis au jour.

L'importance de cette enceinte pourrait être liée à l'itinéraire qui franchit la Dordogne, mais aussi à la présence de minerais (une amorce de galerie d'exploitation a été découverte à proximité de la fouille à l'ouest du site). Des traces d'une occupation antérieure à La Tène n'ont pas été reconnues.

Les responsables : **Jean-Marie COURTEIX,**  
**Jean MURAT.**

## SAINT-CERNIN-DE-LARCHE, Puy-Lacour

### Bâtiment à plan ovale

#### Sondage

Une opération de sondage a été réalisée par une équipe de l'Association ARCHEA sur le site du Puy de Lacour (ou « Grange de Cournille » ou « Rocblanc ») sous autorisation de la Direction des Antiquités Préhistoriques du Limousin.

Ce sondage avait pour objectif de reconnaître la stratigraphie de ce bâtiment et de valider ou infirmer une éventuelle datation préhistorique, des sondages anciens ayant révélé un mobilier lithique (1).

Le bâtiment se présente sous la forme d'une « maison à absides » d'une longueur de 17 m sur 8 m de large. Le mur d'enceinte est constitué de deux parements de blocs calcaires élevés de champ de dimensions importantes (1 m de large, 1 m de hauteur, épaisseur 0,30 m) et d'un remplissage de blocs de petite taille et d'un mortier d'argile. Un mur de refend partage le bâtiment en deux parties inégales (environ 1/3-2/3) ; il est constitué de petits moellons de calcaire.

Les sondages n'ont pas permis de déceler une stratigraphie d'occupation, un niveau unique d'une puissance moyenne de 0,25 m repose sur le substrat.

Le mobilier archéologique est représenté par quelques fragments de terre cuite, un fragment de panse

(1) Découvertes de J.-F. Pérol ; voir COUCHARD J.-L., *Constructions et monuments préhistoriques de la Corrèze*, suppl. au *Bull. de la Soc. Scient., Hist. et Archéol. de la Corrèze*, fasc. 1, 1968.

d'un vase à pâte orangée et glaçure brun-vert externe, un fragment de poterie atypique, un fragment de silex (éclat) et un fragment de fonte. La rareté du matériel, l'apparente absence de niveau d'occupation et certains détails architecturaux évoquent une construction inachevée. Le mobilier archéologique ne permet pas de confirmer une datation préhistorique. La période médiévale semble représenter le *terminus a quo* de la phase de construction de ce bâtiment.

Le responsable : **Patrice CONTE.**

## **SAINT-ELOY-LES-TUILERIES, Le Boin**

Villa gallo-romaine

*Fouille programmée*

La campagne 1985 des fouilles programmées s'est avérée intéressante à plus d'un titre :

— au point de vue monumental, l'importance de l'aile n.-n.-o. de la *villa* est confirmée (1) avec des murs en place et bien conservés ;

— dans tout ce secteur, les couches de destruction ou d'occupation rencontrées sont intactes (hauteur : 1 m environ), à part, çà et là, quelques légères cuvettes occasionnées par les enlèvements de pierres à date ancienne ;

— en revanche, devant le mur-bahut de ces structures, la galerie a notablement souffert, sans doute du fait des labours : la partie centrale de la *villa* (grande cour intérieure) a été cultivée, et l'était encore il y a une trentaine d'années...

— enfin, au n.-o., malgré un certain arasement des murs, les découvertes en mobilier céramique nous donnent des renseignements multiples sur la vie quotidienne au Boin aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles et sur les liens avec le reste de l'Aquitaine.

Ainsi, la *villa* des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles adopte-t-elle des dispositions absolument régulières, et même rigoureuses : un plan centré sur une grande cour intérieure précédée d'une galerie couverte. Les bâtiments s'ordonnent autour de cet espace central de forme rectangulaire : les ailes n.-n.-e. et n.-n.-o. ont été parfaitement identifiées et fouillées en grande partie. Leurs structures semblent succéder à des édifices antérieurs, distribués différemment, dont seuls quelques éléments dispersés ont pu être relevés, dans l'état actuel des sondages.

Ce plan, dit « méditerranéen », bien que plus rare en Gaule septentrionale, a été généralisé du n. au s. : la *villa* de Chiragan à Martres Tolosane et Montmaurin (Haute-Garonne), celles de La Domergue et de La Sauvian (Hérault), celle d'Echternach (Luxembourg), etc. Mais ici, il s'agit d'une reconstruction effectuée après les invasions germaniques de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. En effet, toutes les structures, tous les niveaux de circulation sont invariablement datés par des antoniniens de *TETRICUS* (270-273), souvent engagés dans les mortiers de sols.

De plus, à l'extrémité n.-o. de cette cour, près des soubassements d'un mur en petit appareil régulier, au-dessus et au-dessous d'un empierrement grossier, la récolte des poteries a été abondante : les céramiques s'échelonnent du I<sup>er</sup> s. au II<sup>e</sup> s., et, près du sol originel, sont situées à la période gallo-romaine la plus précoce. 288 tessons ont fourni une documentation de premier plan : mortiers, cruches, assiettes, jattes, coupes, céramiques à parois fines ou peintes, etc., où les périodes du I<sup>er</sup> s. dominant. Ces matériels dénotent des similitudes assez frappantes avec ceux décrits par Marie-Hélène et Jacques Santrot (2), tant pour la typologie (cf. les formes 43, 94, 250, 277, 278, etc.), que pour un grand nombre de caractères spécifiques. Ces céramiques précisent les datations de Santrot, quelquefois les modifient, et prouvent que la *villa* du Boin était bien solidaire de l'Aquitaine.

Le responsable : **Robert JOUDOUX.**



Le Boin : corps de bâtiment situé au n.-e. et à l'est de la cour centrale. III<sup>e</sup> - IV<sup>e</sup> siècles.

(1) cf. notre étude publiée dans le n° 95 de LEMOUZI, sur les résultats de 1985, p. 142 et suivantes.

(2) M. H. et J. SANTROT, *Céramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine*, éd. C.N.R.S., 1979.

## SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES, Lachaud

### Château

#### Sauvetage

La fouille du château de Lachaud, inscrite en sauvetage urgent, fut motivée par un projet de déboisement et d'enrésinement qui menaçait d'endommager le tertre militaire.

Ce site, peu connu par l'historiographie locale, offre un ensemble castral complexe, conservé dans un état satisfaisant ; outre une éminence centrale ceinte d'un puissant rempart maçonné, il possède deux basses-cours closes et concentriques, un bastion fortifié implanté au débouché d'une énorme digue d'étang (empruntée par le principal chemin convergeant vers le site) et tout un ensemble de constructions non encore identifiées, disséminées sur une surface de plusieurs hectares.

Au XIV<sup>e</sup> s., le château relevait de la famille De Cros dont trois membres terminèrent de brillantes carrières ecclésiastiques, revêtus de la dignité cardinalice.

Les décapages, limités à la butte centrale, ont révélé un noyau fortifié, organisé à l'intérieur d'une enceinte circulaire réduite (Ø = 30 m) contre laquelle s'appuyaient les bâtiments. Le donjon quadrangulaire (8,80 × 8,00 m), aux murs épais de 1,40 m, reposant sur un socle largement débordant (0,50 m), était enfermé dans une chemise de profil identique et flanqué par un corps de garde adjacent. Elevé sur le flanc le plus exposé, saillant fortement de l'enclos qu'il protégeait, il remplissait un rôle éminemment actif qui le classe parmi les donjons de la seconde génération, apparue seulement au XIV<sup>e</sup> s. dans notre région. Mais la principale spécificité de la fortification réside dans son mode d'implantation. En effet, le versant incliné de la colline fut décaissé à mi-pente pour constituer une excavation circulaire, légèrement surhaussée en son centre où fut établi le réduit. L'espace inclus entre l'enceinte intérieure et le talus périphérique devint dès lors un véritable fossé sec. L'aspect monticulaire actuel résulte de l'accumulation des matériaux de démolition à l'intérieur de l'enclos et fit interpréter, à tort, le site comme un château à motte. Ainsi aménagé, le corps fortifié se trouvait en contrebas des terrasses environnantes, ce qui allait à l'encontre des impératifs de sécurité et ne pouvait être compensé que par une élévation substantielle des murailles. On peut dès lors s'interroger sur la nécessité, pour les bâtisseurs, de recourir à cette disposition dont l'intérêt militaire reste à démontrer, mais qui obligea à un énorme travail de terrassement, hors de proportion au regard de la faible valeur stratégique d'un lieu à vocation essentiellement foncière. Les enseignements recueillis lors de cette campagne menée avec des moyens modestes incitent à envisager la prolongation des recherches dans une triple perspective : décapage des niveaux intérieurs des bâtiments en vue de préciser la chronologie du site, approfondissement de l'étude de l'aménagement castral et reconnaissance des constructions plaquées contre la face de l'enceinte opposée au donjon.

Le responsable : **Philippe COUANON.**

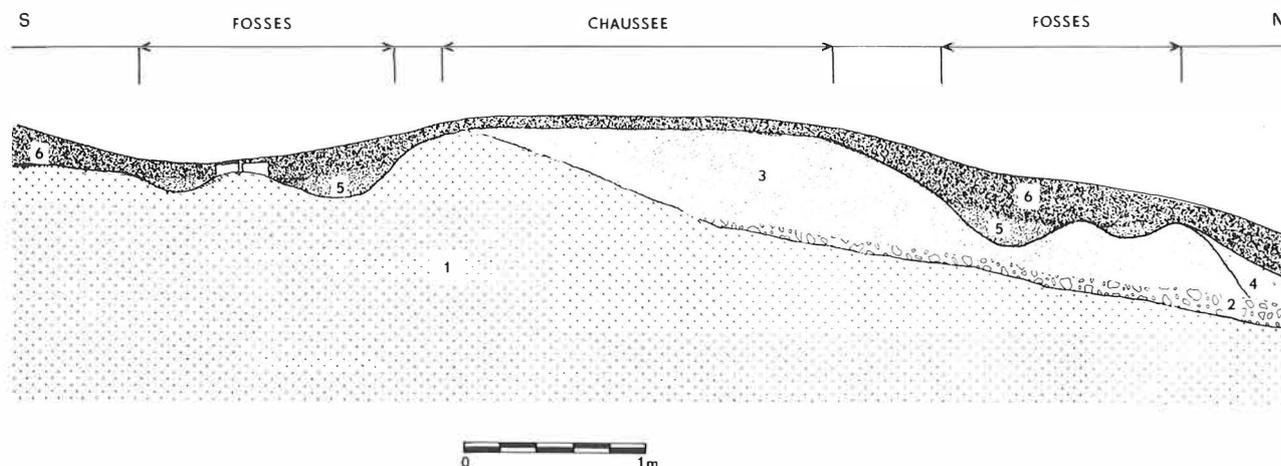
## SOUDEILLES, Ma Tayl

### Voie antique

#### Sondage

Le sondage de Ma Tayl avait pour objectif de dégager l'architecture d'un axe routier n.-s., joignant la région d'Argentat à celle de Meymac, pour se prolonger à travers le plateau de Millevaches en direction d'Ahun-*Acitodunum*. Cette route emprunte un itinéraire souvent en position de partage des eaux, limite de paroisses sur des intervalles significatifs, et régulièrement ponctué des toponymes routiers classiques en Limousin. Elle subsiste en tronçons fossiles dans les zones forestières de Soudeilles-Davignac-Maussac.

La coupe effectuée sur le versant o. du Puy Pendu a révélé la séquence complète d'un profil en travers dissymétrique, tirant un parti maximum de la topographie et présentant les aménagements suivants :



— deux doubles fossés de 1,20 m, chacun décaissé dans le *substratum* granitique. Chaque fossé est rempli d'un mélange de terre noire et de pierres reposant sur un fond de gros sable (couche 5). Les fossés délimitent une chaussée de 2,50 m, très nettement convexe ;

— strate de petits blocs de quartzite naturellement calibrés, incluant des galets de granite, partant en oblique de l'accotement du contre-haut et se prolongeant par déclivités successives sous la chaussée, puis sous le fossé du contre-bas, avec fonction de drainage (couche 2) ;

— couche argilo-sableuse mêlée de petits cailloux épars, fortement compactée, d'environ 0,60 m de hauteur, recouvrant la précédente (couche 3) ;

— couche d'humus forestier de 0,20 m (couche 6).

Ces différentes observations dressent un faisceau de caractéristiques suffisamment substantiel pour supposer une création du monument à l'époque gallo-romaine. Cette voie continue les traditions de liaison et d'échange avec le sud méditerranéen, mises en place dès les différents âges protohistoriques ; elle est une maille « secondaire », mais importante, d'un réseau sur lequel s'appuieront à leur tour les civilisations mérovingienne et carolingienne.

Les responsables : **Jean-Pierre COLOMBAIN,**  
**Roland LOMBARD.**

## **UZERCHE, Place de la Lunade** Abbatiale, ancienne abbaye Saint-Pierre *Sauvetage*

Pour la troisième année consécutive, des sondages ont été poursuivis afin de reconnaître les stratigraphies du jardin du presbytère contigu à l'abbatiale Saint-Pierre d'Uzerche. Un premier horizon protohistorique a pu être identifié à l'état lenticulaire. Il associait en désordre des silex chalcolithiques à des céramiques du Bronze Final III B. Le site fut alors abandonné jusqu'au III<sup>e</sup> siècle, où fut édifiée l'aile d'un bâtiment occupant la face nord du jardin. Les stratigraphies révélèrent alors trois occupations et destructions successives. La plus ancienne se situait à la fin du IV<sup>e</sup> siècle et se caractérisait par des céramiques d'Argonne et rhénanes ; la seconde associait des céramiques estampées à des pièces d'équipement militaire du Bas Empire ; la dernière, dont la chronologie relative est encore imprécise, pouvait être qualifiée de mérovingienne et recelait un habitat vernaculaire. L'ultime destruction, datable de la fin VII<sup>e</sup> ou du début du VIII<sup>e</sup> siècle, fut durable puisqu'il fallu attendre le XI<sup>e</sup> siècle pour assister à la reprise de l'effort architectural. A cette période remontait un mur de clôture du monastère à l'extérieur duquel, au XIV<sup>e</sup> siècle, fut implanté un atelier de fonte et un moule à cloche.

Cette campagne a confirmé l'existence de mosaïques pariétales, certaines décorées à la feuille d'or, qui devaient orner l'église paléochrétienne. De même, elle était enrichie d'un pavement en *opus sectile* associant les marbres des Pyrénées aux porphyres grecs et égyptiens, mis en place au IV<sup>e</sup> siècle et rebautés lors de la reconstruction des XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècles.

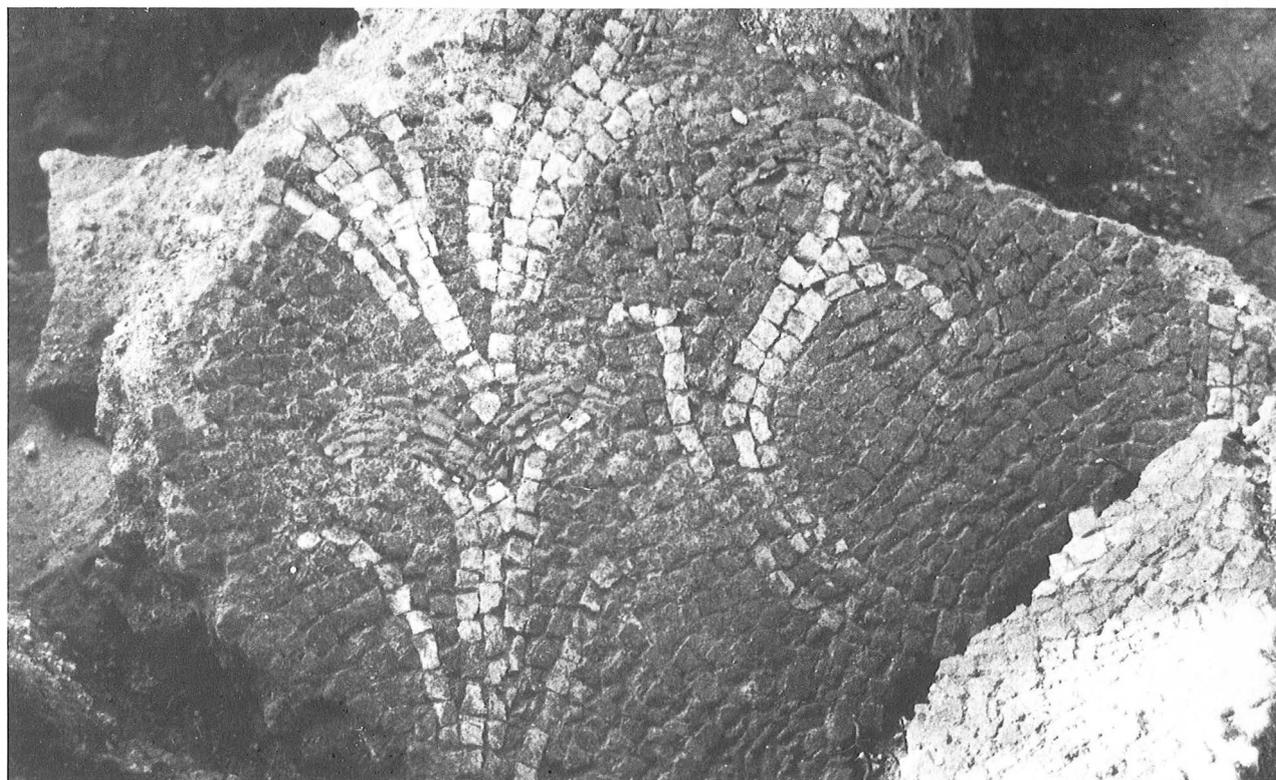
Les responsables : **Jean-Louis ANTIGNAC,**  
**Roland LOMBARD.**

## CREUSE

### AHUN, Petit Ayen Villa gallo-romaine

#### Sondage

En juillet et août 1985, un sondage a mis au jour une mosaïque reposant sur des dés de granit faisant office de pilettes d'hypocauste. Le décor de cette mosaïque inclut des rinceaux blancs sur fond vert très foncé avec des inflorescences rouges. Les tessèles vertes sont taillées dans une roche schisteuse, les tessèles blanches dans du calcaire et les inflorescences rouges sont des tessons de céramique sigillée à décor, dont de nombreux fragments de vases Drag. 37, taillés et mis de chant. L'examen de 200 tessèles en céramique recueillies dans l'éboulis a permis de dater cette mosaïque de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. Outre ce décor floral, le pavement présentait un décor géométrique constitué de roses inscrites dans des carrés. Des plaques de marbre taillées en triangle ou en losange suggèrent des lignes ou des rosaces complétant ou imitant l'*opus tessellatum*.



Le responsable : **R.-P. BORDIER.**

### GIOUX, Cubeyne Structures gallo-romaines

#### Sondage

Après avoir effectué ses moissons, le propriétaire de la parcelle mitoyenne à l'est de la fouille de sauvetage, a bien voulu nous autoriser à y effectuer un sondage. Deux tranchées perpendiculaires de 40 m (axe n.-s.) et de 30 m (axe e.-o.) ont été tracées et fouillées sans qu'il soit recueilli autre chose que des éléments vagabonds dispersés par les labours successifs. A l'extrémité n.-e. du champ en question, soit à une trentaine de mètres au n. du sauvetage, des structures étaient cependant mises au jour. Il s'agit des vestiges d'une cuve à chaux coffrée de *tegulae*, située à l'intérieur d'une construction dont seule la longueur, dans l'état actuel des fouilles, peut être précisée (9 m). De nombreux fragments de briques planes rayées au peigne et la présence de clous à tête caractéristique permettent de dire que les murs étaient revêtus de ces briques. La construction elle-même est réalisée en pierres plates de petite taille, disposées de chant en *opus spicatum*. Le mur n.-o. était bordé d'un caniveau d'argile cuite de 0,13 m de large sur une hauteur de 0,10 m. A l'intérieur de la construction, une canalisation en bois a été mise au jour, ainsi que deux colliers métalliques servant sans doute à raccorder les éléments de cette canalisation. Enfin, à l'e. du bâtiment, un sol constitué de petites pierres, fragments de tuileaux et de poteries, est délimité par une bordure de pierres plates, l'ensemble présentant des traces d'usure notable évoquant une circulation intense. Le propriétaire de la parcelle ayant bien voulu nous concéder une superficie assez large autour de ce sondage, les recherches pourraient s'y poursuivre.

Les responsables : **Patrick COURTY,**  
**Bernard DAUBIGNEY.**

## **GIOUX, Cubeyne**

### Structure gallo-romaines

#### *Sauvetage*

Ce sauvetage a été entrepris à la suite du sondage effectué en juillet-août 1984, qui avait permis de mettre au jour des structures gallo-romaines situées chronologiquement de + 50 à + 150. Il se justifiait du fait de travaux agricoles présentés comme imminents par l'exploitant de la parcelle. Les travaux menés en juillet-août 1985 ont mobilisé des moyens importants et permis de dégager plus de deux cents mètres carrés du site.

Sur le plan des structures, les fondations de deux bâtiments, distincts par leur mode de construction, ont été découverts. Le premier est constitué d'une grande pièce rectangulaire de 5,40 m sur 4,40 m comportant en son centre les vestiges d'un foyer constitué de *tegulae* posées à plat sur un hérisson de pierres. Le mode de construction est fruste. Sur le sol de cette pièce, outre un mobilier de céramiques communes important, un sesterce à l'effigie d'Antonin le Pieux a été découvert.

Adossé à ce bâtiment, dans un axe n.-e., se rencontre une succession de pièces de dimensions variables (la plus petite mesure 2,20 m sur 2,20 m et la plus grande 4,50 m sur 4 m) construites en petit appareil. La fouille a permis de mettre au jour un mobilier extrêmement abondant et varié (céramique commune, sigillées, débris de verre, pièces métalliques, clous de chaussures). La pièce centrale présentait les traces d'un enduit de chaux lissé et peint à dominante rouge. Un fragment de décor a été réalisé par grattage de la peinture. La typologie des céramiques communes et sigillées permet d'établir une période d'occupation allant de + 50 à + 250. Les coupes stratigraphiques n'ont pas permis pour le moment d'établir la chronologie relative des bâtiments 1 et 2, et ne laissent apparaître aucune phase d'abandon ni de reconstruction, si l'on excepte, à l'extrémité n.-e. du bâtiment 2, la présence d'un fragment de fondation de mur recouvert ultérieurement d'un sol bétonné qui témoigne d'un réaménagement des structures. La poursuite de la fouille devrait apporter des éclaircissements sur la nature et la destination de ces constructions.

Les responsables : **Bernard DAUBIGNEY,**  
**Jean-François DURIEUX.**

## **SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ, Prétaud**

### Voie Antique

#### *Sondage*

L'itinéraire sur lequel est situé le tronçon de route fossilisée sous bois taillis, très bien conservé à l'état de monument, borde un ancien chemin figurant sur la carte de Cassini comme « ancien chemin de Clermont à Limoges » passant par Felletin. Cet itinéraire, considéré par la tradition orale comme un « chemin de César », était la plus courte liaison entre ces deux grandes villes.

La voie antique, large de 8 m fossés compris, a un profil bombé en anse de panier et s'élève de 0,50 à 0,70 m au-dessus du sol.

Une coupe stratigraphique a révélé la structure du monument, soit de bas en haut : décaissement de la roche diaclasée sur laquelle repose un blocage de pierres granitiques mises de chant, constituant le noyau de la route ; sur ces pierres reposent trois couches superposées de sable rapporté et lité, d'environ 0,60 m d'épaisseur. La bande de roulement était constituée par une couche de galets. Large de 4 m, la chaussée est soutenue latéralement par de gros blocs de granit qui constituent les pierres de bordure. Au-delà se retrouvent les fossés latéraux, larges d'environ 2 m (voir art. p. 97).

La responsable : **Marie-Ange DOSTES.**

## **SAINT-GEORGES-LA-POUGE, Courcelles**

### Structure gallo-romaine

#### *Sauvetage*

La construction d'un pavillon individuel a mis au jour, il y a déjà plusieurs années, des vestiges particulièrement intéressants. Ceux-ci consistent en de nombreuses tuiles, poteries et surtout enduits peints, éléments de bordures en grès et mortier de chaux, fragments de sculpture en stuc, dont une feuille. La parcelle voisine, lotie en terrain à bâtir, aurait provoqué, à plus ou moins longue échéance, la destruction de vestiges importants. La fouille a permis de mettre au jour, sous une épaisse couche de terre d'apport et de ruissellement (1,50 m), une structure qui pourrait être un hypocauste, parfaitement conservé. Nous avons noté la présence d'au moins trois foyers, en relation directe avec des conduits obliques, qui évoquent plusieurs états successifs. Les stratigraphies relevées sont particulièrement complexes ; il semblerait que l'hypocauste se soit greffé, vers la fin du II<sup>e</sup> siècle, sur une structure plus précoce. Les vestiges ont restitué très peu de mobilier. Les quelques céramiques recueillies suggèrent une occupation continue du site durant les trois premiers siècles de notre ère.

Dans une parcelle voisine, les habitants du village nous ont montré une margelle de puits, toujours en place. Celle-ci est monolithe, cube de 1 m de côté, percé d'une cavité de 0,40 m.

Le responsable : **Dominique DUSSOT.**



Saint-Georges-La-Pouge, Courcelles  
Vue partielle de l'hypocauste

### **SAINT-PRIEST-D'EVAUX, Louroux** Nécropole gallo-romaine à incinérations

#### *Sauvetage*

La reprise de cette fouille, commencée en 1971, et interrompue en 1982, après huit campagnes sous la responsabilité de J.-Y. Autexier (1), est due à des travaux agricoles engendrant l'arrachage de haies et l'aplanissement de parcelles. L'intervention de 1985 a permis, sur une surface de 66 m<sup>2</sup>, la mise au jour de 29 sépultures nouvelles réparties entre les trois types habituels, à savoir :

- 23 fosses simples,
- 5 coffres funéraires,
- 1 urne cinéraire en pleine terre.

Les fosses simples sont des cavités directement creusées dans l'arène granitique. Elles ne contiennent que les résidus du foyer de crémation. Bien que de volume et forme variables, on ne note aucune organisation dans les dépôts : cendres, ossements calcinés et mobilier associé au rituel d'incinération sont intimement mêlés. Une seule fosse a restitué une monnaie fruste. Les fosses sont parfois recouvertes d'une chape de terre plus grise, ou bien d'un amas de pierres. Sur les cinq sépultures en coffre, quatre seulement avaient conservé les bases des réceptacles. La dernière avait été extraite à une date inconnue, bouleversant le mobilier contenu dans la fosse. Aucun couvercle n'a été découvert. Les coffres étaient disposés dans des fosses de forme variable. Trois types de coffres ont été remarqués : l'un est simple, de forme ovoïde ; deux autres ont la cavité centrale cernée d'une feuillure et sont sensiblement ovoïdes, un quatrième a la face supérieure taillée, et la cavité est entourée d'un surcreusement.

Le mobilier que nous avons recueilli autour des coffres est fort divers. Un coffre a restitué deux anneaux, l'un en fer, le second en bronze. Deux autres coffres étaient entourés de quelques poteries communes et sigillées. En revanche, la fosse du premier coffre contenait, outre une importante quantité de poteries issues du bûcher funéraire (assiettes sigillées Drag. 35, Curle 15, etc.) des clous rituels disposés en couronne autour du coffre, et un lot d'ustensiles en fer permettant de présumer le métier exercé par le défunt. Ces objets, liés au rituel funéraire, sont une hachette et une herminette miniaturisées, une cuillère, un harpon et divers poinçons et lames. La fosse entourant le second coffre contenait un important mobilier en provenance du bûcher (sigillée Walters 79/80, Drag. 18/31, cruchons, assiettes, etc.). L'intérêt de cette sépulture est dû à la présence d'un lot de poteries miniaturisées déposées rituellement : pot sans anse, jatte à bord rentrant, écuelle tripode. La sépulture ayant restitué l'urne en pleine terre est la plus riche. L'urne, en terre commune cuite sous atmosphère oxydante, contenait les restes d'un sujet adulte, ayant subi une crémation peu poussée. Parmi les os se trouvaient plusieurs tessons, des clous de

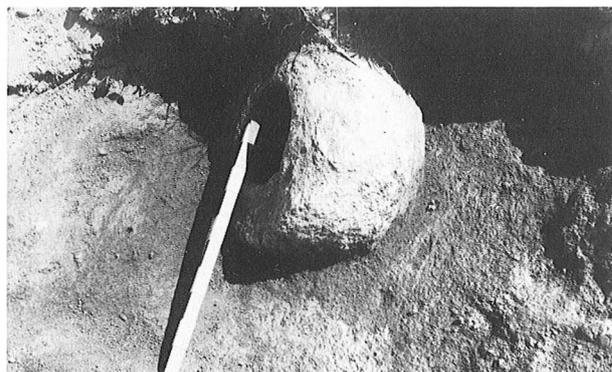
sandales, et un objet de fer dont la destination demeure incertaine. Le couvercle était constitué par une assiette renversée en pseudo-sigillée, à laquelle il manquait un important fragment. A la jonction de cette lacune et de l'urne était déposé un long clou. Autour de l'urne, dans une fosse quadrangulaire de taille modeste, ont été recueillies de nombreuses poteries, parmi lesquelles se trouvaient associés clous rituels et clous de sandale, une assiette sigillée de la forme Walters 79/80 portant l'estampille *Cassigneti*, une autre signée *Att...*, une coupelle Drag. 36, une coupelle en verre bleuté, des cruchons, des assiettes et divers pots. Au fond de la fosse était déposée une monnaie en bronze, très usagée.

Depuis 1971, la nécropole de Louroux a été fouillée sur 466 m<sup>2</sup>, et a révélé plus de 100 sépultures. La présence d'une structure voisine et les affirmations des érudits locaux du XIX<sup>e</sup> s. appellent de nombreuses vérifications. Seule une fouille exhaustive permettra de proposer une chronologie affinée, de situer le phénomène qui a engendré la nécropole, et de décrire avec précision le rituel funéraire.

Le responsable : **Dominique DUSSOT.**



Le mobilier de la fosse avec urne cinéraire.



Le coffre C5 en cours de fouille.

(1) *Trav. Archéol. Limousine*, vol. 2, 1982, p. 157.  
*Trav. Archéol. Limousine*, vol. 3, 1983, p. 109 et 110.

## **TOULX-SAINTE-CROIX, Le Cimetière Chapelle et Cimetière**

### *Sauvetage*

La fouille de sauvetage commencée en 1985, dans une zone inoccupée du cimetière actuel, a permis la mise au jour des ruines de la chapelle dédiée à saint Martial. Seul, le chœur a pu être fouillé, et bien que les recherches aient dû être interrompues suite aux intempéries, les structures dégagées sont particulièrement intéressantes.

Les murs sont en moyen appareil, irrégulier, avec joints au mortier de sable et d'argile ; toutefois, le mur oriental était recouvert intérieurement d'une chape de mortier de chaux, dont plusieurs plaques subsistaient en place. Au centre du chœur était édifié un autel en pierre. Contre les murs n. et s. sont des banquettes où s'asseyaient probablement les officiants. Le chœur et la nef sont séparés par un muret de pierres sèches interrompu au centre par une entrée large de 0,50 m. L'élargissement de la fouille au s. de la chapelle a permis de découvrir une dizaine de tombes orientées, soit sous dalles monolithes, soit sous un coffrage de pierres ; seules deux d'entre elles ont pu être fouillées en totalité. La première contenait le corps d'un adolescent, la seconde ceux d'une jeune femme et de son bébé. Les deux corps étaient contenus dans un linceul fermé par des épingle de fer et une épingle de bronze. Chaque corps avait, autour du bras droit, un chapelet de perles, l'un terminé par une médaille, le second par un crucifix. Près d'un troisième corps, dont seuls le crâne et les épaules sont visibles, était déposé un vase à eau bénite.

La fouille, qui devrait se poursuivre en 1986, doit permettre de définir le plan de la chapelle, ébaucher son décor et étudier la nécropole attenante.

Le responsable : **Dominique DUSSOT.**

# HAUTE-VIENNE

## BUSSIÈRE-BOFFY, La Chapelle Saint-Jean

### Environnement de la chapelle

#### *Fouille programmée*

Cette année, les travaux se sont concentrés sur trois secteurs différents : le long du chemin de Lesterps à Bussière-Boffy, au nord de la chapelle et le long de son mur sud.

#### 1. — Le long du chemin de Lesterps à Bussière :

La poursuite de la fouille de ce secteur a permis le dégagement de six sépultures en fosse, dont l'une contenait un vase à eau bénite.

La recherche de traces de bâtiments gallo-romains a progressé par la découverte d'aménagements dans l'argile en place : plusieurs tranchées rectangulaires (profondeur : 0,10 m) et une cavité cylindrique (diamètre : 0,30 m, profondeur : 0,30 m). Le remplissage de ces décaissements, une terre noire, a livré quelques tessons gallo-romains, des tuiles à rebord, des scories de fer et des fragments d'un revêtement réfractaire présentant sur une face des coulures de scorie. Ces quelques observations laissent supposer l'existence d'au moins un bas-fourneau gallo-romain. Les tranchées pourraient être la trace de fondations arasées et la cavité cylindrique, un ancien trou de poteau : l'ensemble a peut-être appartenu à des bâtiments rudimentaires (des hangars ?) destinés à abriter les fours.

#### 2. — A une dizaine de mètres au nord de la chapelle :

La fouille a mis en évidence un caniveau creusé dans l'argile en place selon la plus grande pente du terrain. Sa destination, ainsi que sa datation sont pour le moment inconnues. Le mobilier laisse présumer un comblement tardif, peut-être au XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 3. — Le long du mur sud de la chapelle :

Nous avons mis au jour de nouvelles tombes (toujours vides d'ossements) : des sépultures bâties et des sépultures en fosse. Certaines ont livré un vase à eau bénite. Il a été établi avec certitude pour quelques-unes de ces tombes, que la chapelle leur est antérieure.

D'autre part, il a été observé une nouvelle fosse placée sous les fondations de la chapelle et débordant de celles-ci. Comme les deux précédentes, découvertes en 1984, elle est comblée de pierres non taillées, jetées sans ordre. Deux hypothèses, au moins, peuvent être proposées. Il pourrait s'agir :

— soit de fosses prévues au moment de la construction pour recevoir une assise pierreuse jouant le rôle de pilotis sous les fondations en terrain argileux ;

— soit des fosses très antérieures à la chapelle, comblées de pierres dans le but de servir de calage à des poteaux de soutènement d'un bâtiment antérieur. Rappelons à ce propos que la chapelle est placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, ce qui peut évoquer l'existence d'un ancien baptistère en ce lieu.

La responsable : **Nicole RAYNAUD.**

## CHATEAUPONSAC, Laurence

### Structures agricoles

#### *Sauvetage*

Au début du mois de mars 1985, de profonds labours dans la parcelle B 255 du cadastre de 1966 ont permis la découverte de trois niveaux de circulation attenants à deux murs perpendiculaires. Le but du sauvetage portait sur l'étude du contexte stratigraphique des structures mises au jour, sur l'évaluation de la superficie des vestiges (d'après les récoltes de surface) et sur un essai de datation absolue de l'édifice.

La base de deux murs, large de 0,50 m et 0,60 m, était formée de deux parements reliés entre eux par un noyau de petites pierres enveloppées d'arène granitique compactée. Ces structures reposaient sur le niveau géologique par l'intermédiaire d'un blocage de pierres lié par de l'arène granitique. Dans un des angles subsistait un dallage de six *tegulae*, dont les rebords avaient été préalablement cassés, reposant sur un remblai de préparation, formé d'arène granitique, traversé à l'horizontale par un blocage stabilisateur de pierres sèches. Les deux autres niveaux de circulation, en terre battue, reposaient sur une épaisse couche d'arène damée. Aucun mobilier céramique datable n'a été découvert dans les couches stratigraphiques anciennes. L'horizon végétal, recouvrant les structures arasées sur une épaisseur moyenne de 0,25 m, a livré quelques tessons vagabonds, grossiers et difficilement identifiables, parmi lesquels un fragment de céramique de tradition laténienne finale et un tesson de céramique domestique gallo-romaine. Les récoltes de surface ont permis de noter l'étendue minimale de la nappe des débris architecturaux sur moins d'un hectare. Les principaux problèmes soulevés par la fouille sont la datation absolue des structures et leur identification. Le matériel archéologique a été recueilli dans tous les cas en milieu stratigraphique ouvert, et son état de conservation médiocre empêche toute datation absolue. Dans le meilleur des cas, les deux tessons laténien et gallo-romain attestent une occupation du site sur une longue durée. La technique de construction des murs rappellerait celle de certains murs gallo-romains tardifs, voire de murs médiévaux. La présence de tuiles à rebords permet de situer l'aménagement de l'édifice entre la période gallo-romaine précoce et la fin du premier millénaire. L'identification des vestiges est douteuse. Le contexte topographique d'un versant doucement incliné vers le sud semble favoriser l'hypothèse d'un édifice à vocation agricole. La photographie aérienne a permis de restituer les structures découvertes dans un ensemble plus vaste.

Le responsable : **Jean MARQUAIRE.**

## **LE CHATENET-EN-DOGNON, Le Dognon**

Château à motte

*Fouille programmée*

Les deux niveaux d'occupation mis en évidence en 1984 ont été confirmés. La fouille étendue sur la basse-cour a permis la mise au jour de plusieurs trous de poteaux et de pieux, qui, néanmoins, ne permettent pas de restituer le plan de l'habitat de bois auquel ils correspondaient.

A l'est de la basse-cour ont été dégagés, en partie, les vestiges d'un mur de même conception que ceux du bâtiment fouillé les années précédentes.

Par ailleurs, une tranchée de plus de 30 m de long sur 2 m de large a été ouverte et fouillée afin d'établir la jonction entre la motte méridionale et la basse-cour.

Ce travail a permis de constater que la motte était entièrement naturelle, que son sommet était équipé d'une palissade, et que l'articulation avec la basse-cour se fait par des aménagements complexes qui nécessitent la poursuite de la fouille (voir art. p. 65).

La responsable : **Geneviève CANTIE.**

## **COMPREIGNAC, Gouttes au Pommier**

Chaussée d'origine antique

*Sauvetage*

Le chantier, amorcé dans le cadre d'un P.A.E. du Lycée Valadon, s'est développé sur 19 m de front.

Les dimensions du monument pourraient être définies de la façon suivante :

— Emprise : 15,50 m.

— Entr'axe des deux fossés : 14,30 m.

— Fossé ouest : largeur : 6,20 m ; profondeur : 0,88 m ; forme en anse de panier renversé, sans fond plat.

— Fossé est : largeur : 2,40 m ; profondeur : 0,69 m ; forme en U à fond plat large de 1,80 m.

— Plate-forme médiane, bombée en anse de panier : 13,66 m, soit d'ouest en est : rebord du fossé ouest : 3,23 m ; surface rocheuse rectifiée par des revêtements (chaussée ?) : 6,34 m ; surface rocheuse non revêtue, légèrement déversée vers l'est : 3,67 m ; rebord du fossé est : 0,33 m.

Le responsable : **Jean-François PRIOT.**

## **LIMOGES, Brachaud**

Villa gallo-romaine

*Fouille programmée*

La fouille de 1985 a permis d'achever le décapage complet de la pièce S17, et a poursuivi le dégagement de trois salles constituant une partie de la façade occidentale de la *villa*.

Après enlèvement des tuiles provenant d'une toiture effondrée et des restes de cinq colonnes en briques renversées dans la salle S17, dégagées en 1984, la fouille a révélé la présence d'une épaisse couche détritique noire renfermant du mobilier datable du III<sup>e</sup> siècle. Cette strate s'était accumulée sur un horizon de terre marron, plus compact, qui incluait un alignement de pierres sèches constituant une sorte de caisson quadrangulaire de 1,48 m × 3,35 m. Cet aménagement, dont la destination nous échappe, avait été installé après la construction du mur au n. de l'espace S17. Il n'est d'ailleurs pas assuré que S17 ait été couverte. Les tuiles qui encombraient son sol pourraient provenir en fait du dégagement de la galerie S26 dont la toiture se serait effondrée vers le III<sup>e</sup> siècle. Les tuiles non réutilisables auraient alors été rejetées dans l'espace S17 qui serait à considérer comme une cour.

Plus au nord, la pièce S28 a été entièrement dégagée. Dans son dernier état, elle mesurait 4,95 m × 2,90 m, mais il est apparu qu'elle résultait de la partition d'une salle unique par l'édification d'un mur médian, aveugle et de mauvaise facture, érigé directement sur le sol bétonné. Elle donnait accès à un réduit : S29, et à un étroit passage correspondant soit à une cage d'escalier, soit à un corridor de communication vers les salles et le portique entourant la cour centrale. La seconde pièce S31, obtenue par division, présentait un sol de *terrazzo* fortement endommagé, et son mur o. était arasé au niveau du béton de tuileau. Elle communiquait avec la salle contiguë S32 par une porte axiale aménagée dans le mur M53. Dans un état antérieur, cette communication s'effectuait par deux portes ouvertes aux deux extrémités de ce même mur. De la porte s. subsistait un dé de granite avec réserve pour l'encastrement de la crapaudine. Dans l'angle s.-o. de S31 gisait un fragment de sculpture zoomorphe, en serpentine ; l'absence des pattes et de la tête ne facilite pas l'identification de l'animal. En 1982, un arrière-train appartenant à un autre animal, également en serpentine, pourrait faire penser à un groupe composant une scène de chasse.

Le responsable : **Jean-Pierre LOUSTAUD.**



Brachaud : Sculpture zoomorphe

## LIMOGES, Ilot Gabriel-Péri

### Rue et substructions gallo-romaines

*Sauvetage*

La libération du vaste îlot, compris entre les rues des Petites-Maisons, des Charseix et Gabriel-Péri, de toutes les constructions qui s'y élevaient, a entraîné la réalisation de sondages destinés à préciser l'implantation gallo-romaine sur cet espace situé en contre-bas des thermes du *forum (insula VII-8)*, sur le versant descendant vers le ruisseau d'Enjoumar.

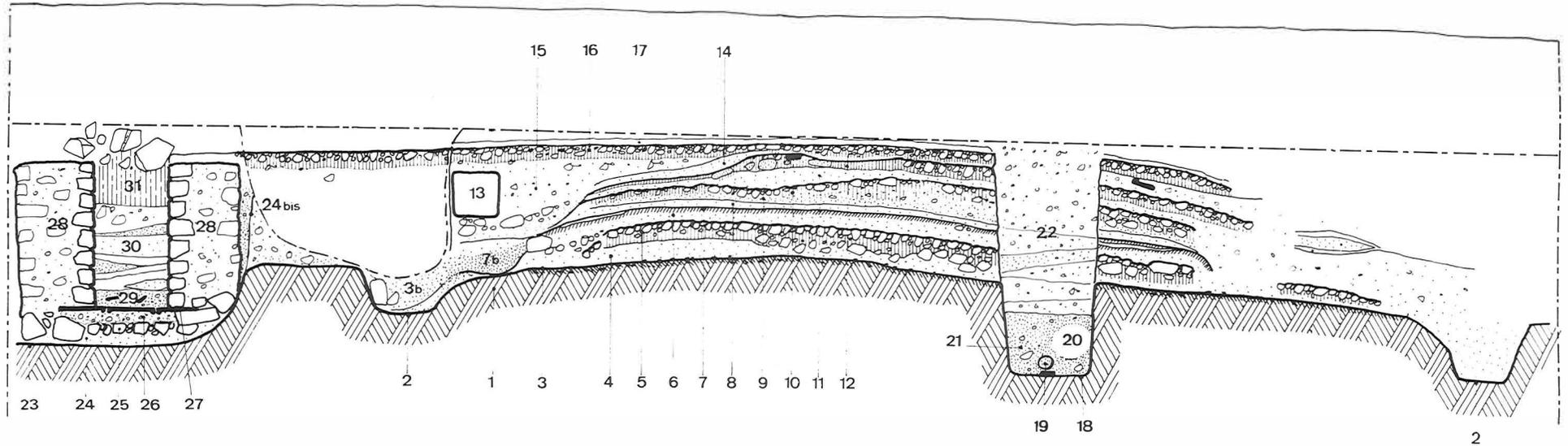
Le profil topographique antique est apparu sensiblement différent de celui que nous connaissons actuellement. Il était marqué dans le sens n.-o. - s.-e. par une double dépression : la première comblée dès l'époque gallo-romaine, la seconde correspondant vraisemblablement à un talweg encaissé, dirigé vers celui du ruisseau précité.

A vingt mètres de la rue G.-Péri, les sondages ont coupé transversalement la rue cardinale C9, à l'emplacement présumé. La rue initiale se composait d'une plate-forme large de 5,30 m, cantonnée de deux fossés, le tout décaissé dans le substrat de migmatite arénisée. Cette rue, dont le prolongement conduisait à la nécropole des places Fournier et de la République, conservait encore six couches de réfections successives, constituées par autant de chapes de galets, les strates supérieures ayant été détruites par l'implantation du garage Bernis.

La plus haute portait la largeur de l'empièchement de chaussée à 5,50 m, et s'étendait jusqu'au piedroit d'un égout maçonné conservé sur une hauteur de 1,30 m. Alors que les interlits de la voie n'ont livré que du mobilier du I<sup>er</sup>-début du II<sup>e</sup> s., les sédiments de l'égout recélaient des céramiques en usage entre la fin du II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> s. Dans la moitié orientale du corps de chaussée est apparue, en coupe, une profonde et étroite tranchée sensiblement parallèle à l'axe de la rue. Elle traversait la totalité des recharges et s'enfonçait de 0,60 m dans le substrat rocheux. Sur le fond subsistaient les restes de deux canalisations en bois, composées de billes évidées assemblées par des frettes en fer. Affectées vraisemblablement à un usage public comme l'alimentation d'une fontaine de carrefour, elles sont nécessairement postérieures à toutes les recharges subsistantes puisqu'elles ont été déposées au fond d'une tranchée qui les a traversées. Le mobilier recueilli dans les strates successives du comblement ne comprenait que des céramiques datables entre la fin du II<sup>e</sup> s. et le courant du III<sup>e</sup> s., et c'est sans doute dans cet intervalle que furent installées les canalisations.

On notera qu'aucune céramique recueillie au cours des sondages n'est antérieure à l'époque claudienne. Il n'est pas impossible que cette *insula* corresponde à une extension urbaine du milieu du I<sup>er</sup> s. qui aurait sensiblement conservé l'orientation définie sous l'impulsion augustéenne ; quant à la rue, sa structure et ses nombreuses recharges soulignent son importance et le long usage qui en a été fait.

Le responsable : **Jean-Pierre LOUSTAUD.**



COUPE DE LA VOIE C9



## LEGENDE DE LA COUPE DE RUE — ILOT G. PERI

- |  |  |
|--|--|
| 1. — Substrat de migmatite altérée.  | 19. — Frête d'assemblage des sections de la canalisation en bois inférieure, calée sur un fragment de brique.  |
| 2. — Interface des deux fossés primitifs.  | 20. — Négatif d'une seconde canalisation en bois.  |
| 3. — Plateforme de voie, horizon ferrugineux.  | 21. — Sédiments sableux beige.   |
| 3 bis — Sable gris de remplissage du fossé.  | 22. — Couches de comblement de la tranchée plus ou moins compactées.   |
| 4. — Sable gris.   | 23. — Interface de la tranchée de fondation de l'égout latéral.  |
| 5. — Pavage de galets sur arène argileuse de teinte jaune.   | 24. — Sable jaune.   |
| 6. — Arène ocre-rouille.   | 24 bis — Interface de la tranchée de fondation de l'égout latéral.   |
| 7. — Niveau de circulation compacté.   | 25. — Empierrement.  |
| 8. — Sable gris.   | 26. — Couche de mortier.   |
| 9. — Sable gris.   | 27. — Radier de tuiles à rebords.  |
| 10. — Pavage de galets sur arène argileuse de teinte jaune.  | 28. — Piedroits de l'égout antique.  |
| 11. — Sable gris.  | 29. — Sable fin de teinte jaune.   |
| 12. — Niveau de circulation partiellement revêtu de galets sur arène argileuse.  | 30. — Couches de fins gravois incluant des fragments de brique, de mortier et de plaques de calcaire.          |
| 13. — Bloc de granite, orienté parallèlement à la rue.   | 31. — Terre grasse, marron, surmontée d'une couche de grosses pierres provenant de la destruction de la voûte. |
| 14. — Sable gris.  |  |
| 15. — Strates de sable beige-gris.   |  |
| 16. — Pavage très compact incluant des éclats de calcaire et des fragments de béton rose, sur arène argileuse de teinte jaune. |  |
| 17. — Sable gris.  |  |
| 18. — Interface d'une tranchée pour pose de deux canalisations en bois (moblier du III <sup>e</sup> s.).                       |  |

## **MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE, Chadalais**

### Structures d'habitat médiéval

#### *Sauvetage*

Le sauvetage mené en 1985 par une équipe de l'Association ARCHEA sur le site médiéval de Chadalais, site caractérisé par un ensemble structures de surface-cavité aménagée, a porté sur le gisement de surface. L'opération a permis :

- L'extension du décapage de surface : fouille des bermes subsistantes en 1984, décapage d'un secteur mettant au jour un nouvel ensemble de deux fosses (diam. 1 m et 1,34 m, prof. 1 m et 1,05 m).

Ces fosses ont été creusées à travers trois couches différentes : un niveau archéologique associé à l'occupation de surface, puis un niveau d'argile rouge-orangée, enfin le substrat granitique. Ce mode d'élaboration avait été mis en évidence pour deux autres fosses fouillées précédemment. Le remplissage des structures était constitué d'amas de pierres fossilisées par un mélange de terre végétale et d'argile. Plusieurs autres structures excavées ont pu être fouillées : excavations « allongées » (trous de poteaux ?), petite fosse quadrangulaire ; la position stratigraphique de ces aménagements permettaient de rattacher certains d'entre eux à la phase de creusement de la cavité, les autres s'inscrivant dans une couche liée à l'occupation de surface.

- L'achèvement de la fouille d'une fosse ayant révélé un niveau de semences (céréales).

Une étude interdisciplinaire a été mise en place autour des résultats archéologiques : analyses paléobotaniques (anthracologie, palynologie, paléocarpologie), analyses géophysiques, géologiques et pédologiques, étude ostéologique et analyse des scories métalliques. Deux datations C14 portant sur le niveau de paléosemences et la couche dépotoir d'une fosse contribueront à la situation chronologique de l'occupation de ce site rural médiéval.

Les responsables : **Patrice CONTE,**  
**Michel DESGRANGES.**

## **RILHAC-LASTOURS, Lastours**

### Four domestique

#### *Sondage*

Les ruines du château de Lastours (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) font l'objet, depuis plusieurs années déjà, de travaux de mise en valeur, de consolidation et d'étude, menés par l'association « Les Amis de Lastours » sous la forme d'un chantier permanent de jeunes bénévoles (week-ends et séjours d'été).

S'il s'est agi jusqu'à présent essentiellement de débroussaillage, délièrage, maçonnerie, restauration partielle et dégagement de déblais d'effondrement, les interventions portent maintenant sur des zones plus sensibles, incluant des couches archéologiques riches.

Le programme de travail 1985 prévoyait notamment, dans le cadre du dégagement des déblais recouvrant le pavage de la cour, le repérage du pourtour du grand four domestique de la tour située à droite de la porte d'entrée principale du château.

Ce four (contemporain de la tour, XV<sup>e</sup> siècle) est presque totalement effondré et a été en grande partie pillé.

Une autorisation de sondage a été demandée à la Direction des Antiquités Historiques du Limousin pour l'été 1985.

Le travail consistait donc à dégager sur un secteur bien délimité (16 m<sup>2</sup>) les stratigraphies attenantes au soubassement du four, dont on connaissait déjà la jonction d'un côté avec la tour, les déblais accumulés à cet endroit se décomposant en :

- déblais rapportés récemment (chantier) sur une hauteur de 1 m environ au niveau supérieur ;
- déblais d'effondrement du four (pierres, briques, terre...) également sur 1 m environ au niveau intermédiaire ;
- couche (moyenne de 30 cm) pouvant contenir du mobilier archéologique au niveau inférieur.

La couche supérieure a été enlevée dans un premier temps sur la totalité de la surface concernée.

Un carroyage (1 m × 1 m) a été réalisé à partir du quadrillage général du site, au-dessus des deux couches devant faire l'objet du sondage, qui a alors commencé à partir de la jonction connue avec la tour et en suivant le soubassement du four.

Dès le début du dégagement, les éléments attendus sont apparus : pierres de parement, de remplissage, briques de la sole et de la coupole, tuiles et ardoises (couverture du four et de la tour), pour la couche intermédiaire, et présence de mobilier divers dans la couche inférieure, qui a été entièrement tamisée au fur et à mesure de l'avancement du sondage (5 m<sup>3</sup> environ).

#### **Les découvertes :**

- Le four : le mur du soubassement, d'une hauteur de 0,80 m au point de départ du sondage, atteint 1 m de haut dans sa partie centrale (ce qui correspond au niveau de la sole), puis 1,80 m à sa jonction opposée avec la tour. Il est encore en partie crépi entre ces deux derniers repères. Diamètre du four : 4 m.

— Le mobilier découvert : outre les découvertes déjà mentionnées dans la couche intermédiaire (briques, éléments de couverture, pierres de parement...), l'inventaire du mobilier provenant du niveau inférieur est le suivant : —466 tessons de céramique (dont 286 de faïence assez récente, 98 vernissés, le reste en pâte rose, grise ou noire) —129 clous (toiture) —2 coquilles d'huîtres —une centaine d'os (animaux) —155 fragments de verre —2 pierres à fusil : d'une manière générale, malgré la quantité, les découvertes de ce sondage sont d'un intérêt assez limité, excepté quelques tessons (une trentaine appartenant à une même poterie, bords, col...).

Il convient enfin de signaler la continuité du pavage de la cour tout autour du four.

Le responsable : **Jean-Michel MENARD.**

## **SAINT-BONNET-DE-BELLAC, Châteauneuf**

### Motte castrale

#### *Sauvetage*

La campagne 1985 fut orientée vers deux axes de recherche :

- Définir le profil du fossé entourant la motte :
- rechercher, par sondages, les traces de constructions liées à la structure.

Une tranchée, partant du pied de la motte, fut ouverte. Elle nous permit d'établir le profil du fossé, large de 8 m et d'une profondeur de 4,50 m. Sa forme en U présentait une pente relativement douce du côté de la motte, tandis que celle du côté du talus était raide.

Deux sondages, l'un au sommet, l'autre dans le flanc e. de la motte, nous révélèrent des murs liés au mortier de chaux. Deux murs ont pu être reconnus en partie (au n. et à l'e.), ce qui nous permet d'envisager une structure quadrangulaire. En outre, la stratigraphie liée au mur e. montre que cette structure fut emmottée.

Nous pouvons donc, dès à présent, employer la dénomination de « donjon emmotté » pour ce site (voir art. p. 85).

Le responsable : **Christian VALLET.**

## **SAINT-DENIS-DES-MURS, Villejoubert**

### Oppidum

#### *Sauvetage programmé*

La campagne de fouille de l'année 1985 a restitué l'évolution du site : en premier lieu, habitat ouvert de La Tène finale implanté sur le versant d'une colline face au s.-s.-e. ; dans un second temps, destruction de cet habitat ; enfin, édification d'un monument (le « petit rempart » des archéologues locaux) sur l'habitat détruit. Si l'architecture de ce monument a été définie avec précision (front de pierres sèches, travée d'empoutrage, rampe bloquée) sa chronologie absolue et sa destination font problème : enclos, rempart ou barre ? La première hypothèse doit être écartée mais la troisième peut être présumée : le monument interdisait, en effet, l'accès d'un vieil axe routier qui desservait l'oppidum de part en part du s.-e. au n.-o. L'édification du « petit rempart » sur un habitat détruit serait alors un acte politique que les fouilles à venir devront situer dans le temps.

Les responsables : **Dominique CHARPENTIER,  
Jean-Michel DESBORDES,  
Jean PERRIER,  
Bernard VALADAS.**

## **SAINT-LAURENT-LES-EGLISES, Les Moulades**

### Sépulture gallo-romaine

#### *Sondage*

En avril 1985, une tache noirâtre circulaire d'une soixantaine de centimètres de diamètre fut mise en évidence lors du labour d'un champ et offrait un contraste particulier qui attira l'attention.

Ce champ est désigné sous le toponyme « Les Moulades » et se trouve à proximité du village de Chavanat. Il se situe sur un plateau très bien exposé en plein sud, dominant à 400 m d'altitude, et protégé du nord par une petite colline.

La fouille entreprise a révélé la présence d'une urne funéraire gallo-romaine en terre cuite à cuisson réductrice et de forme ovoïde.

Cette urne, cassée par le labour, était placée dans la terre, sans coffre ; elle avait un fond de 0,14 m de diamètre, une ouverture de 0,20 à 0,25 m, d'une hauteur sensiblement égale et d'une épaisseur de 8 à 10 mm.

La tache noirâtre provenait du résidu de crémation et se composait d'un mélange de terre brûlée, de cendre, de charbon de bois ainsi que de 4 têtes de clous en fer oxydés et d'un clou plus long d'une dizaine de centimètres. Le contenu de l'urne était formé de cendre et d'un très grand nombre d'esquilles osseuses calcinées.

Comme offrande, à proximité de l'urne, une petite « fiole » en verre de couleur vert-clair, déformée par la chaleur, avait été déposée.

Ce champ a fourni d'autres découvertes, notamment un fragment de meule en lave, une pierre en granit dont un côté est vitrifié.

Il est intéressant de souligner l'abondance de tuiles à rebords en deux emplacements distants d'une vingtaine de mètres.

Toutes ces découvertes sont les témoins d'un habitat gallo-romain.

Le responsable : **Michel VINCENT.**

## **SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, Le Moutier**

### **Mur d'enceinte du noyau médiéval**

#### *Sondage*

Dans le cadre des recherches sur les origines urbaines de Saint-Yrieix, un travail tendant à préciser les limites de la ville murée a été entrepris. Un sondage a été pratiqué au contact des anciens fossés, dans la courette arrière des locaux du Syndicat d'Initiative, dont les parties basses sont les témoins probables de l'ancienne maison de justice commune au Roi et au Chapitre, en application de la convention de pariage de 1307. Le sondage n'a malheureusement mis en évidence que des remblais quasi stériles jusqu'à la base antérieure des murs de caves voûtées du bâtiment.

Deux niveaux sont apparus, distinguant deux ensembles superposés de remblais. Sous quelques centimètres de débris très récents, dûs à un incendie suivi de la réfection de la partie supérieure des locaux, le premier niveau, sur remblais très hétérogènes, correspond à l'aire de circulation sans dallage — hormis un caniveau évacuant les eaux d'une gouttière dont les fixations résiduelles sont encore apparentes dans le mur — de cette ancienne prison ayant fonctionné encore au XX<sup>e</sup> s. Le second niveau se situe à 1,40 m de profondeur sur un remblai beaucoup plus homogène de sables cristallins jusqu'au sol vierge. Au pied du bâtiment fut dégagé un soupirail aménagé dans l'épaisseur du mur (2,20 m) qui communiquait avec la cave la plus profonde dont les fondations reposent sur des schistes cristallins de résistance inégale, nécessitant de ce fait de puissants arcs de décharge dans la masse de ces murs ; à 2,40 m de ce même bâtiment, au niveau de la rupture de pente de la roche en place, ont été mis au jour les vestiges d'une murette éboulée. Les remblais d'écroulement de cette murette contenait un col de cruche en terre cuite.

Dans ce secteur nord, l'enceinte de la ville ne paraît pas devoir être confondue avec les fondations des murs de la cave évoquée ci-dessus. Une hypothèse reste possible : souvent signalée comme ruinée, la muraille a sans doute servi de carrière pour les nombreuses réfections visibles des habitations. Une enquête auprès des habitants les plus anciens devrait permettre de cerner avec plus de précision les témoins encore en place de parcelles dites « l'enclos », « le fort » ou « le château » de Saint-Yrieix.

Le responsable : **Romain BOISSEAU.**

# CHANTIERS DE FOUILLES PROGRAMMEES

## ANNEE 1986

### **CORREZE**

- AUBAZINE, ancienne abbaye cistercienne du Coyroux.  
Responsable : Bernadette BARRIERE.
- UZERCHE, ancienne abbaye bénédictine.  
Responsable : Roland LOMBARD.

### **CREUSE**

- SAINT-PRIEST-D'EVAUX, nécropole gallo-romaine de Louroux.  
Responsable : Dominique DUSSOT.

### **HAUTE-VIENNE**

- BUSSIERE-BOFFY, implantations gallo-romaines, Le Bourg.  
Responsable : Nicole RAYNAUD.
- CHATEAUPONSAC, cavité souterraine aménagée.  
Responsable : Serge GADY.
- LE CHATENET-EN-DOGNON, mottes castrales du Dognon.  
Responsable : Geneviève CANTIE
- LIMOGES, emplacement ancien hôpital.  
Responsable : Jean-Pierre LOUSTAUD.
- LIMOGES, Villa gallo-romaine de Brachaud.  
Responsable : Jean-Pierre LOUSTAUD.
- SAINT-DENIS-DES-MURS, enceinte, Villejoubert.  
Responsable : Jean-Michel DESBORDES.

## INFORMATIONS ARCHEOLOGIQUES

— Le stage de formation archéologique organisé par la Direction des Antiquités Historiques du Limousin a lieu du mardi 15 juillet au samedi 26 juillet 1986. Bien vouloir écrire à la Direction des Antiquités Historiques du Limousin, 6, rue Haute-de-la-Comédie, 87036 LIMOGES CEDEX, ou téléphoner au 55-34-38-00, poste 151.

— La 9<sup>e</sup> Journée Archéologique du Limousin aura lieu à Limoges le dimanche 14 décembre 1986, dans le grand amphithéâtre du C.R.D.P.

— L'exposition sur le thème des **Richesses archéologiques de la Corrèze** est ouverte en 1986 à Uzerche (Corrèze), 14 rue de la Justice, du 15 juin au 15 septembre, les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches, de 15 h à 19 H.

— Quelques numéros des volumes 1, 4 et 5 de la revue régionale *Travaux d'Archéologie Limousine* sont encore disponibles à la D.A.H.L. (adresse et tél. ci-dessus). Prix du volume 1 (port et emballage compris) : 50 F  
Volume 4 : 80 F  
Volume 5 : 90 F

— Les deux premiers volumes de la revue interrégionale *Aquitania*, qui couvre les quatre régions d'Aquitaine, du Limousin, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes du premier Age du Fer à la fin du Moyen Age, sont déjà parus. Ces volumes sont disponibles à la D.A.H.L. (adresse et tél. ci-dessus).  
Prix : Volume 1 : 140 F Franco  
Volume 2 : 170 F Franco  
Le volume 3 de la Revue, (sous presse), peut-être commandé au prix de 170 F.  
Le sommaire de chaque volume inclut plusieurs articles sur le Limousin.

# ASSOCIATION DES ANTIQUITES HISTORIQUES DU LIMOUSIN

## ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 1985

Réunie à Limoges le dimanche 15 décembre 1985, l'Assemblée générale annuelle de l'Association a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, les rapports moral et financier du Président et du Trésorier.

Le rapport moral a rappelé les principaux thèmes régionaux de la recherche archéologique et les travaux pratiqués en 1985 sur ces thèmes (infrastructures routières ; stannières des monts de Blond ; toponymie creusoise ; fortifications anciennes, notamment en Corrèze ; recherches sur les origines de Saint-Yrieix-la-Perche et sur les origines de Bellac). A ces activités scientifiques s'est ajoutée, comme l'an dernier, la participation à une exposition présentée à Uzerche, sur le thème des *Richesses archéologiques de la Corrèze*. Le volume numéro 5 des *Travaux d'Archéologie Limousine*, paru en juin 1985, doit beaucoup au concours financier des collectivités publiques (région, départements et municipalités) auxquelles l'Association adresse ses chaleureux remerciements.

Le rapport financier fait apparaître un solde créditeur de 26.236,08 F. L'Assemblée laisse au Conseil d'administration le soin de fixer le montant de la cotisation pour l'année 1986.

Conformément aux statuts, elle procède à l'élection de membres au Conseil d'administration ; à la suite du renouvellement du tiers des membres du dit Conseil et de deux démissions, six postes étaient à pourvoir. Ont été élu(e)s : G. CANTIE, J.-L. DELELIS, J.-M. DESBORDES, J.-P. LOUSTAUD, J. PERRIER, B. VALADAS.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de l'Association s'est réuni les 27 février, 27 juin et 6 novembre 1985.

Le Conseil du 27 février 1984 admet deux nouveaux membres, fait le point sur la trésorerie de l'Association et fixe la cotisation de l'année 1985 ainsi que le prix de vente du volume 5 des *Travaux d'Archéologie Limousine*. Il désigne le Bureau pour cette même année :

- *Président* : Jean-Michel DESBORDES.
- *Vice-Présidente* : Bernadette BARRIERE.
- *Secrétaire générale* : Bernadette ARNAUD.
- *Secrétaire adjoint* : Jean-Pierre LOUSTAUD.
- *Trésorier* : Jean-Louis DELELIS.
- *Trésorier adjoint* : Marcel VILLOUTREIX.

Le Conseil du 27 juin fait le point sur la trésorerie de l'Association, ainsi que sur la diffusion du volume 4 des *Travaux d'Archéologie Limousine*. Il prend connaissance du volume 5 qui vient de paraître. Un échange de vues a lieu sur le projet d'une société d'édition. Il est décidé de recruter sept tucistes.

Le Conseil du 6 novembre fait le point sur la trésorerie de l'Association avant d'établir un projet de sommaire du volume 6 des *Travaux d'Archéologie Limousine* ; la mise au point de ce projet avait été effectuée par le Comité de lecture de l'Association. Le Conseil examine ensuite la diffusion du volume 5 des *Travaux d'Archéologie Limousine* et prépare l'Assemblée générale du 15 décembre 1985.

**INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES  
CONCERNANT L'HISTOIRE ET L'ARCHEOLOGIE  
REGIONALES**

**BULLETIN DE LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN**, notes bibliographiques, tome CXII, 1985, p. 195 à 204.

**ARCHEOLOGIE MEDIEVALE**, tome XV, 1985 : Chronique des fouilles médiévales en France.

**I — Constructions et habitats civils**

**MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE** (Haute-Vienne) CHADALAIS. Responsables : P. CONTE et M. DESGRANGES. P. 223-224.

**II — Constructions et habitats ecclésiastiques**

**AUBAZINE** (Corrèze) — Monastère de Coyroux. Responsable B. BARRIERE, p. 232-233

**UZERCHE** (Corrèze) — Le jardin du Presbytère. Responsables : J.-L. ANTIGNAC et R. LOMBARD. p. 255-256.

**III — Constructions et habitats fortifiés**

**LE CHATENET-EN-DOGNON** (Haute-Vienne) — Le Dognon. Responsable : G. CANTIE, p. 263-264.

**SAINT-JUNIEN** (Haute-Vienne) Château-Morand. Responsable : J. CAILLAUT, p. 282-284.

**IV — Sépultures et nécropole**

**BUSSIERE-BOFFY** (Haute-Vienne) — La Chapelle Saint-Jean. Responsable : N. RAYNAUD, p. 291-292.

**CORRESPONDANCE ET ABONNEMENTS**

**Association des Antiquités Historiques du Limousin**

**4, rue Malledent-de-Savignac**

**87100 LIMOGES**

**C.C.P. : 19.81 85 V LIMOGES**

Achevé d'imprimer  
le 30 juin 1986  
sur les presses de l'Imprimerie  
TOURON ET FILS  
31, rue François-Chénieux  
87000 LIMOGES  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> Trimestre 1986

